

SOCIÉTÉS AFRICAINES DE L'INFORMATION

Recherches et Actions
en Afrique de l'Ouest Francophone

2

vol.

Collectif eAtlas F.A.O.



MINISTÈRE
DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES



« AFRICITES Dakar 2012 »

Cette publication reprend et réactualise des communications présentées lors des deux dernières Rencontres du Collectif eAtlas F.A.O. :

2^{èmes} Rencontres eAtlas F.A.O. à Bamako (Mali), décembre 2009,
LOCALISER LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION : Le rôle des ONG dans l'appropriation sociale des TIC dans les territoires de l'Afrique de l'Ouest.

3^{èmes} Rencontres eAtlas F.A.O. à Cotonou (Bénin), octobre 2011,
LOCALISER LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION : Les collectivités locales et l'appropriation des TIC pour la gouvernance et le développement local.

Conception graphique de la couverture : Benoit Colas (UTM / CNRS – UMS 838)
Crédits photographiques de couverture : Jean-Jacques Guibbert (LISST-CIEU, UTM)

Pour citer ce document
Collectif eAtlas F.A.O., 2012, SOCIÉTÉS AFRICAINES DE L'INFORMATION, Vol.2
Recherches et Actions en Afrique de l'Ouest Francophone.
Octobre 2012

Préface

Jean-Michel DESPAX

Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales
Secrétaire Général de la Commission nationale de la coopération décentralisée
Ministère des Affaires Etrangères

Cet ouvrage témoigne d'une action de longue haleine, conduite par le réseau eAtlas Francophone de l'Afrique de l'Ouest (eAtlas F.A.O.) depuis l'année 2006. Comme le signalent ses auteurs, c'est un Volume 2, il s'inscrit dans la continuité d'un précédent ouvrage et ouvre le chantier pour ceux qui suivront.

L'originalité de cet ouvrage reflète celle du collectif international eAtlas F.A.O., s'efforçant de mettre en dialogue des travaux scientifiques, des données de l'expérience de terrain accumulées par les représentants des collectivités locales (élus et agents) et leurs partenaires (ONG, Associations...). L'article introductif restitue l'histoire de ce collectif et de ses principales réalisations et signale le partenariat avec la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales au ministère des Affaires étrangères (MAE/DAECT) à partir des Deuxièmes Rencontres eAtlas F.A.O. de Bamako en 2009.

Dans ces Rencontres, sont débattues les expériences qui ont bénéficié du soutien de la DAECT croisées avec les travaux scientifiques portant sur les relations entre Technologies de l'Information et de la Communication-TIC/Développement/Territoire. Notons par ailleurs que plusieurs chercheurs et experts du collectif ont également contribué à la rédaction du Guide « Coopération décentralisée, le développement à l'heure du numérique » édité par la DAECT et qui devrait être prêt pour le tout début de l'année 2013.

Ce partenariat a été élaboré sur le constat d'un certain nombre d'engagements partagés :

- La nécessité d'organiser un transfert de moyens ou de compétences entre des territoires éloignés. Il s'agit aussi de veiller à des échanges bilatéraux, pour que l'ensemble des partenaires français et étrangers en tirent avantage.
- Il est essentiel que les actions entreprises s'inscrivent dans un temps qui soit le temps social et non pas celui des opportunités de programme. C'est pourquoi dans la démarche de la DAECT nous avons veillé à faire coexister des appels à projets annuels et triennaux.
- Les compétences sur ces dossiers étant en cours d'émergence, il est important de veiller à leur consolidation. Le fait de proposer une sorte de « communauté de partage » est donc un avantage évident.
- Enfin, le fait que les prochaines Rencontres d'eAtlas, organisées à Ougadougou en novembre 2013, soient placées sous l'angle de la formation des compétences.

En effet, la thématique du « numérique » s'est imposée comme l'une des actions du ministère des Affaires étrangères en matière de soutien à la coopération, particulièrement dans le champ de la coopération décentralisée. La DAECT s'est

engagée dans des actions de sensibilisation des acteurs, d'échanges de compétences et de savoir-faire entre collectivités françaises et autorités locales du Sud. (label Villes Internet-Coopération décentralisée) et dans des actions de capitalisation avec eAtlas F.A.O. au cours d'un séminaire (février 2012), et lors d'une session spéciale dans le cadre du forum Africités (décembre 2012).

Le réseau eAtlas F.A.O. a contribué à organiser un milieu rassemblant un certain nombre d'acteurs pertinents pour :

- Identifier les enjeux fondamentaux, établir des hiérarchies en fonction de la connaissance fine à la fois des théories de l'aide au développement mais aussi des attentes,
- Repérer des lieux d'expérimentation pertinents, à la fois en terme d'échelle (il ne faut pas que les actions soient « diluées »), mais aussi en fonction des attentes vis-à-vis du numérique des collectivités françaises et étrangères,
- Mobiliser des acteurs dans les collectivités, à la fois en France, notamment grâce à la participation de l'Association française « Villes Internet » au réseau, mais aussi dans plusieurs pays d'Afrique francophone de l'Ouest,
- Participer, aux côtés de la DAECT, à l'élaboration d'une expertise sur le soutien au développement sur le numérique dans le contexte spécifique des besoins exprimés par les collectivités locales.

Le réseau eAtlas F.A.O. a sa propre dynamique fondée sur la pratique assumée de la recherche-action, sur des liens tissés au fil des Rencontres, colloques, séminaires. Il recoupe un territoire qui progresse patiemment et qui aujourd'hui se développe pour l'essentiel dans cinq pays de l'Afrique francophone de l'Ouest :

le Sénégal, le Mali, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire.

Le territoire d'exercice de la coopération décentralisée au MAE est évidemment beaucoup plus large, mais nous disposons-là, avec eAtlas F.A.O. d'un modèle d'organisation qui participe à l'élaboration d'un projet multi-acteurs. On peut espérer en tirer de nombreuses leçons, on peut même espérer que ces leçons soient exportables en dehors de cette première zone géographique.

SOCIÉTÉS AFRICAINES DE L'INFORMATION Vol.2

Recherches et Actions en Afrique de l'Ouest Francophone

Publication du Collectif eAtlas F.A.O.
préparée pour AFRICITÉS 2012, Dakar

Co-auteurs :

**Adbel Affissou ADEGBITE, Boubakar BERTE, Bruno BLAISE,
Augustin CHABOSSOU, Françoise DESBORDES, Mamadou DIENG,
Emmanuel EVENO, Jean-Jacques GUIBBERT, Alain François LOUKOU,
Biram Owens NDIAYE, Papa Samba NDIAYE,
Olivier SAGNA, Ibrahima SYLLA, Destiny TCHÉHOUALI,
Labaly TOURE, Sylvestre OUEDRAOGO, Mathieu VIDAL.**

Sommaire	Pages
eAtlas F.A.O, fragments d'une décade prodigue en recherches- actions Collectif eAtlas F.A.O	9
PARTIE I : Problématiques et expériences de recherche	17
Les collectivités territoriales et l'appropriation des TIC pour la gouvernance et le développement local. Rapport général des Troisièmes rencontres du réseau eAtlas Francophone de l'Afrique de l'Ouest, Ibrahima SYLLA	19
La géographie de la société de l'information. D'une spécialité française à l'amorce d'une coopération scientifique franco-africaine E. EVENO, A-F. LOUKOU, I. SYLLA, D. TCHEHOUALI, M. VIDAL	37
Villes Internet Afrique. Problématique contexte et justification du projet Ibrahima SYLLA, Biram Owens NDIAYE	51
PARTIE II : Les Acteurs du développement des TIC dans les territoires	57
Le rôle des ONG dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques liées au développement de la société de l'information en Afrique de l'Ouest : Regards croisés sur le Bénin, le Mali et le Sénégal Jean-Jacques GUIBBERT, Olivier SAGNA	59
L'aménagement numérique des territoires : une exigence nouvelle du développement encore ignorée en Afrique Alain LOUKOU	83
Politiques nationales des TIC au Bénin : le rôle des collectivités locales. Augustin CHABOSSOU	93
Aménagement du territoire et nouvelles technologies : Expériences et prospectives au Burkina Faso Sylvestre OUEDRAOGO	101

Les collectivités locales et les TIC en France : De l'apprentissage de la Décentralisation à la découverte de la Coopération décentralisée 105
Emmanuel EVENO

Politiques nationales en matière de TIC et collectivités territoriales en Afrique : le chaînon manquant ? 121
Olivier SAGNA

Partie III : Actions et expériences locales 133

La coopération décentralisée en matière de solidarité numérique Nord-Sud. Quels enseignements tirer de cinq années d'expérimentations ? 135
Destiny TCHEOUALI

Apport des SIG dans la gouvernance foncière des collectivités locales du Sénégal : exemples dans la région du fleuve 151
Labaly TOURE, Papa Samba NDIAYE

Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) collaboratif : Le Cas de la coopération décentralisée entre Castres-Mazamet et Guédiawaye (Sénégal) 163
Bruno BLAISE, Françoise DESBORDES, Mamadou DIENG

Mise en place d'un logiciel d'Informatisation de l'Etat civil : Le Cas de la coopération décentralisée entre le Grand Chalon et la Communauté des Communes du Plateau Bénin 173
Adbel Affissou ADEGBITE

La Maison des Savoirs de Ouaga (MDSO) 183
Boubakar BERTE

Postface : 191
Par Simon Compaoré, maire de Ouagadougou

eAtlas F.A.O., fragments d'une décade prodigue en recherches-actions

Collectif eAtlas F.A.O.

<http://193.55.175.48/eatlas-francophonie/portail-afrique-francophone>

Le projet eAtlas vient d'avoir dix ans ! Il est donc l'heure de réfléchir au chemin parcouru et aux perspectives qui s'ouvrent dans les années qui viennent. eAtlas se veut être un collectif ouvert et dynamique, rassemblant des chercheurs en sciences sociales de différentes universités, ainsi que des représentants des mondes des ONG et des collectivités locales. Le point commun entre ces membres consiste à se consacrer à l'étude et à la promotion des politiques locales portant sur le développement de la « société de l'information », à l'échange voire à la co-production d'analyse, au soutien à la mise en œuvre de projets de développement, à l'accueil et l'encadrement d'étudiants en thèse de doctorat...

I. Les fondations

La première fois qu'il est évoqué, c'est en effet en septembre 2002, à l'occasion du Carrefour mondial de l'Internet Citoyen qui se tenait à Montréal. Ce Carrefour a été un temps fort des rencontres organisées par des représentants de la « société civile » qui, à cette époque, avait été invitée par l'ONU à réfléchir à sa participation au Sommet Mondial qui devait se tenir l'année suivante, donc en 2003, sur le thème de la « Société de l'Information ».

eAtlas se présente alors comme une proposition de contribution d'une partie de la petite communauté scientifique présente à Montréal lors du Carrefour pour mettre en visibilité, dans un atlas en ligne, l'ensemble des initiatives développées par les différentes organisations de la société civile dans le sens du développement de la « Société de l'Information ».

La proposition a été bien accueillie par les participants. Il s'agissait d'un projet assez modeste *a priori*... et qui, pourtant, s'est vite révélé infaisable.

Un Atlas mondial, quel que soit l'objet qu'il s'efforce de mettre en perspective, ne vaut que par son effort d'exhaustivité. Or, en matière d'initiatives portant sur le développement de la « Société de l'Information », il y avait foison. Les initiatives en question étaient parfois peu réalistes, peu représentatives, souvent difficiles à identifier parce que leurs acteurs-promoteurs étaient eux-mêmes peu visibles... En outre, ces acteurs constituaient des ensembles très hétérogènes. Entre les militants de la cause des femmes, les représentants des premières nations amérindiennes ou aborigènes d'Australie, les militants des logiciels libres, les élus locaux, les lobbies industriels... il était difficile de faire le tri.

Or, s'il ne pouvait être exhaustif, un tel Atlas pouvait être légitimement critiqué sur ses choix. S'il ne pouvait être mondial, sa contribution à la préparation du Sommet mondial de la Société de l'Information s'en trouvait par ailleurs fortement fragilisée.

Pour produire cet « eAtlas mondial de la Société de l'Information », il était question de fonctionner un peu comme une revue scientifique en ligne. Nous avons conçu de lancer périodiquement des appels à articles auprès de la communauté scientifique, en choisissant prioritairement de nous adresser aux sciences sociales, voire, de façon encore plus précises, aux quelques géographes dont on connaissait l'intérêt sur ce type de problématiques. En cela, l'eAtlas était un outil conçu dans le prolongement des travaux de la Commission « Géographie de la Société de l'Information »

de l'Union Géographique Internationale.

Ce modèle n'a pas fonctionné comme nous l'avions espéré. L'eAtlas mondial de la société de l'information est resté à l'état de projet pieux. Les représentants onusiens en charge de l'organisation de la première phase du Sommet mondial ont certes résolument appuyé la démarche et nous avons été particulièrement présents lors du Sommet que la ville de Lyon avait organisé pour la société civile. Le stand d'eAtlas a alors été un haut lieu de l'événement, il a reçu la visite de plusieurs personnalités, dont le président du Sénégal, Abdoulaye Wade, qui, quelques mois auparavant, avait lancé l'idée d'un Fonds de Solidarité Numérique. Une bonne partie de ceux qui seront peu de temps après les fondateurs d'eAtlas F.A.O. se sont retrouvés à cette occasion et c'est à ce moment-là qu'il est apparu évident que le partenariat le plus dynamique était celui qui commençait à se tisser entre l'équipe française, située à l'Université de Toulouse, et les chercheurs de l'université Cheikh Anta Diop et représentants des ONG sénégalaises.



*Le Président **Abdoulaye Wade**, accompagné de **Gérard Collomb**, maire de Lyon et hôte du Sommet des Villes et des Collectivités locales*



***Pascal Bugis**, maire de Castres, **Michel Briand**, maire adjoint de Brest, **Pauline Quinlan**, maire de Bromont (Canada), **Xavier Argenton**, maire de Parthenay, **Françoise Nicolas** (maire de Vandoeuvre lès Nancy, **Emmanuel Eveno**, Président de l'Association Villes Internet et responsable du projet eAtlas, **Florence Durand Tornare**, fondatrice et déléguée de l'Association Villes Internet*



*A droite, **Cheikh Gueye** de l'ONG Enda TM*

Dès le lendemain des Sommets de Lyon puis de Genève et dans l'attente de la deuxième phase du SMSI prévue en novembre 2005 à Tunis, à l'heure des premiers comptes en quelques sortes, il est apparu que le modèle de fonctionnement d'eAtlas n'était pas viable. Les coûts de fonctionnement de ce modèle, même s'ils étaient réduits compte tenu de son origine universitaire, n'étaient toutefois pas négligeables et ne trouvaient aucun bailleur susceptible de les prendre durablement en charge.

Dans les mois qui ont suivi, il a donc fallu faire œuvre de pragmatisme. eAtlas a, en quelque sorte, été segmenté et proposé en lots à différents prescripteurs ou institutions. Dès ce moment, ce sont deux modèles différents d'eAtlas qui commencent à se concrétiser :

- Le premier correspond à une démarche

contractuelle, le projet s'intègre dans un contrat de recherche-action et se plie à des règlements et des contraintes spécifiques qui découlent des conditions d'attributions des subventions de l'Union européenne

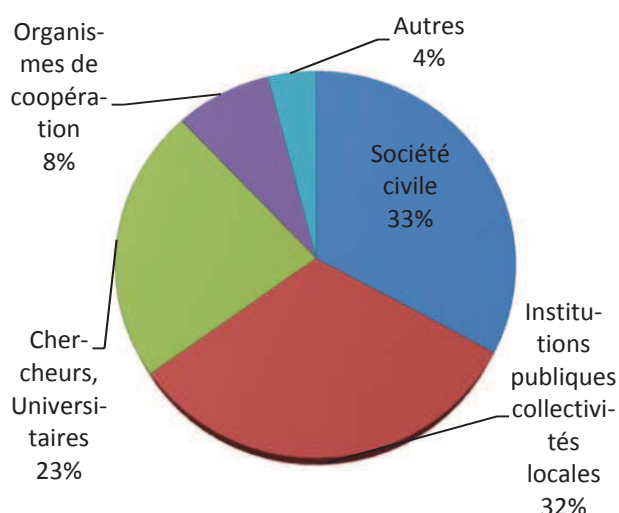
- Le deuxième est extrêmement souple, il s'agit d'eAtlas F.A.O., qui fonctionne sur un modèle économique extrêmement frustré, précaire, mais qui se révèle stable et productif.

Le premier modèle, qui s'est appelé eAtlas Sudoe, a été mise en œuvre en 2004 dans le cadre d'un partenariat spécifique entre les Universités de Toulouse, Saragosse et Lisbonne et des Agences régionales spécialisées dans les problématiques de développement de la société de l'information dans les espaces régionaux respectifs de Midi-Pyrénées (France), d'Aragon (Espagne), de Lisbonne et des Pays du Tage (Portugal). Ce segment a bénéficié de l'appui financier de l'Union européenne à travers le FEDER pour la zone du Sud-Ouest européen.

En même temps, une rencontre avec un responsable de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Didier Oillo, a permis d'envisager la mise en chantier du deuxième modèle, consacré aux pays d'Afrique francophone. Grâce au soutien financier et organisationnel de l'AUF, nous avons en effet pu élaborer ce qui est devenu eAtlas F.A.O.

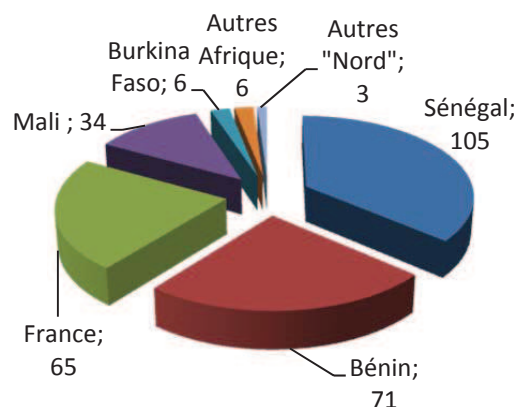
Le retour sur expérience que nous permettent dix années d'histoire autorise l'établissement d'un constat assez simple. Le modèle global (mondial) était utopique, le modèle contractuel (eAtlasudoe) a été à la fois très riche en enseignements mais s'est révélé incapable de se pérenniser ... tandis que le modèle eAtlas F.A.O., non seulement a résisté à l'usure du temps, mais en plus, annonce tous les signes d'une réelle consolidation.

Nous avons en effet un nombre significatif de membres du réseau eAtlas F.A.O. répartis dans différents pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la France, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal.... et ce n'est qu'un début.



Types de participants aux Rencontres

A l'occasion des trois rencontres et des deux ateliers intermédiaires organisés jusqu'à ce jour, 228 participants ont été associés à nos débats. Ils se répartissent de manière équilibrée entre représentants des collectivités locales et des institutions publiques (32%), représentants de la société civile et du monde des ONG (32%) et représentants de la recherche et des universités (23%) auxquels il convient de rajouter les responsables d'organismes d'appui spécialisés sur la question des TIC et de la solidarité numérique (8%).



Origines géographiques des participants (en valeurs absolues).

Tout au long de ces rencontres, on a pu observer une croissance régulière du volume de la participation. Cette participation qui s'est constituée autour d'un premier noyau de participants sénégalais (105) s'est progressivement

élargie aux autres pays d'Afrique de l'Ouest : Bénin (71) Mali (34), Burkina Faso, etc. Cette diversification devrait se poursuivre à l'occasion des prochaines rencontres prévues au Burkina Faso. Ces moments d'échange d'expériences et de réflexion ont compté également avec de nombreux représentants du Nord, principalement français (65).



Dakar, avril 2006, au Campus numérique de l'Agence Universitaire de la Francophonie



Bamako, décembre 2009, au Palais des Congrès

Ces Rencontres marquent les étapes de progression du projet. Celui-ci se construit de plus en plus dans le cadre d'une relation triangulaire, mêlant des universitaires, des représentants des ONG et des représentants des collectivités locales. Le modèle eAtlas F.A.O. s'est rapproché de la coopération française pour le développement, essentiellement parce que nous partageons, que ce soit au plan théorique ou au plan pratique, un certain nombre de convictions fondamentales. eAtlas F.A.O. s'appuie sur les mêmes acteurs que ceux qui sont censés être mobilisés par les projets de coopération décentralisée subventionnés par le Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes via la DAECT.



Cotonou, octobre 2011, la tribune des membres fondateurs d'eAtlas F.A.O.

De gauche à droite : Biram Owens Ndiaye, Sylvestre Ouedraogo, Destiny Tchéhouali, Françoise Desbordes, Olivier Sagna, Mathieu Vidal, Jean- Jacques Guibbert, Ibrahima Sylla, Emmanuel Eveno.

II. Corpus théorique

Notre projet consiste à explorer les différents modèles de « sociétés de l'information » et par là même les différents chemins, les différentes politiques publiques et les différentes expérimentations qui peuvent y conduire. Il s'agit de confronter différents points de vue, différentes expériences ou expertises afin de mettre en perspective la pluralité des modèles qui peuvent émerger.

Notre position s'appuie sur un corpus théorique d'une part et sur les leçons que l'on peut tirer des expériences déjà réalisées ou en cours dans les différents territoires où se déploient les TIC, s'inventent les usages...

Le projet s'inscrit en faux vis-à-vis des positions politiques mais aussi scientifiques, et médiatiques qui dominent au début de la décennie 2000. Il s'efforce de développer ce que nous pourrions appeler une controverse scientifique. Il ne s'agissait d'apporter une contradiction argumentée à l'idée dominante que, avec le déploiement des TIC, la mise en œuvre de la « Société de l'Information », nous assistions inéluctablement à la réalisation de la prophétie McLuhanienne du « Village global ».

Une des idées dominantes de l'époque était en effet que la diffusion de plus en plus rapide, voire, dans certains cas, spectaculaire, des TIC (Internet, le téléphone mobile...) était un phénomène enclenché par la mondialisation et que, à terme, ce phénomène aboutirait à l'effacement des distances, à l'anéantissement des différences entre les territoires.

Ainsi, Nicholas Negroponte pouvait-il prétendre, dans « L'homme numérique » :

« Si je pouvais vraiment voir les Alpes de ma fenêtre électronique dans mon salon à Boston, entendre le son des cloches des vaches, et sentir le purin (numérique) en été, j'aurais vraiment l'impression d'être en Suisse. Si, au lieu d'aller travailler en conduisant mes atomes en ville, je me branche sur mon bureau et que je fasse mon travail électroniquement, où se

trouve exactement mon lieu de travail ? »¹

Cette théorie de l'avènement d'une indifférenciation spatiale venait de toute une série de travaux portant sur les effets de la mondialisation. Que celle-ci soit perçue comme une chance ou un danger ne changeait rien à l'affaire, nous étions alors dans une époque où les experts et une partie des représentants du monde de la recherche prédisaient l'avènement d'un monde sans distance, autrement dit d'un « village global ».

Le processus de la mondialisation appréhendé dans l'épaisseur du temps a trouvé avec l'historien Fernand Braudel des arguments qui s'imposent comme des évidences : « *Mesurée à la vitesse des transports du temps, la Bourgogne de Louis XI, c'est plusieurs centaines de fois la France d'aujourd'hui* »². C'est l'idée que la mesure de l'espace, ou, plus particulièrement, celle de la distance, n'a pas de valeur absolue, de métrique simple, mais des valeurs relatives, des métriques qui intègrent la question du temps, autrement dit qui renvoient à des vitesses de déplacement.

C'est d'ailleurs là l'idée essentielle développée par le philosophe-urbaniste Paul Virilio à travers sa proposition d'un nouveau champ d'études : le dromologie ou science de la vitesse.

« La mise en œuvre du temps réel par les nouvelles technologies est, qu'on le veuille ou non, la mise en œuvre d'un temps sans rapport avec le temps historique, c'est-à-dire un temps mondial. Le temps réel est un temps mondial. Or toute l'histoire s'est faite dans un temps local (...), et les capacités d'interaction et d'interactivité instantanées débouchent sur la possibilité de mise en œuvre d'un temps unique, d'un temps qui par là même ne réfère qu'au temps universel de l'astronomie. C'est un événement sans pareil »³.

¹ N. Negroponte, L'homme numérique. Comment le multimédia et les autoroutes de l'information vont changer votre vie, Ed. française, R. Laffont, Coll. Pocket, 1995, p. 206.

² Fernand Braudel, Civilisation matérielle, économie et capitalisme, t. 3, p. 340, Ed. A. Colin, Paris, 1979.

³ P. Virilio, Cybermonde la politique du pire ; Ed.

C'est donc l'amélioration des techniques de transports, puis, dans une phase plus récente, des techniques d'information et de communication qui permettraient la constitution d'un système-monde de plus en plus intégré, de ce que le sociologue Manuel Castells appelle « la société en réseaux » :

« En cette fin du deuxième millénaire de l'ère chrétienne, plusieurs événements d'importance historique bouleversent le paysage social de la vie humaine. Une révolution technique, centrée sur des procédés informationnels, remodèle à un rythme accéléré les fondements matériels de la société »⁴.

Cet ensemble de travaux qui postulait une révolution historique a eu un impact assez considérable de sorte que les TIC ont été considérées comme une sorte de panacée, comme un aboutissement, comme les outils d'une maîtrise définitive de l'espace et du temps :

« L'extension et la densification des réseaux de transport et de communication se manifestent par un processus d'interconnexion générale qui entraîne un rétrécissement de l'espace pratique et, du même coup un rapprochement des humains et un élargissement de leurs perspectives : telle est, en somme, l'essence du processus de planétarisation. Il y a donc bien un sens de l'histoire »⁵.

L'avènement d'une mondialité couplée à des techniques réputées annihiler les distances est apparue pour certains auteurs (les technophobes d'un côté, les technophiles de l'autre) avoir valeur d'une révolution, comparable à celle du néolithique, de l'invention de l'écriture, de celle de l'imprimerie.... C'est ainsi que s'est élaboré, par des bricolages parfois assez étonnants, empruntant à l'histoire, à l'économie, la science politique, à la sociologie.... un ensemble de discours survalorisant les effets de ruptures. On a ainsi pu parler, du

début jusqu'à la fin de la décennie 1990, de « nouvelle vague », de « nouvelle économie », de « nouvelles citoyennetés ». L'ensemble de ces thèmes a occupé une place considérable dans les médias. De nouvelles revues spécialisées se sont multipliées, dans la foulée et sur le modèle de « *Wired* », la revue californienne qui reste le symbole de la revue du cybermonde.

Ce type de discours, caractérisé par l'injonction à prendre acte de la modernité communicationnelle a rencontré un écho particulier dans le cadre du Sommet Mondial de la Société de l'Information puisqu'il était question de mettre en œuvre des politiques de lutte contre la « fracture numérique », ce qui correspond implicitement à l'imposition d'une norme.

La dimension scientifique de notre projet s'inscrit à rebours de cette théorie de l'indifférenciation spatiale du « village global ». Sans contester qu'il existe des dynamiques qui produisent des effets de mondialisation, nous considérons que l'affirmation progressive d'un système-monde, si elle s'appuie effectivement sur les réseaux de communication électronique, n'induit pas *de facto* que les TIC soient des leviers exclusifs de la mondialité.

Nous avons fait le choix de nous intéresser aux dynamiques qui s'inscrivent dans des dimensions territoriales, dans des effets de proximité. Ce choix n'est pas pour autant celui de l'idiographisme contre le nomothétisme, il est en fait plus ambitieux. Il consiste à considérer que les TIC constituent un ensemble d'outils qui permettent aux usagers à la fois de mieux maîtriser leurs territoires et de les articuler ou synchroniser entre eux.

Nous nous intéressons donc à des nouvelles catégories d'espaces, qui apparaissent comme autant d'innovations. Des « espaces mobiles », des « espaces augmentés », des « espaces éphémères »... dans lesquels se déploient de nouvelles territorialités, de nouveaux processus identitaires, de nouvelles socialités...

Textuelles, 1996, p. 13-14.

⁴ M. Castells ; La société en réseau. L'ère de l'information ; Ed. Fayard ; 1996 ; p. 21

⁵ Pierre Lévy ; World Philosophie ; Ed. O. Jacob.

III. Eléments de méthode : un processus évolutif de recherche-action

Une autre originalité profonde d'eAtlas F.A.O. tient à son *modus operandi*. eAtlas F.A.O. se place résolument dans le champ de la « recherche-action ». Cela signifie que le travail accompli se réfère à plusieurs « mondes », celui de la recherche scientifique, celui de l'action publique sur le terrain et celui de l'ensemble des médiateurs qui sont dans l'inter-champ de l'action et de l'analyse de l'action.

Du point de vue de la recherche, le projet expose un bilan éloquent : les trois rencontres régionales (Dakar - 2006, Bamako - 2009 et Cotonou - 2011) ont permis de réunir des chercheurs français et africains en grand nombre, dans des sessions qui correspondaient en tous points à des colloques scientifiques. Si le noyau de départ était essentiellement constitué d'universitaires français et sénégalais, en changeant de site, les Rencontres ultérieures ont facilité l'adhésion de nouveaux collègues dans les universités de Bamako au Mali, de Ouaga2 au Burkina Faso.

A l'occasion de ces Rencontres, des travaux scientifiques ont été présentés et mis en débat. Il s'agissait pour certains d'entre eux de travaux théoriques, pour d'autres de travaux qui s'appuyaient des données empiriques originales. Un nombre représentatif d'entre ces travaux constituent une part de la matière cette présente publication. Ils ont, pour un certain nombre d'entre eux, été présentés lors des Rencontres de Bamako, pour d'autres à l'occasion des Rencontres de Cotonou. Dans tous les cas, les travaux présentés ici ont été actualisés et mêmes parfois sensiblement remaniés par leurs auteurs.

Au-delà de ces « Rencontres » qui structurent nos agendas de travail en commun sur le court terme, eAtlas F.A.O. a aussi été le creuset dans lequel se sont réalisés des travaux scientifiques de moyen-long terme : les thèses de doctorat. C'est ainsi que la thèse du Sénégalais Ibrahima Sylla, portant sur le rôle des collectivités locales de la Région de Dakar dans la diffusion des TIC, a évolué dans ce contexte, au sein de

ce collectif, a été soutenue à l'Université Cheikh Anta Diop en juin 2009 devant un jury composé de chercheurs sénégalais, canadiens et français. Destiny Tchéhouali, de nationalité béninoise, est en ce moment même, en train d'achever la rédaction de son mémoire de thèse sur les politiques de coopération décentralisée et la lutte contre la « fracture numérique », tandis que Mohamed Dedah, étudiant mauritanien, entame sa deuxième année d'études doctorales, avec un sujet portant sur les politiques mauritaniennes en matière de TIC.

Enfin, il convient de signaler une première publication de synthèse de nos travaux, co-éditée par les Revues Netcom et NetSuds : « **Sociétés africaines de l'information : illustrations sénégalaises** » (Vol 22, n° 1-2 ; 2008).



En conservant le même titre et en rajoutant « Volume 2 », le présent ouvrage poursuit donc le travail entrepris depuis quelques dix ans.

Parallèlement à ces travaux, le projet se nourrit fondamentalement de sa relation avec les acteurs de terrain, les élus locaux, les agents de

développement local, mais aussi l'ensemble des acteurs qui interviennent dans ce champ, en particulier les ONG dans le contexte africain. Il collabore activement avec la DAECT pour promouvoir des projets de coopération décentralisée en matière de TIC. Par ailleurs, en relation avec l'association française « Villes Internet », il est partie prenante dans la mise en œuvre d'un prototype de « Villes Internet Afrique »⁶.

IV. La feuille de route...

La dynamique d'eAtlas F.A.O. repose sur l'affichage d'un certain nombre de valeurs autour des problématiques de la préservation de la diversité culturelle, de la démocratisation, de l'implication/ participation des citoyens. Ces valeurs constituent une feuille de route qui s'élabore et se précise au fur et à mesure des Rencontres. Elles se traduisent en plan d'action et en recommandation, dont la liste à ce jour, tient dans les 21 points suivants :

1. Face au primat des logiques et des grands programmes d'action reposant sur les infrastructures, réaffirmer l'importance des problématiques relatives aux usages, à la formation des compétences et à la production de contenus locaux,
2. Promouvoir et accompagner la réalisation de diagnostics locaux du développement numérique, qui prennent en compte les réalités locales, l'état des besoins...
3. Décliner les diagnostics en agenda numériques locaux
4. Expérimenter de nouvelles voies de co-production des savoirs et des modèles d'action politique,
5. Prêter une attention particulière à l'utilisation des TIC dans la vie démocratique et dans la prise en compte des inégalités.
6. Promouvoir l'accès universel aux TIC dans leurs diversités, surtout en milieu rural et les zones urbaines défavorisées ;
7. Étendre le partenariat eAtlas au-delà de la région ouest-africaine, notamment aux pays de l'Afrique centrale ;

8. Promouvoir le partenariat interuniversitaire à travers des échanges plus soutenus entre les universités impliquées dans le réseau eAtlas ;
9. Promouvoir la formation des ressources humaines capables de traiter les enjeux liés aux TIC et à la société de l'information en vue de diversifier les compétences orientées majoritairement vers le métier d'informaticien ;
10. Accompagner les structures de jeunes afin de faciliter l'ouverture de ces groupes aux formations sur les TIC ;
11. Mettre en place des structures pour aider à la duplication des logiciels développés dans le cadre de projets déjà exécutés ;
12. Capitaliser et partager les résultats des projets antérieurs en vue d'éviter la dispersion des moyens qui découle d'initiatives itératives ;
13. Informer et sensibiliser davantage les publics sur les dispositifs de e-gouvernance, de e-administration et de e-participation déjà disponibles ;
14. Sensibiliser les décideurs au niveau national et local sur les potentiels d'outils comme le SIG en vue de faciliter l'institutionnalisation de leur utilisation ;
15. Renforcer le partenariat entre les collectivités locales et les ONG en vue de faciliter la construction d'une société locale de l'information efficace, démocratique et inclusive ;
16. Développer la collaboration entre les sociétés civiles TIC et celles non TIC ;
17. Promouvoir l'usage de la téléphonie mobile pour une plus large participation citoyenne aux processus décisionnels ;
18. Promouvoir et soutenir la recherche sur les thématiques portant sur les TIC en général et sur la e-gouvernance, la e-administration et la e-participation en particulier ;
19. Renforcer la visibilité numérique des collectivités et des administrations africaines à travers des pétitions pour des adresses en .gouv.ccTLD et des sites gouvernementaux;
20. Promouvoir l'accès aux services publics dans les points d'accès communautaires aux TIC;
21. Renforcer les cadres juridiques liés à la société de l'information pour favoriser la validité des signatures et documents électroniques, combattre la cybercriminalité et garantir la protection des données personnelles.

⁶ cf infra, p. 49.

PARTIE I :

Problématiques et expériences de recherche

Les collectivités territoriales et l'appropriation des TIC pour la gouvernance et le développement local

Rapport général des Troisièmes Rencontres d'eAtlas F.A.O., Cotonou, Bénin (oct. 2011).

Ibrahima Sylla

Enseignant-chercheur à l'Université Cheikh Anta Diop

Chargé de programme auprès d'ENDA Lead

Coordinateur du programme ICT4D

ibrahima.sylla@leadinafrica.org

Organisées du 25 au 27 octobre, les Troisièmes Rencontres d'eAtlas F.A.O. se sont tenues à Cotonou sur le thème des « **collectivités territoriales et [de] l'appropriation des TIC pour la gouvernance et le développement local** ».

Pendant trois jours, plus d'une centaine de participants ont échangés des résultats d'enquêtes et d'expériences ainsi que de nombreuses réflexions sur le rôle des collectivités dans le développement de la société de l'information. Prenant le pari de la confrontation entre résultats de recherche et leçons tirées des expériences des acteurs, les débats ont abouti à des conclusions fortes sur la dynamique des projets de développement local en relation avec l'utilisation des TIC.

Ce rapport revient sur les grands axes de réflexion et les principaux enseignements de cette Rencontre, troisième du genre. Il a vocation à fixer la mémoire d'un événement riche en échanges mais ne se présente pas comme des Actes. Nous considérons en effet que ledit événement doit être remis en perspective au sein de l'ensemble de la dynamique eAtlas F.A.O. Ainsi, plutôt que de rendre compte fidèlement des Troisièmes Rencontres, nous avons opté pour une présentation qui met en perspective les avancées de la réflexion au regard des objectifs du projet d'ensemble d'eAtlas F.A.O.

Tout en gardant une perspective générale, ce rapport rompt à la méthode de rapportage linéaire⁷ de l'évènement consistant à suivre le déroulement de l'agenda et se focalise sur l'analyse transversale des leçons à retenir. Il est structuré en quatre axes : (1) partenariat ; (2) collectivités locales et TIC ; (3) rôle de la recherche ; et (4) défis majeurs. La conclusion dresse le bilan provisoire des Rencontres.

I. Un partenariat dynamique et mutuellement enrichissant

La cérémonie d'ouverture des troisièmes rencontres d'eAtlas F.A.O. a été un moment déterminant pour apprécier l'intensité et la qualité du partenariat qui sous-tend le fonctionnement de ce réseau. Elle a vu la participation de plusieurs personnalités représentant à la fois des institutions publiques nationales, des organismes de coopération, des centres de recherche et d'expertise exerçant tant au niveau national qu'à l'échelle régionale.

Prenant la parole, l'adjoint au maire de Cotonou, Monsieur Christian Sossouhonto, est longuement revenu sur la pertinence du projet eAtlas qu'il considère comme un creuset de réflexion sur la dynamique de changement du monde actuel sous-tendue par l'utilisation massive des technologies de l'information et de la communication (TIC).

⁷ Les rapports de session aborderont en détails les discussions.

Cet élu estime que les TIC sont des outils puissants et utiles pour améliorer la qualité des services publics, notamment ceux centrés sur l'éducation, la santé, la culture et mêmes les activités agricoles qui restent cruciales pour l'économie des pays africains. Consciente des opportunités liées aux TIC, et considérant que ces outils peuvent servir de levier pour le développement local, la mairie de Cotonou a engagé des opérations d'éducation numérique consistant, pour l'essentiel, à : (1) équiper des

Owens Ndiaye, a abondé dans le même sens à savoir l'urgence de mettre les TIC au service du développement et la nécessité d'appuyer les acteurs des collectivités territoriales dans leurs actions en la matière. Il a souligné que les préoccupations de cette association régionale à but non lucratif, le PDM, ne s'éloignent pas de celles du réseau eAtlas F.A.O. Représentant l'ensemble des collectivités locales d'Afrique de l'ouest et du centre, le PDM œuvre en vue de relever les défis multiformes découlant de



A la cérémonie d'ouverture des Rencontres (de gauche à droite) : O. Sagna, Isabelle Edet, Eugène Azatassou, Biram Owens Ndiaye, Abdoulaye Salifou.

la forte urbanisation qui favorise l'émergence de quartiers périphériques déficitaires en équipements et services de base, ainsi que de la décentralisation qui confère aux instances locales des responsabilités sans pour autant les doter des moyens financiers et humains nécessaires à leur gestion. Compte tenu de ce contexte difficile qui combine la politique, l'économie

populaire et l'entrepreneuriat social, M. Ndiaye estime que les élus ont tout à gagner en s'appropriant les TIC comme outils de gestion de l'information et d'aide à la prise de décision.

classes de tableau numérique interactif ; (2) former des enseignants à l'utilisation des outils numériques ; et (3) prendre en charge les inégalités constatées afin d'éviter la marginalisation de certains groupes sociaux. Bien qu'il croie à la pertinence de la démarche de sa collectivité, le représentant du maire de Cotonou a averti l'assistance qu'aucun résultat concluant ne pourra être atteint en l'absence d'un encadrement adéquat et d'une orientation visant à pérenniser les acquis. En cela, il émet le souhait de continuer à bénéficier des expériences et des expertises des membres du collectif eAtlas qui, d'après lui, pourraient leur permettre de se lancer dans des expériences de coopération décentralisée axée sur les TIC.

Repoussant le piège du déterminisme technologique, le Directeur du PDM a souligné plusieurs secteurs dans lesquels il pense que l'utilisation des TIC peut s'avérer d'une grande utilité : l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, l'emploi des jeunes, la gestion des migrations, la protection de l'environnement, la sécurité, les loisirs, etc. Il s'agit, en recourant aux TIC, de promouvoir un service public de qualité et de le rendre accessible à l'ensemble des citoyens. Relativement à ces objectifs, beaucoup d'attentes sont exprimées par le Directeur du PDM, en l'occurrence : (1) la possibilité de disposer d'informations à jour sur les politiques nationales relatives aux TIC ; (2) le partage d'expériences et des meilleures pratiques menées au Nord pour améliorer les conditions de vie des populations à travers l'outil Internet ; et (3) l'intégration des TIC dans la

Le Directeur exécutif du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), Biram

gestion des structures administratives et des compétences qui leur sont attribuées consécutivement à la politique de décentralisation.

Il est évident que les défis que posent de telles attentes n'ont rien de simple. Mais dans la mesure où les communautés africaines ont, de par le passé, réussi à s'approprier le fax et d'autres technologies usuelles, M. Ndiaye est optimiste quant à leur capacité à assimiler les nouveaux outils et à relever le défi de la société de l'information.

Au cas où ces collectivités auraient besoin de nouer des partenariats pour réussir leurs projets sur le numérique, les collectivités territoriales françaises pourraient probablement les appuyer. C'est ce qu'a affirmé la représentante de l'ambassade de France au Bénin, Isabelle Edet, en sa qualité de premier conseiller de l'ambassadeur. Elle a en effet insisté sur le fait que la France croit beaucoup à la coopération décentralisée et s'est dotée d'un certain nombre d'instruments politiques pouvant permettre de réaliser des actions significatives dans ce domaine. En matière d'investissement, d'importants efforts sont déployés annuellement par la France pour impulser ou soutenir des projets innovants faisant interagir des collectivités françaises et africaines. Tout en soulignant la pertinence de l'action du réseau eAtlas, Mme Edet a rappelé la nécessité de travailler ensemble pour le renforcement des capacités, la formation des ressources humaines et la diffusion à grande échelle des bonnes pratiques touchant à la e-gouvernance, la e-administration, le e-learning, etc.

Dans chacun de ces domaines, le collectif eAtlas F.A.O. est vraisemblablement doté d'une expertise à même d'être valorisée pour prendre en charge les besoins exprimés.

Il suffit pour s'en convaincre de se référer à la qualité du partenariat qui structure ce réseau et que le Secrétaire Général d'eAtlas F.A.O., Olivier Sagna, a utilement rappelé. Tout en remerciant les autorités béninoises pour leur hospitalité et leur implication à cette troisième édition des rencontres du réseau, M. Sagna a souligné le caractère multi-acteurs du partenariat. Qu'il s'agisse du PDM, de l'ASN, de l'AUF, du MAE, des universités et centres d'excel-

lence, des collectivités locales, des ONG, des OCB ou des OSB, chaque partenaire du réseau a contribué de façon spécifique et déterminante à faire d'eAtlas ce qu'il est devenu aujourd'hui : un creuset de l'excellence en matière de « localisation de la société de l'information ». Ce mode de partenariat est par principe prolifique et génère de la réflexion et de l'action visant la conception de stratégies de déploiement du numérique, l'élaboration d'outils diversifiés, la formation des ressources humaines utiles à la gestion des territoires, et le retour d'expériences dans plusieurs secteurs.

S'il est facile de mobiliser différents acteurs autour de ces axes de réflexion et d'intervention, c'est surtout parce que les réalisations qui en découlent sont d'un intérêt capital. Le réseau eAtlas F.A.O. en est convaincu, tout autant que l'agence universitaire de la francophonie (AUF) dont le Directeur du Campus Numérique Francophone de Cotonou, Abdoulaye Salifou, a réaffirmé la détermination des autorités à accompagner le processus de développement d'une société de l'information inclusive à travers le monde. M. Salifou a d'ailleurs partagé avec le public quelques-unes des actions remarquables menées par l'AUF, en l'occurrence le déploiement depuis 1990 d'un dispositif de 45 campus numériques à travers l'espace francophone, le renforcement des capacités en TIC, l'appui à la création de revues électroniques et le développement d'environ 80 formations en ligne portant sur des disciplines aussi variées que la médecine, le droit, l'informatique, les sciences de l'ingénieur et le développement durable. En plus de ces initiatives, l'AUF octroie annuellement des bourses de mobilité aux étudiants et chercheurs et finance leur participation à des manifestations scientifiques dont certaines accordent une large place aux TIC.

L'ambition de cette agence, selon M. Salifou, est de faire des chercheurs francophones des références à travers le monde grâce à l'émergence d'une génération d'enseignants, d'experts et d'acteurs du développement. Cela se décline par la création d'un réseau des chercheurs en TIC pour l'éducation (TICE) qui se veut un cadre pour valoriser les savoirs des

chercheurs africains et conforter les recherches portant sur les technologies les plus innovantes. Cela passe aussi par la réalisation de campus respectueux de l'environnement, tels que les « Maisons francophones des savoirs » qui sont équipées en matériels informatiques, de livres et d'autres supports destinés à favoriser l'entrée des communautés démunies dans la société de l'information. Ces maisons sont actuellement au nombre de 9, et 12 autres sont prévues dans les pays d'Afrique et d'Asie.

C'est donc sous cette note de réjouissance que le Directeur de cabinet du ministre de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire, M. Eugène Azatassou, a déclaré ouvertes les troisièmes Rencontres d'eAtlas F.A.O. Dans son allocution, M. Azatassou a surtout fait remarquer que le gouvernement béninois place les TIC et la gouvernance locale au centre de ses préoccupations et que de ce point de vue les objectifs du gouvernement rejoignent fortement ceux du collectif eAtlas. Il s'agit d'une invitation adressée aux chercheurs et acteurs de terrain réunis lors de cette rencontre à trouver des réponses idoines à un certain nombre de questionnements qui interpellent les acteurs territoriaux dans leur logique d'intervention : quelle doit être l'attitude des acteurs locaux face aux défis du numérique qui suscite des intérêts liés aux opportunités de modernisation des services publics et d'aménagement numérique des territoires ? Quel doit être le rôle des chercheurs et des acteurs du secteur privé ? Quels sont les défis majeurs à relever ? Telles sont les questions essentielles sur lesquelles les participants ont été invités à réfléchir.

II. Collectivités locales et TIC

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent le socle de la société de l'information et sont de plus en plus considérées, à tort ou à raison, comme des facteurs du développement économique et social des pays. Elles sont projetées au centre des débats où se discutent le devenir du monde et le bien-être des individus et des communautés et font l'objectif parfois de

politiques publiques conséquentes.

Quelle est en général la position des collectivités territoriales africaine face à ce débat ? Telle était la problématique majeure introduite par Olivier Sagna⁸ dans sa communication intitulée « politiques nationales en matière de TIC et collectivités territoriales en Afrique : le chaînon manquant ? »⁹. En décrivant la manière dont les politiques publiques sur les TIC ont évolué à l'échelle internationale, en particulier en rapport avec les sommets mondiaux sur la société de l'information (SMSI) où l'Afrique n'a joué qu'un rôle minime, O. Sagna a su mettre en évidence la place qui a finalement été celle des collectivités territoriales. Non seulement ces collectivités ont été exclues, mais elles n'ont bénéficié pratiquement d'aucune assistance visant à leur faire prendre conscience de la nécessité d'intégrer les TIC dans leurs politiques. Ni les initiatives de l'UNESCO, de la CEA et du CRDI, ni celles des ministres africains chargés du développement économique et social et de la planification, encore moins celle du sixième sommet de la francophonie qui avait donné lieu en 1995 à la « Déclaration de Cotonou sur les inforoutes », n'ont véritablement impliqué les collectivités locales.



Olivier Sagna

Dans les années 2000, les initiatives impulsées par les différents acteurs internationaux et régionaux n'ont pas réussi à redresser la situation. Dès le départ, l'accent a été mis sur le rôle de l'Etat, des ministères sectoriels dont

⁸ Maître de conférences (Université Cheikh Anta Diop de Dakar, UCAD), Secrétaire Général d'eAtlas F.A.O.

⁹ Cf. *Infra*, pp. 119-130.

ceux de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et quelque peu sur la nécessité de connecter les zones rurales. La dimension « collectivité locale et développement local » a été ignorée dans presque tous les documents de stratégie. En raison de ce « pêché originel », la problématique du développement endogène et des collectivités territoriales ne seront pas prises en compte pendant très longtemps par aucune initiative traitant de la société de l'information. Ni le programme ACACIA lancé par le CRDI, qui avait une entrée axée sur l'utilisation des TIC par les communautés, ni les plans NICI initiés par la CEA n'ont pu véritablement donner aux collectivités locales la place qui devait leur revenir. Par conséquent, le « chaînon manquant » reste les collectivités territoriales qui n'ont jamais été considérées comme des acteurs importants dans les stratégies nationales de développement de la société de l'information.

Les choses ont certes commencé à changer après Bamako 2000, à la suite du Sommet mondial sur la société de l'information en 2005 et récemment grâce au développement de la coopération décentralisée axée sur les TIC. Néanmoins, la plupart des exemples de coopération décentralisée portent sur des activités centrées sur la mise en place d'applications visant à améliorer l'efficacité interne des administrations, à optimiser la communication et la circulation de l'information au sein des services administratifs, ainsi que sur la diffusion de l'information gouvernementale au niveau des collectivités locales. Un gap énorme existe dans la communication avec les citoyens, la diffusion à une autre échelle de l'information émanant des collectivités locales et l'exploitation par les acteurs locaux des opportunités offertes par les outils numériques.

De toute évidence, les collectivités locales africaines doivent revisiter leurs ambitions en rapport avec la société de l'information en prenant conscience des potentialités existantes et surtout du fait que les TIC ne sont plus un luxe mais une nécessité pour la bonne gestion des collectivités locales. C'est à cela qu'invite Biram Owens Ndiaye¹⁰ qui a clairement envi-

sagé la question : « quelles ambitions numériques pour les collectivités locales africaines ? Des exemples au niveau régional ouest-africain ».



Biram Owens Ndiaye

De ces exemples, M. Ndiaye retient essentiellement un contexte marqué par des défis multiformes adressés tant aux Etats qu'aux collectivités locales. Le constat est que 30 des 31 pays que compte la région ouest-africaine et centrale font partie du lot des 40 pays les plus pauvres au monde. Les populations sont confrontées à des problèmes énormes sur le plan économique, social et environnemental et que les collectivités locales doivent prendre en charge. Compte tenu de la précarité dans laquelle évoluent ces collectivités, la question qui revient sans cesse porte sur l'opportunité de s'engager sur la « course effrénée » vers l'appropriation des TIC et la participation à la construction de la société de l'information.

De manière générale, la prise de conscience des acteurs locaux du potentiel des TIC et de l'effectivité de ces outils dans la planification et la mise en œuvre des politiques de développement reste limitée. Le diagnostic effectué lors des rencontres eAtlas de Bamako (2009) avait révélé cet état de fait : sur 35 collectivités locales de 100 000 habitants, à peine 1/3 d'entre elles utilisait les TIC dans leur gestion. Cela est signe d'une très faible appropriation de ces outils, même si des efforts ont été faits pour définir une vision claire engageant les collectivités locales à l'horizon 2030. Cette

¹⁰ Directeur Exécutif du Partenariat pour le

Développement Municipal (PDM).

vision envisage la construction de villes africaines fortes et démocratiques résolument orientées vers la fourniture aux citoyens de services publics de qualité reposant sur une utilisation efficace des TIC. Il s'agit également d'œuvrer pour le développement, au niveau de chaque collectivité territoriale, d'une stratégie d'intégration des TIC dans les politiques de gouvernance locale.

Bien qu'elle soit réaliste, la vision du PDM soulève un certain nombre d'interrogations sur les capacités de mise en œuvre dans le contexte africain. Il importe avant tout que les acteurs locaux démontrent une ferme volonté politique : cela consiste *a priori* à prendre conscience du fait que la vulgarisation des TIC et des usages ne se fera pas par des acteurs étrangers, fussent-ils des partenaires privilégiés, mais plutôt par les pouvoirs publics locaux eux-mêmes.

Pour concrétiser cette ambition, il est nécessaire d'articuler les ressources du budget à la vision définie et de travailler en bonne intelligence avec l'Etat et les autres partenaires qui ont aussi un important rôle à jouer en termes de dialogue avec les acteurs et en termes de soutien par rapport à leurs besoins. Ces besoins concernent le matériel informatique, la connexion au réseau Internet, le renforcement des capacités des agents et des élus locaux, le développement de contenus et d'usages innovants liés à la e-administration et à la e-gouvernance. M. Ndiaye estime que la ville de Dakar (Sénégal) et la commune de Parakou (Bénin) sont relativement avancées par rapport à ce chantier, mais la majorité des collectivités locales africaines sont à la traîne.

Quelles sont les implications socio-économiques des TIC dans les collectivités locales en Afrique ? C'est à cette question qu'a tenté de répondre Stanislas G. Avalla¹¹. Selon lui, les TIC constituent des outils indispensables pour la gestion des secteurs de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'accès aux services publics. Les apports remarquables de ces outils font qu'ils sont largement diffusés et utilisés

¹¹ Chercheur au Centre d'Études, de Formation et de Recherches en Développement (CEFRED) / Université d'Abomey-Calavi (UAC), Bénin.

dans les pays du Nord. En revanche, dans le contexte africain, les cas d'utilisation remarquables sont encore rares et isolés. Les exemples cités par M. Avalla concernent notamment : (1) l'éducation : développement du téléenseignement, de l'université virtuelle africaine, de logiciels comme *Afri-alpha.vier* ; (2) la santé : conception de solutions informatiques telles que *Open YaLIM* (Mali) qui permet l'enregistrement et l'envoi aux spécialistes via Internet du dossier et des imageries des patients, l'interprétation des examens par le spécialiste et le retour du compte-rendu à l'hôpital expéditeur, et *SIMpill* (Afrique du Sud) qui sert, entre autres utilités, à gérer la mauvaise observance des prescriptions médicamenteuses chez les patients tuberculeux en traitement de longue durée ; et (3) l'agriculture : réalisation d'applications permettant de s'informer des cours du marché en ville sans obligation de déplacement (FoodNet en Ouganda, système d'information sur les marchés au Sénégal).

Quel que soit l'intérêt des initiatives mises en œuvre par les différents acteurs, le fait constant est que l'appropriation des TIC est globalement faible et les usages limités. Par exemple, malgré tout le potentiel d'Internet, l'utilisation de cet outil va rarement au-delà de l'échange de courriels. Il est donc évident que beaucoup de choses restent à faire en vue de l'intégration des TIC dans les pratiques quotidiennes des populations africaines.

Le collectif eAtlas F.A.O. semble résolument engagé en faveur de cet objectif. C'est en tout cas ce qu'a affirmé Jean-Jacques Guibbert¹² dont la communication consistait en un rappel concernant les objectifs de ce projet. Selon lui, la configuration du collectif en réseau ainsi que l'originalité de sa vision et de son action en font un cadre propice à la réflexion et à la construction de solutions adaptées aux obstacles identifiés. Le réseau eAtlas F.A.O. intègre en effet différentes logiques et divers principes propres à la recherche fondamentale et la recherche appliquée, aux organisations étatiques et à la société civile. Cette diversité des parties-prenantes est porteur d'intérêt étant

¹² Chercheur associé au LISST-CIEU, Université de Toulouse.

donné qu'il amène à relativiser la dimension technique au profit des considérations sociales et culturelles pour ce qui touche aux usages des TIC dans les sociétés du Nord et du Sud. L'expérience du collectif eAtlas en matière d'impulsion de nouvelles dynamiques favorables au déploiement de sociétés de l'information diversifiées et inclusives a déjà bénéficié à plusieurs collectivités locales africaines. Jean-Jacques Guibert en veut pour exemples l'initiative des « Villes Internet Afrique » et les cas de coopération décentralisée parmi lesquels le partenariat entre la ville de Guédiawaye et la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. A ces initiatives s'ajoutent les efforts déployés par le réseau eAtlas en matière de production scientifique, de valorisation de projets TIC développés par les collectivités locales africaines et de stimulation de l'esprit d'innovation chez les acteurs locaux dans leur diversité.

Les différentes communications présentées successivement ont suscité de vives réactions chez les participants qui ont formulé des réflexions intéressantes. A priori, le consensus a été établi sur le fait que l'opposition entre les besoins primaires des populations et la nécessité pour ces populations de s'approprier les TIC relève d'un faux débat : il est largement démontré que les TIC constituent des moyens efficaces pour régler nombre de problèmes qui se posent dans les autres secteurs. Mais au-delà de l'appel adressé aux chercheurs afin qu'ils soient particulièrement vigilants dans la communication des chiffres qu'ils manipulent, les participants ont formulé des critiques sur le caractère limité de l'aire d'intervention du programme eAtlas F.A.O. qui n'englobe pas l'Afrique centrale alors que les enjeux des TIC dans cette région ne sont pas moins importants que dans le reste du continent.

Les autres remarques des intervenants concernent : (1) le besoin de renforcer les capacités techniques des ressources humaines en vue d'une appropriation plus poussée des TIC ; (2) la nécessité de s'intéresser au défi que pose le développement de plus en plus massif de la téléphonie mobile en Afrique ; (3) l'urgence de procéder à une mesure de l'apport effectif des TIC dans la gouvernance locale.

III. L'éclairage de la recherche

Comme lors des éditions précédentes, les troisièmes rencontres d'eAtlas F.A.O. ont constitué un espace d'exposition et d'échange à propos des questions vives de la recherche portant sur la problématique des TIC dans leurs rapports aux sociétés et aux territoires. Aussi bien la présentation d'Emmanuel Eveno¹³ que celles de Sylvestre Ouédraogo et d'Olivier Sagna ont porté sur le cheminement du questionnement scientifique ayant pour objet les TIC, que ce soit dans le contexte français ou dans le contexte burkinabé et sénégalais. Le point commun à tous ces contextes est la marginalisation dans un premier temps de cet objet dans les recherches et puis, progressivement, une prise de conscience de l'intérêt de réfléchir sur les modalités d'appropriation et les usages de ces outils par divers acteurs territoriaux. Désormais, l'intérêt est tel que la recherche scientifique apporte des éclairages originaux et déterminants sur les TIC dans l'éducation, l'économie, la politique et la culture, sans négliger les connaissances produites sur la question de l'accès, des usages, des politiques publiques, des oppositions entre le secteur formel et le secteur informel qui a tendance à impulser l'innovation dans les pays africains.

L'exposition du cas béninois a été riche en enseignements. En effet, à travers un focus sur des recherches produites par le Centre d'études, de formation et de recherches en développement (CEFRED), Augustin Chabossou¹⁴ et Yves Soglo Yao¹⁵ ont apporté des éclairages sur deux thèmes essentiels : (1) la performance des entreprises béninoises à l'heure de la numérisation ; et (2) des éléments d'analyse théorique de la rationalité du cybercriminel.

Concernant le premier point, l'observation a porté sur un certain nombre d'entreprises utilisatrices d'Internet et d'entreprises non utilisatrices de cette technologie. L'étude a révélé que deux facteurs déterminent l'appro-

¹³ Cf. *Infra* pp. 35-47.

¹⁴ Enseignant-Chercheur au CEFRED / Université d'Abomey-Calavi (UAC).

¹⁵ Chercheur au CEFRED / Université d'Abomey-Calavi (UAC).

priation de l'outil au sein des entreprises béninoises, à savoir la disponibilité de l'électricité et le niveau d'instruction du patron de l'entreprise. Alors que l'on s'attendait à un écart remarquable entre les deux groupes d'entreprises observées, les différences de performance sont apparues finalement minimes. C'est la raison pour laquelle M. Soglo Yao soutient que le problème n'est pas d'avoir Internet, mais de savoir ce que l'on fait avec l'outil. Des usages limités à l'envoi de courriels et au *chat* entre amis ne garantissent pas une meilleure performance à l'entreprise. Les chercheurs béninois insistent alors sur la nécessité de renforcer le niveau d'équipement des entreprises nationales et la sensibilisation des acteurs sur les économies d'échelle et la réduction des budgets de communication que **les TIC permettent de réaliser.**



Augustin Chabossou

Le second point de la communication des chercheurs du CEFRED repose sur le constat qu'Internet n'a pas que des avantages. Si certains en font des usages positifs, d'autres se l'approprient à des fins illicites liées à l'espionnage, au piratage, au proxénétisme, à l'activisme, etc. qui entraînent de sérieux problèmes de sécurisation du réseau et font perdre chaque année plusieurs millions de francs au continent africain. De ce point de vue, les solutions envisagées par l'étude consistent, pour l'essentiel, au développement de pratiques actives de lutte capables de faire percevoir aux criminels un signal fort et dissuasif. Cela passe par la mise en place d'instruments juridiques prévoyant, entre autres mesures, des peines sévères et directement applicables.

Les présentations ont permis d'identifier un certain nombre de problèmes cruciaux, notamment le manque de financement endogène pour la recherche et la confusion récurrente entre « chercheur » et « consultant ». En raison de ces problèmes, la recherche sur les TIC au Bénin reste limitée et dominée essentiellement par la production de mémoires. Le CEFRED en appelle alors au développement de programmes de recherche multidisciplinaires et multinationaux.

Les participants aux Rencontres ont insisté sur la nécessité de communiquer les résultats de ces travaux aux décideurs politiques. L'aspect relatif à l'intégration de la géomatique dans le champ de réflexion et d'action des chercheurs a été également souligné. Par rapport à cet aspect, les actions envisagées doivent être structurées autour de la formation des ressources humaines dans le secteur des TIC afin de prendre en charge les besoins et de résoudre la « confrontation » entre chercheurs et consultants ou encore de juguler la propension des uns à verser dans le champ des autres.

Toutefois, l'assistance a souligné le fait que cette opposition est factice et que la séparation entre les domaines n'est pas toujours évidente. Il s'avère tout juste important d'encadrer les pratiques d'expertise afin d'éviter les dérives. Enfin, l'identification des priorités et des questions vives de la recherche sur les TIC ne doivent pas être laissées uniquement aux universitaires. L'Etat, les collectivités locales, les acteurs de la société civile ainsi que les communautés méritent d'être impliqués afin que les questions soient formulées de façon ouverte et exhaustive.

IV. Défis majeurs

Bien que le continent africain dispose du potentiel nécessaire à la réalisation des ambitions définies par les participants, il semble que les moyens manquent dans beaucoup de domaines. Face à cette situation, la coopération décentralisée apparaît comme un créneau intéressant pouvant permettre de régler un certain nombre de problèmes. Il a suffi, pour s'en convaincre, de prêter une

oreille attentive à Martine Zeigman¹⁶ et Destiny Tchéhouali¹⁷ qui sont revenus sur les modalités de ce type de coopération et sur des expériences concluantes.



Martine Zeigman et Destiny Tchéhouali

Dans son intervention, Martine Zeigman a fait remarquer que la coopération décentralisée repose sur des conventions liant deux ou plusieurs parties dans le cadre des engagements internationaux de la France. Ces dernières années, 4 800 collectivités françaises ont été concernées et 12 000 projets développés. Une des principales institutions qui soutiennent cette pratique est la DAECT qui a, entre autres missions, la coordination des actions entre l'État et les collectivités territoriales, ainsi que la coordination interministérielle. Cette direction a aussi un rôle d'accompagnement en ce sens qu'elle tient à jour l'atlas français de la coopération décentralisée et anime le dialogue sur l'international. A ce titre, elle lance des appels à projets annuels et des appels triennaux qui comptent à chaque édition plus de 250 collectivités françaises soutenues. Les projets éligibles doivent émaner des universités et des centres hospitaliers, et intégrer dans leur élaboration et leur fonctionnement les élus locaux qui pourront veiller efficacement au retour d'investissement sur leur territoire.

¹⁶ Adjoint au Délégué à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) / MAEE France.

¹⁷ Chargé d'Études à l'Agence Mondiale de Solidarité Numérique et Doctorant au LISST-CIEU, Université de Toulouse.

Quant aux thématiques privilégiées, elles concernent le développement économique (sous toutes ses formes), la gouvernance locale, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, le tourisme durable, le tourisme solidaire avec un volet développement économique et renforcement des capacités professionnelles, la valorisation des patrimoines (parcs régionaux, forêts, et patrimoines culturels, histoire de centre-ville, numérisation d'archives), et surtout la **fracture numérique et la solidarité numérique**.

Quelle que soit la thématique considérée, les projets doivent accorder un grand intérêt à l'approche territoriale du développement en veillant à mettre en place un partenariat fort et dynamique. A cet effet, une attention particulière est accordée par la DAECT à l'aspect « communication » qui se traduit dans les projets par l'obligation pour les collectivités de prévoir des actions de communication à l'endroit des populations et aussi à l'égard des gouvernements.

Quels sont les enseignements à tirer de cinq années de coopération décentralisée dans le domaine de la solidarité numérique ? C'est à cette question que Destiny Tchéhouali a tenté de répondre en s'intéressant à la qualité et à l'efficacité des partenariats et des actions initiées entre 2006 et 2011 avec l'appui de la DAECT française.

Après avoir défini la solidarité numérique comme « *une approche positive de la coopération visant à déployer toutes les potentialités de l'Internet et du multimédia auprès de tous les publics concernés* », D. Tchéhouali a précisé que cette coopération peut s'exercer à travers le transfert de ressources financières, matérielles et humaines. Étant donné qu'à la fin de 2010, 70% de la population mondiale (et presque 80% de la population des pays en développement) n'utilisaient toujours pas l'Internet et que le pourcentage d'utilisateurs d'une connexion large bande était encore faible (UIT, Rapport 2011), des actions de solidarité se justifient très largement. À ce titre, l'agence mondiale de solidarité numérique (ASN) a lancé plusieurs initiatives de coopération allant dans le sens de la promotion du développement de l'équipe-

ment informatique et l'informatisation des services publics, de mettre en place des systèmes d'information géographique (SIG) dans les collectivités locales, de développer les pratiques comme la « e-santé » publique et la « e-éducation », et d'impliquer les diasporas dans les stratégies de réduction des coûts de communication et d'accroissement de l'impact de leurs actions sur le développement de leurs régions d'origine.

Globalement, les actions de solidarité numérique ont donné plusieurs résultats, allant de l'installation d'intranet communal et de sites web municipaux au déploiement de réseaux haut débit avec l'expérimentation de télé-services, en passant par l'informatisation de l'état-civil et des cadastres, la conception de SIG, la mise en place de centres multimédia communautaires, de centres de reconditionnement et de traitement de déchets électroniques, etc. La coopération entre la communauté d'agglomération du Grand Chalon (39 communes françaises) et la Communauté des Communes du Plateau (5 communes béninoises) constitue une illustration intéressante parmi tant d'autres ayant été présentées. En effet, à travers leur présentation intitulée « Quelle politique de solidarité numérique pour le développement intercommunal au Sud ? », Djman Fachola¹⁸ et Rachid Bensaci¹⁹ ont porté à la connaissance des participants aux troisièmes rencontres d'eAtlas F.A.O. un certain nombre de réalisations : (1) installation d'équipements informatiques et mise en place d'un accès Internet dans chaque mairie ; (2) conception de cartes thématiques servant d'outils de planification ; et (3) développement du logiciel GAD pour la traçabilité et la sécurisation des actes fonciers, et du logiciel GEC destinés à la simplification, la sécurisation et la sauvegarde des actes d'état-civil. Grâce à ces réalisations, la situation antérieure marquée par des pertes ou la détérioration des actes d'état-civil, la fraude, la longue durée d'attente de délivrance et les risques d'erreur dans la confection des actes administratifs, est désormais résolue. Un tel succès justifie la signature d'une nouvelle

convention cadre 2011- 2013 dans cette coopération.

Toutefois, il existe des difficultés liées à la non-reconnaissance des outils au niveau de l'administration, au manque de matériel, à la faible qualité du réseau électrique et à la peur du changement qui pousse l'administration à persister dans ses procédures habituelles. Aussi, au regard de la présentation réalisée par D. Tchéhouali, il semble que la qualité et l'efficacité des actions menées souffrent de beaucoup d'insuffisances relevées aussi bien sur le plan des infrastructures de base que dans le domaine de la capacitation et la formation des acteurs locaux. Les facteurs de réussite tiennent vraisemblablement à l'identification de cibles pertinentes et à l'implication des personnes ressources. Il importe également d'encourager le développement d'outils et de services, ainsi que l'innovation en matière d'usage et de promotion des « e-pratiques ».

1. Formation des ressources humaines

Une difficulté majeure réside dans la confusion largement entretenue entre le métier d'informaticien et celui de chargé de programme sur les TIC. Alors que le premier est un technicien formé pour concevoir et exécuter des solutions informatiques, le second est un agent de l'administration préparé à la planification et la mise en œuvre de projets axés sur l'utilisation des TIC pour le développement territorial. Si le rôle du premier est de faciliter l'équipement et d'assurer un fonctionnement continu du matériel informatique mis en place, la présence du second dans une organisation permet une prise de conscience des dirigeants de l'intérêt de se doter d'équipements informatiques, d'automatiser les tâches administratives et, par conséquent, d'investir dans le domaine des TIC. Quelles sont les modalités de la formation de ces derniers ? Comment se décline leur trajectoire ? Quel sort leur est réservé après la formation ? Ces questions ont retenu l'attention des membres du réseau eAtlas F.A.O. qui se sont alors proposé d'y réfléchir, en particulier à travers le prisme de la discipline géographie.

C'est Emmanuel Eveno lui-même qui lança le débat en présentant dans ses grandes lignes

¹⁸ Maire d'Adja-Ouèrè (Bénin).

¹⁹ Vice-président chargé des échanges internationaux et de la coopération décentralisée / Grand Chalon Agglomération (France).

l'arbre généalogique qui reconstitue les efforts de l'institutionnalisation des techniques d'information et de communication dans la recherche géographique française. Se fondant sur la théorie des champs scientifiques développée par Pierre Bourdieu, il s'est interrogé sur la manière dont cette méta-branche de la géographie s'est constituée dans un contexte aussi concurrentiel que peut l'être l'établissement du périmètre d'une discipline scientifique. L'outil qui lui a permis de comprendre ce cheminement est le fichier central des thèses en France dont la consultation a fait apparaître une nette augmentation du nombre de productions scientifiques concernant la géographie des TIC entre 1981 et 2011. Bien que significative, cette augmentation occulte beaucoup de réalités, notamment celles relatives au devenir des membres de cette discipline.

À ce titre, Mathieu Vidal²⁰ s'est intéressé aux trajectoires socioprofessionnelles des « travailleurs du numérique ».



Ibrahim Sylla et Mathieu Vidal

La présentation de M. Vidal rapporte en fait les résultats d'une enquête prenant en considération les parcours de formation et les trajectoires socio-professionnelles de ces travailleurs. Cette enquête renseigne sur le profil

²⁰ Enseignant-Chercheur, LISST-CIEU et Centre universitaire Jean-François Champollion (France).

de personnes formées, leur métier actuel, leur formation initiale, leur intérêt pour les TIC, leurs emplois précédents.

Elle fait état, entre autres observations, à la fois d'une diversité remarquable sur les métiers cités (chargé de mission / chef de projet TIC, animateur multimédia / webmestre, technicien territorial chargé du SI aux administrés, chef d'entreprise, auto-entrepreneur, consultant TIC...) et d'une hétérogénéité renvoyant à la complexité du positionnement des acteurs (métiers et fonctions différents, casquettes multiples, intitulés peu précis). De telles remarques suscitent d'autres questionnements sur les modalités – hasard ou opportunité – de construction des trajectoires, sur l'adéquation des formations et des métiers, les caractéristiques des profils (généralistes ou spécialistes).

Le cas des étudiants africains issus des formations françaises spécialisées « TIC / Territoire » est révélateur de la pertinence de ce questionnement. Cet intérêt a motivé Destiny Tchéhouali qui s'est attelé à déterminer les principales variables qui influencent l'insertion socioprofessionnelle de ces étudiants.



Destiny Tchéhouali

Il s'est également attaché à identifier les différents niveaux d'expertise relatifs aux processus d'acquisition de qualifications ou de compétences des acteurs africains intervenant dans le domaine des TIC et dresser des portraits-types d'acteurs africains impliqués

dans la conception ou la gestion de projets de développement numérique des territoires.

À la suite d'une analyse basée sur les résultats d'une enquête en ligne et d'entretiens avec des étudiants originaires du Sénégal, du Cameroun, du Congo, de la RDC, du Mali, du Bénin, du Burkina-Faso, de l'Algérie et des Comores, D. Tchéhouali a pu établir quatre profils caractéristiques d'étudiants africains formés sur la problématique des TIC. Le premier profil correspond aux « débrouillards » : ayant un niveau compris entre le bac et le bac +3 et un âge allant de 25 à 30 ans, ces étudiants ont généralement une formation de technicien en maintenance informatique et réseaux et/ou ont des prédispositions de formateurs. Le deuxième profil d'étudiants renvoie aux « butineurs » : ils ont un niveau d'instruction relativement élevé (bac+3 à bac +5) et se retrouvent en fin de formation ou travaillent déjà pour le compte d'associations ou d'ONG à dimension nationale ou internationale. Le troisième type de profil caractérise les « jeunes experts » : de niveau bac+4 jusqu'au bac+8, cette catégorie est particulièrement recherchée par les ONG, les centres/instituts de recherche, les cabinets de conseils, les entreprises du secteur des télécommunications et de l'informatique basés en Afrique, en Europe ou en Amérique du Nord. Enfin, le quatrième profil correspond aux « experts confirmés » : dotés d'un double statut d'expert-chercheur reconnu aussi bien par leurs pairs qu'en dehors de leurs communautés de pratiques professionnelles, ils interviennent dans la réalisation d'études, de recherches, d'évaluation d'impact et dans la mise en œuvre de programmes TIC pour le développement.

Les avantages liés aux différents profils décrits devraient inciter les universités du Sud à revisiter leurs curricula pour éventuellement y intégrer de nouvelles formations relatives aux TIC. Mais il semble que cette prise de conscience de l'intérêt de ces éléments dans le questionnement scientifique, notamment dans des disciplines comme la géographie, soit encore très limitée. C'est du moins l'avis d'Ibrahima Sylla²¹ qui a scruté les défis de

²¹ Enseignant-Chercheur à l'UCAD.

l'intégration des TIC dans les programmes d'enseignement du département de géographie de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Son constat est sans appel : (1) les contenus d'enseignement sont toujours dominés par les orientations de la géographie physique ; (2) la géographie rurale reste influente ; (3) les SIG et la télédétection sont en général les seuls domaines des TIC faisant l'objet d'enseignement ; et (4) les TIC comme « instrument » de recherche sont bien perçues mais la dimension « objet de recherche » est ignorée. La conséquence de cette situation est que les TIC demeurent un "OSNEI"²² et aucun contenu de formation n'a été dispensé au département de géographie jusqu'à une période récente²³.

Quant au sort des étudiants ayant produit des travaux d'étude et de recherche (mémoire de maîtrise, de DEA ou thèse) portant sur ces objets, il s'avère peu convainquant : presque aucun des « diplômés » en géographie des TIC et de la société de l'information ne travaille dans le domaine des TIC. Pour rester dans leur domaine, ils se « réfugient » dans les SIG même si les vocations sont différentes. L'une des difficultés majeures constatées est la confusion entre le métier d'informaticien et celui de géographe intéressé par les usages des TIC.

En raison des difficultés d'insertion des ressources humaines formées sur les TIC et les questions afférentes à la société de l'information, la plupart des membres de l'assistance ont exprimé un doute sur l'utilité et la consistance des contenus d'enseignement centrés sur ces outils. Cependant, les débats ont abouti à la nécessité de s'ouvrir à la modernité et à l'innovation, en faisant la part des choses. En d'autres termes, il faudra poursuivre la formation de techniciens aptes à concevoir ou manipuler les outils, et en même temps intégrer la formation de ressources humaines capables de comprendre et de faire comprendre aux autres les enjeux des TIC et

²² Objet scientifique non encore identifié.

²³ La réflexion a été lancée durant l'année universitaire 2009-2010 afin de prendre en compte dans le programme d'enseignement la problématique de l'accès aux TIC et des pratiques spatiales découlant de l'appropriation de ces outils.

d'impulser des politiques de développement territorial dépassant la dimension technique.

2. Développement d'outils et de services

Un autre grand défi identifié par les troisièmes rencontres d'eAtlas F.A.O. est la maîtrise des outils et des services basés sur les TIC. Beaucoup d'efforts ont été faits dans ce sens mais le chemin à parcourir est encore long.

Le développement des outils se justifie par les multiples opportunités qu'ils offrent aux acteurs territoriaux. Dans le contexte de la décentralisation qui a favorisé le transfert d'un certain nombre de compétences aux collectivités locales, ces outils peuvent jouer un rôle important notamment dans la perspective de l'autonomisation et de la responsabilisation des populations autochtones dans le processus de développement local. Dans le domaine spécifique de la gestion foncière, leurs apports s'avèrent particulièrement déterminants.

En effet, il est apparu à travers la présentation faite par Labaly Touré²⁴ sur le cas de la communauté rurale de Keur Momar Sarr (Sénégal) que le foncier constitue un ensemble de ressources naturelles renouvelables (terre, eaux, faune, flore) dont la gestion pose d'énormes problèmes entraînés par de multiples facteurs : (1) cohabitation de modes de tenure moderne et traditionnelle ; (2) manque de maîtrise de l'assiette foncière ; (3) faible niveau d'alphabétisation de la plupart des conseillers ruraux ; (4) absence de documents cartographiques ou topographiques ; et (5) absence d'outils de gestion et de planification efficaces. Dans un contexte pareil, la mise en place d'un SIG à Keur Momar Sarr a permis de limiter les doubles affectations et les affectations théoriques, d'améliorer la délimitation des parcelles, de réduire la fréquence des fraudes et de la corruption, d'optimiser la gestion des dossiers, de favoriser la transparence de la gouvernance des ressources naturelles et de minimiser les risques de conflits.

La communication de Pape Samba Ndiaye²⁵

²⁴ Géographe-Géomaticien, Doctorant au laboratoire LEIDI « Dynamiques des territoires et Développement » / Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal).

²⁵ Expert en Système d'information foncière /

conclue dans le même sens. Axée sur le thème de la sécurisation foncière à l'aide d'un système d'information foncière (SIF), cette présentation a mis en évidence les avantages que l'outil a introduit dans la prise en charge des problèmes fonciers au niveau de la communauté rurale de Mbane (Nord du Sénégal). De façon pratique, ce système d'information a servi de support au traitement des difficultés découlant du manque de maîtrise des textes de loi encadrant la gestion foncière, de la méconnaissance du potentiel foncier, des affectations doubles ou virtuelles de parcelles agricoles. Pour parvenir à ces résultats, le Programme d'appui aux communautés rurales de la vallée du fleuve Sénégal (PACR-VFS) a déroulé plusieurs activités, notamment la cartographie du parcellaire agricole, la formation à l'utilisation du GPS, à la lecture de cartes et à l'archivage, le renforcement de capacités des acteurs (chef de village, Ascom et CDE) sur leurs rôles et responsabilités dans la gestion foncière.

Utilisés dans une perspective d'aménagement du territoire, les systèmes d'information géographique classiques ou participatifs procurent de nombreux avantages. Selon Ousmane Ag Dalla²⁶ qui s'intéresse à l'utilisation des SIG-participatifs au Nord-Mali, ces outils contribuent à mieux faire connaître les potentiels et les contraintes du territoire, tout en favorisant une réelle participation des populations locales aux processus décisionnels. Cela garantit, selon lui, l'émergence d'une citoyenneté susceptible d'impulser un développement local harmonieux et équitable.

Si des avancées significatives sont constatées en matière de développement d'outils d'appui à la gouvernance, l'institutionnalisation des approches de gestion basées sur ces outils reste un problème crucial. A en croire Luc

Programme d'Appui aux Communautés Rurales de la Vallée du Fleuve Sénégal (PACR-VFS).

²⁶ Chef du Département des études, de la planification, de la coordination et du suivi-évaluation des projets de l'Agence de développement du Nord-Mali. Doctorant en SIG et gestion durable des territoires à l'Université Jean Monnet de St-Etienne (France) et à l'Université de Bamako (Mali).

Olivier Sintondji²⁷ et Ibrahima Sylla²⁸ qui ont analysé cette question en rapport avec l'utilisation du système d'information géographique participatif (SIG-P) pour la gestion des collectivités territoriales au Bénin, l'institutionnalisation est d'un intérêt stratégique en ce sens qu'elle influe sur le niveau d'utilisation et d'appropriation des TIC tant au niveau national qu'à l'échelle locale. Alors que dans les pays du Nord les SIG sont utilisés pour gérer divers problèmes dans des domaines aussi variés que la protection de la nature, la gestion des déchets, la santé publique, le géomarketing, les processus électoraux, la défense nationale et même les jeux vidéo, il existe un très grand retard quant à l'intégration de ces outils dans les pays du Sud. Face à cette situation, les membres du programme ICT4D²⁹ envisagent l'institutionnalisation à travers une démarche multidimensionnelle et multi-acteurs dont les déterminants relèvent de la communication et de la sensibilisation, du renforcement des capacités des différents acteurs, du plaidoyer et de la participation de tous les membres de la communauté.

C'est dans cette perspective que s'intègre la formation sur les outils SIG (logiciels ArcView 3.3 et SWAT) délivrée par l'équipe ICT4D au Bénin à l'intention d'une part, des cadres techniques des mairies de Savè, Ouèssè, N'Dali, Nikki, Parakou et Tchaourou, et d'autre part, des agents techniques des centres communaux de promotion agricole (CeCPA) de Savè et de Tchaourou.

De toute évidence, les initiatives visant la vulgarisation des outils et la maîtrise des usages se développent de plus en plus. D'ailleurs, aux projets et programmes rapportés par les chercheurs dans leurs communications s'ajoutent d'autres qui ont été impulsés dans le

²⁷ Enseignant-chercheur, membre du LHME/faculté des sciences agronomiques de l'université d'Abomey-Calavi (Bénin).

²⁸ Chargé de programme auprès d'Enda Lead Africa et coordinateur du programme ICT4D.

²⁹ Développé par Enda Lead Africa sur l'utilisation des SIG-P pour la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire, ce programme intervient dans six pays africains : Bénin, Kenya, Malawi, Rwanda, Sénégal et Tunisie. Cf. www.leadinafrica.org/sigp

cadre de la coopération décentralisée.

Un cas significatif est celui présenté par Céline Egger³⁰, Abdel Affissou Adegbité³¹ et Gael Acke³² concernant la « mise en place d'un logiciel d'informatisation de l'Etat-civil : cas de la coopération décentralisée entre le Grand Chalon et la Communauté des Communes du Plateau au Bénin »³³. Un autre cas illustratif est celui rapporté par Bruno Blaise³⁴ et Mamadou Dieng³⁵ à propos de la « mise en place d'un système d'information géographique collaboratif dans le cadre d'une coopération décentralisée entre Castres-Mazamet et Guédiawaye ».

Loïc Damiani³⁶ et Souleymane Mboup³⁷ ont aussi abondé dans le même sens en parlant d' : « équipement, formation à la maintenance des appareils informatiques et à l'utilisation des TIC dans la gestion communale : cas de la coopération décentralisée entre Fontenay-sous-Bois et Koungheul ». Quant à Romain da Costa³⁸ et Daniel Hounkpevi³⁹, ils ont abordé la question de « l'installation et la mise en œuvre de jumelages "Sankoré" : cas de la coopération décentralisée entre Rosny-sous-Bois et Cotonou, Lyon et Porto-Novo ».

Dans tous les cas exposés, des problèmes cruciaux de gouvernance publique, de manque d'infrastructures, de renforcement de capacités et des moyens d'intervention ont été

³⁰ Chargée de mission Echanges internationaux et coopération décentralisée, Grand Chalon Agglomération (France).

³¹ Technicien informatique de la communauté des communes du Plateau (Bénin).

³² Gérant de la société « La Puce @ l'Oreille »/Consultant en Système d'Information pour l'Agglomération du Grand Chalon.

³³ Cf. *Infra*, pp.

³⁴ Chargé de mission observatoire économique et social/Chef de projet SIG, agglomération de Castres-Mazamet (France).

³⁵ Coordinateur du projet SIG et assistant technique de l'Agenda 21 de la ville de Guédiawaye (Sénégal).

³⁶ Conseiller municipal délégué à la ville numérique, ville de Fontenay-sous-Bois (France).

³⁷ Premier adjoint au maire de Koungheul (Sénégal).

³⁸ Directeur de communication, ville de Rosny-sous-Bois (France).

³⁹ Directeur des services techniques, mairie de Porto-Novo (Bénin).

identifiés et traités à l'aide d'outils numériques puissants et accessibles tant du point de vue technique que du point de vue financier.

3. Innovation en matière d'usage et de promotion des e-pratiques

Les participants aux troisièmes rencontres d'eAtlas F.A.O. estiment qu'en plus des outils et services numériques, la promotion d'usages innovants et de nouvelles pratiques constituent un défi important. Ce défi constitue en même temps un chantier gigantesque qui exige l'implication de plusieurs acteurs qui doivent nécessairement agir en synergie pour une meilleure efficacité de leurs actions.

La société de l'information étant avant tout un projet politique, les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer en matière de vulgarisation des équipements et des usages numériques. Cet enjeu semble aujourd'hui compris par beaucoup de décideurs africains qui mettent en œuvre des stratégies pour tirer le meilleur profit de la société de l'information.

C'est le cas du ministère béninois de la prospective, du développement et de l'évaluation des politiques publiques qui a initié un important projet concernant « l'usage des TIC pour le renforcement de la chaîne de valeur export de l'ananas par les communautés rurales en Afrique de l'Ouest ». Selon Amessinou Kossi⁴⁰, l'originalité de ce projet tient à une bonne compréhension du secteur de l'ananas au Bénin rendue possible par un diagnostic minutieux de la chaîne de valeur, des enjeux et des défis à relever. Suite à ce diagnostic, plusieurs services ont été conçus pour favoriser une plus grande performance du secteur : (1) page web de présentation détaillée et d'informations commerciales pour chaque contributeur (www.ananas.bj) ; (2) compte mail professionnel (nomprenom@ananas.bj) ; (3) cartographie de repérage spatial sur ananas.bj ; (4) service de dépôt et de consultation d'informations commerciales sur le web et le web-mobile ; et (5) service de dépôt d'informations de vente auprès d'un opérateur téléphonique. Il est clair que ce pro-

jet est innovant mais son succès dans le monde agricole béninois dépendra de la volonté de chacun des acteurs de la chaîne de production/transformation/exportation. Un autre facteur de succès est l'adhésion et l'engagement de chaque acteur à participer à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Le secteur privé semble déjà engagé dans l'appropriation des TIC. C'est du moins ce que l'on retient de la communication de Robert Aoued⁴¹ qui a présenté la « contribution du secteur privé des TIC à l'aménagement numérique des territoires au Bénin : cas des centres multimédia communautaires d'ISOCEL Télécom ». Ce projet s'avère particulièrement utile lorsque l'on considère le retard du Bénin en matière de connectivité : le marché de l'Internet est peu développé, le taux de pénétration d'Internet est inférieur à 5% (450 000 utilisateurs en 2011) or 90% des connexions sont concentrées à Cotonou et ses banlieues. Il devrait permettre de régler beaucoup de problèmes liés au déficit d'infrastructures physiques des TIC, au manque de connaissances et de compétences en TIC et aux coûts prohibitifs des équipements et des connexions à Internet. La phase pilote de ce projet a déjà débuté dans sept agglomérations béninoises, en l'occurrence Bohicon, Djougou, Ouidah, Parakou, Porto-Novo, Savalou et Savé, et ISOCEL Télécom espère pouvoir ainsi contribuer au développement national par : (1) la création d'emplois directs et indirects ; (2) le transfert de compétences techniques aux populations rurales ; (3) l'élaboration de contenus locaux ; (4) la promotion des divers produits agricoles de chaque localité ; (5) le développement du tourisme et de l'artisanat local ; (6) la consolidation des relations avec la diaspora ; (7) l'accès à l'information et à l'éducation à distance ; et (8) l'accès aux services de « e-gouvernement ».

Les collectivités locales ne sont pas en reste dans ce chantier de développement des usages des TIC car elles sont instigatrices d'une dynamique visant aussi bien l'installation d'équipements que la promotion de l'utilisation des

⁴⁰ Chef du service informatique du ministère de la prospective, du développement et de l'évaluation des politiques publiques (Bénin).

⁴¹ PDG d'ISOCEL Télécom, représentant des fournisseurs d'accès Internet au Bénin.

TIC. A ce titre, Hubert Precher⁴², Jacques Raynaud⁴³ et Saïdou Zabre⁴⁴ ont partagé l'expérience du « développement de l'utilisation des TIC à travers l'installation des centres municipaux multimédia : cas de la coopération décentralisée entre Châtelleraut et Kaya ». Quant à Jean-François Legrand⁴⁵, Thierry Motte⁴⁶ et Somé Ayereku⁴⁷, ils ont exposé sur la « mise en place d'un espace public numérique : cas de la coopération décentralisée entre le conseil général de la Manche et la commune de Dissin ».



Jean-François Legrand

Il s'agit, à travers toutes ces initiatives, de renforcer l'éducation au développement, de renforcer les ressources financières des communes, de faciliter l'orientation et la formation des jeunes, de former le personnel communal, de faciliter l'accès de toutes les couches de populations aux TIC et aussi de donner une lisibilité à la coopération. D'importants efforts sont alors nécessaires pour venir à bout des obstacles liés au manque de moyens humains (personnel technique insuffisant ou insuffisamment formé) et matériels

⁴² Conseiller municipal délégué à l'administration électronique et aux TIC, ville de Châtelleraut (France).

⁴³ Directeur des relations internationales et de la coopération décentralisée, ville de Châtelleraut.

⁴⁴ Responsable du centre municipal multimédia de Kaya (Burkina-Faso).

⁴⁵ Sénateur et Président du conseil général de la Manche (France).

⁴⁶ Directeur des relations internationales et de la coopération décentralisée.

⁴⁷ Coordinatrice de l'espace public numérique communautaire de Dissin (Burkina-Faso).

(augmentation des équipements, maintenance et protection contre les coupures d'électricité).

Le rôle des chercheurs paraît tout aussi déterminant dans la construction des usages et la promotion de nouvelles pratiques rattachées à la gouvernance, à la citoyenneté et à la démocratie. S'il s'agit de théoriser le déploiement des infrastructures et services numériques et leur appropriation par les communautés, les chercheurs sont particulièrement bien préparés. Françoise Desbordes⁴⁸ s'est essayée à ce rôle au travers d'un questionnement fort instructif : « Participatif/ collaboratif ? Retour d'expérience sur la co-construction d'un site web collaboratif à l'échelle d'une banlieue dakaroise ».

S'il est évident que la compréhension des termes varie suivant l'angle d'approche, selon que l'on soit dans le monde de l'entreprise, le secteur de l'éducation ou dans la vie associative, il reste que le contenu conféré aux concepts mobilisés dans le cadre d'un projet influe sur la démarche des acteurs engagés dans celui-ci. La pertinence du choix des termes apparaît à travers le projet exposé par F. Desbordes et qui a été conçu sur un fond de constats problématiques liés, entre autres, aux difficultés d'accès aux informations disponibles sur la ville de Guédiawaye (Dakar) et à la multiplicité des projets d'aménagement et des intervenants (municipalités, organisations communautaires de base, administrations, universitaires) qui agissent souvent de façon dysharmonique. En procédant à des recoupements des acceptions qui ressortent de l'usage de l'un et de l'autre terme, et en faisant des réajustements de contenus, les acteurs du projet ont réussi à mettre en œuvre une solution technique pour initier l'expérimentation des TIC dans la gouvernance locale. En effet, un « portail collaboratif pour la e-gouvernance et le développement local » a été mis en place et il est très vite devenu un portail pour toute la ville de Guédiawaye.

⁴⁸ Ingénieure de recherche au LISST-CIEU, Université de Toulouse.



Françoise Desbordes

L'un des facteurs essentiels pour la réussite du processus analysé par F. Desbordes est la volonté partagée par les différents acteurs d'innover dans les usages des outils collaboratifs à l'échelle d'une ville. Sans cette volonté de collaborer, les usages ne peuvent pas se développer. Or, quel que soit l'outil retenu dans ce contexte, les contenus resteront faibles et le partage de points de vue et d'opinions demeurera insignifiant. Il est donc clair que les relations qu'entretiennent les parties-prenantes d'un projet sur les TIC influent inéluctablement sur les résultats de celui-ci.

Fort de ce constat, Jean-Jacques Guibert⁴⁹ s'est interrogé sur les « modalités d'articulation collectivités locales – ONG pour un meilleur usage des TIC au service du développement et de la gouvernance locale ». Ces modalités sont avant tout caractérisées par une grande diversité allant de la « substitution » au « contrôle citoyen et la co-élaboration des politiques » en passant par la « concurrence », « l'appui technique », la « maîtrise d'ouvrage social » et le « partenariat ». Malgré cette diversité, les collectivités locales et les ONG sont manifestement interdépendantes et gagnent à agir ensemble afin de changer d'échelle et d'influer sur les politiques publiques visant à construire une société de l'information plus ouverte et plus inclusive.

En fait, les facteurs pouvant sous-tendre l'interdépendance de ces acteurs sont multiples. Jean-Jacques Guibert estime que sans l'appui des ONG et des organisations de la

société civile locale, les collectivités n'accèdent pas, sinon difficilement, aux relais et aux méthodes nécessaires pour favoriser une grande appropriation des dispositifs numériques par les acteurs locaux. Inversement, sans l'appui des collectivités locales, les ONG ne disposent pas des moyens d'institutionnalisation et de financement pouvant servir à couvrir l'ensemble du territoire tout en pérennisant leurs actions.

Le partenariat s'avère donc essentiel pour le développement des équipements et des usages des TIC dans toutes les villes africaines. Cela est d'autant plus affirmé que le pouvoir public central agit sans tenir compte des compétences transférées aux collectivités locales et sans même associer ces acteurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales. L'exemple rapporté par Karine Laure Koudjou Talla⁵⁰ à propos de « l'implication des pouvoirs locaux camerounais dans la réduction de la fracture numérique » démontre que le partenariat est aujourd'hui une exigence. Le contraste est flagrant : d'une part, l'Etat développe une vision pour « transformer le Cameroun en une société dont l'économie est basée sur le savoir grâce à l'appropriation des TIC », et œuvre en vue de sa matérialisation ; d'autre part, l'Etat laisse de côté la plupart des piliers du développement à la base, en l'occurrence les acteurs locaux. Cette marginalisation se traduit alors par une faiblesse endémique des moyens humains et financiers des communes, une absence notoire d'infrastructures de télécommunication en milieu rural (accès à Internet par Vsat très coûteux), de grandes difficultés d'accès à l'électricité dans les communes majoritairement rurales, l'ignorance ou la non-maîtrise des enjeux liés aux TIC. Les ONG ont certainement un rôle crucial à remplir.

En attendant que les conditions d'un déploiement plus harmonieux et d'une appropriation plus poussée des TIC soient réunies, les usages demeurent rudimentaires (courriels, *chat*...) et les innovations peu développées. Ainsi, il est

⁴⁹ Chercheur associé au LISST-CIEU, Université de Toulouse.

⁵⁰ Urbaniste spécialiste des TIC, chargée d'étude au cabinet AUGEA-Afrique (Yaoundé, Cameroun) / Doctorante en géographie à l'Université de Dschang/Rouen.

apparu à travers la présentation de Ken Lohento⁵¹ sur « la e-gouvernance et la participation citoyenne en Afrique de l'Ouest » que ces pratiques sont assez limitées. Du Cap-Vert au Nigeria, en passant par le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Burkina Faso, la e-gouvernance, ou en d'autres termes « *l'utilisation des technologies de l'information et de communication dans le but d'améliorer la fourniture de l'information et des services, d'encourager la participation du citoyen dans le processus de décision* »⁵², n'a fait l'objet que de quelques initiatives significatives. Il s'agit notamment: (1) de la Maison du Citoyen et du système d'information multimédia du gouvernement (SIMGOUV) : site gouv + centre d'appel « Allo Gouvernement, Allo 101 » au Cap vert ; (2) du site web des démarches administratives au Sénégal ; (3) du portail de la Direction générale des marchés publics au Burkina Faso ; (4) de la plate-forme web de pétitions, débats et sondages abidjan.net en Côte d'Ivoire ; (5) de l'utilisation des TIC pour la promotion de la transparence pendant les élections au Ghana ; et (6) de Police Diary au Nigeria.

Bien que ces réalisations soient remarquables, il existe beaucoup d'obstacles qui risquent de ralentir la progression des pays africains vers les plus hauts niveaux d'innovation en matière de « localisation de la société de l'information ». Il s'agit notamment de la faiblesse de la participation des citoyens, des coûts élevés des infrastructures, de la faiblesse du capital humain, du manque de réactivité des dispositifs d'e-gouvernance (interactivité théorique), du caractère léthargique des sites web communaux et gouvernementaux, de l'absence de contenus numériques en langues locales, etc. De vastes chantiers de réflexion et d'action restent ainsi ouverts et les membres du réseau eAtlas F.A.O. sont plus que jamais interpellés.

⁵¹ Coordonnateur de programme TIC pour le développement au CTA.

⁵² Misurac (2007) cité par Ken Lohento.

La géographie de la société de l'information. D'une spécialité française à l'amorce d'une coopération scientifique franco-africaine

Emmanuel Eveno

Professeur, Directeur de recherche au LISST-CIEU
Université de Toulouse

Alain François Loukou

Enseignant-chercheur à l'Université de Bouaké

Ibrahima Sylla

Enseignant-chercheur à l'Université Cheikh Anta Diop

Destiny Tchéhouali

Doctorant au LISST-CIEU
Université de Toulouse

Mathieu Vidal

Maître de conférences au CUFR J-F. Champollion (Albi)
Chercheur au LISST-CIEU

Le travail présenté ici est construit sur une analyse de la place occupée par les géographes travaillant sur les TIC dans un certain nombre d'institutions structurantes et d'événements marquants. Il débute par une analyse de ce qui représente le viatique nécessaire à toute carrière de recherche - la thèse de doctorat et, en deçà, les Masters - pour se prolonger par une analyse exploratoire de la place de l'Afrique et des Africains dans les publications scientifiques francophones consacrées aux TIC et, enfin, par une réflexion sur la diffusion de ces problématiques dans l'enseignement supérieur africain en géographie.

I - Les thèses françaises de géographie. L'évolution des thèses de géographie sur 30 ans

L'enquête à laquelle nous nous sommes livrés couvre une période de 30 ans (de 1981 à 2011) et est consacrée aux mémoires universitaires de géographie (sections 23 et 24 du Conseil National des Universités) enregistrés au fichier central des thèses.

1. La génération des pionniers : 1980 à 2000

L'échantillon reconstitué pour la période 1980-2000 porte sur 3437 mémoires, sans qu'il soit toujours très facile de distinguer les thèses des autres mémoires (D.E.A et Maîtrise).

L'échantillon pour la période 2001-2011 comporte quant à lui 2191 thèses ou projets de thèses, mais la base ne permet pas de savoir si les projets ont abouti ou non.

A l'époque où Henry Bakis réalisait sa thèse (fin des années 1970), le sujet auquel elle s'attache, les télécommunications, est totalement hors champ, non seulement en France mais aussi dans tous les pays. De ce point de vue, elle est profondément originale. Pourtant, les télécommunications avaient assez fréquemment été évoquées par des géographes antérieurs comme des sujets potentiellement intéressants. Le premier à l'avoir affirmé est Friedrich Ratzel, géographe allemand de la fin du XIX^{ème} siècle. D'autres ont suivi son exemple, voire ont inauguré quelques travaux de recherche intégrant l'objet télécommunication. Ce fut le cas de Jean Labasse par exemple dans les années 1950... Toutefois, jusqu'à Henry Bakis, il n'y avait jamais eu de thèse doctorale réalisée sur cette question.

La raison essentielle était que l'objet de recherche « télécommunication » n'était pas tenu pour pertinent par les géographes susceptibles de diriger des thèses jusqu'à cette époque. D'ailleurs, H. Bakis rapporte que, dès le début de son parcours de doctorant, il s'est trouvé isolé, abandonné par son Directeur de Thèse. Bien que Michel Rochefort ait accepté de diriger ce travail, il a donné par la suite tous les signes du plus profond désintérêt.

Le manque de thèses sur le sujet a ainsi longtemps constitué l'une des plus grandes fragilités de ce champ en cours de construction.

Il est assez délicat de comparer les effectifs à l'intérieur de chacune des « branches » identifiées de la géographie telles qu'elles figurent dans la nomenclature du fichier central des thèses. D'autant plus que la base de référence n'indique pas la « branche » dans laquelle les nouveaux docteurs ont choisi de s'inscrire. Il faut donc la déduire à partir de l'intitulé et, quand l'interprétation reste floue, en consultant les notices de thèses, dans lesquelles figure une série hiérarchisée de « mots-clés ». Dans ces cas précis, nous avons conservé le premier mot-clé de la liste. Dans bien des cas, les nouveaux docteurs énoncent plusieurs mots-clés, signalant par là leur désir d'être identifiés à l'intersection de plusieurs branches. Ainsi, pour les thèses d'urbaine et dans une proportion moindre pour la rurale, on trouve de nombreux mémoires articulant par exemple l'urbaine à l'économie, à l'industrielle, au commerce, voire plus rarement à l'environnement et à la climatologie. Pour la rurale, les associations les plus fréquentes sont celles avec le développement, le tourisme.

Il s'agit donc d'un outil assez lourd à manipuler et d'un usage rendu malaisé par les nombreuses carences qu'il comporte. Il ne peut être ici utilisé que pour repérer des grandes masses, les chiffres mentionnés ici sont donc surtout à caractère indicatif.

Branches	Nbre de thèses	en % du total de la base
Urbaine	721	21,0
Rurale	461	13,4
Géomorphologie	197	5,7
Hydrologie	145	4,2
Population (démographie, santé...)	145	4,2
Régionale	145	4,2
Cartographie	129	3,8
Climatologie	124	3,6
Environnement	113	3,3
Industrielle	109	3,2
Transports	97	2,8
Tourisme	93	2,7
Aménagement	88	2,6
Economie	81	2,4
Géo-sociale	71	2,1
Commerce	67	1,9
Politique	66	1,9
Paysage	63	1,8
Autre géophysique	60	1,7
Culturelle	57	1,7
Représentations	43	1,3
Développement	31	0,9
Biogéographie	26	0,8
Ecologie	24	0,7
Epistémologie	23	0,7
Géo-Histoire ou géographie historique	21	0,6
Halieutique	16	0,5
Tic	8	0,2
Non identifiées	328	9,5

Tableau recomposé à partir des données disponibles dans la base SU.DOC

Le total excède 100 % dans la mesure où certaines thèses ont été comptées dans plusieurs rubriques.

Le nombre de thèses ou mémoires de recherche mentionnant dans leur titre une référence à l'étude d'un objet inclus dans l'ensemble constitué par les Tic dans son rapport à l'espace est de 8, ce qui représente 0,23 % de l'ensemble des mémoires référencés (3437).

Les thèses portant sur les relations entre espace géographique et Tic sont donc très minoritaires, elles apparaissent en dernier rang et loin derrière celles de la catégorie qui les

précède directement. Elles sont en effet deux fois moins nombreuses que l'autre branche la moins pourvue, celle traitant d'halieutique. Même si les comparaisons restent compliquées pour les raisons évoquées plus haut, on observera que les Tic ont jusqu'à présent bien moins attiré de doctorants que d'autres problématiques qui sont apparues dans les années 1960 et 1970. C'est ainsi que sur la même période, les thèses sur la question des « représentations » sont cinq fois plus nombreuses, quand la question « paysagiste » attire huit fois plus.

Un autre gros problème de la base des thèses provient du fait qu'elle est très incomplète. Il n'était guère envisageable de la compléter pour l'ensemble des branches identifiées et nous nous sommes donc limités à ce qui est au cœur de notre sujet : les thèses portant sur les Tic.

Au premier échantillon, celui référencé dans la base, nous avons pu rajouter six thèses « oubliées » ou en tout cas non référencées et touchant spécifiquement aux Tic, celles de : Henry Bakis, Sophie Clairet, Emmanuel Eveno, Pascal Gillon, Marc Lestrade, Daniel Weissberg. Compte tenu de notre position à l'intérieur de ce micro-champ de la géographie des Tic, nous pensons avoir repéré la grande majorité des thèses s'y référant. La base ainsi recomposée permet d'identifier les thèses suivantes :

1. BAKIS Henry, Télécommunications et organisation de l'espace, s/d. Michel Rochefort, Univ. Paris Sorbonne, 1983
2. MSELLATI, Jean-Charles, Un pays à reconnaître, s/d Yves Prats, Univ. Aix-Marseille, 1989
3. BENAKOUCHE DE MOURA, Tamara, Du téléphone aux nouvelles technologies : implications sociales et spatiales des réseaux de télécommunications au Brésil, s/d. Gabriel Dupuy, 1989
4. PASQUER Olivier, Contraintes de développement et nouvelles stratégies d'aménagement montagnard : utilisation des nouveaux moyens de communication : exemple du Beaufortain, 1990
5. DUARTE-DIAS Leila Christina, Les réseaux de télécommunication et l'organisation

territoriale et urbaine au Brésil, s/d. Paul Claval, 1991

6. EVENO Emmanuel, La territorialisation des systèmes d'information et communication et les acteurs de la sphère publique locale: le cas de Toulouse et de sa région, s/d Alain Lefebvre, 1991
7. WEISSBERG Daniel, Le système mondial de l'informatique : acteurs et enjeux, s/d Robert Marconis, 1991
8. BARRAT, Jacques, Géographie des médias, s/d. Claude Collin Delavaud, 1992
9. MONTALIEU, Jean-Pierre, Les lieux représentés : géographies médiatique et sociale, s/d. Marcel Roncayolo, 1994
10. GILLON Pascal, Contribution à l'analyse des échanges interurbains : modélisation des flux téléphoniques entre les villes françaises, s/d Maryvonne Le Berre et Henry Bakis, 1997
11. LESTRADE Marc, Système d'information et implantation spatiale des grandes entreprises. Etude de géographie des télécommunications, co-dir. H. Bakis & Bernard Dézert, Université Paris IV-Sorbonne, 1999.
12. CHEVALIER, Dominique, Projets de villes et politiques municipales de communication : le cas de Marseille, Montpellier, Nice et Toulouse, s/d Philippe Cadène, 1998.
13. ROCHE Stéphane, Enjeux de l'appropriation sociale des technologies de l'information géographique pour l'aménagement territorial, s/d Yves Gaudin, 1999.
14. CLAIRET Sophie, Représentations de paysages et renforcement identitaire dans les Régions de l'arc méditerranéen, s/d Rolland Courtot, Univ. Provence 2000.

Le total des thèses soutenues en géographie et traitant des Tic, tel qu'il a pu être recomposé, est donc désormais de 14.

Il pourrait paraître discutable d'avoir inclus dans cette catégorie des pionniers des thèses qui s'étagent sur près de vingt années. La limite de l'an 2000 pourrait également être considérée comme arbitraire. A bien des égards, la thèse réellement pionnière est la

première du genre. Elle ouvre un champ de possibilités. Si on a considéré que les suivantes le sont, y compris sur une durée de vingt années, c'est parce que le corpus a mis à peu près ce temps pour émerger et se rendre visible. Les doctorants sont contraints, le plus souvent, de solliciter un directeur de recherche qui est soit « par défaut », soit extérieur à la discipline. Seule exception, la thèse de Pascal Gillon, co-encadrée par Maryvonne Le Berre et Henry Bakis. Ce dernier, employé au CNET, n'était pas en mesure d'encadrer des thèses de doctorat et avait donc dû s'en remettre à une co-direction.

Un certain nombre des thèses « pionnières » traitent en fait d'un média ou d'une entreprise de communication à distance (Barrat, Clairet), d'autres encore de l'activité de communication d'une organisation ou d'une institution (Chevallier, Mselatti) voire de l'activité de communication de la discipline géographique elle-même (Montalieu, Roche).

Le dernier sous-groupe est celui qui est composé par les travaux portant sur l'analyse des Tic dans l'organisation de l'espace, les usages socio-spatiaux des Tic et le rôle des Collectivités locales dans les processus de diffusion et d'appropriation des Tic dans les territoires (Bakis, Benakouche de Moura, Duarte Dias, Eveno, Pasquer).

2. Deuxième génération : 2000 à 2011

Pour la décennie suivante, l'usage du fichier central des thèses devient encore plus malaisé car il n'y a aucune possibilité de savoir si les sujets déposés ont été soutenus. Même si la base permet théoriquement de sélectionner les thèses soutenues, il existe tellement d'erreurs ou d'oublis que l'on est bien obligé de prendre l'information contenue dans la base pour ce qu'elle est vraiment : elle correspond à des dépôts de sujets de thèse, mais, comme elle est peu actualisée et n'inclut aucune procédure de vérification, de nombreux doctorants ayant abandonné leur thèse sont toujours inscrits dans la base. Comme il n'est pas possible de faire un tri et une vérification systématique, on la considérera donc comme un outil permettant

de suivre l'évolution des dépôts de sujets. On mentionnera simplement les dates de soutenance lorsqu'elles sont connues.

Thèses soutenues :

1. BAUTZMAN Alexis, Exogéographie politique des autoroutes de l'information. Globalisation de la communication et mutation du « système-monde », 2001
2. FREMONT-VANACORE Anne, Le rôle des réseaux et des territoires dans la diffusion des NTIC dans les PME-PMI. Comparaison Haute- et Basse-Normandie, 2001
3. VIDAL Philippe ; La Région face à la société de l'information. Le cas de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes ; s/d Emmanuel Eveno et Alain Lefebvre ; Université de Toulouse 2, 2002.
4. BERNARD Eric ; Le déploiement des réseaux électroniques en Afrique francophone. Enjeux et stratégies, s/d. Henry Bakis et Annie Chéneaux Loquay, Montpellier, 2003.
5. GARCIA Denis ; Désenclavement et technologies d'information et de communication en moyenne montagne française: l'exemple du Massif Central et de ses bordures, s/d Henry Bakis ; Montpellier, 2003.
6. COTE Guillaume ; L'action publique territorialisée en matière de technologie de l'information et de la communication (tic) : une comparaison entre Montréal et Toulouse ; s/d Emmanuel Eveno et Daniel Latouche - Toulouse 2 et INRS Montréal.
7. LOUKOU Alain-François ; Télécommunications et développement en Afrique: le cas de la Côte-d'Ivoire, s/d Henry Bakis, Montpellier, 2005.
8. VIDAL Mathieu ; Les territoires politico-économiques face aux technologies de l'information et de la communication ; s/d. Emmanuel Eveno ; Université de Toulouse 2, 2006.
9. DIDELON Clarisse ; Influence des technologies d'information et de communication dans l'organisation de la production et du commerce de la soie au Karnataka (inde du sud) ; s/d Claude Grasland, Univ. Paris 7

10. ULLMANN Charlotte ; Les politiques régionales à l'épreuve du développement numérique : enjeux, stratégies, impacts ; s/d. G. Dupuy ; Université de Paris 1 ; 2006.
11. MBADINGA Michel ; Etat, entreprises et développement au Gabon. Contribution à une étude géographique ; s/d. Henry Bakis, Univ. Montpellier 3, 2006.
12. HACHE Alexandra ; Les mouvements altermondialiste versus la société de l'information: usage, pratiques et valeurs de l'activisme en réseau (une tentative de cartographie dynamique autour des processus de confluence des mouvements sociaux); s/d Jacques Prades, Univ. Toulouse 2
13. BEN HASSINE Abdel ; Télécommunications et l'espace économique et socio-culturel: l'enjeu ? Cas de l'espace tunisien, s/d Henry Bakis ; Univ. Montpellier 3, 2008.
14. BEAUDE Boris ; Eléments pour une géographie du lieu réticulaire. Avoir lieu aujourd'hui ; s/d R. Knafo ; Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne; 2008.
15. DIENG Mbaye Dieng. Réseaux et systèmes de télécommunications dans une région périphérique du Sénégal : Ziguinchor en Casamance ; Univ. Bordeaux 3 ; s/d A. Chéneau-Loquay, 2008.
16. SYLLA Ibrahima ; Technologies de l'information et de la communication et développement au Sénégal ; s/d Emmanuel Eveno, Univ. Toulouse 2, 2009.
17. VALENTIN Jérémie ; Usages géographiques du Cyberspace : nouvelle appropriation de l'espace et l'essor d'une « néogéographie » ; s/d Henry Bakis ; Univ. Montpellier 3, 2010.
18. LEROUX Sébastien ; Le nouvel « âge d'or » de l'aménagement du territoire. Les technologies de l'information et de la communication au regard de l'autonomie et de la justice spatiales (Vésubie, Diois et Maurienne) ; s/d Olivier Soubeyran, Université de Grenoble, 2010.
19. ALAWAD Hiba ; De l'aménagement numérique des territoires à l'intégration du Web dans l'analyse géographique : nouvelles méthodes et perspectives pour les Systèmes d'Information Géographiques (SIG), la cartographie et la télédétection ; s/d. Loïc Grasland ; Université d'Avignon, 2010.
20. MAKANGA BALA Martial Pépin ; Le Gabon et la société de l'information. Approche spatiale des réseaux et des enjeux géopolitiques des technologies de la communication ; s/d Annie Chéneau Loquay ; Univ. Bordeaux 3, 2010.
21. GUEYE Moda ; Réseaux et systèmes de communication dans la diaspora sénégalaise en France ; s/d A. Chéneau Loquay ; Univ. Bordeaux 3 ; 2010.
22. SARY Ousmane ; Dynamique des accès et des usages d'Internet et du téléphone à Dakar : quels liens avec l'aménagement urbain? ; s/d Annie Chéneau Loquay, Univ. Bordeaux 3.

Diversification des lieux de production de ces thèses et du personnel encadrant.

Le premier constat que l'on peut tirer de cette liste est qu'elle correspond à une croissance sensible, dans le champ de la discipline, des sujets de thèse autrefois marginaux et qui semblent entamer un processus d'institutionnalisation.

Un premier verrou semble être franchi avec la diversification des lieux de production et des directeurs de recherche.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est parmi les docteurs de la première génération qui ont été recrutés par une université française que l'on va trouver une partie des encadrants des thèses de la deuxième génération.

Les « pionniers » avaient dû trouver des directeurs de recherche qui, soit n'étaient pas des spécialistes de ces questions, soit n'étaient pas des géographes... puisqu'à cette époque, cette spécialité n'existait tout simplement pas. C'est ainsi que des géographes comme Michel Rochefort, Yves Prats, Paul Claval, Robert Marconis, Claude Collin-Delavaud, Marcel Roncayolo, Maryvonne Le Berre, Bernard Dézert, Yves Gaudin ou Rolland Courtot se trouvent amenés à diriger des travaux qui sont parfois fort éloignés de ceux qu'ils produisent eux-mêmes. A côté de ces directeurs « par défaut », on en

trouve qui viennent d'autres disciplines, comme Gabriel Dupuy (qui vient des mathématiques avant de choisir de poursuivre dans le champ de l'Aménagement) ou Alain Lefebvre (socio-économiste).

Avec cette deuxième génération de thèses, les directions de thèse sont de plus en plus assurées par des spécialistes de la question. On continue à voir des travaux dirigés par des directeurs « par défaut » : Madeleine Brocard, Jean-Paul Ferrier, Olivier Soubeyran, mais la proportion est nettement moindre et les jurys constitués pour les soutenances réunissent invariablement les spécialistes de la question.

3. Troisième génération : les thèses en cours

La troisième génération que l'on s'efforce de cerner ici est la plus méconnue, et pour cause, elle mélange des doctorants qui se sont inscrits, ont abandonné mais ne se sont jamais désinscrits, avec des étudiants en cours de réalisation de leur thèse et qui soutiendront normalement dans les années qui viennent.

Il ne faudrait donc pas prendre cette liste comme la marque d'une réelle expansion de la géographie des TIC au sein de la géographie. 40 « nouvelles recrues » en seraient sans doute le signe, mais il est bien difficile de savoir combien d'entre eux parviendront au bout :

1. KRAEHN Fabien; Les nouveaux territoires de l'information et de la communication ; s/d Franck Scherrer ; en préparation depuis 2002.
2. BAGUENA Jose Antonio ; Les rapports public/privé dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques urbaines en matière de ntic et leur impact spatial dans deux métropoles européennes, Lyon et Barcelone ; s/d Sylvain Petitet ; Univ. Lyon 2 ; en préparation depuis 2002.
3. VELER Benoît ; Le développement du réseau internet et région Rhône-Alpes ; s/d Henry Bakis, Univ. Montpellier 3
4. DE RODAT BAREETO Emilia ; Le rôle de la communication dans les stratégies de développement local ; s/d. Jean-Paul Carrière ; Univ. de Tours
5. MOREL Jean-Luc ; Les nouvelles technologies de la communication et de l'information dans l'analyse des systèmes productifs locaux le cas des petites entreprises de télécommunication dans les villes moyennes de l'Inde du nord et du Népal ; s/d Philippe Cadène, Univ. Paris 7.
6. PAY Albert ; Réseaux de communication et développement territorial : l'exemple des provinces Ngounie-Nyanga, Sud Gabon ; s/d Philippe Cadène, Université Paris 7.
7. SERRENTINO Paul-Olivier ; Nouvelles technologies de l'information et de la communication et dynamique des activités de services - innovation et productivité ; s/d Pascal Petit, Université Paris 7.
8. PUDLOWSKI Julie ; L'impact social des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ntic) sur le développement humain durable : étude comparée entre l'Inde et l'Afrique du sud ; s/d Michel Prum, Univ. Paris 7.
9. CHIABAUT Katia ; Territoire en recomposition et réseau de télécommunication. ; s/d H. Bakis, Univ. Montpellier 3.
10. AZIZ MILADI Mohamed ; Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : vers une nouvelle forme de composition urbaine ; s/d Yvonne Mignot-Lefevre, Univ. Paris 7.
11. HAYAN SAFFOUR Mouhamad ; Présentation de documents d'urbanisme à l'aide des t.i.c.: application a la région urbaine grenobloise ; s/d Michelle Masson, Univ. Grenoble.
12. DIAKITE TIDIANI ; Les perspectives et enjeux des technologies de l'information et de la communication dans le développement des pays africains : le cas du mali et de la cote d'ivoire ; s/d. Raymonde Séchet-Poisson, Univ. Rennes 2.
13. BELVEZE Pernelle ; Paysages virtuels : outils de communication pour la gestion du territoire ; s/d Bernard Etlicher, Univ. Saint-Etienne.
14. CHARLES-DOMINE Julie ; Les enjeux et les dynamiques de l'information géographique dans la gouvernance des territoires urbains : Porto-Novo, Coto-

- nou, Brazzaville, Pointe-Noire ; s/d Elisabeth Dorier-apprill – Univ. Aix Marseille 1.
15. SAINTVILLE Elsa ; Internet et aménagement du territoire dans les espaces français d'Outre-Mer ; s/d. Gabriel Dupuy, Univ. Paris 1.
 16. CLELIA SCHIAVO Ester ; Des réseaux techniques urbains aux technologies de la société de l'information. la nouvelle dimension spatio-temporelle de la ville en argentine : le cas de Quilmes, partido du sud de l'agglomération de Buenos Aires, s/d Jean Revel-Mouroz, Université Paris 3.
 17. FROMENT Baptiste ; Les ultramarins dans la société de l'information. Territoire et lien social communautaire ; s/d Henry Bakis, Univ. Montpellier 3.
 18. BONIFAY Alain ; Interaction territoires-réseaux : approche systémique de l'ouverture de nouveaux réseaux de télécommunication en France ; s/d Henry Bakis, Univ. Montpellier 3.
 19. PICARD Dominique ; Les traces géographiques de l'internet en ile de France ; s/d Gabriel Dupuy, Université Paris 1.
 20. LAFAURIE Sacha ; Les lieux de la nouvelle économie urbaine. Territoire et urbanisme des technologies d'information et de communication dans le grand sud-est ; s/d Jacques Bonnet, Univ. Lyon 3.
 21. BROSSET Samuel ; Les contextes d'interaction et d'intégration des réseaux d'information islandais, entre rythme, contrainte et identité ; ses limites et son exemplarité, s/d Catherine Bernie Boissard et de Dominique Crozat, Univ. Montpellier.
 22. CALENGE Pierric ; L'irruption de l'innovation numérique remet-elle en cause le fonctionnement traditionnel des SPL de l'industrie de la musique ? s/d Gabriel Dupuy, Univ. Paris 1.
 23. DEVRIENDT Arthur ; Les technologies de l'information et de la communication et les nouvelles ruralités ; s/d Gabriel Dupuy, Univ. Paris 1.
 24. HUANG Ping ; Etude sur les expériences de développement local de type villes numériques ; s/d Emmanuel Eveno, Univ. Toulouse 2.
 25. FEN CHONG Julie ; Réseaux sociaux et territoires révélés par la téléphonie mobile ; s/d Denise Pumain, Univ. Paris 1.
 26. GOUYOU-BEAUCHAMPS Marguerite ; Les dynamiques sociales et spatiales des technologies de l'information et de la communication dans les quartiers dits sensibles ; s/d Gabriel Dupuy, Université Paris 1.
 27. HERNANDEZ LOPEZ Enrique ; Les nouvelles technologies de l'information et le tourisme durable comme un moyen de développement économique et d'intégration régionale dans le secteur touristique des pays de l'organisation monde maya ; s/d. Christian Girault, Université Paris 3.
 28. HENRIQUEZ Martin ; Les échanges de données informatiques (EDI) dans les transports et l'organisation de l'espace ; s/d Alphonse Yapi-Diahou, Univ. Paris 8.
 29. NACHED Abdulrahman ; Les tice dans les pratiques d'enseignement de la géographie en France: du discours institutionnel aux classes ; s/d Jean-François Thémines, Univ. Caen.
 30. PLEVEN Bertrand ; Les territoires urbains dans le cinéma contemporain ; s/d Jean-Louis Tissier, Univ. Paris 1, en préparation depuis 2008.
 31. PERLEIN Jean ; Union européenne et médias : représentations des territoires et construction identitaire ; s/d Jean-Pierre Renard, Univ. d'Artois.
 32. ROJAS JARA Edgar Humberto ; Les tic comme outil stratégique pour le repositionnement économique des professionnels de la santé participant à des réseaux de mad/sad dans un territoire ; s/d Gilles Puel, Univ. Toulouse 2.
 33. SULEIMAN Wassim ; Géolocalisation et géoanalyse de contenus vidéos ; s/d Thierry Joliveau et de Eric Favier, Univ. Saint Etienne.
 34. TCHEHOUALI Destiny ; Les politiques et actions internationales de solidarité numérique à l'épreuve de la diffusion des TIC en Afrique de l'Ouest : Bilan et perspectives ; s/d Emmanuel Eveno et Olivier Sagna, Univ. Toulouse 2.
 35. SOMASSOUNDIRON Rajaji ; Les territoires des technologies de l'information et

leur spécialisation : l'intégration régionale des métropoles indiennes ; s/d Philippe Cadène, Univ. Paris 7.

36.DEDAH Mohamed ; Politiques publiques sur les TIC e, Mauritanie ; s/d Emmanuel Eveno et Mathieu Vidal, Univ. Toulouse 2, en préparation depuis 2010.

37.SINE Assane ; Technologies de l'Information et de la Communication et développement durable : commerce, usages et recyclages des outils en Afrique de l'Ouest ; s/d Annie Chéneau Loquay et Olivier Sagna, Université Bordeaux 3.

On assiste, avec cette troisième génération, à une consolidation des pôles existants de production de thèse : Montpellier 3, Paris 1, Paris 7, Toulouse 2, Bordeaux 3... et à un recentrage des sujets de thèse sur les TIC (au détriment des médias en particulier).

Certains projets de thèse figurant au fichier central mais ayant été abandonnés en cours de cursus ont été soustraits de cette liste.

1. En deçà des thèses.

Si le champ des TIC a progressivement trouvé une certaine place dans la recherche en Géographie (la réalisation des thèses puis l'obtention de postes par des enseignants-chercheurs ou chercheurs ayant travaillé sur ces problématiques le démontrent partiellement), l'une des conséquences immédiates a été que les TIC ont également pénétré les maquettes de certaines filières de Géographie.

Ainsi, par exemple, E. Eveno et A. Lefebvre avaient-ils mis en place à l'Université Toulouse 2 – le Mirail, en 1996 une Unité d'enseignement en troisième année de Licence s'intitulant « Réseaux, Communication, Territoires » dont l'objectif était l'étude des modes d'intervention des Etats et autres acteurs publics pour favoriser le déploiement des TIC afin de « moderniser » et de faire entrer le pays dans une « société de l'information », de même que les usages des TIC dans différents contextes territoriaux.

Mais l'aboutissement de l'intégration des TIC dans l'enseignement consiste bien sûr en l'ouverture d'un Master.

Afin d'illustrer le lien TIC & Géographie puis de voir la place de l'Afrique dans ces problématiques, on peut prendre l'exemple de l'un des premiers DESS (à l'époque...) relatifs aux TIC en Géographie, que fut le DESS: « Techniques d'Information et de Communication dans le Développement Territorial.

Localisé à Castres, ville pionnière des TIC dans les années 1990, et fonctionnant sur deux ans, ce DESS de l'Université Toulouse 2 - le Mirail, ouvert en 2000 et co-dirigé au départ par E. Eveno et A. Lefèbvre avait notamment pour vocation de former les premiers cadres en charge des dossiers TIC dans les Collectivités locales. Ce qui se vérifia pleinement.

Avec le passage au LMD et l'apparition des Masters (M1 + M2), cette formation en deux ans fut remodelée et finalement rapatriée à Toulouse. Mais le point intéressant est que ce Master fut remplacé, à Castres, lors de l'habilitation suivante des maquettes des formations universitaires, par un Master 2 « e-Administration et Solidarité numérique », formation dépendant désormais du Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion d'Albi. Il ouvrit en 2007, co-dirigé par E. Eveno et M. Vidal. Du fait de son nom, choisi notamment parce que l'équipe pédagogique avait ressenti la montée en puissance des problématiques TIC sur le continent africain, ce Master eASN attira logiquement de plus en plus les candidatures africaines, que ce soit d'étudiants en provenance du Sénégal, d'Algérie, du Bénin, de la République démocratique du Congo, du Mali, etc. Un partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères avait même permis à deux étudiants maliens de profiter d'une bourse afin de venir suivre cette formation. L'objectif était d'avoir des promotions constituées pour moitié d'étudiants français et étrangers. Evidemment, la maquette de la formation intégrait pleinement les aspects « TIC au Sud » ainsi que les liens nord-sud, notamment en matière de Coopération décentralisée et de Solidarité numérique.

Parmi les étudiants qui ont effectué cette formation, citons par exemple D. Tchéhouali, qui poursuit ensuite en thèse sur les problématiques de la Solidarité numérique (cf. supra).

Pour différentes raisons – notamment du fait que le Master eASN ne pouvait s'appuyer sur les flux d'étudiants d'un M1 mais aussi parce que les formations sont logiquement amenées à évoluer – le M2 eASN ferma en tant que tel, à Castres, suite à l'année universitaire 2011-2012. Mais son expérience démontra bien, à la fois l'intérêt de telles formations liant TIC et Géographie pour former les premiers cadres gérant les dossiers TIC dans les Collectivités locales puis, par la suite, que la part africaine de ces problématiques devenait de plus en plus importante. Néanmoins, pour cette part, la solution passe peut-être plus logiquement par des formations directement localisées en Afrique...

II. La part africaine

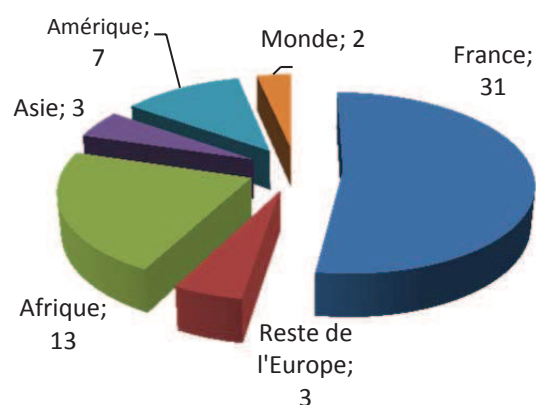
1. Thèses françaises sur l'Afrique et thèses réalisées par des géographes africains

La géographie des TIC ou, quel que soit son nom (géographie des télécommunications, de la société de l'information...) qui se concrétise dans des thèses de doctorat françaises portent très majoritairement sur des cas français, mais, lorsqu'il s'agit de cas étranger, ce sont les cas africains qui arrivent très largement en tête. Cet état de fait souligne la force des liens entre la France et les pays africains. C'est d'ailleurs une réalité que l'on retrouve sur l'ensemble des thèses de géographie, comme le signalait Gérard Joly, se fondant sur une analyse de l'ensemble des thèses de géographie soutenues entre 1985 et 1994 :

« La répartition par grande région du monde (...) reflète bien une pratique exercée dans certaines universités, qui consiste à privilégier fortement quelques espaces géographi-ques. Bien qu'elle soit très localisée, cette pratique aboutit cependant à de grands déséquilibres: 742 thèses traitent du continent africain, 609 du

continent européen, 159 de l'Amérique, 122 de l'Asie et 43 des autres régions »⁵³.

Toutefois, la présence de l'Afrique dans les thèses de géographie se retrouve donc encore plus nettement avec le développement de ces nouveaux sujets. Cet état de fait s'explique par le fait qu'aucun directeur de recherche africain ne pouvait (et ne peut toujours pas) encadrer ce genre de thèse et, donc, que pour des étudiants géographes africains désireux de réaliser une thèse sur ces sujets, les solutions passent par l'expatriation en France ou au Canada. Les liens historiques et culturels comme la proximité géographique expliquent évidemment ce phénomène.



Si l'on ne trouve aucune thèse sur l'Afrique ou réalisée par un docteur africain dans le groupe restreint des « pionniers », ces travaux apparaissent dans la deuxième génération de thèses. La première du genre est celle d'Eric Bernard (2003). Lui succèdent celles d'Alain-François Loukou (2005) ; Abdel Ben Hassine (2008), M'Baye Dieng (2008) ; Ibrahima Sylla (2009) puis de Martial Pépin Makanga Bala (2010) et Moda Gueye (2010). Elles constituent d'emblée le plus fort contingent des thèses réalisées sur des terrains étrangers. Ce phénomène se confirme avec la « troisième génération » : elles sont au nombre de 8.

Dans la majorité des cas, ces thèses sont dirigées par des professeurs spécialisés sur la question des TIC mais pas sur l'Afrique. Dans ce

⁵³ Gérard Joly, (1997), « Une base de données sur les thèses de géographie soutenues en France », Cybergeog : European Journal of Geography, Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, article 21.

petit comité des directeurs de thèses, la seule qui ait une compétence reconnue « d'Africaniste » est Annie Chéneaux Loquay qui vient des études rurales. Henry Bakis et Emmanuel Eveno, qui dirigent plusieurs thèses portant sur les TIC dans tel ou tel pays africain, ne revendiquent pas quant à eux ce statut « d'Africaniste », faisant en quelque sorte primer les éléments de problématique portant sur les TIC.

La pratique du co-encadrement, voire de la cotutelle a permis, dans un certain nombre de cas, de mettre sur un statut d'équivalence les éléments d'une problématique élaborée à partir des TIC et d'une problématique qui se préoccupe de la prise en compte des éléments idiographiques, de la spécificité des cas africains. C'est semble-t-il ce qui se manifeste dès la thèse d'Eric Bernard puisque celui-ci a bénéficié du co-encadrement d'Henry Bakis (spécialiste des TIC) et d'Annie Chéneaux Loquay qui, à l'époque, est une spécialiste de l'Afrique avant de s'affirmer ultérieurement comme spécialiste des TIC en Afrique. Dans un certain nombre de cas, le co-encadrant peut être un directeur de thèse africain, il est alors toujours un géographe non spécialiste des TIC (Alioune Kane et Papa Sakho, co-encadrants avec E. Eveno de la thèse d'Ibrahima Sylla) ou un représentant d'une autre discipline (Olivier Sagna, maître de conférences à l'UCAD et co-encadrant de Destiny Tchéhouali avec E. Eveno, ou encore Mohamed Lemine Salihi, professeur à l'université de Nouakchott et co-encadrant avec E. Eveno de la thèse de Mohamed Dedah).

On constate surtout, avec la troisième génération, que les directeurs de ces thèses sont désormais plus nombreux ; ce qui tend à signaler que ces sujets tendent, sinon à se banaliser, du moins à s'imposer comme de moins en moins marginaux.

2. Publications de recherches géographiques portant sur l'Afrique et/ou réalisées par des auteurs africains

Un sondage de la revue **Netcom** fournit quelques données intéressantes. Cette revue, publiée en français ou en anglais, est éditée à

l'Université de Montpellier, sous la direction d'Henry Bakis. Elle existe depuis 1987, et en est à son 51^{ème} numéro, à raison de deux numéros par an, parfois trois. Cette revue se présente par ailleurs comme étant la revue officielle de la commission "Société de l'information" de l'Union Géographique Internationale (UGI) et du Comité National Français de Géographie (CNFG).

La première contribution africaine à la revue est celle de Jérôme Nzebele (Télécommunication et Aménagement au Congo ; Vol II, n°2, 1988) et elle est tirée de son mémoire de D.E.A. soutenu l'année précédente. La deuxième est signée d'un étudiant en sociologie de la communication de l'Université de Laval, au Canada (Québec), Sié Konaté. Elle porte sur la télévision communautaire de Bouana en Côte d'Ivoire (Vol IV, n°1, 1990). Il publie un autre article portant sur le livre en Afrique en 1993, soit l'année même de soutenance de sa thèse de doctorat (Vol VII, n°1, 1993) ; puis un troisième l'année suivante, sur le concept de « librairie par terre » (Vol VIII, n°1, 1994).

Au-delà de ces deux auteurs, on trouve également un article portant sur les médias en Côte d'Ivoire, rédigé par Yede N'Guessan (Vol. IV, n°2, 1990), un article d'Anne Vincencini portant sur le cinéma africain (vol. VII, n°1, 1993) puis une « position de recherche » présentée dans le vol. XI, n°1 en 1997 par Annie Chéneaux Loquay, ce même auteur produisant un deuxième article pour le vol. XII, n° 1/2/3 en 1998.

Pour cette première période, qui va des origines de la Revue (1987) jusqu'à la fin de la décennie 1990 et qui correspond à l'émergence des thèses « pionnières », les articles scientifiques qui nous intéressent sont donc peu nombreux. Jérôme Nzebele comme Anne Vincencini sont des auteurs de mémoires de maîtrise et de D.E.S.S. L'auteur le plus prolifique, Konaté Sié, est sociologue et non géographe, ce qui n'est pas un bien grand crime, mais qui montre bien la difficulté du directeur de la revue à trouver des auteurs qui participent à son projet de promotion d'une « géographie des télécommunications » et puissent représenter la diversité des cas et des territoires.

En lien avec l'émergence du deuxième groupe des thèses, la décennie suivante est marquée par un renouvellement du groupe d'auteurs ainsi que des thématiques. En particulier, la thématique des médias, incarnée par Sié Kona-té, s'efface devant la géographie des réseaux et des usages des Tic.

Les nouveaux auteurs sont pour partie des docteurs de la « deuxième génération » : Eric Bernard, Alain-François Loukou, Michel Mbandinga, Abdel Ben Hassine, Mbaye Dieng, Ibrahima Sylla.

Pendant longtemps, la revue se caractérise par la compilation d'articles assez différents les uns des autres. Avec le début de la décennie 2000, on voit se développer des numéros thématiques, dont une partie renvoie à des cas régionaux. Le premier numéro thématique « régional » est dédié à la recherche allemande (vol XIII, n° 3-4, 1999). On trouve ensuite un numéro consacré à la Suède (Vol. XIV, n° 1-2, 2000), à l'Asie (Vol. XVI, n° 3-4, 2002), à l'Europe (Vol. XXI, n° 1-2, 2007), à l'Afrique (Vol. XXII, n° 1-2, 2008), à la Hongrie (Vol XXIII, n° 1-2, 2009), à l'Inde (Vol XXIII, n° 3-4) et enfin à l'Italie (Vol XXIV, n° 3-4, 2010).

De fait, le numéro consacré à l'Afrique (plus spécifiquement au Sénégal) est produit à la suite des Premières Rencontres d'eAtlas F.A.O. qui s'étaient tenues à Dakar en avril 2006⁵⁴.

NetSuds est davantage une collection qu'une revue. Il existe à ce jour cinq numéros, dont un, le troisième est celui co-édité avec Netcom et dirigé par le collectif eAtlas F.A.O.

Le premier numéro, consacré aux « fractures numériques nord/sud », paru en août 2003, ne comporte, en termes de contribution de géographe, que celle d'Annie Chéneaux Loquay qui dirige à la fois le numéro et la collection NetSuds. Les autres auteurs proviennent soit d'autres disciplines, soit du monde des acteurs. Le deuxième numéro, intitulé « Réduire le fossé numérique. Quels enjeux ? » daté d'août 2004, intègre des contributions de quelques géographes qui se sont accessoirement

intéressés à ces questions : Yvonne Mignot-Lefebvre, et surtout Michel Lesourd, l'un et l'autre africanistes qui ont dirigé des thèses sur les sujets qui nous intéressent. Les autres contributeurs sont surtout des spécialistes des sciences de l'information et de la communication.

La Revue Cybergéo, qui compte une dizaine d'articles portant sur les TIC, n'en compte toutefois qu'un seul sur un terrain africain : C'est celui d'Ibrahima Sylla, paru en 2012 sur la problématique de l'Internet citoyen au Sénégal⁵⁵.

Tic&Sociétés. Il s'agit d'une revue qui fait suite à « TIS » (Technologies de l'Information et Société) et qui est consacrée à « l'analyse des rapports entre les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la société ». Elle affiche clairement son ambition « multidisciplinaire » :

« C'est pourquoi elle s'intéresse non seulement aux approches sociologiques, mais également aux approches socio-économiques, sociopolitiques, sociocognitives, etc. ».

La géographie n'est pas explicitement invitée à participer à cette dynamique, mais la plainte pourrait ne pas être recevable, il eut sans doute été un peu vain pour les directeurs de la revue d'évoquer la liste exhaustive des disciplines éligibles. On ne peut toutefois manquer d'observer que la géographie n'est effectivement pas la discipline qui s'impose « naturellement » ou spontanément quand il est question des relations entre TIC et sociétés.... La géographie se trouve le plus souvent oubliée, ou, au mieux, incluse dans la part indéfinie que recouvrent les trois lettres d'*etc.*

Cette revue, co-dirigée par des enseignants-chercheurs en sciences de l'information et de la communication des universités de Paris 13 (France) et de l'Université du Québec à

⁵⁴Cf. Supra, p. 13

⁵⁵ Ibrahima Sylla, « L'Internet citoyen au Sénégal : enjeux et scénarii », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Science et Toile, article 610, mis en ligne le 12 juillet 2012,

Montréal (Canada) laisse en fait une bonne part aux travaux de chercheurs africains ainsi qu'aux travaux portant sur l'Afrique.

Depuis le premier, paru en 2007, 8 numéros ont été publiés, ce qui représente au total une cinquantaine d'articles. Sur ces 8 numéros, le dernier (Volume 5, n°2, 2011), est consacré aux « TICs dans les pays des Suds ». En fait de « Suds », en dehors de l'article introductif qui fait le bilan de quarante années de recherche sur les « TICs dans les pays des Suds », les sept autres articles traitent tous d'un pays africain. Notons que deux membres de notre collectif : Alain-François Loukou et Olivier Sagna, ont chacun signé un article :

Alain François Loukou : Les TIC au service du développement en Afrique. Simple slogan, illusion ou réalité ?

Olivier Sagna : De la domination politique à la domination économique : une histoire des télécommunications au Sénégal.

En dehors de ce numéro, on trouve également des contributions «africaines », dans le volume 5, n°1 (Baba Wame avec un article portant sur une étude de cas camerounaise), le volume 3, n°1-2 (Romain Lecomte traitant d'un cas tunisien) et le volume 2 (Galo Alzouma abordant le cas de l'Afrique dans la société de l'information).

2. La diffusion de la géographie des TIC dans l'enseignement supérieur en géographie en Afrique

Aucun des géographes africains ayant soutenu une thèse sur les TIC n'a bouclé son parcours doctoral sans se rendre dans une université étrangère (française en particulier) ou sans recourir à une cotutelle. Aucun parmi ceux qui ont terminé la thèse n'a été recruté à un poste d'enseignement dont le libellé mentionne explicitement les TIC.

On trouve toutefois quelques indices de changements de fonds à la fois à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) et à l'Université de Bouaké (Côte d'Ivoire).

Sur les 26 enseignants que compte le Départe-

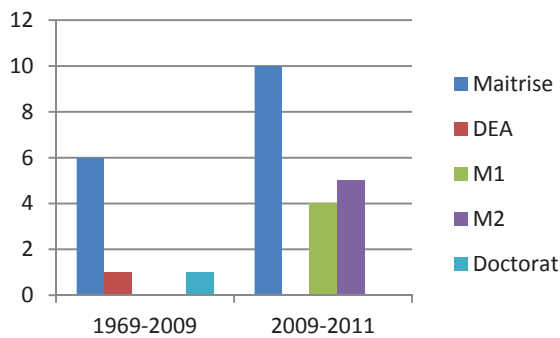
ment de géographie de l'UCAD, seul un (Ibrahima Sylla) a réalisé son doctorat en géographie des TIC, en co-tutelle entre l'UCAD et l'Université de Toulouse. Le contenu des programmes d'enseignement reste évidemment dominé par des thèmes de la géographie physique et, dans une moindre mesure, par ceux de la nouvelle géographie.

Le premier travail produit sur la géographie des TIC est un mémoire de maîtrise réalisé en 1969 par Pierre Royer, un fonctionnaire français, géographe de formation, en service à l'Office des Postes et Télécommunications du Sénégal. Son titre est *Géographie des postes et télécommunications du Sénégal*. Bien qu'entamée de façon assez précoce (avant même la première génération des thèses sur les TIC en France), la recherche sur les TIC en géographie au Sénégal ne sera véritablement consolidée que dans les années 2000. Un deuxième mémoire de maîtrise a été produit en 1995 par Alassane Eric Thiaw qui travaillait sur: *Les Infrastructures et services de télécommunications au Sénégal : le développement de la téléphonie*. Lui succéderont plus tard, à partir de 2004, les travaux d'Ibrahima Sylla et de quelques autres étudiants qui s'efforcèrent de produire des mémoires de différents niveaux (maîtrise, DEA et doctorat).

L'absence d'encadrants spécialisés sur les TIC et d'enseignements axés sur ces objets a vraisemblablement eu un effet sur la production des géographes engagés dans ce champ. Entre 1969 et 2009, sept mémoires et une thèse ont été produits et, à l'exception de la thèse d'I. Sylla tous ces travaux ont été pratiquement dirigés par des encadrants non spécialisés. Le travail pionnier de P. Royer a été dirigé par un certain Professeur Moral sur qui l'auteur du mémoire n'a donné aucune information permettant de l'identifier. Le Professeur Lat Soucabé Mbow qui a dirigé le travail d'A. E. Thiaw est spécialisé en géographie urbaine. Il en est de même pour Papa Sakho qui a encadré presque tout le reste des mémoires sur la thématique TIC.

Suite à la soutenance de la thèse de Ibrahima Sylla en 2009 et à son recrutement par le Département de géographie, des avancées

significatives ont été enregistrées. La conséquence directe est l'augmentation notable du nombre des travaux portant sur les TIC. Il avait fallu trente ans pour comptabiliser 8 rapports d'étude et de recherche en géographie des TIC, alors qu'entre 2010 et 2011, 19 nouveaux rapports ont été soutenus dont 10 mémoires de maîtrise, 4 rapports de Master 1 et 5 de Master 2. En 2011-2012, 10 études sont en cours, dont 4 en Master 1, 4 en Master 2 et 2 en Doctorat.



Les sujets abordés par les différentes recherches touchent à tous les volets des TIC, mais les usages socio-spatiaux de ces outils prédominent assez largement. L'influence de la mondialisation aidant, les pratiques autour d'Internet préoccupent particulièrement les géographes qui ont alors tendance à marginaliser le thème du téléphone mobile qui mérite pourtant davantage d'intérêt en raison de son succès remarquable (presque un Africain sur deux en dispose).

La croissance graduelle du nombre des productions géographiques sur les TIC ainsi que l'ouverture vers de nouvelles problématiques, comme celle de l'aménagement numérique des territoires ou du moins de l'aménagement des urbanités numériques, sont le signe que la géographie des TIC gagne du champ en Afrique. Si la dynamique actuelle persiste, elle pourrait aboutir à une intégration effective des TIC dans les programmes d'enseignement supérieur en géographie. La société de l'information est telle qu'il n'est plus possible d'ignorer les spécialistes qui se chargent de la localiser tout en expliquant la structuration et les enchevêtrements de ses lieux.

Prenant acte de la mouvance générale de bas-

culément des universités africaines dans le système LMD, le département de géographie de l'Université de Bouaké⁵⁶ a entrepris une réforme en profondeur de ses enseignements. Dans cette perspective, la géographie des TIC (ou géographie de la société de l'information), sera désormais au programme des cours dispensés dans cette université. Cette nouvelle branche de la géographie se veut une contribution à l'étude du rôle des services et équipements de Technologies de l'Information et de la Communication dans la dynamique des territoires et donc dans le développement. C'est à l'initiative d'Alain François Loukou que se met en place cette nouvelle spécialité d'enseignement.

Ainsi, dès la Licence 1 (première année), les étudiants qui le désirent (de façon optionnelle) seront initiés à cette spécialité au travers d'un module d'enseignement intitulé «Initiation à la géographie des TIC». En troisième année (Licence 3), les étudiants suivront de façon obligatoire un cours sur « Les impacts sociogéographiques des TIC». En Master de recherche, ils auront deux types de cours relatifs aux TIC : «Diagnostic territorial : TIC au service du développement» et «TIC et mondialisation». Il convient de préciser que les maquettes ayant été conçues dans l'urgence, il est possible que les intitulés soient affinés plus tard. Mais, à compter de la rentrée universitaire prochaine, la géographie des TIC fait son apparition officielle dans les enseignements à l'Université de Bouaké.

⁵⁶ Désormais Université Alassane Ouattara, du nom de l'actuel Président de la République de Côte d'Ivoire.

Bibliographie

Abdelfettah Benchenna, (2011), « Les TICs dans les pays des Suds : Quarante années de recherche - 1970 – 2010 », *tic&société* [En ligne], Vol. 5, n°2-3 | 2e sem. 2011.

Bakis Henry, (2004), « La géographie des technologies de l'information et de la communication : perspectives » ; *Netcom*, Vol. 18, n° 1-2, pp. 3-9.

Bourdieu Pierre, (1997), *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique* ; Coll. Sciences en questions, Ed. INRA.

Couzinet Viviane et Bouzon Ariette, (1998), « Les pratiques plurielles des jeunes chercheurs en matière de revues scientifiques », *Communication et organisation*, n°14.

Eveno Emmanuel, (2004), « Le paradigme territorial de la Société de l'information », *Netcom*, Vol. 18, n° 1-2, pp. 89-134.

Eveno E., Gueye C., Guibbert J-J, Sagna O., (2008), « Sociétés africaines de l'information: illustrations sénégalaise » ; *Netcom/NetSuds*,

Olivier Godechot et Alexandra Louvet, (2010), « Comment les docteurs deviennent-ils directeurs de thèse ? », *Sociologie*, N°1, vol. 1.

Joly Gérard, (1997), « Une base de données sur les thèses de géographie soutenues en France », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique.

Kiyindou A. (s/d), (2009), « *Fractures, mutations, fragmentations, de la diversité des cultures numériques* », Paris, Hermès-Lavoisier.

Sylla Ibrahima, (2009), *Les collectivités locales face au défi du numérique. Le cas des communes d'arrondissement de l'agglomération dakaroise*. Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, UCAD - UTM, 446 p.

Villes Internet Afrique

Problématique, contexte et justification du projet

Ibrahima Sylla

Enseignant-chercheur à l'Université Cheikh Anta Diop
Chargé de programme auprès d'Enda Lead
ibrahima.sylla@leadinafrica.org

Biram Owens Ndiaye

Directeur exécutif du Partenariat pour le Développement Municipal
nbiram.owens@gmail.com

Du label « Villes Internet » au label « Villes Internet Afrique »

En France, le Label « Villes Internet » est remis depuis 2000 par l'association du même nom. Ce n'est pas un « label gouvernemental », autrement dit, il n'a pas vocation à produire une taxinomie officielle des projets, pas davantage à éditer une norme des « bonnes pratiques ». Il repose sur un projet associatif et non sur une commande d'Etat. Dans une large mesure, ce label se présente aussi comme un outil d'auto-évaluation au bénéfice des collectivités participantes. Pour la plupart d'entre elles, le rendez-vous annuel du Label permet de mesurer le travail accompli et constitue un référentiel pour les équipes investies dans les projets internet au sein de la collectivité.

Le rôle de l'association, année après année, consiste à mettre en lumière ce qui constitue le socle des principales innovations dans le domaine des TIC et en matière d'usages sociaux, de démocratie locale, de participation citoyenne sur les territoires français. La philosophie qui sous-tend cette action repose sur l'idée que les TIC sont des outils qui permettent de renouveler les pratiques politiques et citoyennes, en particulier dans les territoires « de proximité ».

Dans la pratique, le Label est décerné chaque année, aux termes d'une procédure d'évaluation de chacune des villes candidates. C'est un Jury constitué de chercheurs en sciences sociales, de représentants des partenaires de

l'association, des médias et du monde associatif qui attribue ces labels. Le Jury doit apprécier les candidatures sur la base des questionnaires qui ont été remplis par les villes puis d'une série d'enquêtes menées en ligne. Il s'agit donc d'un travail extrêmement précis et exigeant, qui fonde le sérieux et l'objectivité de la démarche.

I. Problématique et Contexte de la transposition d'un modèle de labellisation

eAtlas F.A.O., en partenariat avec l'Association « Villes Internet » a très tôt entamé une réflexion sur les modalités de transposition d'un modèle qui avait fait ses preuves en France.

« Villes Internet » avait été sollicitée à quelques reprises pour « exporter » son modèle. La première tentative a été celle prévue pour le Québec. La Ville de Bromont ainsi que les Communautés ingénieuses du Québec ont d'ailleurs candidaté au Label français en qualité de participants exceptionnels.

Le projet d'un Label « Villes Internet Afrique » est toutefois le plus ambitieux. Les Villes et communautés de base des pays d'Afrique francophone sont effectivement de plus en plus directement affrontées à la problématique de la « fracture numérique » et l'organisation d'un Label qui permettrait de structurer une communauté de collectivités innovantes et qui

serait compatible avec les modes et les contraintes de développement de ces pays commence à intéresser de nombreux partenaires.

L'association « Villes Internet » a donc « hébergé » le prototype 2007 du Label « Villes Internet Afrique ». Celui-ci a permis de récompenser trois collectivités de l'agglomération de Dakar, lors d'une cérémonie organisée à l'Agence Universitaire de la Francophonie, à Dakar, le 18 décembre 2007. La commune de Gorée a reçu le « Baobase d'or », la commune d'arrondissement de Grand Dakar, le « Baobase d'argent » et la commune d'arrondissement de Médina Gounass, le « Baobase de bronze », tandis que la commune d'arrondissement de Yoff recevait le Prix spécial du Jury.

Le Jury qui a décerné ces « Baobases » était composé d'experts africains et de deux représentants de l'Association « Villes internet ».

1. L'expérience inaboutie de 2007

À l'issue du concours VIA 2007, le programme eAtlas n'a pas entrepris une évaluation des résultats obtenus car le projet n'a pas bénéficié du financement nécessaire pour mener le suivi des activités et continuer à labelliser des villes africaines. Il est difficile de décrire avec précision les impacts réels de ce projet. En tout état de cause, les facteurs bloquants semblent nombreux.

L'une des contraintes majeures des collectivités locales relève de la rareté des moyens financiers. Ce genre de projet peut certes les intéresser mais il paraît qu'il ne constitue pas un axe prioritaire pour les élus. Pour cause, les finances locales au niveau des collectivités africaines se caractérisent par une grande faiblesse découlant de l'étroitesse de la fiscalité locale, la faible mobilisation des recettes, la modicité des dotations de l'État et les performances médiocres des autres modalités de financement des collectivités territoriales.

Un autre problème est relatif au mode de mobilisation des collectivités locales en vue de leur participation au Label VIA. Le fait que seules huit communes d'arrondissement aient

participé au concours (alors que 15 ont été contactées) illustre cette difficulté. Vraisemblablement, les mairies ne sont guère convaincues de l'utilité de rivaliser pour un trophée dont elles ne sont pas assurées de tirer un avantage immédiat. Le modèle du Label VIA, tel qu'il a été initié, n'offre aucun accompagnement d'ordre technique ou financier aux villes lauréates qui doivent alors se contenter d'un « baobase » en cuivre forgé et d'un diplôme attestant leur participation à l'évènement.

Par ailleurs, le modèle économique ayant soutenu le projet VIA à son lancement semble fragile. Il s'est inspiré exclusivement de celui de Villes Internet en France alors que les réalités contextuelles sont très distantes. Pour son lancement, le projet a dû mobiliser un investissement public servant de moyen d'amorçage en attendant la mise en place d'un modèle économique plus durable, c'est-à-dire extirpé de la logique de subvention. Ce mode opératoire, en soi, est certes intéressant, mais il ne peut pas prospérer dans le contexte africain où les collectivités restent solidement attachées à la logique de subvention et répugnent toute idée de cotisation.

Compte tenu des manquements notés, il est légitime de se demander si les villes constituent effectivement les acteurs les plus importants pour soutenir le développement de l'Internet citoyen. À la différence du « contexte de référence », en l'occurrence la France, le contexte des pays africains reste profondément marqué par la présence d'autres protagonistes qui, encadrés, pourraient probablement jouer un rôle décisif dans l'évolution de l'Internet citoyen. Il s'agit notamment des associations de jeunes ou de femmes, et autres réseaux sociaux au niveau local, dotés d'une bonne maîtrise des enjeux du développement local et d'un potentiel évident de leadership.

Au-delà de ces organisations qui animent la vie des collectivités au niveau local, il existe des organisations régionales dont le rôle peut s'avérer beaucoup plus déterminant dans le processus d'internetisation et de valorisation des outils numériques au sein des villes africaines. C'est le cas du Partenariat pour le développement municipal (PDM). Organisation

africaine à caractère régional, le PDM présente en effet l'avantage de regrouper des associations nationales de collectivités locales d'Afrique de l'Ouest et du centre. Ses objectifs et fonctions consistent entre autres à l'identification, l'expérimentation et l'adaptation des outils au contexte de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'observation et la diffusion des bonnes pratiques, l'animation des réseaux.

2. L'entremise du PDM

Sur le plan des TIC, le PDM dispose d'une bonne compréhension sur la problématique de l'appropriation et des usages. Il a réalisé en 2009 une étude diagnostique centrée sur les modalités d'accès et les obstacles qui gênent l'intégration de ces outils dans la démarche des élus africains. Une des conclusions majeures de cette étude présentée lors des deuxièmes rencontres d'eAtlas F.A.O. à Bamako en décembre 2009 est la suivante : si les sites des villes africaines ne fonctionnent pas de façon satisfaisante, c'est parce que les élus ne perçoivent pas du tout, ou éventuellement très peu, l'utilité de faire vivre un portail qui semble se suffire à ses attributs de « site vitrine ».

Face à cette situation de retard généralisé dans pratiquement tous les États ouest-africains par rapport à la problématique du web territorial et du web municipal envisagé dans le cadre des Villes Internet, le PDM pourra certainement jouer un rôle crucial. Au regard des conclusions de l'atelier 3 des deuxièmes rencontres eAtlas à Bamako, il apparaît que les chantiers de l'internetisation des collectivités africaines restent ouverts. Concrètement, une relance du projet Villes Internet Afrique peut avoir plusieurs avantages dont :

- La prise de conscience des TIC dans les politiques locales :
 - o sensibilisation des élus sur les opportunités des TIC en mettant en exergue les enjeux qui s'y rattachent ;
 - o échanges avec l'État en vue de la mise en œuvre d'un plan d'infrastructures destiné à soutenir les collectivités locales porteuses de

projet pertinent en termes de contenus et d'usages des TIC ;

- o appui et conseil aux municipalités engagées dans les politiques TIC ;
 - o élaboration d'agendas numériques basés sur un diagnostic des besoins locaux ;
- La prise en charge des besoins des populations :
 - o réalisation d'études diagnostiques sur les besoins des populations à satisfaire pour une plus grande appropriation des TIC ;
 - o production de contenus localement ancrés et mise en place de dispositifs d'accès aux ressources numériques ;
 - o renforcement des capacités des acteurs locaux en matière d'utilisation des TIC

Au total, il y a eu de nombreuses leçons apprises de cette expérience. La principale leçon est le changement d'approche qui privilégie une méthode d'appropriation basée non plus sur les villes seules, mais bien sur des actions communes à des groupements de partenaires locaux impliquant les ONG qui seules peuvent appuyer une volonté politique locale dans un passage concret à l'action de terrain.

C'est pourquoi, grâce au rapprochement réalisé lors des troisièmes rencontres de l'eAtlas à Bamako, entre le Programme de Développement Municipal (18 associations d'élus) et Villes Internet (1230 collectivités françaises), il a été retenu de mettre en valeur des actions de coopération décentralisées utilisant les TIC ou dédiées à leur appropriation. Le label Villes Internet Afrique est donc un outil de mobilisation des acteurs autour de ce thème. C'est pourquoi notre choix stratégique est de placer la démarche de labellisation dans une seconde phase. La première phase était consacrée à l'animation du réseau, à l'identification d'initiatives ou de projets existants, et au rapprochement des territoires dans le cadre de la coopération décentralisée. Ce sont donc ces actions et ces projets qui seront la première matière du label

qui n'exclura pas cependant des actions locales déjà autonomes.

II. Éléments justificatifs pour la relance du projet VIA

1. Les Objectifs du projet

Villes Internet Afrique est un projet dont l'objectif consiste à l'évaluation des performances des collectivités territoriales africaines dans le domaine de l'Internet citoyen. Dans ce cadre, un Label du même nom – Label VIA – est initié pour mettre en compétition les réalisations des villes africaines dans le domaine de la diffusion sociale et citoyenne des TIC, en particulier la mise en place de portails d'information dédiés aux citoyens.

Il a eu à expérimenter une méthodologie à la faveur d'une première édition Ville Internet ayant enregistré la participation de quelques villes sénégalaises.

Dans ses plans d'actions, ce projet entend mettre l'accent sur le déploiement de la culture numérique et insister sur les mécanismes de déploiement de l'Internet citoyen. Ce projet mobilisera des acteurs locaux, des partenaires publics et/ou privés ainsi que des acteurs de la société civile (associations, ONG, ...) autour de la lutte contre la fracture numérique en Afrique francophone

L'objectif global du projet Villes Internet Afrique est :

- de participer à la construction de l'Afrique par les TIC ;
- d'inciter les collectivités locales d'Afrique de l'Ouest francophone à promouvoir l'accès à l'information, la formation et aux usages d'Internet au service du développement local et de la démocratie participative qui est un levier de transparence et de bonne gouvernance.

Les objectifs spécifiques du projet consistent à :

- promouvoir l'internetisation des territoi-

res ciblés par des actions visant à favoriser, soutenir et évaluer le déploiement de stratégies locales novatrices à caractère social, démocratique et économique au profit des collectivités ;

- conduire des actions TIC au sein des collectivités locales pour contribuer à l'amélioration des services offerts par les administrations locales ;
- contribuer à la modernisation de l'administration des collectivités locales et à la réduction de la fracture numérique

2. Stratégie du projet

2. 1. Mise en place d'outils de mutualisation et d'animation de réseau

La mise en place d'outils de mutualisation et d'animation de réseau comporte trois axes d'intervention. Le premier consiste à rendre plus fonctionnelle une plate-forme de type « réseau social » commune à l'ensemble des différentes associations. Celle-ci a pour objectif d'informer et de sensibiliser les élus et les citoyens sur les opportunités liées aux TIC, et aussi de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de projets de coopération décentralisée entre collectivités du Nord et collectivités du Sud interagissant dans le cadre de programmes de « e-jumelage ».

Le deuxième axe d'intervention consiste à développer une veille sur les projets d'usage des TIC. Ce travail servira à stimuler l'extension des programmes d'aménagement numérique dans les territoires et à créer un dispositif de gestion globale des données d'évaluation dans le cadre du Label Villes Internet Afrique.

Le troisième axe d'intervention se rapporte au développement une application complète qui donnera une visibilité aux actions et initiatives des collectivités locales en matière d'usages « citoyens » et locaux des TIC.

2. 2. Valorisation des initiatives au travers du Label Villes Internet Afrique

Afin de valoriser les initiatives de « bonnes pratiques au sein des collectivités locales, le projet met en place une évaluation dénommée « Label Villes Internet Afrique ». Celui-ci

fonctionnera sur la base d'un transfert de compétence du label Villes Internet France combiné à des critères adaptés au contexte africain.

Les acteurs africains seront invités à déposer en ligne leurs dossiers pour la labellisation. Un échéancier de participation, puis d'évaluation permettra d'envisager une remise des labels Villes Internet Afrique à partir de la fin de l'année 2013 et dans une périodicité qui pourrait suivre le rythme des Rencontres d'eAtlas F.A.O.

3. Territoires et bénéficiaires du projet

3. 1. Territoires

Le projet est prévu pour être réalisé en Afrique francophone. De manière générale, l'ensemble des territoires couverts par le PDM seront impliqués.

3. 2. Bénéficiaires finaux

Le projet s'adresse aux collectivités locales, aux communautés de base et, à travers elles aux habitants de ces collectivités. Il s'agira de valoriser l'action entreprise par les villes et les communautés pour développer l'usage d'Internet auprès des associations locales, des acteurs du monde éducatif et des populations notamment les femmes et les jeunes.

4. Moyens d'intervention

4.1. Ressources humaines

Le projet est porté par un comité de professionnels et experts en aménagement, en Administration, en TIC et solidarité numérique de France et d'Afrique. A ceux-ci s'ajoute un groupe de géographes enseignants-chercheurs et initiateurs du projet. Le dynamisme du groupe n'est plus à démontrer car c'est la même équipe qui a conduit avec satisfaction le projet eAtlas F.A.O.

Outre les compétences de son équipe actuelle, le projet Villes Internet Afrique devrait procéder au recrutement d'un expert dédié au projet ainsi que d'un assistant chargé de la coordination opérationnelle entre les différents partenaires.

Les compétences du PDM en matière

d'animation de réseau d'acteurs en Afrique francophone, et celle de Villes Internet en France, sont démontrées par leurs références.

4.2. Moyens techniques mobilisés

Le projet est initié suite aux études menées sur le terrain par l'équipe eAtlas F.A.O. ainsi que les étudiants du master II « eAdministration et Solidarité Numérique » et l'Association « Villes Internet ».

Ces études permettent de poser les moyens méthodologiques d'analyse, de partage et d'évaluation des initiatives.

Les outils numériques collaboratifs seront privilégiés, leurs usages par le réseau étant en soi une première démarche d'accompagnement à l'appropriation de ces technologies.

En étroite collaboration avec l'Association Villes Internet France, Ville Internet Afrique mettra les outils existants déjà expérimentés et ses compétences fonctionnelles au service du projet.

Annexe : Villes ayant participé au prototype du Label VIA en 2007

Huit communes d'arrondissement avaient participé à la compétition : Médina Gounass, Ouakam, Grand Dakar, Gorée, Médina, Yoff, Parcelles Assainies, et la ville de Dakar (cf. page suivante).

À l'exception de Dakar, Gorée et Grand Dakar, toutes les collectivités avaient présenté un site web de type système d'information populaire (SIP)⁵⁷.

L'évaluation des sites web a été fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs relatifs au niveau d'équipement du service informatique de la municipalité, au dynamisme et à l'interactivité du site municipal, au volume des informations concernant les démarches administratives, à la possibilité de téléchargement

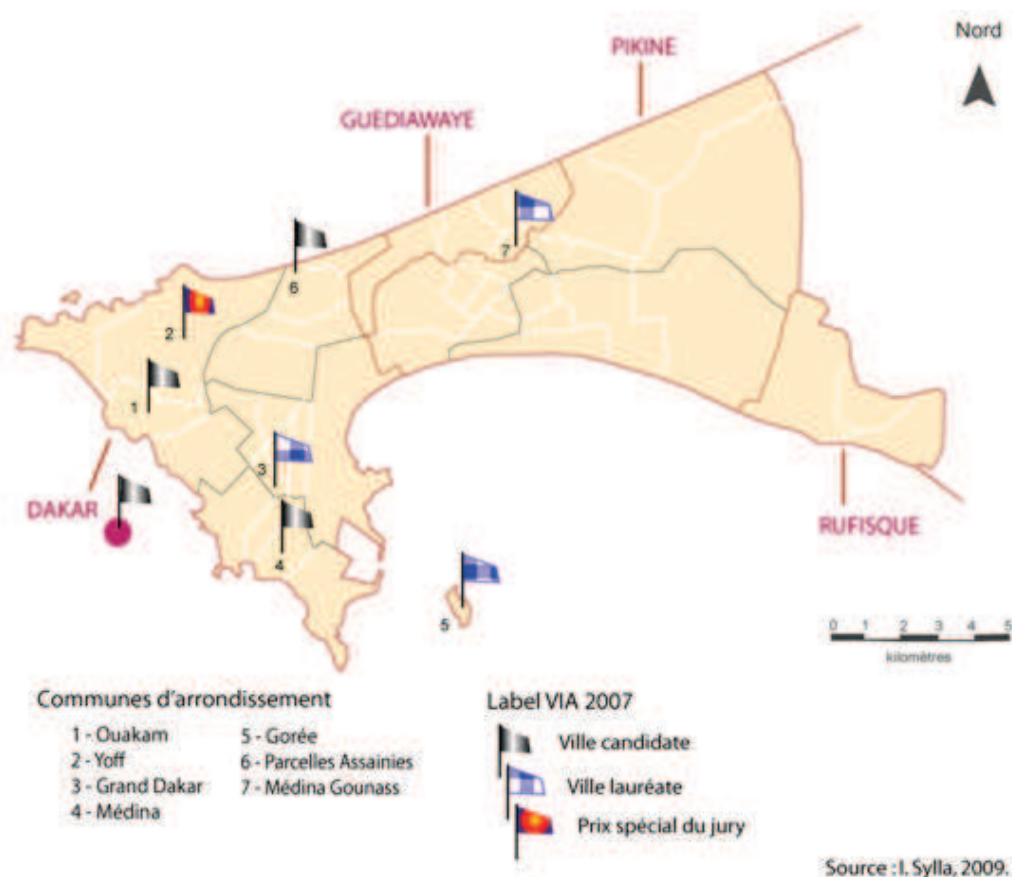
⁵⁷ Cf. <http://www.sipsenegal.org>

ment d'un formulaire administratif, etc. Il s'est agi, à travers tous ces éléments, d'analyser les politiques locales et le fonctionnement des sites web déjà en ligne, sans distinction du lieu d'hébergement de ceux-ci.

A l'issue du concours, trois communes d'arrondissement de Dakar ont été consacrées « Villes Internet » et lauréates des « baobases »⁵⁸. Gorée, Grand Dakar et Médina Gounass ont respectivement reçu les « baobases » d'or, d'argent et de bronze. Quant à la ville de Yoff, sa distinction a été le « Prix spécial du jury » qui récompense son rôle pionnier dans le domaine.



Françoise Desbordes présente les « Baobases »



⁵⁸ Contraction de « baobab » et « d'arobase », le « boabase » est une sorte de déclinaison locale des trophées « arobases » que reçoivent les villes françaises à chaque édition de Villes Internet.

PARTIE II :

Les Acteurs du développement des TIC dans les territoires

Le rôle des ONG dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques liées au développement de la société de l'information en Afrique de l'Ouest : Regards croisés sur le Bénin, le Mali et le Sénégal

Jean-Jacques Guibbert

Chercheur associé au LISST-CIEU

Université de Toulouse

guibbert@univ-tlse2.fr

Olivier Sagna

Maître de Conférences

Directeur des études, des politiques et de la coopération à la Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

olivier.sagna@ucad.edu.sn

Pris dans le maelström de la mondialisation, les Etats africains, bien qu'utilisant faiblement les TIC et ne les produisant quasiment pas, ont été amenés, à partir du milieu des années 1990 à appliquer de gré ou de force, des politiques publiques visant à préparer leur entrée dans « l'ère » de la « société de l'information ». Au titre des politiques imposées, il y a eu la déclinaison du triptyque « privatisation, libéralisation, régulation » véhiculé par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a eu pour principales conséquences la privatisation des opérateurs nationaux de télécommunications, l'ouverture à la concurrence des marchés des télécommunications et la création d'organes chargés de la régulation du secteur des télécommunications.

De manière volontariste, les Etats ont également élaborés, et mis en place avec plus ou moins de bonheur, des politiques nationales en matière de TIC couvrant tout ou partie des problématiques liées au développement de la société de l'information. S'inspirant du processus participatif mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale ACACIA développée au Sénégal avec l'appui du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), les plans de développement de l'infrastructure nationale d'information et de

Commission économique des nations unies pour l'Afrique (CEA) puis le caractère multi-acteurs de la préparation et du déroulement du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont très fortement contribué, en dehors des dynamiques locales qui pouvaient être à l'œuvre, à impliquer le monde des organisations non gouvernementales (ONG) dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques en la matière.

Dans ce cadre, il nous a semblé intéressant d'évaluer dans quelle mesure les ONG avaient pu influencer ces processus et contribuer à l'élaboration, voire à l'implémentation des politiques en matière de TIC dans les trois pays d'Afrique de l'Ouest que sont le Bénin qui abrita en 1995, le premier Sommet de la francophonie consacré aux autoroutes de l'information selon l'expression consacrée de l'époque, le Mali qui accueillit en février 2000 la conférence « Internet et les passerelles du développement » plus connue sous l'appellation « Bamako 2000 » et le Sénégal, pays en charge du volet TIC du NEPAD, qui s'illustra durant le SMSI en proposant la création du Fonds de solidarité numérique (FSN).

N.B : Ce texte s'appuie sur les données issues de trois études de cas réalisées sur le thème « ONG, TIC et développement local en Afrique de l'Ouest » au Bénin (Isidore Beau Clair Vieira), au Mali (Mamadou Iam Diallo) et au Sénégal (Mbissane Ngom) en 2009. Ces études peuvent être consultées sur le site eAtlas F.A.O. (<http://193.55.175.48/eatlas-francophonie>).

I. Un contexte politique convergent pour une multitude d'organisations de la société civile régionale

Tous les trois situés en Afrique de l'Ouest, appartenant plus ou moins à la même aire historico-culturelle, partageant le même passé colonial français, le Bénin, le Mali et le Sénégal ont emprunté des trajectoires fort différentes au lendemain des indépendances compte tenu de leurs évolutions politiques propres. Surnommé le « Quartier latin de l'Afrique » pour le nombre de ses intellectuels, le Bénin a connu une vie politique particulièrement chaotique entre 1960 et 1972 puisqu'il enregistra quatre coup d'état en six ans avant de connaître un système reposant sur une présidence tournante entre trois hommes ; système qui sera balayé en 1972 par le coup d'état du capitaine Mathieu Kérékou qui instaurera deux ans plus tard un régime se réclamant du marxisme-léninisme et qui se maintiendra au pouvoir jusqu'en 1990. A cette date une conférence nationale jettera les bases d'une transition démocratique pacifique qui permettra l'arrivée au pouvoir par les urnes de Nicéphore Soglo, un ancien fonctionnaire de la Banque mondiale et du FMI.

De son côté le Mali, sera dirigé par un régime se réclamant du socialisme conduit par Modibo Keita, un fervent militant panafricaniste. Cependant, en 1968, les militaires conduit par le lieutenant Moussa Traoré s'emparent du pouvoir et instaurent une dictature militaire qui ne prendra fin qu'en 1991 suite à un soulèvement populaire qui conduira à l'instauration d'un régime de transition dirigé par le général Amadou Toumani Touré (ATT). Suite à l'organisation d'une conférence nationale, une élection présidentielle organisée en 1992 verra la victoire d'Alpha Oumar Konaré.

Le Sénégal quant à lui, après avoir fait l'expérience de la démocratie politique, uniquement sur le territoire des Quatre communes de Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis, connaîtra un recul démocratique avec l'instauration par Léopold Sédar Senghor d'un régime dit de « parti unifié » suite aux événements de 1962 qui l'avaient opposé à Mamadou Dia, Président

du conseil. Se réclamant du socialisme démocratique, le régime s'ouvrira au pluralisme politique limité à trois courants en 1976 puis à quatre courants en 1978 avant de revenir au pluralisme intégral en 1981, suite à la retraite politique du Président Senghor et à son remplacement par le Président Abdou Diouf.

1. Des trajectoires politiques différentes corrigées par la puissance de la mondialisation

Malgré des orientations idéologiques, politiques, économiques, culturelles et sociales fort différentes, ces trois pays ont en place des régimes dont le dénominateur commun était le rôle central assigné à l'État dans quasiment tous les secteurs d'activités avec pour conséquence la marginalisation voire le baillonnement de la société civile. Ceci dit, du fait de leur dépendance financière vis-à-vis de la communauté des bailleurs de fonds, à partir du milieu des années 1980, ils passeront tous de manière indifférenciée sous les fourches caudines des institutions de Bretton Woods et seront obligés de mettre en œuvre des programmes d'ajustement structurel (PAS) opérant des coupes claires dans les budgets sociaux (éducation, santé, etc.) et impliquant la privatisation de l'essentiel des sociétés publiques.

Suite à la chute du Mur de Berlin (1989), qui symbolisera la fin de la Guerre froide, et au discours de La Baule de François Mitterrand (1990), ces pays seront touchés par un processus de démocratisation venu de l'Est avec pour conséquences de profonds bouleversements politiques induits notamment par des conférences nationales au Bénin et au Mali. Au Sénégal, où le multipartisme était une réalité depuis le début des années 1980, les avancées démocratiques porteront essentiellement sur la mise en place d'un code électoral consensuel assurant la sincérité et la transparence des processus électoraux. Au final, des régimes démocratiquement élus verront le jour au Bénin en 1991 avec l'élection de Nicéphore Soglo (1991) et au Mali avec l'accession au pouvoir d'Alpha Oumar Konaré (1992) tandis que le Sénégal vivra sa première alternance politique démocratique depuis l'indépendance avec l'élection d'Abdoulaye Wade en 2000.

Dans le cadre de cette vague de démocratisation, des processus de décentralisation seront mis en œuvre au Mali et au Sénégal (1996) ainsi qu'au Bénin (1999), qui verront non seulement la création d'un grand nombre de collectivités locales mais également le transfert d'un certain nombre de compétences jusqu'alors exercées sans partage par l'État. Le monde associatif, les organisations non-gouvernementales (ONG), les organisations communautaires de base (OCB), en un mot la société civile, virent alors s'élargir leurs possibilités d'intervention en matière de développement et plus particulièrement de développement local.

2. Une multitude d'acteurs non gouvernementaux

Aujourd'hui plus que par le passé, lorsqu'il est question de mise en œuvre de politiques de développement, notamment dans les pays africains, il est le plus souvent question du rôle des associations, des organisations communautaires de base (OCB), des organisations non-gouvernementales, (ONG), de la société civile ou encore des acteurs non-étatiques (ANE). Ce phénomène s'explique par le fait que les modalités d'élaboration, d'implémentation, de suivi et d'évaluation des politiques publiques ont fortement évolué sous la poussée des revendications du mouvement social en faveur de l'avènement de nouvelles pratiques impliquant la participation active des citoyens. Cette tendance a donné naissance à une multitude d'organisations très diverses parmi lesquelles il n'est pas toujours facile, pour les non-spécialistes, de discerner ce qui les distingue de ce qui les rapproche. C'est pourquoi avant de s'intéresser au rôle des ONG dans l'élaboration et la mise en place des politiques publiques en matière de TIC, il n'est pas inutile de procéder à quelques clarifications terminologiques afin d'essayer d'y voir un peu plus clair dans cette véritable nébuleuse que constitue le monde des acteurs non gouvernementaux impliqués dans le développement local.

Dans le contexte ouest-africain qui nous intéresse, les associations sont généralement à but non lucratif et regroupent des membres qui sont unis par un même idéal, un centre

d'intérêt, l'atteinte d'un objectif commun, etc. Leurs adhérents sont des bénévoles qui se consacrent à leurs activités associatives en dehors de leurs occupations habituelles. Les moyens dont elles disposent sont généralement réduits et se limitent pour l'essentiel aux contributions de leurs membres et quelques fois à des subventions allouées par l'État, les collectivités locales, les entreprises, les organismes internationaux, les représentations diplomatiques, etc. Elles disposent rarement d'un plan stratégique et exécutent plus des activités ponctuelles que des projets à proprement parler. Ces associations, qui interviennent dans des domaines nombreux et variés, ne doivent pas être confondues avec les organisations non gouvernementales (ONG), nationales ou internationales, qui tout en étant également à but non lucratif, fonctionnent avec un personnel salarié, disposent généralement de moyens relativement conséquents fournis par l'ONG-mère dont elles dépendent ou par des bailleurs de fonds étrangers. Elles bénéficient souvent de régimes d'exemptions fiscales et douanières voire d'un statut diplomatique toutes choses qui facilitent leur intervention. Spécialisées dans un ou plusieurs domaines, elles exécutent des projets qui peuvent se dérouler sur plusieurs années et s'inscrivent généralement dans une planification stratégique. Quel que soit leur domaine d'intervention privilégié, leurs missions essentielles s'organisent autour de l'information et l'éducation des différents acteurs impliqués dans les dynamiques de développement, la formation des citoyens et des organisations de la société civile, la capitalisation des expériences en vue de proposer des alternatives aux modèles et politiques de développement conçues par l'État et les bailleurs de fonds et la mise en réseaux et la construction d'alliances entre organisations à différents niveaux. Elles entretiennent des relations suivies avec les agences du système des Nations unies, les organismes de coopération bilatéraux ou multilatéraux, les fondations, etc. dont elles dépendent pour leur fonctionnement.

A côté des associations et des ONG, il existe également ce que l'on appelle des organisations communautaires de base (OCB). Elles sont constituées par les groupements paysans,

les groupements féminins, les coopératives, les associations sportives et culturelles, les associations de développement de quartiers, etc. évoluant dans une ère géographique donnée, plutôt de taille restreinte, qu'il s'agisse d'un quartier, d'un village, d'une commune, d'un terroir ou plus rarement d'une région⁵⁹. Associations, ONG et OCB constituent, avec l'ensemble des structures réunissant des individus sur une base volontaire, tels les syndicats, les clubs de réflexion, les organisations de défense des droits humains, les organisations religieuses, les associations de femmes, etc., ce que l'on appelle la société civile. Cette dernière se caractérise par le fait qu'elle rassemble, face à l'État, des acteurs ayant des intérêts divers et qui sont organisés dans des structures dont les éléments expriment les contradictions sociales. Il est important de préciser que les partis politiques sont généralement exclus de la société civile car ils expriment les intérêts de pouvoir de groupes sociaux spécifiques, organisés politiquement et idéologiquement, et mu par l'ambition de conquérir le pouvoir d'état. Enfin, à ces catégories bien établies, est venue s'ajouter, depuis peu, celle dite des acteurs non étatiques (ANE) qui, au-delà de la société civile, inclue le secteur privé⁶⁰ dans la perspective de son implication dans des dynamiques multi-acteurs qui sont de plus préconisées quels que soient les secteurs d'activités. Pendant des années, la société civile, d'une manière générale, et les ONG de développement en particulier, se sont essentiellement investis dans les actions de développement local en matière d'éducation, de santé, d'agriculture, d'environnement, etc. sans oublier des questions plus transversales comme la démocratie, les droits de la personne, le genre, etc. Avec l'émergence, au début

des années 90, des problématiques liées à l'introduction des TIC et plus globalement à la mise en place des fondements de la société de l'information, un nouveau terrain d'intervention s'est offert aux organisations de la société civile et aux ONG qui depuis lors se positionnent vis-à-vis des politiques publiques en la matière.

II. Des politiques publiques s'inscrivant dans des référentiels communs

Les politiques publiques mises en œuvre en matière de TIC au Bénin, au Mali et au Sénégal se sont inscrites dans un même tempo chronologique et politique à savoir d'une part les années 80-90 et d'autre part le triptyque « privatisation, libéralisation, régulation » imposé tant par les programmes d'ajustement structurel (PAS) que par l'OMC dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Elles ont également été fortement influencées par une série de déclarations, de stratégies et de plans d'action adoptés dans des cadres sous-régionaux voire continentaux, s'inspirant eux-mêmes des discours sur la question prononcés dans les pays industrialisés et dans les forums internationaux.

Ainsi au Sénégal, la séparation des activités postales d'avec les activités de télécommunications a été effective dès 1985 avec l'éclatement de l'Office des postes et télécommunications (OPT) qui débouchera sur la création d'une part de l'Office de la poste et de la caisse d'épargne (OPCE) et d'autre part de la société nationale des télécommunications du Sénégal (Sonatel). Cette dernière sera privatisée en juillet 1997 avec la cession par l'Etat de 42% de son capital à France Télécom (FT), 10% au personnel et la mise en vente de 20% des actions à la Bourse régionales des valeurs mobilières (BRVM) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Entre temps, la téléphonie mobile avait fait son apparition en 1996 et dès 1998, un second opérateur privé, Sentel, se verra accordé une licence. Au Mali, le processus sera, dans un premier temps identique, avec le démantèlement de l'Office des postes

⁵⁹ Voir Quentin Gausset, « Organisations communautaires de base et renforcement de la société civile en milieu rural », *Civilisations* [En ligne], 52-2 | 2005, mis en ligne le 02 février 2009, Consulté le 9 mai 2010. URL :

<http://civilisations.revues.org/index799.html>

⁶⁰ Cette notion d'acteurs non étatiques est notamment utilisée par l'Union européenne qui l'a définie dans l'article 6 de l'accord de coopération ACP-CE connu sous l'appellation d'accord de Cotonou.

et des télécommunications(OPT) en 1989 et la création de l'Office national des postes (ONP) et de la Société des télécommunications du Mali (Sotelma)⁶¹. Par contre la privatisation a été pendant longtemps retardé avant de survenir en 2009 avec l'attribution de 51% du capital à Maroc Télécom⁶² suite à un appel d'offres international et le processus aurait dû s'achever en 2012 avec la vente de 29% des parts détenus par l'Etat qui ne conserverait que 20% du capital. La téléphonie mobile est apparue en 1999 avec la création de Malitel, filiale à 100% de la Sotelma, avant d'être ouverte à la concurrence en 2003 avec l'arrivée d'Orange sous la marque Ikatel. Le Bénin a globalement suivi la même évolution avec en 1988, l'attribution de l'autonomie de gestion à l'Office de la poste et des télécommunications (OPT) puis la création en 2004 d'une part de « Bénin Télécoms »⁶³ et d'autre part de « La Poste du Bénin »⁶⁴. Comme au Mali, le processus de privatisation a pris du retard par rapport aux autres pays d'Afrique de l'Ouest et après plusieurs tentatives infructueuses ayant impliqué Maroc Télécom et France Télécom, dans le courant de l'année 2012, le processus n'avait toujours pas abouti. Cela étant, il faut préciser que dès 1999, le marché de la téléphonie mobile a été ouvert à la concurrence et qu'il existe actuellement quatre opérateurs dans ce secteur que sont d'une part Libercom, Moov et Spacétel et d'autre part Bell Bénin filiale de l'opérateur historique.

⁶¹ Ordonnance n° 89-32/P-RM du 9 octobre 1989, ratifiée par la loi n° 90-018/AN-RM du 27 fév. 1990.

⁶² Maroc Télécom est depuis 2004 une filiale de Vivendi Universal qui en détient 53% du capital.

⁶³ Décret n° 2004-260 du 05 Mai 2004 portant création de la société « Bénin Télécoms SA » et approbation de ses statuts.

⁶⁴ Décret n° 2004-365 du 28 Juin 2004 portant création de la société « La poste du Bénin SA » et approbation de ses statuts.

Quelques repères chronologiques relatifs à la marche de l'Afrique vers la société de l'information

1996 : La « Fondation du devenir » organise, à Genève (Suisse), la Rencontre « **L'Afrique et les nouvelles technologies de l'information** ». Les participants recommandent la création d'un réseau qui donnera naissance à l'Advisory Network for African Information Strategies (AN AIS) plus connu sous l'appellation de **réseau ANAIS**

1996 : Les Etats africains entérinent l'**Initiative africaine de la société de l'information** (AISI) élaboré par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) qui constitue un cadre régional pour le développement de la société de l'information

1996 : la **conférence de Midrand** (Afrique du Sud), fait la jonction entre la promotion des TIC et le développement économique et social.

1996-2001 : **L'Initiative Leland**, lancée par l'USAID, donne naissance à la création de chapitre nationaux d'Internet Society (ISOC) dans un certain nombre de pays africains.

1999 : La CEA organise la première édition du Forum pour le développement de l'Afrique (FDA) sur le thème « **L'Afrique face aux défis de la mondialisation à l'ère de l'information** »

2000 : La réunion de Monterrey débouche sur l'élaboration des **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)** avec pour échéance l'année 2015. Le dernier objectif appelle à la mise sur pied d'un partenariat mondial pour le développement incluant des initiatives favorables à l'émergence d'une société mondiale de l'information.

2000 : « **Bamako 2000** » « Internet, les

Passerelles du développement » organisé par le réseau ANAIS regroupe nombre d'ONG de la région (ANAIS-Mali ; ORIDEV (Bénin) ; OSIRIS (Sénégal) ; Yam Pukri, (Burkina Faso) ; etc.) avec l'appui du gouvernement malien.

2000 : La coordination du volet TIC du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (**NEPAD**) est confiée au Sénégal.

2001 : Création de la e-Commission du NEPAD, organe chargé de coordonner l'action ministérielle dans le secteur des TIC avec pour mission d'accélérer la transformation numérique de l'Afrique pour une Société de l'Information et du Savoir

2002 : Première conférence régionale africaine préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) est organisée à Bamako (Mali).

2003 : La première phase du SMSI organisée à Genève (Suisse) réaffirme le potentiel des TIC comme « puissant levier du développement » Les ONG sont reconnues comme acteurs à part entière du Sommet.

2005 : La seconde phase du SMSI organisé à Tunis (Tunisie) entérine la création d'un fond de solidarité numérique (**FSN**) à l'initiative du Président Abdoulaye Wade.

2006 : L'Union économique et monétaire africaine (UEMOA) adopte six (6) directives communautaires relatives au secteur des télécommunications.

2007 : La Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) adopte six (6) actes additionnels au traité instituant la CEDEAO, relatifs au secteur des télécommunications. Organisation du Sommet « Connecter l'Afrique » consacré aux moyens d'améliorer l'infrastructure des TIC en Afrique,

et notamment de renforcer la connexion Internet à haut débit sur le continent.

2008 : Première réunion des Ministres chargés des Technologies de l'Information et de la Communication de la Commission e-Afrique du NEPAD

2009 : Dissolution du Fonds de solidarité numérique.

2010 : Sommet de l'Union africaine (UA) «Les TIC en Afrique : Défis et Perspectives pour le Développement »

2011 : Les médias sociaux (Facebook, Twitter, YouTube, etc.) jouent un rôle important dans les mouvements politiques et sociaux dits du « printemps arabe » qui débouchent sur la chute des régimes tunisiens et égyptiens.

2012 : Suite à la requête adressée par la Commission de l'Union africaine, au nom des pays africains, l'ICANN autorise la création du nom de domaine « .africa » dont la gestion est confiée à la société « UniForum.za ».

1. Convergence ou concurrence des référentiels ?

La problématique de ce qui était alors appelé « les autoroutes de l'information » est sortie du cercle des spécialistes des télécommunications pour être largement discuté dans la sphère publique à partir du début des années 90, notamment sous l'influence du sénateur Al Gore qui s'était fait l'apôtre de la construction réseau national enseignement et recherche (NREN) qui devait servir de base à la création ultérieure d'un réseau national en fibre optique. Durant la campagne pour l'élection présidentielle américaine de novembre 1992, Al Gore, qui brigait le poste de Vice-Président auprès de Bill Clinton, a réservé une place particulière aux autoroutes de l'information (Information Superhighway) concept traduit en français par l'expression « autoroutes de l'information » voire par le terme « inforoutes ». Élu vice-président en novembre 1992, il prononça en décembre 1993 un important discours dans lequel il annonça l'intention de l'administration Clinton de construire une infrastructure nationale d'information (NII) devant servir de levier pour la croissance de l'économie américaine. Du côté européen, sous l'impulsion de Jacques Delors la Commission européenne publia en 1993 un livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi qui préconisait la mise en place de réseaux de communication à l'échelle européenne afin de positionner l'Europe dans la société de la connaissance. Dès lors le thème sera régulièrement d'actualité dans la presse comme dans les grandes rencontres internationales et en février 1995 le G7 même consacra une de ses conférences ministérielles à la société de l'information.

A partir de cette date, les discours globalisés et globalisant véhiculés par les acteurs internationaux sont régulièrement tenus en direction des pays du Sud. Ils influent sur l'élaboration des politiques publiques nationales, voire régionales, car de leur appropriation dépend l'accès aux financements qui leurs sont liés. C'est ainsi que les discours sur la société de l'information, le développement durable, ou la lutte contre la pauvreté vont de plus en plus s'entrecroiser. Désormais, selon les pays, le financement des

TIC est porté par des programmes liés à l'un ou à l'autre de ces référentiels. Les acteurs publics comme ceux de la société civile s'engagent alors, du moins au niveau du discours, dans une dynamique visant à développer l'utilisation des TIC dans différents secteurs d'activités.

Dans ce concert de discours, il est difficile d'identifier quel est le référentiel dominant. Si le référentiel de la société de l'information est audible au niveau national, car souvent porté par les plus hautes autorités de l'État, au niveau local, c'est le référentiel de lutte contre la pauvreté qui semble l'emporter, car répondant mieux aux préoccupations immédiates des populations.

2. Compétition entre Etats pour le leadership africain de la société de l'information

Le thème de la société de l'information étant devenu porteur d'une part en termes de retombées financières via les projets subventionnés dans le cadre de l'aide bilatérale et multilatérale et d'autre part en termes de positionnement géopolitique sur la scène internationale, on assiste à une sorte de compétition entre pays africains pour assurer le leadership en la matière sur le continent. C'est ainsi que le Mali, dirigé par Alpha Oumar Konaré, et le Sénégal, emmené par Abdoulaye Wade, prendront des initiatives fortes au niveau international de manière à favoriser l'entrée de l'Afrique dans la société de l'information et les deux hommes feront tout pour se positionner comme les leaders africains de ce secteur. Cependant, il existe des nuances importantes dans les stratégies adoptées par les deux présidents. Le chef de l'État malien, plus proche de la société civile et ayant conduit son pays sur la voie de la démocratie après une longue période de dictature militaire, mettra l'accent sur la démocratisation de l'accès à Internet, l'appui à la décentralisation et la mise en œuvre d'une démarche pluri-acteurs. De son côté, le chef de l'État sénégalais fera un choix plus clairement néo libéral, et accordera une importance particulière à la modernisation de l'État et à la réduction de la fracture numérique vue comme la fourniture massive d'ordinateurs et la construction d'infrastructures en s'appuyant essentiellement sur le

secteur privé. Illustration de ces deux démarches parallèles plus que convergentes, le président malien Alpha Oumar Konaré qui avait assisté à la rencontre « Internet et les passerelles du développement » organisée en 1996 à Genève (Suisse), sera le parrain de Bamako 2000, manifestation qui verra une des plus importantes mobilisations de la société civile africaine sur les questions de société de l'information tandis que le président sénégalais Abdoulaye Wade se positionnera pour que le volet TIC du NEPAD soit confié à son pays. Du point de vue de son leadership, le Bénin, qui avait pourtant vu se tenir un sommet de la francophonie largement consacré aux infortunes en 1995, restera plutôt en retrait en la matière et l'on ne verra jamais le président béninois Nicéphore Soglo en faire un cheval de bataille sur la scène africaine ou internationale, le pays se contentant d'adopter une politique inspirée par celles prônées au niveau international et soumise aux orientations dictées par le marché.

3. L'intégration des TIC dans les politiques de développement : l'exemple du Sénégal

A partir du milieu des années 90, les TIC font progressivement leur entrée dans les dispositifs de planification, de stratégie et de prospective des différents pays qu'il s'agisse du Plan, du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ou de programmes plus spécifiques comme le Programme national de bonne gouvernance (PNBG) au Sénégal, élaborés dans la plupart des cas avec l'appui des organisations multilatérales, et que l'on retrouve sous des appellations très proches les unes des autres dans la plupart des pays de la région.

La promotion des TIC s'effectue dans une perspective clairement libérale qui se traduit par le vocabulaire utilisé. « Pôles d'excellence », « économie compétitive », « modernisation », « productivité du service public », sont les mots-clés qui reviennent le plus souvent alors que l'on insiste guère, dans les discours officiels, sur la démocratisation de l'accès aux TIC, la capacitation des groupes marginalisés (pauvres, femmes, ruraux, etc.), leur appropriation par les citoyens, la

gouvernance des TIC, etc. De plus, la multiplication des déclarations et des initiatives en matière de TIC prend place dans un contexte caractérisé par l'absence d'une véritable stratégie « visant à l'introduction et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication de manière à résoudre les problèmes du développement économique et social auxquels fait face le Sénégal ». De plus, il existe un important décalage entre l'énonciation des politiques publiques et leur mise en œuvre effective qui laisse à désirer lorsqu'elle n'est pas tout simplement inexistante.

4. Réforme du secteur des télécommunications et stratégies nationales TIC

L'adoption par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) de l'Initiative africaine pour la société de l'information (IASI) en 1995 a ouvert la voie à l'élaboration de politiques nationales, voire de politiques sectorielles, dans le domaine des TIC. L'élaboration de celles-ci a souvent bénéficié de l'appui d'organisations internationales, telles que la CEA, qui ont aidé à la rédaction des stratégies nationales TIC, plus connues sous l'appellation de « Plan NICI » (National Information and Communication Infrastructure). Ce processus a été conduit dans le contexte beaucoup plus global de la réforme du secteur des télécommunications visant à privatiser les opérateurs historiques, à libéraliser les marchés et à introduire la régulation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) adopté en 1995 comme partie intégrante du traité de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Au Bénin, la note de stratégie de réforme du secteur des postes et télécommunications adoptée en 1999 prévoit la libéralisation des activités de télécommunications alors qu'en 2000 un plan de développement de l'infrastructure de l'information et de la communication (Plan NICI) est élaboré avec l'appui du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et de la CEA. Quelques années plus tard, en 2003, un Document de politique et de stratégie de développement des TIC propose de faire pays « une société de

l'information épanouie, solidaire et moderne » avec pour principe de base l'utilisation des TIC, non pas comme une fin en soi, mais plutôt comme un outil privilégié devant aider à résoudre les problèmes de développement auxquels se trouve confronté le pays. Actualisé, ce document donnera naissance au Plan TIC Bénin adopté en 2006.

Dans un pays comme le Sénégal, c'est dès 1996 que le Code des Communications a été réformé de manière à permettre la privatisation de l'opérateur historique et la libéralisation du secteur des télécommunications. L'année suivante, le pays a été impliqué dans une initiative fort enrichissante avec l'élaboration de la stratégie ACACIA-Sénégal, financée par le CRDI, dont la démarche participative pluri-acteurs, servira de modèle pour la préparation des Plans Nationaux de Développement de l'infrastructure de l'information et de la Communication (NICI) popularisés par la CEA dans le cadre de l'AISI. En 2005, le gouvernement a rendu public une lettre de politique sectorielle du secteur des télécommunications, dans laquelle il affirme la volonté du Sénégal de « relever les défis du XXI^{ème} siècle en matière de télécommunication et de résorber la fracture numérique ». Elle proclame en outre la volonté de « renforcer la position du Sénégal comme pôle d'excellence dans le secteur des télécommunications et carrefour préférentiel pour le développement des services de télécommunications dans la sous-région ». De manière à adapter l'arsenal législatif aux nouveaux défis posés par la généralisation de l'utilisation des TIC, le parlement a adopté en janvier 2008 une série de lois visant à encadrer la société avec notamment une Loi d'orientation de la société sénégalaise de l'information. Celle-ci appelle à la création d'« une société à dimension humaine, inclusive, et solidaire, ouverte, transparente et sécurisée, qui œuvre en vue du développement économique, social, ainsi que culturel, de l'élimination de la pauvreté et de la modernisation de l'État ». Alors que les politiques publiques TIC au Sénégal, avaient pendant longtemps péché par manque de consultation ou de participation des acteurs privés et de la société civile, cette loi déclare

vouloir promouvoir une démarche participative. L'article 8 de la loi précise ainsi que « l'État et les usagers s'engagent à faciliter toute action de la société civile en matière de promotion des TIC visant à renforcer les capacités des populations vulnérables et des localités difficiles d'accès dans un esprit d'ouverture et de solidarité. » Suivant l'approche utilisée pour la fourniture d'autres services publics (eau potable, téléphone), les pouvoirs publics ont également reconnu un rôle spécifique aux ONG dans le domaine des TIC de manière à en étendre l'accès aux groupes sociaux marginalisés et aux territoires enclavés.

5. Des nuances nationales dans les processus d'élaboration des politiques TIC

Malgré le caractère structurant des réformes économiques s'inscrivant dans le cadre de l'OMC et des politiques fortement inspirées par les bailleurs de fonds ou encore de celles élaborées dans les cadres d'intégration régionale comme le NEPAD à l'échelle de l'Afrique ou encore l'UEMOA ou la CEDEAO à l'échelle régionale, il existe des nuances dans les processus d'élaboration des politiques nationales TIC.

Ainsi, outre le fait qu'il ne possède pas de document de stratégie nationale TIC, le Sénégal se caractérise par la multiplicité des instances de décisions, intervenant dans le domaine des TIC, et ce sans qu'il n'y ait un puissant organe de coordination permettant de donner de la cohérence aux actions engagées. En dehors de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) qui s'occupe de la régulation du secteur, on note l'existence de l'Agence de l'informatique de l'État (ADIE), le ministère en charge des TIC, la Stratégie de croissance accélérée (SCA), la Présidence de la république, etc. Autre constat, si les structures et textes consacrés aux politiques TIC sont nombreux le défaut d'implication des acteurs de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques est patent. Sans doute avons-nous ici la confirmation du choix libéral du gouvernement sénégalais qui considère que si les ONG et autres organisations de la société civile

peuvent être des acteurs d'exécution des politiques TIC dans les secteurs laissés vacants par le désengagement de l'État, celles-ci n'ont pas véritablement vocation à être associées à la formulation des politiques qu'elles sont censées accompagner.

Dans un pays comme le Bénin, le document « Politique et Stratégies des TIC au Bénin » propose une stratégie « classique », dont on retrouve les principaux attendus dans les autres pays. Après une déclaration ambitieuse, et pour le moins optimiste, signalant que d'ici 2025 cette politique « permettra à l'ensemble de la population béninoise de devenir des cyber-citoyens », il est fait état d'une vision somme toute très banale qui veut « faire du Bénin, à l'horizon 2025, une société de l'information, épanouie, solidaire et moderne ». Celle-ci se décline en cinq piliers qui proposent entre autres de : garantir un environnement réglementaire favorable ; développer les infrastructures de base, les ressources humaine et les applications nécessaires ; s'engager dans une coopération au niveau régional. Rien qui ne fasse référence au rôle de la société civile, des ONG et des collectivités locales à ce niveau. Il s'agit in fine « d'être présent au rendez-vous de la mondialisation ». Une analyse plus détaillée des objectifs de court terme et de moyen terme permet d'identifier vingt-deux objectifs stratégiques qui s'inscrivent pour l'essentiel dans le modèle libéral dominant. Il s'agit avant toutes choses de moderniser l'État (e-gouvernement) et de mettre les TIC au service du développement (ou de la croissance) du secteur moderne de l'économie (e-business), le tout en s'articulant ou en renforçant le modèle dominant d'inspiration techniciste (technopole), en libéralisant le secteur et en assouplissant les réglementations, en formant une élite d'ingénieurs et en promouvant des pôles d'excellence de formation. Par contre, à l'exception d'une référence rituelle à l'accès universel dans l'objectif 10 du document de politique sectoriel 2003, qui prévoit de « Promouvoir l'accès universel dans les zones défavorisées d'ici 2012 », il n'y a pratiquement rien qui se réfère à la massification de l'utilisation des TIC ou à la démocratisation de leur accès. Il est d'ailleurs significatif qu'aucune

mention ne soit faite, dans ce document, au rôle de la société civile et des collectivités locales.

6. Des variations dans le discours sur les TIC

Dans le cas du Bénin, les politiques publiques mettent en avant le libre jeu du marché et dans le discours dominant, tous les thèmes et argumentaires les plus saillants du néo libéralisme s'imposent sans que l'on n'y prenne garde derrière la *novlangue* pratiquée par les experts de tous bords. Dans le cas du Sénégal et du Mali, la thématique des TIC et de la « Société de l'information » est plus fortement investie par le politique. Les chefs d'États maliens et sénégalais prêtent une attention particulière à la « Société de l'information » et tiennent des discours très volontaristes sur le sujet. Conscients des asymétries qui risquent de se renforcer avec l'émergence de la Société de l'information, Abdoulaye Wade proposera des mécanismes de régulation et de rééquilibrage internationaux comme le Fonds de solidarité numérique (FSN) qui, cependant auront du mal à s'imposer et à être pérennisés. Cette prise de conscience n'était d'ailleurs pas nouvelle puisqu'elle transparaissait déjà dans le regard porté sur la Société de l'information dans le cadre de l'étude prospective Sénégal 2015⁶⁵. Elaborée en 1989, cette étude, commandée par le Ministère de la Coopération et du plan, pointait les dérives possibles de la « Société de l'information » et notait que : « les progrès des technologies de l'information renforceront probablement la diffusion des modèles culturels et des valeurs de l'Occident, et contribueront ainsi à accélérer la dégradation des valeurs traditionnelles, principalement en milieu urbain, et auprès des jeunes ». Les auteurs du rapport poursuivaient en disant « le risque est grand de voir ces technologies ne profiter qu'à une minorité de privilégiés (accès, maîtrise) accentuant ainsi les inégalités au sein d'une société duale, désarticulée, formée d'une minorité de privilégiés et d'une masse d'exclus de la croissance ». Malgré ces réflexions prémonitoires, le discours politique sur les TIC et la

⁶⁵ Ministère de la coopération et du Plan, Étude prospective : Sénégal 2015, juin 1989.

société de l'information aura trop souvent tendance à les présenter comme la panacée universelle aux problèmes de développement avec pour conséquence majeure un énorme fossé entre les déclarations d'intention et les effets d'annonces d'une part et les réalisations concrètes d'autre part.

III. État des lieux des infrastructures de connexion et d'accès

1. L'Afrique : un continent encore peu branché mais un important marché potentiel

L'Afrique est encore, et de loin, le continent le moins branché de la planète. Alors que la moyenne mondiale d'accès à l'Internet est de 22% et que l'Amérique du Nord approche les 75%, l'Afrique, avec ses 5,3% de population ayant accès à Internet, est le parent pauvre de la planète⁶⁶. Nous assistons cependant, depuis une dizaine d'années, au bouleversement du paysage des télécommunications africaines. « Le continent vient de célébrer l'arrivée d'un nouveau tuyau sur la côte ouest. Offrant une solution alternative au câble SAT 3, Glo 1 doublera la connexion du Nigeria et de seize pays riverains avec le vieux continent. Seacom et Glo 1 permettront aux futurs opérateurs locaux de développer des offres Internet à haut débit, en premier lieu dans les métropoles côtières du continent... Quatre autres câbles sous-marins à fibre optique devraient mailler d'ici à 2011 l'Afrique subsaharienne, qui sera alors reliée au reste du monde par des consortiums internationaux ou à capitaux africains. »⁶⁷

Mieux, comme le révèle un rapport publié par Wireless Intelligence, le nombre d'abonnés au téléphone mobile en Afrique a dépassé celui de l'Europe de l'ouest avec 547,5 millions d'abonnés à la fin 2010, soit une progression

⁶⁶ Internet, outil de liberté et d'asservissement, in *Le Monde diplomatique*, Un monde à l'envers, 2009, p. 44-45.

⁶⁷ Jean-Christophe Servant. Gagnants et perdants de la ruée vers l'Afrique, in *Internet révolution culturelle*, manière de voir n° 109, février-mars 2010, p. 89 – 91.

de plus de 20% par rapport à l'année précédente contre 523,6 millions en Europe de l'Ouest, soit une progression de moins 1%. Un des éléments explicatifs de cette forte croissance des télécommunications est sans aucun doute le fait que l'Afrique constitue depuis quelques années le marché présentant le plus fort taux de croissance en matière de TIC au niveau mondial⁶⁸, d'où l'intérêt des opérateurs et des multinationales. Cependant, si elle est la cible des multinationales des télécommunications, l'Afrique a aussi su développer des modalités d'appropriations spécifiques de ces technologies.

2. Télécentres et cybercafés : des modalités spécifiques d'accès collectifs

Les trois pays, bien qu'à des échelles différentes, ont vu se développer, à partir des années 1990, des modalités d'accès collectives (privées ou communautaires) d'accès à la téléphonie fixe à travers les télécentres. Ce sont ces télécentres qui ont permis de démocratiser l'accès au téléphone fixe pour un grand nombre de personnes n'ayant pas les moyens de s'y abonner à titre personnel.

Au Sénégal, les télécentres privés ont permis de donner un accès au téléphone fixe à la grande majorité de la population, hormis dans certaines zones rurales non couvertes par le réseau. A leur apogée le système a compté jusqu'à 24 000 télécentres, alimentant 30 000 emplois et générant 50 milliards de Francs CFA⁶⁹, soit 33% du chiffre d'affaire de la SONATEL. Cependant, ces dispositifs ont commencé à décliner fortement à partir de 2005, du fait de la forte concurrence de la téléphonie mobile jusqu'à pratiquement disparaître⁷⁰. Ces dispositifs d'accès collectifs, qui pendant longtemps ont été présentés comme l'exemple à suivre, ont peu à peu perdu de leur intérêt pour la téléphonie mais leur dépérissement a également entraîné la disparition d'un réseau qui aurait pu être utile pour la démocratisation de l'accès collectif à Internet.

⁶⁸ Jean-Christophe Servant, op cit.

⁶⁹ Un euro est équivalent à 655, 957 francs CFA.

⁷⁰ Olivier Sagna, les télécentres privés au Sénégal. La fin d'une 'success story', *Netsuds*, n° 4, août 2009.

De même au Bénin, le développement des télécentres privés s'est effectué au détriment des publiphones, gérés par l'opérateur public, qui sont passés de 797 en 2004 à 676 en 2007. De son côté, l'Agence pour la gestion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (AGENTIC) a lancé un projet d'aide à la création de « cyber communautés » dans un certain nombre de localités. Malheureusement les éléments de pérennité et d'auto financement de ces structures n'ayant pas été correctement pris en compte, nombre de ces centres ont cessé leurs activités.

Enfin, au Mali, devant le succès de l'internet et la demande croissante d'accès (en particulier des jeunes), les acteurs privés ont ouvert de nombreux cybercafés dans la capitale et dans les villes secondaires. Il s'en est suivi un véritable boom des cybercafés « mettant ainsi Internet à la portée de beaucoup de catégories sociales, particulièrement dans les grandes villes ». Cependant, ceux-ci ont été rapidement concurrencés par les cybercafés ouverts directement par les quatre fournisseurs d'accès à internet (FAI); les cyber espaces ouverts par l'Agence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (AGENTIC) pour les associations, pour les ONG féminines, pour la formation des agents de l'administration ou encore les cybercafés ouverts sur les campus universitaires et pratiquant des prix défiant toute concurrence avec des tarifs tournant autour de 200 à 350 Francs CFA de l'heure⁷¹. Les cybercafés privés, organisés autour de l'Association des fournisseurs d'accès internet au Mali (AFIM), ont dénoncé en vain l'intrusion de ces opérateurs sur le marché, ainsi que la concurrence déloyale de certains autres FAI. De ce fait, aujourd'hui seuls quelques cybercafés subsistent encore à côté des cybercafés des opérateurs. Souvent les internautes doivent entreprendre de longs trajets à travers toute la ville pour trouver où se connecter.

⁷¹ Soit entre 30 et 50 centimes d'euro.

3. L'explosion de la téléphonie mobile a bouleversé le paysage des télécommunications

Le téléphone cellulaire est en train de bouleverser l'usage des télécommunications en Afrique de l'ouest avec un taux de pénétration de près de 57,84% au Mali, de 60,85% au Sénégal et 83,27% au Bénin⁷². Réservé à une minorité de privilégiés, il y a une dizaine d'années, il est devenu aujourd'hui un bien de consommation courant pour un grand nombre de ménages. Tous les secteurs d'activités et toutes les catégories sociales l'utilisent, tant en ville que dans les campagnes, même si la couverture laisse encore à désirer dans les zones rurales.

Des modalités d'usage originales se sont développées tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Des services spécifiques sont proposés à des catégories particulières d'utilisateurs (informations pour les pêcheurs et les maraichers de Manobi, mécanismes de paiement pour les institutions de microcrédit, etc.) et de nouveaux métiers et des emplois sont apparus dans le secteur informel (« tropicalisation » des appareils, vente de cartes, collectivisation de l'accès, etc.). De leurs côtés, les ONG voient là un champ d'action qui s'ouvre pour la généralisation de l'accès et la proposition de services et de contenus adaptés à la diversité des demandes populaires. Cependant, il ressort de toutes ces expérimentations que de nouvelles pratiques sont encore à inventer et à socialiser.

4. D'importantes disparités villes-campagnes

Dans un pays comme le Bénin, la téléphonie fixe reste très peu développée en milieu rural. Le fossé numérique est très important entre d'une part les différents départements et d'autre part entre les différentes localités du Bénin. Ainsi, 70% seulement des communes du Bénin sont desservies par la téléphonie fixe alors que la seule ville de Cotonou, qui concentre seulement 14% de la population du pays, polarise 50% des lignes téléphoniques. Les départements du Sud du pays (Littoral,

⁷² Index Mundi, chiffres au 1^{er} janvier 2012
[<http://www.indexmundi.com/g/r.aspx?v=4010&l=f> r]

Ouémé et Atlantique) regroupent quant eux 75% de ces mêmes lignes. Par contre, la couverture géographique de la téléphonie mobile a connu une percée significative entre 2000 et 2008 et la plupart des communes sont couvertes. Seules les zones rurales demeurent encore très peu touchées par le mobile ce qui n'est pas sans poser problème lorsque l'on sait que la population rurale constitue 59,7% de la population totale du Bénin. Conscient de cette situation, le gouvernement a lancé une opération de désenclavement numérique en direction des jeunes des milieux ruraux en installant des cyberespaces dans les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).

Au Mali, la situation est pire puisque le réseau de téléphonie fixe de la SOTELMA desservait 239 des 703 communes du pays (34%) en 2008, dont 92% des communes urbaines et 25% des communes rurales. Cela étant, si l'accès au téléphone a pendant longtemps été un privilège des centres urbains, l'arrivée du téléphone portable a bouleversé la donne. Le téléphone fixe jusqu'à un passé récent demeurait un véritable luxe pour les citadins. La ligne fixe couvrait en partie les villes principales tandis que les banlieues et les zones rurales étaient complètement hors connexion. Dans la capitale elle-même, l'attente pour être connectée pouvait durer des années, la liste d'attente étant très longue. Le nombre d'abonnés au téléphone fixe a d'ailleurs très peu progressé ces dernières années. En comparaison, la progression du téléphone mobile est spectaculaire. Elle concerne d'abord les centres urbains, puis les zones d'immigration traditionnelles, à savoir les régions de Kayes, Ségou, et Mopti. Une situation similaire caractérise l'accès à l'internet qui a été pendant longtemps considéré comme un luxe et une curiosité urbaine avant d'être perçu comme un outil de développement. Avec l'accroissement des capacités de la bande passante, internet a fait son apparition dans les capitales régionales et les villes secondaires, même si les coûts d'accès y restent encore élevés et le confort de la navigation très rudimentaire. Suite au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), l'UNESCO, en partenariat avec la coopération suisse (DDC), a lancé un programme visant à promouvoir l'appro-

priation des TIC dans les zones rurales à travers la création de Centres multimédias communautaires (CMC). De son côté, l'AGETIC, avec l'appui financier de l'État et de l'Union européenne (UE), après s'être consacré à équiper et connecter les ministères de la capitale et certaines directions nationales (Projet de l'Intranet de l'administration), se tourne désormais vers l'équipement des huit capitales régionales que sont Gao, Kayes, Kidal, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et Tombouctou.

Au Sénégal, dès 1992 avec le lancement des télécentres privés la Sonatel avait fortement contribué à démocratiser l'accès au téléphone dans les villes et dans une moindre mesure dans les zones rurales. Puis, en 1996, le gouvernement s'était donné comme objectif, dans la Déclaration de politique de développement des télécommunications sénégalaises pour la période 1996-2000, « d'équiper plus de 50% des villages centres, d'au moins une ligne téléphonique, tout en faisant en sorte que chaque Sénégalais puisse se trouver à moins de cinq kilomètres d'un téléphone ». Depuis 2003, comme le Mali, le Sénégal a bénéficié du projet des CMC qui lui a permis d'installer 24 centres auxquels viennent s'ajouter deux cybercentres installés l'un à Coubanao près de Ziguinchor et l'autre à Odobéré près de Matam dans le cadre du projet Appui au désenclavement numérique (ADEN) financé par la coopération française.

IV. Mise en place d'Internet : un système d'acteurs et un tempo comparable dans les trois pays

Avant de présenter le système d'acteurs stricto sensu, il est intéressant de rappeler quand et comment Internet est arrivé dans les trois pays faisant l'objet de cette étude.

1. Les prémices de l'Internet : un rôle pionnier joué par le monde de la recherche et des ONG

Au Sénégal, dès 1989, l'IRD (ex ORSTOM) a installé un serveur de son Réseau Intertropical d'Ordinateurs (RIO) au Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT).

Réservé aux scientifiques travaillant pour l'ORSTOM, il leur permettait de communiquer par courrier électronique grâce à des vacances organisées deux fois par jour pour la réception et l'envoi du courrier. Puis, en 1992, l'ONG Enda Tiers-monde a ouvert à Dakar un nœud du réseau GreenNet créé par l'Alliance for Progressive Communication (APC) et proposé une connexion à un certain nombre d'ONG installée au Sénégal puis en Afrique de l'Ouest. Puis, en mai 1995 un lien VSAT de 64 Kbps fut mis en place à titre expérimental à l'occasion du Troisième sommet Africain Afro-Américain tenu à Dakar. Cependant, ce n'est qu'en 1996 que le pays sera connecté de manière permanente à Internet par la Sonatel. Cette même année, on verra l'ouverture à Dakar du Métissacana, premier cybercafé africain hors Afrique du Sud. L'année suivante, l'Institut Panos regroupera des représentants des médias et de la société civile de dix-neuf pays africains qui rédigeront une Déclaration de Dakar portant notamment sur la problématique de l'accès à l'Internet. Dès le début, le Sénégal s'est donc positionné comme un pays pionnier de l'Internet dans la région et son expérience nous rappelle que le monde universitaire et le milieu associatif ont joué un rôle d'avant-garde dans la construction de la « Société de l'Information ».

Au Mali également, un nœud du Réseau RIO a également été installé à Bamako en 1989 et au début des années 1990, Enda Tiers-Monde organisera une formation destinée aux ONG maliennes et connectera quelques-unes d'entre elles au réseau GreenNet. En février 2000, le réseau ANAIS, avec l'appui de la Fondation du Devenir et du gouvernement malien, organisera la rencontre internationale « Bamako 2000 », qui sera un moment fondateur de la prise de conscience du rôle des TIC dans la sous-région. Du fait de la très forte participation des ONG africaines comme OSIRIS (Sénégal), ORIDEV (Bénin), Yam Pukri (Burkina Faso), Isoc-Guinée (Guinée), ANAIS-AC (Cameroun), etc. cette rencontre marquera les esprits. Elle sera notamment à l'origine d'une importante réflexion sur le contenu à donner à la société de l'information en Afrique et s'intéressera surtout aux questions sociales et sociétales posées par son développement,

dépassant ainsi l'approche techniciste qui avait largement prévalu jusqu'alors.

2. Un rôle essentiel joué par les partenaires au développement

Les partenaires extérieurs ont joué un rôle primordial dans la construction de la société de l'information en Afrique de l'Ouest. C'est ainsi qu'au Sénégal, la coopération canadienne, via le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a fait du Sénégal un des cinq pays choisis pour expérimenter la stratégie ACACIA visant à promouvoir les TIC auprès des communautés locales dans une optique de développement. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) a ouvert le Campus numérique de Dakar qui sera pendant longtemps le plus vaste et le mieux équipés de tous ses campus à travers le monde. Il a notamment servi de plateforme pour former de nombreux enseignants, chercheurs et étudiants et promouvoir la formation ouverte à distance (FOAD). De son côté, l'UNESCO a œuvré pour l'amélioration de l'accès aux TIC dans les zones rurales avec l'implantation de Centres multimédia communautaires (CMC) combinant une radio locale avec l'accès à Internet. De plus, les coopérations sud-coréenne et allemande ont apporté un appui en matière de formation de même que la coopération française dans le domaine des collectivités locales dans le cadre de projets de coopération décentralisée. Outre le rôle pionnier joué par le Sénégal en matière d'utilisation des TIC, l'appui de la coopération internationale n'est sans doute pas étranger au fait que nombre d'institutions qui ont joué un rôle important pour l'appui au développement de la société de l'information possédaient un bureau régional à Dakar qu'il s'agisse du CRDI, de l'AUF, de l'Institut Panos, d'OSIWA ou encore de l'UNESCO.

Par contre au Bénin, l'aide à l'équipement et à l'accès en matière de TIC s'est surtout faite par des voies incidentes, qui n'avaient pas comme objectif principal le développement de la « Société de l'Information », mais qui poursuivaient plutôt d'autres priorités. C'est ainsi que le Programme *Sustainable Development Networking Programme* (SDNP) du PNUD, qui

concernait une dizaine de pays, a permis l'équipement et la formation de nombreux acteurs via la promotion de réseau nationaux de développement durable utilisant les TIC. De même, le GLOBE38, Programme mondial d'apprentissage et d'observation de l'environnement, financé par les États-Unis, a permis la formation d'un nombre important d'enseignants et d'élèves à l'utilisation de l'outil informatique et permis l'équipement d'une centaine d'écoles. En 1995, à l'occasion du VIème Sommet de la Francophonie, le pays sera connecté à Internet et un « Appel de Cotonou » lancé par Jacques Chirac, Président de la république française, appelant les pays francophones à accorder dans leurs activités une place prioritaire aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et à organiser une mobilisation rapide du dispositif francophone en la matière. En 1998, dans le cadre de l'initiative Leland, projet financé par l'USAID, la bande passante Internet internationale sera portée de 64 à 128 Kbps. Enfin, en 2000 sera installé le Centre d'éducation à distance (CED-Bénin), financé par la Banque mondiale, avec pour objectif la formation des enseignants à l'usage des TIC ainsi que la mise en ligne de cours.

3. Une architecture institutionnelle en matière de TIC comparable d'un pays à l'autre

Au Bénin, dès 1997, les autorités ont créé un Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles (MCPTN)⁷³ et en 2000 elles ont mis sur pied une Commission Béninoise pour l'informatique (CBI). Au Mali, la première institution gouvernementale chargée des questions informatiques a été la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) créée en 1977. Par la suite, le Président Alpha Oumar Konaré créa, en décembre 2000, la Mission de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information (MINTI). Avec l'arrivée du Président Amadou Toumani Touré au pouvoir, la MINTI sera transformée en un ministère spécifiquement dédié aux TIC, le Ministère de

⁷³ En 2006, le MCPTN est devenu Ministère Délégué auprès du Président de la République (MDCCNT/PR).

la communication et des nouvelles technologies de l'information.

Au Sénégal, dès l'indépendance, les autorités, et au premier chef la Présidence de la République, ont perçu les enjeux des télécommunications et leur ont accordé une importance particulière. C'est ainsi que dès 1960 a été créé le Comité national de coordination des télécommunications (CNCT), dépendant de la Présidence de la République. Il sera complété en 1972 par le Comité national de l'informatique (CNI), puis, en 1987 par la Délégation à l'Informatique (DINFO). En 2001, le nouveau régime arrivé au pouvoir un an plus tôt créera un Ministère chargé d'assurer le suivi et la coordination de la politique sectorielle dans le secteur des télécommunications. Après une disparation momentanée de l'organigramme gouvernemental, il deviendra après de multiples ajustements, l'actuel Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et Communication (MCTIC).

4. La mise en place d'organes de régulation

Dans le cadre de l'application de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), tous les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été amenés à créer des organes de régulation du secteur des télécommunications. Indépendamment cette fois-ci, ils ont aussi très souvent créés des organes de régulation des médias audiovisuels. Ainsi le Bénin a-t-il créé en 1990 la Haute autorité de l'Audiovisuel et de la communication (HAAC). Puis, en 2003 a été mis sur pied une Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) qui, cependant, depuis 2007 a un caractère transitoire qui ne facilite pas l'accomplissement de sa mission.

Au Sénégal, c'est en 2001 qu'a été créée l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), devenu en 2006 l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) avec l'extension de ses compétences au secteur postal avant d'être transformée en l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) en 2011. Dotée d'une personnalité juridique et de

l'autonomie financière, elle est cependant placée sous l'autorité du Président de la République. Elle est chargée de contrôler l'application de la réglementation et de veiller au respect des dispositions du Code des télécommunications et joue une mission de conseil technique pour le gouvernement. Elle a pour mission de favoriser l'aménagement numérique du territoire, développer l'accès universel et appuyer la formation dans le secteur et dans ce cadre, elle peut faire appel à des ONG ou à des associations de développement. Dans le domaine des médias, le gouvernement a créé le Haut Conseil de la Radio et Télévision (HCRT) en 1991⁷⁴, qui sera remplacé par le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA), en 1998⁷⁵ et qui verra lui succéder le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) créé en 2006⁷⁶.

5. Des agences chargées de la mise en œuvre des politiques TIC

En 2001, le Bénin s'est doté de l'Agence pour la gestion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (AGENTIC) qui est chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets et programmes TIC. Elle fonctionne comme un groupement d'intérêt économique (GIE) ayant comme membres les entreprises du secteur privé, du secteur public et des ONG qui travaillent à la promotion des TIC.

Au Mali, c'est en 2005 qu'a été créée l'Agence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (AGETIC) avec un statut d'établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) en remplacement de la MINTI, rattachée auparavant au Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies. Elle est chargée de concevoir et développer les infrastructures TIC des services publics et des collectivités locales; d'élaborer un plan national de formation et de renforcement des capacités au sein des services publics, para publics et des collectivités locales; de gérer le nom de domaine « .ml »; de participer à la

mise en œuvre de l'accès universel et de développer la coopération régionale, africaine et internationale en matière de TIC.

De son côté, le Sénégal ne dispose pas véritablement d'une agence du même type que celles-décrites ci-dessus mais néanmoins en 2001, il s'est doté de la Direction de l'Informatique de l'État (DIE), transformée en 2004 en Agence de l'Informatique de l'État (ADIE). Rattachée au Secrétariat général de la Présidence de la République (SGPR), elle a comme mission de mettre en œuvre la politique d'informatisation définie par le Président de la République et de moderniser l'administration sénégalaise par le biais des TIC à travers des initiatives comme l'intranet gouvernemental, l'informatisation des procédures douanières, etc.

6. Les TIC domaine réservé des Chefs d'Etat ?

La prise de conscience de l'importance stratégique des TIC s'est opérée aux plus hauts niveaux des trois États concernés par les études. Ceci explique que l'impulsion des politiques en la matière est souvent liée à des organes dépendants directement de la Présidence de la République. Ainsi, au Sénégal, le rattachement à la Présidence de la République des agences comme l'ADIE et l'ARTP ou encore de la cellule SÉNÉCLIC chargée de la promotion des TIC dans les écoles, attestent du poids du chef de l'État dans les politiques concernant les TIC. Le président sénégalais Abdoulaye Wade a d'ailleurs exprimé sa vision d'un Sénégal numérique que le gouvernement est chargé de traduire en programmes et de mettre en œuvre. Au Mali, des initiatives fortes ont été prises tant par Alpha Oumar Konaré qui s'est engagé dans l'organisation de « Bamako 2000 », et dans la promotion de l'accès Internet pour l'ensemble des communes que par Amadou Toumani Touré qui a décidé de la création d'un ministère à part entière consacré aux TIC. On a d'ailleurs pu observer une certaine émulation, pour ne pas dire une compétition, a d'ailleurs pu être observée, entre Alpha Oumar Konaré et Abdoulaye Wade pour asseoir un leadership africain en matière de TIC. Alpha Oumar Konaré, qui avait participé à la Conférence

⁷⁴ Décret n°91-537 du 25 mai 1991.

⁷⁵ Loi n° 98-09 du mars 1998.

⁷⁶ Loi n° 2006-04 du 4 janvier 2006.

internationale de Genève sur le thème « L'Afrique et les NTIC » organisée en 1996 par la Fondation du Devenir, a ainsi été très présent dans le processus de « Bamako 2000 ». Par la suite, le Mali, à travers Adama Samassékou Président du Comité Préparatoire du SMSI pour la phase de Genève, a joué un rôle important dans la gouvernance du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) tandis qu'Abdoulaye Wade, fort de son rôle de coordonnateur du volet TIC du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a initié l'idée de « solidarité numérique », parrainé la création du Fonds de solidarité numérique (FSN) et joué un rôle important dans la coordination des positions ministérielles africaines sur les questions de TIC dans les instances internationales.

7. Des collectivités locales exclues des agendas numériques

Malgré les processus de décentralisation en cours dans les pays d'Afrique de l'Ouest et hormis certaines expérimentations intéressantes menées au Sénégal par les Systèmes d'information populaire (SIP) mis en place par le CRESP, la cellule régionale du numérique (CERENUM) de la ville de Saint-Louis, le Portail de la ville de Guédiawaye, etc. il n'en faut pas moins relever la faiblesse quasi générale de l'appropriation des TIC par les acteurs publics locaux. Cette affirmation est encore plus vraie pour le Bénin et le Mali où l'appropriation des TIC par les collectivités locales est encore balbutiante. Les raisons expliquant cet état de fait sont multiples parmi lesquelles on peut citer la faiblesse des moyens humains, financiers et techniques dont disposent les collectivités locales, le faible niveau de prise de conscience des enjeux découlant des TIC par les élus locaux, l'insistance sur l'élaboration de stratégies nationales ayant peu voire pas du tout pris en compte l'échelle locale, le caractère lacunaire des réseaux de distribution électriques et des infrastructures TIC dans les zones rurales, etc.

8. Des opérateurs privatisés contribuant progressivement à l'extension des marchés

Au Bénin, l'Office des postes et télécommunications (OPT), alors opérateur public des télécommunications, a mis en place en 1995 la passerelle nationale Internet (Centre Bénin-pac). La même année, Bénin Télécom a installé un premier réseau de téléphonie mobile de type AMPS (standard américain de première génération) qui couvrait seulement les trois principales villes du sud à savoir Cotonou, Porto Novo et Ouidah. Puis, de 1999 à 2003 des licences ont été accordées à quatre opérateurs de téléphonie mobile (Libercom, Moov –ex Télécel, Spacotel ou Areeba –ex Benin-cell- et Bell Bénin Communication). Depuis 2008, le Bénin compte cinq opérateurs privés de téléphonie mobile : Moov, MTN, BBCOM, Glo, Bacom. Compte tenu de sa position géographique, le Bénin a un potentiel pour devenir un hub sous régional pour les pays voisins que sont le Togo, le Burkina Faso, le Niger et le Nigéria et peut ainsi envisager de rentabiliser ses investissements dans le câble sous-marin SAT-3. Un point noir cependant reste celui des coûts. Les frais d'abonnements pour le téléphone fixe étaient au Bénin, selon une étude GTR/ITU datant de 2005, six fois plus élevés que la moyenne internationale et les tarifs des appels pour le téléphone cellulaire quatre fois plus élevés. Si on rapporte ce coût, au PIB/habitant, les dépenses de téléphone fixe et cellulaire représenteraient donc au Bénin plus de 30% du PIB mensuel des familles, ce qui est considérable.

Au Mali, la SOTELMA, est resté une entreprise publique jusqu'en 2009, date à laquelle elle a été acquise à 51% par Maroc Télécom. Cela étant, depuis 2002, IKATEL, devenu par la suite Orange Mali, filiale de la Sonatel dont le capital est détenu à 42,33% par France Telecom (FT), était présente à ses côtés dans le secteur de la téléphonie mobile. La SOTELMA vend des liaisons spécialisées à quatre fournisseurs d'accès à Internet (FAI) que sont Malinet, CEFIB Internet, Spider et Datatech. Le réseau malien en fibre optique est relié au câble sous-marin SAT3 via les atterrissages de Dakar (Sénégal) et d'Abidjan (Côte d'Ivoire), mais chaque opérateur dispose de son propre réseau de

fibre optique sans qu'il n'y ait de mutualisation des infrastructures. Malgré des baisses sensibles, les coûts de connexion à Internet restent exagérément élevés via la SOTELMA, (environ dix fois plus chers qu'en Europe) et ces tarifs sont bien sur répercutés sur le consommateur final.

Au Sénégal, la séparation des activités postales et de télécommunications date de 1985 et a donné naissance à la Société nationale des télécommunications du Sénégal (SONATEL). Privatisée en 1997, la SONATEL avait l'année précédente mis en service la première connexion permanente Internet et lancé le premier réseau de téléphonie mobile sous la marque commerciale Alizé avant de commercialiser l'ADSL à parti de l'année 2003. En 1999, suite à un appel d'offres international, SENTELE (devenu Tigo), est devenu le second opérateur de téléphonie mobile dans le cadre d'une ouverture limitée du marché à la concurrence. Il faudra attendre 2007 pour voir arriver un troisième opérateur avec SUDATEL qui bénéficie d'une licence globale (Fixe, mobile et Internet) qu'il exploite depuis janvier 2009 sous la marque commerciale Espresso. En 2008, le secteur des télécommunications employait directement 1800 personnes chez les seuls opérateurs tandis qu'il générait près de 40 000 emplois indirects.

9. Des acteurs privés nationaux plus ou moins influents

Dans le cas du Bénin, les résultats du *Networked Readiness Index* (NRI) font apparaître une faible capacité des entreprises à utiliser les TIC. Cependant une autre étude réalisée par le Centre de recherche et de formation en matière de population (CEFOP), datant de 2003, confirme une montée en puissance du secteur des TIC en matière d'emploi. C'est ainsi que 6 309 emplois permanents ont été créés en 2003 grâce au déploiement des TIC dans les secteurs autres que l'administration publique, ce qui représenterait 7,2% de la population active du secteur moderne hors administration. Par ailleurs 6,3% des entreprises non TIC, possèdent un site web et 11,6% de ces mêmes entreprises étaient connectées à Internet.

Au Sénégal, les politiques de privatisation ont surtout permis l'entrée sur le marché des télécommunications de multinationales étrangères, les acteurs privés nationaux par le biais de l'Organisation des professionnels des TIC (OPTIC) dénonçant régulièrement les pratiques discriminatoires des autorités étatiques à l'égard du secteur privé national, déplorant le manque d'implication significative du secteur privé dans les grands projets gouvernementaux et réclamant, pèle mèle : une libéralisation effective, la disparition des contraintes limitant la capacité du secteur privé sénégalais, la baisse des coûts des crédits et la promotion de la « préférence nationale » pour les marchés publics relatifs aux TIC.

Au Mali où le secteur privé des TIC est peu développé, les propriétaires de cybercafés organisés autour de l'Association des fournisseurs d'accès Internet au Mali (AFIM) dénoncent surtout, mais en vain, l'intrusion des opérateurs de télécommunications dans le secteur, estimant que ceux-ci leur font une concurrence déloyale.

10. Les ONG aux avant-postes

Les ONG ont joué un rôle pionnier dans l'introduction d'Internet, dans l'expérimentation, la sensibilisation de l'opinion publique et la diffusion des TIC au service du développement. Dès le début des années 1990, Enda Tiers-monde se positionne comme fournisseur de services internet auprès des ONG au Sénégal, puis dans la région. Au milieu des années 90, toute une série d'ONG spécialisées dans le domaine des TIC apparaissent telles ANAIS-Mali en 1997, l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal (OSIRIS) en 1998 et ORIDEV au Bénin également en 1998. Ces ONG, membres du réseau ANAIS, ont joué un rôle-clé dans l'organisation de la Conférence « Bamako 2000 ». A peu près à la même époque des chapitres locaux de l'Internet Society (ISOC) ont été créés dans les différents pays avec pour objectif de sensibiliser les opinions publiques notamment à travers l'organisation de la « Fête de l'Internet », événement s'inspirant d'une initiative française, lancée en 1999 par des

associations françaises (Association Internet pour la France, Vécam, etc.)⁷⁷. Peu à peu, les ONG spécialisées dans les TIC ont mené de nombreuses activités de sensibilisation et ont contribué à une prise de conscience, de l'opinion publique en général et des jeunes en particulier, autour des enjeux et défis de différentes natures posés par les TIC. La masse des ONG s'est approprié progressivement cet outil, qu'elles ont mis, à un rythme différent selon les pays, au service de leurs missions de développement, de défense de l'environnement, de promotion des droits humains, de la capacitation des femmes ou de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Illustration de cet engouement pour les TIC, dès 2001, les sites web des ONG constituaient 22% des sites en ligne du Sénégal.

V. Un rôle et une typologie des ONG différenciés selon les pays

S'agissant des processus de promotion, d'utilisation et d'appropriation des TIC, les ONG, en fonction des objectifs qui sont les leurs, ont été amenés à jouer des rôles spécifiques et à exercer différentes formes d'influence dans les trois pays qui nous intéressent.

1. Entre processus impulsés de l'extérieur et dynamiques endogènes

Au même titre que pour la formulation des politiques liées à la gouvernance, aux privatisation, à la décentralisation, etc. les États d'Afrique de l'ouest, mais aussi leurs sociétés civiles, ont été largement tributaires des financements extérieurs pour la définition de leurs politiques TIC. Ces appuis s'accompagnent-ils d'injonctions particulières ou tout au moins de « conseils appuyés » pour la formulation des politiques par les États et leur mise en œuvre par les ONG ? Quelles influences ont exercé sur la définition des stratégies des ONG locales, les ONG d'appui

extérieures comme APC, ISOC, Youth and ICT, Keney Blown, IICD, etc. Telles sont les questions que l'on peut légitimement se poser lorsque l'on s'intéresse aux politiques TIC dans la sous-région.

2. La diversité des rôles des ONG dans la construction de la « Société de l'information »

Les études réalisées au Bénin, au Mali et au Sénégal ont souligné le rôle, mais aussi les limites, de la fonction des ONG dans la construction de la Société de l'information en Afrique de l'Ouest. C'est ainsi que ce sont dégagés les aspects suivants :

- **Un rôle d'anticipation** réel bien que parfois surévalué ;

- **Un rôle dans la promotion et la sensibilisation à l'usage des TIC** qui peut faire l'objet de diverses interprétations. En effet, d'une certaine manière, il peut être considéré comme un appui à la démocratisation de l'accès au TIC et à l'accès universel ainsi que comme une contribution au renforcement de la capacité de communication des organisations de la société civile ou de certains groupes marginalisés et notamment du point de vue de leur accès aux TIC. Cela étant, d'un autre côté, il peut tout aussi bien être interprété comme un appui à la conquête du « marché des pauvres » par les opérateurs de télécommunications, les vendeurs d'équipements informatiques et les fournisseurs de contenus et d'applications en tous genres.

- **Un rôle dans la formation des acteurs** qui est une des fonctions principales développée par les ONG (voir le tableau en annexe). Ainsi, les ONG spécialisées dans les TIC ont-elles beaucoup contribué à former les ONG de développement, les organisations de base, les élus et techniciens des collectivités locales, les femmes entrepreneurs, etc. et parfois les populations. Elles s'adressent cependant majoritairement aux catégories « éduquées » de la population (élèves, étudiants, enseignants, fonctionnaires, cadres des ONG., entrepreneurs, etc.).

- **Un rôle d'opérateur ou d'accompagnateur**

⁷⁷ La « Fête de l'internet » a été l'occasion de tester un concours, baptisé « Place Net », qui deviendra, dès l'année suivante le Label « Villes Internet » porté par l'association « Villes Internet ».

des politiques sectorielles définies par l'État ou les programmes financés par les bailleurs de fonds, en matière de e-Santé, e-Éducation, e-Administration, etc. Il faut noter que dans ce dernier cas, peu de place a été accordée par les ONG à la réflexion critique et stratégique car elles doivent souvent s'intégrer dans des cadres prédéfinis à la définition desquels elles n'ont pas été associées.

- **Un rôle dans la lutte contre la fracture numérique**, qui souvent ne va guère au-delà du discours ou alors se présente sous la forme d'un rôle biaisé. En effet, cette lutte se concentre plus sur la lutte contre la fracture séparant les élites du Nord et celles du Sud que sur la fracture numérique existant au sein des sociétés du Sud. Malgré quelques initiatives pionnières, peu d'attention, peu de financements, peu de réalisations concrètes, peu de résultats, *in fine*, au-delà de nombreuses déclarations d'intention, sont à mettre au crédit des ONG militant pour la diffusion des TIC auprès des exclus, des handicapés, des jeunes de la rue, des bidonvillois, etc.

3. Des déclinaisons et des modes d'influence spécifiques selon les pays

Au Mali, les ONG ont été officiellement intégrées dans les dispositifs d'élaboration des politiques et de régulation du secteur des TIC. Tous les acteurs sont invités à s'inscrire dans l'esprit du Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR) et de la décentralisation pour mener leurs interventions. Les ONG, en particulier, identifiées comme une composante principale de l'action gouvernementale, sont invitées par le gouvernement et par les bailleurs, à inscrire leur action dans le CSCR. Ainsi, la vision TIC du Mali a été dégagée lors d'un atelier de validation de la politique nationale et du Plan stratégique TIC du Mali, qui a enregistré la présence de plus de 200 participants représentant tous les acteurs nationaux : secteur public, secteur privé, société civile, ONG, partenaires techniques et financiers et organisations internationales. L'élaboration des « politiques TIC sectorielles » est souvent participative et implique des représentants de tous les acteurs : fonctionnaires, agents du secteur privé et membres de

la société civile (ONG et associations TIC).

Contrairement à la situation qui prévaut au Mali, les ONG et organisations de la société civile sénégalaises ne sont pas officiellement associées à l'élaboration des politiques publiques. Cependant, elles influent sur ces dernières par des voies détournées, notamment par le biais de l'expertise. En effet, le gouvernement et les pouvoirs publics font systématiquement appel à des consultants externes pour définir leurs politiques et ceux-ci sont, pour l'essentiel, les responsables des principales ONG spécialisées dans les TIC au Sénégal. Par ce biais, elles disposent donc de voies et moyens pour influencer sur les politiques et ceci à différents niveaux. Ainsi, les rédacteurs de la lettre de politique sectorielle TIC élaborée en 2005 ont été fortement influencés par les conclusions d'un séminaire organisé auparavant par OSIRIS.

Par contre au Bénin les ONG comme les associations de la société ne sont guère associées à la formulation des stratégies et politiques nationales en matière de TIC.

4. Une collaboration difficile entre ONG spécialisées dans les TIC et ONG de développement

Autant les rapports avec l'État semblent relativement bien huilés, autant les relations entre les ONG spécialisées dans le domaine des TIC et les ONG de développement sont souvent difficiles. Cela s'explique notamment par le fait que les problématiques liées aux TIC ont été intégrées beaucoup plus tard, et pas avec la même force, dans les politiques nationales et internationales, que les problématiques liées au développement dans un contexte marqué par l'importance particulière accordée à la lutte contre la pauvreté et à la décentralisation depuis les années 1990. Les ONG, par conviction, ou par nécessité (accès aux financements) se sont donc consacrées en priorité au développement, dans le sens classique du terme, en excluant ainsi les opportunités offertes par les TIC en la matière. Rares sont les ONG de développement qui se sont spécialisées sur la question des TIC et tout aussi rares sont les ONG spécialisées dans les TIC qui ont

établi un pont avec les ONG travaillant sur les questions « classiques » de développement.

5. Des approches du développement sensible-ment différentes

Le référentiel, la culture, les comportements, les partenaires et les pratiques des ONG travaillant sur les questions « classiques » de développement et celles spécialisées dans le domaine des TIC semblent à certains égards fort divergents :

- Priorité à la « modernisation », et parfois mythification de la modernisation et de ses aspects techniques pour les ONG spécialisées dans les TIC mais aussi priorité accordée à une vision à plus long terme et à connotation fortement techniciste dans laquelle la part belle est faite à la possibilité d'un « saut technologique » qui serait lui-même porteur d'un saut développementaliste. On note également une vision plus élitiste, car ces ONG s'adressent à un public plus restreint car tout le monde n'a pas une vision claire des potentialités de l'internet et *a fortiori* du web 2.0, alors qu'il est plus aisé d'avoir une perception claire de ce que peut apporter une borne fontaine, un microcrédit, ou un assainissement amélioré.

- Priorité au développement social, à la réponse d'urgence, à la satisfaction des besoins immédiats et essentiels et parfois surévaluation de la participation et des aspects sociaux pour les ONG de développement. A contrario, ces ONG s'impliquent peu dans les questions de stratégies à l'échelle mondiale, continentale, régionale, nationale voire locale, prisonnières qu'elles sont d'une vision qui donne souvent la priorité au travail concret sur le terrain au détriment de la réflexion perçue comme une démarche trop théorique.

6. Un rôle central accordé à la formation des « lettrés »

Au Mali, les formations TIC dispensées par les ONG s'adressent pour l'essentiel aux « lettrés » et aux catégories jouissant déjà d'un bon niveau de formation : cadres, étudiants, élèves, femmes entrepreneurs, etc. Ainsi, ISOC-Mali

organise des formations à l'administration des réseaux sous Linux ; Enet se consacre à la formation en milieu éducatif (universités, grandes écoles, lycées publics, quelques rares écoles fondamentales) ; Youth and ICT Mali organise des formations TIC destinées aux établissements scolaires ; ADEVIM s'intéresse à la formation des jeunes scolarisés, des jeunes diplômés ou des chercheurs d'emplois ; Keneya Blown est spécialisé dans la formation du personnel médical et COFEM monte des formations TIC pour les femmes entrepreneurs. Rares sont les ONG qui s'adressent aux exclus, aux pauvres ou aux illettrés, à l'exception d'AFPTIC, qui développe des initiations à l'informatique pour les jeunes filles et jeunes femmes laissées pour compte. Par contre au Sénégal, les enquêtes ont montré que les pratiques étaient plus équilibrées entre les ONG simplement utilisatrices des TIC et les ONG développant une réflexion stratégique sur les TIC et une volonté de conseiller ou d'influer sur les politiques publiques.

7. Une intervention expérimentale tous azimuts qui peine à généraliser ses solutions

Les ONG sénégalaises ont été parmi les premières à utiliser l'Internet et à fournir des accès (Enda TM) et l'on peut dire sans exagérer qu'aux prémices de la société sénégalaise de l'information se trouve la société civile. Bien au-delà d'un travail de « sensibilisation » aux potentialités de l'internet (Fête de l'Internet, formations ISOC, etc.) de l'opinion publique en général et des jeunes en particulier, les ONG basées au Sénégal ont :

- Développé de nombreuses expérimentations visant à favoriser l'accès des groupes frappés par l'e-exclusion (Famafrique, Cyberpop, Connexion sans frontières, etc.) ;
- Joué un rôle central dans la formation des acteurs du développement local, qu'ils soient communautaires avec les associations de développement, publics avec les collectivités locales ou privés avec les structures de micro crédit dans le cadre des initiatives prises par le CRESP, Planet Finance et d'autres ;
- Promu l'usage des logiciels libres et de

sources ouvertes (ISOC Sénégal) ;

- Fait du plaidoyer pour mettre les TIC au service de la démocratie, de la participation citoyenne et de la liberté des médias (IPAO) ;
- Mis en œuvre d'activités d'observations, de plaidoyer et d'influence sur les politiques TIC tant au niveau national qu'international (Enda Tiers-monde, OSIRIS et ISOC Sénégal)

Cependant, si certaines ONG, et tout particulièrement les ONG internationales basées au Sénégal, disposent de moyens suffisants et de ressources humaines compétentes pour mener à bien une politique d'appropriation des TIC pour le développement, voire exercer une influence sur les politiques publiques, ce n'est pas le cas de la majorité des ONG de développement sénégalaises qui restent encore fort dépourvues en équipements, en moyens financiers et en ressources humaines spécialisées. Ceci est sans conteste un point faible car en définitive ce sont des ONG travaillant sur le développement, le genre, le micro crédit, la formation ou la lutte contre l'exclusion que dépend avant tout que les TIC soient appropriées par des groupes élargis de personnes au service de leur projet quotidien participant ainsi à la mise en place d'une société de l'information inclusive et démocratique.

8. Les limites d'un système

8.1. Un déphasage important entre le discours et la mise en œuvre

D'une manière générale, les discours gouvernementaux, portés en particulier par les plus hautes autorités de l'État, sont sans commune mesure avec la réalité des projets mis en œuvre. Ainsi, le développement des usages des TIC par l'administration sénégalaise n'est pas à l'aune des objectifs annoncés, et ceci est particulièrement évident lorsque l'on s'intéresse aux services décentralisés de l'État dans les régions ainsi qu'aux collectivités locales. De même au Mali, le projet de connexion des 703 communes à l'Internet n'a guère débouché sur des actions concrètes et est resté un slogan. Cela étant, on peut se demander s'il n'en est pas de même pour les ONG et si leur discours

en matière de lutte contre la fracture numérique, d'e-inclusion, etc. n'a pas pour objectif principal de se positionner sur le marché de l'aide publique au développement (APD) et sur celui des financements des ONG du Nord. Il est d'ailleurs significatif de constater que le taux de mortalité des projets TIC menés par les ONG est très élevé et que celles-ci sont très réticentes à s'engager dans de véritables exercices d'évaluation critique.

Enfin, force est de constater que les chercheurs ne sont pas non plus épargnés par une certaine emphase quand il est question de la Société de l'information. Souvent les discours pro domo et une certaine fascination pour les TIC remplacent l'analyse critique des implications de la diffusion des TIC dans la société que l'on est en droit d'attendre de ces derniers.

8.2. Une pratique parfois élitiste et relevant plus du marketing que du développement

Les ONG spécialisées dans les TIC s'inscrivent très souvent dans des dynamiques internationales en organisant des activités telles la « Fête de l'internet », les labels, etc. qui sont quelque peu élitistes dans le sens où elles s'adressent à un public déjà initié, en particulier celui des élèves et des étudiants. Rares sont celles qui ont décidé de diffuser l'usage des TIC auprès de groupes d'exclus. Quant aux ONG de développement, dans le pire des cas, elles ignorent totalement les TIC, au mieux, elles les utilisent comme outil de marketing de leurs organisations sur le marché de l'aide internationale. Encore trop peu pratiquent une véritable recherche-action sur la démocratisation de l'usage des TIC et une réflexion prospective sur le modèle de « Société de l'information » à construire. De fait, leur référentiel est différent et est davantage celui de la lutte contre la pauvreté ou le développement durable, faisant du référentiel « Société de l'information » un référentiel secondaire et vu de manière restrictive, voire opportuniste.

8.3. Peu de place pour l'évaluation et l'influence sur les politiques publiques

A quelques notables exceptions près, on constate que les ONG tiennent trop souvent un discours stéréotypé et incantatoire sur les TIC

qui se contente de reprendre les poncifs du moment véhiculés par les organisations internationales. Elles semblent, au regard des enquêtes réalisées, accorder peu de place à la réflexion stratégique sur les TIC et la « Société de l'information », à l'évaluation critique des politiques publiques de même qu'à celle de leurs propres actions, ainsi qu'à l'influence sur les politiques. La plupart d'entre elles se situent d'avantage dans une dynamique de promotion et de marketing des TIC visant à « vendre » le produit TIC et par la même occasion « se vendre » comme experts ou prestataires de service en la matière.

Si des initiatives ou des expérimentations très intéressantes ont été lancées par les ONG, telles les actions du CRESP ou de Cyberpop pour n'en citer que quelques-unes, peu d'évaluations critiques et encore moins d'autocritiques sont disponibles. Et pourtant ces évaluations sont essentielles pour s'atteler à une réflexion approfondie et dépasser ainsi les simples contingences du moment. Malheureusement, une place insuffisante est généralement réservée par les ONG œuvrant dans le domaine des TIC à la réflexion stratégique et bien peu tente d'avoir une influence sur les politiques. La plupart d'entre elles semble se contenter d'exécuter des politiques et des programmes conçus en dehors d'elles par les gouvernements, les bailleurs de fonds internationaux publics (dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale) comme alternatifs (dans le cadre des projets financés par les ONG internationales), plus qu'elles ne développent une réflexion stratégique qui leur soit propre et qui puisse servir de socle pour influencer sur les politiques publiques. Quelques exceptions existent cependant, qui vont à contrecourant du modèle dominant, tel le travail réalisé par OSIRIS, dont la vocation essentielle est l'analyse des politiques et la prise de positions publiques afin de tenter de les influencer dans le sens de l'intérêt général et de faire en sorte qu'elles soient plus inclusives et plus démocratiques dans la manière dont elles sont élaborées, mises en œuvre, suivies et évaluées. On peut également citer le travail fait par ISOC-Sénégal et d'autres associations en faveur de la promotion des logiciels libres ou encore celui

réalisé par Famafrigue pour lutter contre la fracture numérique de genre.

Conclusion

Malgré les faiblesses qui sont les leurs, les ONG sont amenées à jouer un rôle important dans la construction de sociétés africaines de l'information plus démocratiques, plus durables et plus solidaires. Cependant, elles ne pourront le faire sans établir un dialogue critique sur les politiques publiques avec les États et les institutions d'aide au développement, ni sans développer des alliances élargies avec les collectivités locales de leurs pays respectifs. Cette articulation est essentielle et d'ailleurs il n'est pas surprenant de constater que lors des Rencontres de Bamako, consacrées au rôle des ONG dans la localisation de la Société de l'information, les représentants des collectivités locales aient participé aussi massivement et activement aux débats. Ces deux types d'acteurs, ONG et collectivités locales, sont en fait objectivement indissociables s'ils veulent être en mesure d'influer sur les politiques publiques et construire localement la société de l'information. C'est dans ce sens qu'il a été décidé de s'intéresser au rôle des collectivités locales dans l'appropriation et l'usage des TIC pour le développement local dans le cadre des 3èmes Rencontres d'eAtlas F.A.O., qui se sont tenues en octobre 2011 à Cotonou (Bénin).

L'aménagement numérique des territoires : Une exigence nouvelle du développement encore ignorée en Afrique

Alain François Loukou

Enseignant – chercheur à l'Université de Bouaké
alain_loukou@hotmail.com

Naguère, les politiques d'aménagement du territoire qui déterminent les grandes orientations en matière de développement étaient principalement axées autour de facteurs tels que les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires et industrielles. Mais, le monde est en perpétuelle évolution ; de sorte que les voies et pratiques du développement connaissent aussi des mutations. Celles-ci sont généralement fonction des stratégies mises en œuvre, ces dernières étant elles-mêmes parfois liées aux technologies en vigueur. Aujourd'hui, l'accès aux TIC constitue l'une des conditions nécessaires de l'attractivité et de la compétitivité des territoires. L'aménagement classique du territoire qui reposait sur des facteurs matériels s'accompagne désormais d'un aménagement fondé sur les facteurs technonumériques. En Occident et dans les pays émergents, on se rend compte de cette métamorphose à travers les projets de développement, les investissements et les activités socioéconomiques. En revanche, en Afrique où on ignore encore ces exigences nouvelles du développement, on est bien loin de ces évolutions qui semblent pourtant être la résultante d'un déterminisme techno numérique.

Conçu dans une logique d'analyse évolutive, cet article comporte trois parties dynamiques. La première partie décrit ce que l'étude considère comme le passage de l'aménagement classique (ou matériel) du territoire vers l'aménagement numérique du territoire.

La deuxième partie montre que l'Afrique est encore largement en marge de ce processus, tout en fournissant les raisons de cette marginalité. Enfin, la troisième partie tente de démontrer l'existence d'un déterminisme numérique du développement pour justifier les enjeux et l'intérêt supposés de l'aménagement numérique des territoires.

I. De l'aménagement matériel du territoire à l'aménagement numérique du territoire

Autrefois, les politiques d'aménagement du territoire reposaient principalement sur les infrastructures matérielles. Aujourd'hui la tendance est de conduire ces processus par les infrastructures immatérielles fondées sur le numérique.

1. Autrefois, un aménagement essentiellement matériel des territoires

Dans la poursuite de leurs objectifs de développement, les pouvoirs publics disposent en théorie de divers moyens dont ils usent suivant les cas ou les périodes. Partout dans le monde, les infrastructures physiques de communication (routes, rails, voies d'eau, airs), les industries, etc. ont souvent été les moyens privilégiés à cet effet. En Afrique, jusqu'ici, les politiques d'aménagement du territoire, imitant partiellement celles des colonisateurs, ont principalement reposé sur les infrastructures routières (quoique ce choix n'ait pas partout permis de développer significativement ce secteur). En cela, elles se conformaient aussi, probablement, à l'idée très répandue selon laquelle la route précède le développement. Parfois l'on a recouru aux projets agro-industriels⁷⁸. Ceux-ci ont enre-

⁷⁸ Dans cette optique, en Côte d'Ivoire, la décennie

gistré à leurs débuts des résultats probants qui ont par la suite été sérieusement compromis par la mauvaise gouvernance et la gabegie.

Les infrastructures de télécommunications ont rarement été sollicitées comme facteurs décisifs d'aménagement du territoire en Afrique. Il faut bien admettre qu'intrinsèquement ces instruments ne semblaient pas très appropriés à ce genre d'actions. Mais l'avènement d'une économie et d'une société largement fondées sur la consommation élevée d'information dans tous les domaines d'activités a littéralement bouleversé les schémas traditionnels. Ce bouleversement a conduit les TIC à jouer désormais un rôle significatif dans les politiques nationales d'aménagement du territoire ou de développement local, d'où la question d'aménagement numérique que nous allons analyser à présent.

2. Vers un aménagement numérique des territoires aujourd'hui

Le concept d'aménagement numérique du territoire, forgé par analogie à aménagement du territoire, correspond au rapprochement de deux notions : d'une part celle d' « aménagement du territoire » (disons aménagement matériel ou classique du territoire), et d'autre part celle de numérique.

L'aménagement numérique d'un territoire se définit dès lors comme étant le processus par lequel les acteurs publics améliorent les conditions d'accès des populations, des entreprises et autres structures de ce territoire aux ressources de la société de l'information en vue de favoriser son développement. Qualifiant généralement la galaxie des technologies servant à produire, traiter, diffuser et consommer l'information sous une forme numérique, l'épithète « numérique » vient préciser le type d'aménagement dont il s'agit pour le territoire considéré. En clair, il spécifie

le mode par lequel l'on met en œuvre cet aménagement. En effet l'aménagement du territoire, généralement compris comme une action des pouvoirs publics visant au développement du territoire a, par le passé, reposé sur les moyens tels que la route, le rail, les infrastructures industrielles, etc. Aussi, l'on aurait-il pu dire l'aménagement routier, ferroviaire, industriel, etc. du territoire pour préciser le moyen sollicité. On peut alors dire que l'aménagement numérique du territoire est la traduction spatiale de la combinaison des rapports entre la politique traditionnelle d'aménagement du territoire et l'application des TIC aux problématiques nouvelles de développement territorial.

Le but de l'aménagement numérique est de limiter les déséquilibres (les fractures) entre les territoires sur le plan de leur accessibilité aux TIC et de favoriser leur compétitivité dans la mondialisation et la société de l'information et de la connaissance. Il s'agit donc, pour la collectivité en charge d'un territoire donné de viser les objectifs suivants :

- Éviter ou réduire la fracture numérique entre celui-ci et les autres à un moment où les activités s'organisent autour de la consommation intensive d'information.
- Renforcer son attractivité économique par la disponibilité d'une offre suffisante et de qualité de réseaux et services TIC.
- Conforter la compétitivité de ses entreprises qui peuvent s'appuyer sur ces réseaux et services.
- Favoriser les activités des populations et leur désenclavement par l'accès aisé aux différents services en ligne (commerce électronique, administration électronique, etc.).

À un niveau national, il s'agit :

- De faire en sorte que chaque territoire dispose de l'offre la mieux adaptée, en fonction des enjeux de ce territoire et des moyens mobilisables. Cela revient à s'assurer qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte des TIC, sans pour autant rechercher une stricte égalité de tous les

1970 a vu essaimer une multitude de sociétés agro-industrielles à vocation de développement. On les avait baptisées les « SoDé », pour Sociétés de Développement. Réparties aux quatre coins du pays, ces structures visaient aussi à l'aménagement du territoire national.

citoyens et les territoires sur le plan des offres disponibles. Il est évident qu'une telle égalité n'est pas strictement réalisable, une sorte de discrimination existant de facto entre les territoires en fonction de leurs acquis naturels ou de l'intérêt géopolitique qu'ils présentent.

- D'accompagner les territoires les plus nantis, en termes de population et d'activités économiques, vers des offres leur permettant d'être compétitifs sur la scène internationale. Cela correspond en particulier au développement du haut débit pour lequel les pays africains accusent un énorme retard, et se traduit par le déploiement de réseaux de communications électroniques très performants sur le territoire ; par le développement d'une offre de services répondant aux besoins des entreprises et des populations du territoire considéré ; par l'accompagnement de la population dans l'appropriation des outils.

Par l'aménagement numérique, les pouvoirs publics, responsables de l'aménagement des territoires sur lesquels ils sont compétents, peuvent dépasser les stratégies des opérateurs de télécommunications et résorber les fractures numériques territoriales engendrées par les déploiements souvent intéressés de ces derniers.

II. L'aménagement numérique des territoires : une exigence encore ignorée en Afrique

Alors que les planificateurs, stratèges et décideurs du développement en Afrique ont depuis longtemps perçu l'importance de la route, du rail, de l'industrie, etc. dans l'aménagement des territoires, ils peinent encore à percevoir celle des TIC dans le même processus. Pourtant à l'analyse, les TIC, en raison des nombreux avantages qu'elles possèdent, constituent des moyens éminemment utiles pour l'aménagement des territoires.

1. Les caractéristiques intrinsèques des TIC ne militent pas, *a priori*, aisément en leur faveur

De par leurs caractéristiques intrinsèques, les TIC ne se prêtent pas aisément à des mesures de rendement et donc pas à des analyses de corrélation directe avec le développement, contrairement à d'autres secteurs d'activités. On parvient, par exemples, à obtenir des résultats concrets de l'utilisation des engrais sur le rendement agricole ; des dépenses de santé sur l'espérance de vie ; des retombées sociales et économiques des investissements consentis dans le secteur de l'éducation. De même, l'on parvient à percevoir les retombées d'investissements d'une route, d'un chemin de fer ou d'une industrie quelconque dans une région donnée. Dans le cas de ces derniers exemples, l'amélioration de l'accessibilité de la région lève les obstacles de marginalisation si ceux-ci existaient au préalable. D'autre part, elle engendre généralement un surcroît d'intérêt économique aux yeux des populations et des opérateurs économiques. Quand l'aménagement du territoire est conduit par une infrastructure industrielle ou agro-industrielle, elle est généralement source de création directe d'emplois et de richesses. Une scierie, une savonnerie, une usine de canne à sucre, etc. illustrent bien cette observation.

À l'inverse de ces différents exemples, il est moins aisé d'appréhender l'incidence directe de la radio, de la télévision, du téléphone ou de l'Internet dans notre vie quotidienne quoique nous ayons de plus en plus de mal à nous passer de ces moyens. Ce paradoxe relève sans doute de l'ubiquité même de ces outils. Ils sont tellement omniprésents dans notre quotidien que nous finissons par ne plus percevoir leur importance.

Évidemment, le fait que les TIC ne soient pas très appropriées à des calculs de rendement direct ne signifie pas pour autant qu'elles soient sans incidence sur le développement. Bien au contraire, elles présentent de nombreux avantages. D'une part, leurs effets sur celui-ci se manifestent généralement de façon beaucoup plus indirecte. D'autre part, les modèles actuels en matière de développement nous éclairent de mieux en mieux sur la façon

de concilier TIC et développement à travers le rôle joué par l'information dans l'économie et la société.

Cela dit, une façon pragmatique d'évaluer le rôle réel des TIC dans le développement consiste simplement à imaginer la conséquence de leur absence dans les circonstances et les multiples activités où nous avons la nécessité et l'habitude de les solliciter.

2. L'aménagement numérique du territoire : une exigence aux nombreux avantages

Les avantages de l'aménagement numérique peuvent s'analyser à trois niveaux : au niveau de l'État et des collectivités territoriales, au niveau des entreprises et au niveau des particuliers.

2.1. Avantages pour l'État et les collectivités locales

La recherche de performance et d'efficacité est une préoccupation constante pour les services administratifs soucieux de mieux servir les citoyens. Dans cette perspective, l'administration électronique à laquelle rêvent bien des gouvernants africains apparaît comme une solution idéale. L'administration électronique consiste en l'utilisation des TIC par les administrations dans le but de rendre les services publics plus accessibles à leurs usagers et d'en améliorer le fonctionnement. Elle passe nécessairement par l'aménagement numérique des territoires qui est un moyen de réduire la fracture numérique qui constitue un frein à la mise en œuvre d'une telle application.

Ainsi, à travers les TIC, l'administration électronique permet aux États et aux collectivités territoriales qui optent pour ce mode d'administration d'améliorer leurs performances et donc de mieux servir leurs citoyens grâce aux avantages suivants :

- La communication et le partage de l'information entre les directions centrales et les services déconcentrés ou décentralisés.
- La circulation plus rapide de l'information sous forme numérique.

- La dématérialisation de certaines procédures administratives dites télé-procédures via l'Internet ou des réseaux dédiés.
- L'accessibilité des citoyens à l'information publique grâce à des sites Internet.
- etc.

Au total, la flexibilité dans l'exécution des tâches, les opportunités nouvelles et surtout le gain précieux de temps et de productivité qu'engendre la télématique sont des facteurs importants de la construction du développement, même s'ils sont difficilement comptables. Malheureusement ces dimensions capitales du développement sont ignorées dans les sociétés africaines où l'on considère généralement, avec un certain humour, qu'après tout, la lenteur est une vitesse comme toute autre.

2.2. Avantages pour les entreprises

L'échange de flux d'information est le moteur de la globalisation qui régit les rapports économiques, commerciaux et sociaux modernes. Toute entreprise qui s'écarterait longtemps de ce système mondial de circulation des flux d'information serait à terme vouée à une marginalisation à travers les blocages et la sclérose de ses relations économiques et commerciales qui en résulteraient inévitablement. Par ailleurs, les échanges modernes sont désormais fondés sur les paramètres de temps réel, de concurrence basée sur le temps, etc. Or les TIC offrent aux entreprises un gain de rapidité, de performance et de flexibilité sans égal à travers la modification du système de management et de fonctionnement des activités. En permettant la mise en place de plateformes de télématique, l'aménagement numérique du territoire vient au service des entreprises qui peuvent dès lors disposer partout des outils nécessaires à l'exercice efficace de leurs activités.

2.3. Avantages pour les particuliers

Les TIC rendent possible un accès plus facile et moins coûteux aux données à un moment où la société et l'économie s'organisent résolument autour de la consommation de flux immatériels. On peut se rendre compte de cette évolution à travers l'engouement suscité autour de l'utilisation de la téléphonie mobile

cellulaire et de l'Internet par de très nombreuses couches sociales à des fins variées.

Le téléphone cellulaire est pratiquement devenu en Afrique une sorte d'objet fétiche dont les détenteurs ont du mal à se passer où qu'ils soient. Il faut bien admettre que cet outil de communication s'adapte parfaitement aux modes de vie des sociétés africaines où prédomine l'oralité, et où la communication est omniprésente en toutes circonstances.

L'Internet permet une multitude d'applications pratiques de façon très rapide et surtout à des tarifs plus bas que ne le permet aucun autre moyen de communication: e-mails avec éventuellement ajout de fichiers divers (textes, photos, vidéos); voix sur IP; recherche d'informations de toutes sortes. Pour des applications plus prosaïques telles que le réseautage social ou la recherche de l'âme sœur, l'Internet est devenu l'espace idéal des rencontres virtuelles dont quelques-unes se soldent parfois par des rencontres réelles plus ou moins heureuses.

Bien entendu, au-delà de ces quelques exemples, les enjeux de développement liés aux TIC s'étendent à divers autres domaines de l'activité humaine (commerce, santé publique, agriculture, etc.). Le défi aujourd'hui pour les administrations, entreprises, organisations et particuliers est de pouvoir intégrer dynamiquement les TIC dans leurs activités respectives. Ce défi ne peut être relevé que si les territoires sont suffisamment équipés en technologies numériques qui semblent de plus en plus déterminer nos comportements et nos activités.

III. Le déterminisme numérique du développement et la nécessité d'aménager numériquement les territoires en Afrique

Les mutations en cours dans le fonctionnement de la société et l'économie ainsi que les exigences nouvelles du développement semblent être la résultante d'un déterminisme techno numérique qui commande un nouveau

modèle d'aménagement des territoires.

1. Le déterminisme numérique du développement

Le 21^{ème} siècle est résolument le siècle du numérique: utilisation outrancière de l'ordinateur et du téléphone cellulaire dans la plupart des activités, passage de l'analogique au numérique dans beaucoup d'applications (supports musicaux, transmission de signaux, diffusion de programmes radio et télé, etc.). Bref, le numérique est omniprésent dans notre vie moderne. Qu'on l'admette ou pas, les individus, les organisations et leurs activités sont dans un certain sens déterminés par le paradigme numérique ambiant. Les implications de ce déterminisme sont diverses.

Au niveau économique l'on note la modification du management des activités, la création de nouveaux types d'activités. Au niveau social, l'apparition du web social offrant de nombreux services dits de réseautage en ligne. Au niveau de l'organisation territoriale, l'observation et l'analyse montrent que la localisation de la plupart des entreprises et des individus ne se fait pas de façon aléatoire. Autrement dit, il apparaît que les entreprises et les populations ne s'installent pas au hasard en un lieu donné. Leur implantation est plus ou moins influencée par les infrastructures disponibles ou potentielles de leur lieu d'accueil. Si jadis la route, le rail, etc. ont conditionné la localisation des entreprises et des individus, de plus en plus aujourd'hui, ce sont les TIC qui prennent le relais. Un niveau de déterminisme⁷⁹ techno numérique entre donc désormais en ligne de compte dans les localisations. De nos jours, exclusion faite de l'eau courante, de l'électricité, des moyens de transport, de l'environnement juridique des affaires, du coût de la main-d'œuvre, l'existence ou l'absence

⁷⁹ Ce déterminisme technologique est contesté par certains auteurs; mais avec une argumentation paradoxale. En effet, alors que ceux-ci affirment qu'un territoire bien équipé en TIC n'attire pas nécessairement des entreprises, ils reconnaissent en même temps que sans les TIC aujourd'hui, ces territoires courent à terme le risque d'une dépréciation économique et d'une marginalisation.

de réseaux performants et de services fiables de TIC sont les nouveaux facteurs qui motiveront ou décourageront des entreprises ou des particuliers à s'implanter durablement dans une ville, une région ou un pays donnés. Ainsi, la localisation des entreprises et des populations, principalement dans les zones fragiles (du fait des guerres civiles par exemple) ou marginalisées par le déshébergement naturel, l'éloignement géographique ou le jeu politique, passera impérativement par un nouveau type de désenclavement et par la capacité de ces régions à proposer un environnement moderne et attractif. Ces deux facteurs sont fondés sur la circulation rapide des données organisées à partir des réseaux et services de TIC. On parle alors d'aménagement numérique des territoires pour souligner l'importance des TIC dans les nouvelles stratégies de stimulation ou de rééquilibrage du développement à travers la correction des disparités économiques, sociales et spatiales. En effet, en influençant l'organisation et la dynamique des territoires, et de ce fait la localisation des activités et des populations, les TIC sont devenues une nécessité sociale, un atout économique et un enjeu de planification stratégique du développement en ce XXI^{ème} siècle. Il est impensable aujourd'hui de vouloir dynamiser une région sans adjoindre des infrastructures suffisantes de TIC (Goussot, 1998, p. 51). Au train où évoluent l'économie et la société, on peut raisonnablement avancer que dans un avenir proche, le développement rapide ou lent d'une région, d'un pays sera fonction du degré de développement de leurs réseaux et services de TIC.

Pour les administrations, les entreprises et autres structures vastes, complexes et souvent disparates, tant au niveau de la localisation que des modes de travail, le principal enjeu est celui d'une meilleure intégration à tout point de vue. Ce souci indispensable d'intégration conduit nécessairement à repenser l'ensemble des modes d'organisation en vue de gagner en temps, en performance, en compétitivité, en économie d'échelle, en simplification des actions et procédures. Les TIC apportent aujourd'hui des réponses très satisfaisantes à cet idéal de gestion qui est une des nombreuses dimensions du développement des territoires. Par ailleurs, si l'on veut que les enfants issus de

la génération Internet acceptent demain d'aller servir de bon gré dans n'importe quelle ville d'un pays, il convient de songer à doter ces localités d'équipements et services TIC pour les y inciter fortement. Autrement, nous faisons le pari que beaucoup de futurs fonctionnaires et agents économiques issus de cette génération numérique, appelée du reste à se développer davantage, préféreront servir dans quelques grands centres urbains bien dotés en infrastructures et services TIC au détriment des localités peu ou pas équipées qu'ils considéreront plutôt comme des lieux de calvaire.

Malgré l'absence d'investigations empiriques, il apparaît que l'attractivité, la compétitivité et la performance globale des territoires sont désormais, pour partie, conditionnées par leur niveau d'équipements en réseaux et services TIC.

2. Proposition d'actions à mener par les pouvoirs publics en vue d'un aménagement numérique des territoires

L'usage des TIC étant une pratique relativement récente en Afrique, la plupart des décideurs africains n'ont pas toujours une perception claire de l'importance de ces outils. Cette situation explique en partie l'inertie constatée dans les politiques de développement des TIC. Sur la base de notre expérience personnelle de chercheur dans le domaine des TIC au service du développement, combinée aux expériences de tiers, nous proposons, à l'adresse des dirigeants africains, la série d'actions opérationnelles qui suivent. Celles-ci sont formulées comme la réponse à une préoccupation d'ordre pratique portée par le contexte.

Relais administratifs de l'État dans les territoires, les collectivités locales ont de toute évidence un rôle majeur à jouer dans la diffusion et même la construction des équipements de TIC. Les actions à mener par les collectivités territoriales, avec l'appui éventuel de l'Etat, sont de plusieurs ordres et dépendent du contexte particulier de chaque territoire. Ces actions tiennent compte de divers facteurs : le niveau initial d'équipements existants ; la présence ou non d'opérateurs

privés ; le niveau de concurrence entre les opérateurs ; les offres disponibles ; les besoins de la population et des entreprises du territoire ; les moyens financiers dont disposent les collectivités ; etc.

Une première action des pouvoirs publics peut consister en la coordination des différents acteurs (opérateurs de réseaux, collectivités, États, entreprises, etc.) afin que les initiatives convergent de manière optimale (techniquement et économiquement). Ceci constitue le meilleur compromis entre les intérêts des différents acteurs. On retrouve ici un des rôles traditionnels dévolus aux acteurs publics dans l'aménagement du territoire.

La construction *ex nihilo* de réseaux de communications électroniques constitue le volet le plus onéreux des dépenses d'investissement TIC, surtout dans le contexte des pays à faibles moyens comme ceux d'Afrique. Une autre action peut donc être la mutualisation des infrastructures pour minimiser le coût des investissements par opérateur d'autant que certains opérateurs rechignent, pour des raisons de rentabilité économique, à investir dans les régions peu peuplées ou trop pauvres.

De manière générale, les acteurs publics n'ont pas vocation à se substituer aux opérateurs et fournisseurs de services privés. Leur rôle est davantage celui de facilitateurs des initiatives privées. Toutefois quand cela est nécessaire, comme c'est le cas des TIC, ils peuvent s'ériger occasionnellement en opérateurs. Ainsi, pourvu que la loi l'y autorise et qu'elle en ait les moyens, une collectivité peut mettre à disposition de plusieurs opérateurs, sous forme locative, des infrastructures d'accueil (fourreaux, pylônes, locaux techniques, etc.) qu'elle aura elle-même construites. Une telle action viserait à diminuer le coût de déploiement des équipements d'un opérateur privé sur un territoire (car celui-ci n'aura pas à construire en totalité ses propres infrastructures). Ceci aurait pour effet de favoriser l'apparition d'offres de services économiquement plus attractives pour les populations et les entreprises, et répondant à leurs besoins spécifiques.

Dans les zones très défavorisées, la dotation des administrés en équipements d'accès partagé en vue d'éviter qu'ils soient trop en rupture avec la société de l'information devrait être l'une des préoccupations des élus. Les expériences de certains pays montrent que c'est par un niveau accru d'appropriation des TIC par une grande partie de la population et dans tous les territoires du pays que ces outils arrivent à contribuer pleinement au développement humain. La construction de halls informatiques municipaux ou de télécentres communautaires participerait d'une telle action.

L'accompagnement des populations locales, voire de certaines entreprises basées sur leurs territoires, dans l'appropriation des outils constitue aussi une responsabilité relevant des collectivités.

Enfin, à côté des actions que peuvent entreprendre les collectivités, il y a celles qui reviennent de façon régalienne aux États : mise en place d'une gouvernance nationale en matière de promotion du numérique ; élaboration de schémas directeurs d'aménagement numérique du territoire ; allocation de ressources financières conséquentes pour la couverture nationale en réseaux à haut débit ; mesures fortes visant à lutter contre toutes les formes de fracture numérique, etc.

Les potentialités des TIC quant à la répartition des activités et des populations sur les territoires ne se réaliseront pas sans un catalyseur volontaire. Si *a priori*, les opérateurs de télécommunications semblent tout désignés pour devenir ces acteurs, les organismes d'aménagement du territoire et surtout les collectivités locales auront à assumer un rôle capital dans une collaboration étroite avec les opérateurs de réseaux et services. Notamment pour le montage d'opérations pilotes et la garantie d'un fonctionnement parfait des systèmes mis en œuvre afin de répondre aux besoins des entreprises, des administrations et des populations locales.

Conclusion

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont devenues l'un des facteurs clés de l'attractivité et du développement des territoires. La profonde mutation en cours dans le mode de fonctionnement des économies et des sociétés contemporaines justifie une telle tendance. Hélas ce nouveau paradigme semble encore ignoré en Afrique où la plupart des décideurs politiques pensent sans doute que les activités humaines continuent de fonctionner à l'ancienne. L'ignorance sur les enjeux de développement liés aux TIC ainsi que sur leurs capacités à contribuer à l'aménagement des territoires explique cette situation. Or, non seulement les TIC constituent un secteur d'activités à part entière, mais qui plus est, elles jouent un rôle important pour d'autres secteurs d'activités.

L'information, de même que l'équipement nécessaire pour y accéder, la traiter et la diffuser sous forme numérique, sont devenus des ressources stratégiques aussi importantes que la terre, le travail et le capital. Aussi, les TIC jouent-elles un triple rôle : en tant que produits et services faisant l'objet d'échanges, en tant qu'agents favorisant les échanges commerciaux d'autres produits et services et en tant que facteurs d'aménagement des territoires.

Les évolutions technologiques et structurelles en cours contribuent, pour plusieurs secteurs d'activités économiques, à mettre en cause la domination du modèle de concentration géographique et à autoriser une nouvelle forme de déploiement de la force productive (moyens et populations) sur les territoires par l'usage des TIC. Ce redéploiement ne se réalise toutefois que si certaines conditions sont remplies : une bonne gouvernance locale, certes, mais aussi une capacité technologique des territoires à attirer cette force productive. Le premier défi pour les pouvoirs publics africains est donc de comprendre les mécanismes nouveaux de la logique territoriale, à savoir que l'attractivité des territoires, c'est-à-dire leur capacité à attirer des opérateurs

économiques et des capitaux de façon durable à des fins de développement est désormais en partie tributaire des TIC. Le second défi, dans un tel contexte, est de mettre en place l'environnement technologique nécessaire pour en faciliter l'expression et permettre aux territoires de produire et de se développer. Cet environnement passe par l'aménagement numérique des territoires. Il s'agit donc de réunir les conditions de la dynamique territoriale porteuse de développement. Pour ce faire, il faut envisager des diagnostics territoriaux⁸⁰ intégrant pleinement la dimension techno numérique du développement.

⁸⁰ Un diagnostic territorial présente les problématiques et enjeux de développement d'une collectivité donnée (région, département, ville, quartier, etc.). C'est donc avant tout un recueil de données qualitatives et quantitatives pour établir un jugement. Le jugement devient la base de l'action à préparer. En l'occurrence les collectivités doivent chercher à souscrire à des plans d'aménagement numérique du territoire. En permettant à des territoires enclavés ou marginalisés d'accéder aux TIC, ces aménagements peuvent contribuer à leur attractivité, à leur dynamisme et à leur développement.

Bibliographie

Bakis, Henry & Grasland, Loïc (1997), « Les réseaux et l'intégration des territoires: position de recherche », *NETCOM*, vol.11, n°2, p. 421-430.

Bonjawo, Jacques (2011), Révolution numérique dans les pays en développement. L'exemple africain, Dunod, Paris.

Bonjawo, Jacques (2002), *Internet, une chance pour l'Afrique*, Karthala, Paris.

Chéneau-Loquay, Annie (dir.) (2000), *Enjeux des technologies de la communication en Afrique. Du téléphone à l'Internet*, Karthala.

Eveno, Emmanuel (1997), « Pour une géographie de la société de l'information », *Netcom*, Vol. 11, n 2, pp 431-457

Eveno, Emmanuel (2010), A la conquête des nouveaux territoires en réseaux. Les réalités de l'Internet territorial dans les communes françaises, Territoriales Éditions.

Ghebali, Victor-Yves (1988), *Télécommunications et développement*. Problèmes politiques et sociaux, n° 576, janvier 1988, La Documentation française, Paris.

Goussot, Sylvain (1998), *Géographie des télécommunications*, A. Colin, Paris

Hammond, Allen (2001), « Le numérique au service du développement », *Revue Coopération Sud* (PNUD), n° 1, 2001, p. 5-17.

Loukou, Alain François (2005), *Télécommunications et développement en Côte d'Ivoire à l'ère de la société de l'information et de la mondialisation*, thèse de doctorat, Université Montpellier III

Loukou, Alain François (2005), « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », Mai 2005, in *NETCOM*, Volume 19, n°s 1-2, Université de Montpellier III, pp 23-42

Brown, Mark Malloch (2001), « Les TIC pour le développement : une perspective nouvelle », *Revue Coopération Sud* (PNUD), n° 1, 2001, p. 2-4.

Ossama, François (2001), *Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, L'Harmattan, Paris.

PNUD (2001), *Tous «branchés»: les Technologies de l'Information et de la Communication pour le développement*, New York, Revue Coopération Sud (PNUD)

Webographie

European Commission (2010), ICT-Information and Communication Technologies, Work, <http://www.ist-africa.org/home/files/ICTWP-2011-12.pdf>,

IDRC, « La technologie peut-elle aider à réduire la pauvreté dans les pays en développement ? » http://www.idrc.ca/fr/ev-140355-201-1-DO_TOPIC.html,

Loukou, Alain François (2006), « Fracture numérique et développement : le cas de la Côte d'Ivoire », *Tic & Développement*, IRD, volume 2, http://www.tic.ird.fr/article.php?id_article=147,

Loukou, Alain François (2009), « Les TIC et l'attractivité dynamique des territoires dans la problématique du développement local en Afrique », *Tic & Développement*, IRD, Vol. 4, <http://www.tic.ird.fr/spip.php?article321>,

PNUD (2001), Rapport mondial du PNUD sur le développement humain, 2001 : « mettre les nouvelles technologies au service du développement humain » : <http://www.undp.org/hdr2001/french>

Vidal, Philippe & Desbordes, Françoise, « Les technologies de la société de l'information (TIC/SIG) au service de l'aménagement et du développement des territoires en Afrique de l'ouest », http://www.gdri-netsuds.org/IMG/doc/manuel_vidal.pdf,

Politique Nationale des TIC au Bénin : Le rôle des collectivités locales

Augustin Foster Chabossou

Enseignant - Chercheur

Centre d'Etudes, de Formation et de Recherches en Développement (CEFRED)

Université d'Abomey-Calavi

achabossou@yahoo.fr

L'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement socio-économique n'est plus à démontrer. Les TIC ont fait leurs preuves comme facteurs incontournables et centre nerveux de l'économie à effet multiplicateur direct sur l'ensemble des autres secteurs de l'activité économique. En effet, les TIC contribuent directement et indirectement à l'accroissement du produit intérieur brut (PIB) et agissent sur l'ensemble des objectifs de développement du Millénaire. Au Bénin, il existe au niveau de tous les secteurs de développement et de tous les acteurs principaux économiques des besoins d'échange d'information et de communication liés aux TIC.

La République du Bénin est un petit pays d'une superficie de 114.763 km² qui est situé en Afrique de l'Ouest dans la zone tropicale entre l'équateur et le tropique du Cancer. Bordée au Sud par l'Océan Atlantique, la République du Bénin est limitée au nord par le fleuve Niger (qui la sépare de la République du Niger), au nord-ouest par le Burkina Faso, à l'ouest par le Togo, à l'est par le Nigeria.

Sur la base du plan de l'infrastructure nationale de l'information et de la Communication et tenant compte du fait que l'avènement d'une société de l'information au Bénin est tributaire non seulement d'une base infrastructurelle en TIC mais aussi d'un environnement institutionnel et réglementaire propice, la Déclaration de

Politique du Secteur (DPS) des postes, des télécommunications et des TIC a été élaborée puis adoptée par le Gouvernement béninois en 2008. La DPS est le document de Politique et de stratégies de développement des TIC au Bénin.

Le but de cette communication est de présenter la politique nationale d'appui au secteur des TIC et de montrer comment cette politique prend en compte les collectivités locales. La suite de la communication s'articule autour des sections suivantes. La deuxième section présente le contenu de la politique nationale des TIC. La section trois permet d'analyser le rôle assigné aux collectivités locales dans la mise en œuvre de la DPS. Dans la quatrième section, est exposé quelques éléments sur l'usage des TIC comme instrument de gouvernance dans les collectivités locales béninoises.

I. Politique Nationale des TIC au Bénin : Vision, piliers et axes stratégiques

Depuis le 31 décembre 2008, le Bénin a adopté un nouveau texte dénommé Déclaration de Politique du Secteur (DPS) des postes, des télécommunications et des TIC. Il s'agit du document de politique nationale des TIC et de la poste dont la réalisation des objectifs s'étend sur la période 2008 – 2012. La DPS se décline en une vision, des piliers et en axes stratégiques.

1. La Vision de la Politique des TIC

La vision du gouvernement pour le secteur des télécommunications et des TIC s'énonce comme suit : « **Faire du Bénin le quartier numérique de l'Afrique d'ici 2025** ».

De par cette vision, il s'agira d'attirer au Bénin, les Investissements Directs Etranger (IDE) dans le secteur des télécommunications et des TIC (services d'externalisation, création de nouvelles grappes porteuses) et de développer l'industrie et les services TIC (en particulier les PME) pour créer un environnement propice à la compétitivité de l'économie béninoise en général et du secteur des TIC en particulier. La DPS qui est le document de politique nationale des TIC va permettre de mettre en orbite cette vision.

2. Les piliers

Pour être traduite dans la réalité, la vision de la DPS s'appuie sur deux piliers essentiels: l'e-gouvernement et l'e-business.

L'e-gouvernement. En ce qui concerne l'e-gouvernement, il s'agit d'augmenter l'efficacité de l'administration en réduisant les coûts de communication et en mettant les agents bien formés dans des conditions modernes de travail. C'est à ce niveau que l'Etat compte jouer pleinement son rôle d'utilisateur des TIC. Ce pilier se décline en deux composantes, à savoir : l'e-administration et l'e-gouvernance.

L'e-administration a pour objectif :

- de doter le Bénin d'un secteur public moderne, performant, connecté et interconnecté ;
- d'augmenter l'efficacité, la fiabilité, la rapidité et la sécurité de l'administration, en réduisant les coûts de communication et en mettant les agents bien formés dans des conditions modernes de travail ;
- de déployer une infrastructure intranet gouvernementale afin de réduire les possibilités d'erreur, d'incohérence et de retard dans le traitement des dossiers administratifs.

L'e-gouvernance, quant à elle, s'applique à toutes les institutions de l'Etat. A travers l'e-gouvernance, grâce aux TIC :

- l'administration sera au service des citoyens ;
- le service public sera de qualité ;
- il y aura transparence et bonne gouvernance ;
- la législation sera adaptée aux transactions électroniques, administratives et sécurisées ;
- les finances publiques seront améliorées ;
- les individus auront facilement accès aux services d'Etat-civil à moindre frais et pourront participer à des processus électoraux transparents et bénéficieront des services publics à distance.

L'e-business. En ce qui concerne le pilier e-business, il est question de promouvoir un secteur privé compétitif, devenu le moteur de la croissance et tourné vers l'exportation de services à valeur ajoutée basés sur les TIC.

Ce pilier permettra à l'Etat de jouer son rôle de facilitateur et d'encadreur. Il s'agira pour l'Etat d'assurer une régulation stable et sécurisante afin de promouvoir un environnement attractif pour les affaires dans les TIC, permettant au secteur de produire des effets multiplicateurs dans tous les autres secteurs de l'économie béninoise. Les interrelations entre les entreprises de la filière TIC (opérateurs, fournisseurs d'accès Internet, prestataires de services à valeur ajoutée, exportations de TIC, structures de formation TIC, etc.) permettront d'élever le niveau de la compétitivité du secteur ainsi que de l'économie nationale.

3. Les axes stratégiques de la politique nationale des TIC

Pour concrétiser la vision à travers les deux piliers, le Bénin décline sa stratégie selon cinq axes, à savoir :

- le cadre juridique et institutionnel ;
- les infrastructures ;
- les ressources humaines ;

- le développement de contenus adaptés aux besoins du pays dans tous les secteurs ;
- la compétitivité.

Pour rendre opérationnelles les stratégies, le gouvernement a adopté pour chaque pilier des actions-clé dans chacun des axes retenus.

Dans le domaine de l'e-gouvernement, une série de textes (signature électronique, cryptologie, protection de la vie privée des citoyens, cybercriminalité) sera adoptée en vue de combler le vide juridique et de propulser le Bénin dans la société de l'information. Ces textes permettront au Bénin :

- de saisir les opportunités qu'offrent les TIC ;
- d'effectuer des traitements numériques en utilisant moins de papier ;
- d'assurer le service universel dans les zones les plus défavorisées. A cet effet, le Fond de Développement Universel des TIC (FDUTIC) sera renforcé via les contributions des opérateurs de télécommunications au titre du service universel, d'éventuelles subventions de l'Etat ou de tout autre legs.

La mise en place de l'intranet gouvernemental nécessitera une connexion à haut débit entre les différentes structures de l'Etat et au sein même de chaque structure et de ces démembrements éventuels. Dans les infrastructures, il sera aussi question des infrastructures de transport, de stockage et de traitement des données ainsi que de la sécurité des réseaux et des données.

Par ailleurs, et dans le but de renforcer les capacités et savoir-faire des agents des administrations et d'assurer le *knowledge management* vis-à-vis des TIC, le gouvernement encouragera la création de centres d'excellence et de formation dans les télécommunications et les TIC, en relation avec toute institution de référence au niveau international.

Une fois les infrastructures mises en place, le gouvernement déploiera des applications qui

rendront effectif l'usage des TIC dans l'administration. Il s'agira de généraliser l'utilisation d'outils de travail collaboratifs, l'automatisation des processus métiers de l'administration et des systèmes d'information. La création d'un centre de ressources pour l'appui technique (support) et le développement de logiciels adaptés fera partie des priorités.

Dans le domaine de l'e-business, des réformes institutionnelles et juridiques seront effectuées dans le but de réorganiser le secteur, en le rendant plus transparent et prévisible pour l'Etat, les opérateurs et les consommateurs :

- Élaboration d'un code des communications électroniques et de la poste qui vise à organiser et à dynamiser le secteur. Il définira un cadre juridique permettant entre autres de mieux intégrer les innovations technologiques qui caractérisent le secteur.
- Création d'une nouvelle Autorité de régulation des Communications Electroniques et des postes indépendante et autonome dans le respect des directives de la CEDEAO en remplacement de l'Autorité transitoire.
- Mise en place d'un dispositif de promotion des entreprises TIC porteuses de croissance et tournées vers l'exportation.
- Réorganisation de l'AGeNTIC, dont le conseil d'administration sera composé de représentants de l'Etat et du secteur privé, promouvra les entreprises du secteur tout en assurant la Maîtrise d'Ouvrage Délégués.

L'Etat veillera à ce qu'un réseau de qualité soit déployé au niveau national pour réduire la fracture numérique entre le département du Littoral (Cotonou) et le reste du pays. Les infrastructures de télécommunications (en particulier la fibre optique SAT3 interconnectée avec les pays voisins) permettront au Bénin de tirer avantage de sa position de pays transit. En outre, l'Etat s'assurera que les infrastructures mises en place par Bénin-Télécom S.A. et les opérateurs privés soient des infrastructures de pointe afin que les entreprises exportatrices de services (Téléservices) puissent offrir des

prestations au niveau des standards internationaux.

Pour disposer des ressources humaines qualifiées, condition sine qua non à la réalisation de la vision stratégique étatique, il sera nécessaire d'agir selon trois axes :

1. Promouvoir la création de filières de formation d'ingénieurs dont le profil correspond aux métiers de convergence (voix, données, son et vidéo) afin de créer une masse critique de spécialistes TIC capable d'attirer les investissements directs au Bénin.
2. Promouvoir les certifications professionnelles dans les métiers tels que la configuration et l'administration de réseaux, la conception et l'administration des bases de données et la maîtrise d'outils de développement afin d'offrir sur le marché des qualifications reconnues au niveau mondial. A cet effet, la création de centres de tests agréés sera encouragée, afin d'éviter que les béninois ne se déplacent vers d'autres pays pour leur examens.
3. Promouvoir la formation dans les métiers émergents : la disponibilité de ces qualifications rendra le Bénin plus attractif car elle évitera aux entreprises d'investir du temps et des sommes importantes dans les formations sur le tas avant de s'installer. Enfin, des programmes de masse seront encouragés afin d'élargir le volume national de consommation de services TIC.

Pour réduire la forte dépendance dans des produits TIC importés, l'incitation au développement local de solutions sera forte. Ainsi, l'Etat béninois encouragera le développement local de logiciels aux contenus adaptés aux besoins des entreprises exportatrices de services à valeur ajoutée sur le marché béninois et sous-régional. La recherche de partenaires techniques capables d'effectuer le transfert auprès des Béninois sera soutenue. Le développement d'applications pour la téléphonie mobile sera favorisé, car il contribuera à la réduction de la fracture numérique du fait du taux élevé de pénétration de ce média auprès des populations. Les différents secteurs de la

vie économique et sociale du Bénin (finances, éducation, santé, commerce, tourisme, agriculture) et les collectivités locales concevront des applications TIC répondant à leur préoccupation.

Enfin, pour rendre compétitives les entreprises béninoises d'exportation à valeur ajoutée porteuses d'emplois, l'Etat créera une technopole ou « *cyber-city* », dotée d'une connectivité haut-débit et de services d'appui inhérents à ce type de structure. Le code des investissements sera réaménagé afin que les entreprises béninoises soient placées dans les mêmes conditions que leurs concurrents des autres pays. Il traduira une politique d'attraction des investissements et d'encouragement de la délocalisation de multinationales au Bénin (services, industries). L'autorité de réglementation veillera à ce que les tarifs pratiqués soient aussi compétitifs que ceux proposés dans les pays de la sous-région.

II. L'implication des communes dans la mise en œuvre de la DPS

La déclaration de politique du secteur (DPS) des postes, des télécommunications et des TIC précise le rôle des différentes parties prenantes pour la mise en œuvre de la politique nationale des TIC au Bénin. Trois catégories d'acteurs sont ciblées pour contribuer à l'application des dispositions de la politique nationale des TIC. Il s'agit : les acteurs institutionnels : le ministère de tutelle, l'autorité de régulation, la délégation aux TIC et L'AGeNTIC, les associations professionnelles du secteur privé et la société civile.

Le ministère de tutelle gardera la responsabilité des orientations et des décisions politiques sectorielles comme l'attribution ou non d'une nouvelle licence. Il est de la responsabilité du gouvernement de réglementer le secteur par l'adoption de lois à l'Assemblée Nationale ou de décrets ou arrêtés ministériels.

L'autorité de régulation est chargée de veiller au respect de la réglementation, à l'instruction des dossiers d'attribution des licences confor-

mément à la loi, au traitement des litiges, à l'homologation des tarifs des secteurs régulés, etc. L'autorité de régulation jouera le rôle de conseiller auprès du gouvernement et agira comme gardienne des règles de la concurrence dans les secteurs régulés.

Au niveau des structures d'appui, la Délégation aux TIC est chargée de mettre en œuvre la politique gouvernementale en TIC au sein des différentes institutions de l'Etat. Elle sera responsable de la coordination et de la mise en œuvre de l'intranet gouvernemental et d'une manière générale de l'appui au secteur public en matière de TIC.

L'AGeNTIC est chargée de mettre en œuvre la politique gouvernementale en TIC dans le secteur privé. Elle sera responsable de la promotion des TIC auprès du secteur privé et du grand public. Elle sera chargée d'accompagner le secteur privé afin qu'il réponde aux attentes de la vision.

Les associations professionnelles du secteur privé sont conviées à participer activement à la politique gouvernementale en vue d'une part de promouvoir un secteur privé responsable, entreprenant, novateur, compétitif, dynamique et conquérant et, d'autre part, de promouvoir les entreprises TIC porteuses de croissance et tournées prioritairement vers l'exportation de services à valeur ajoutée en organisant notamment des missions conjointes secteur public/ secteur privé en vue de nouer des partenariats avec les investisseurs étrangers.

Enfin, concernant la participation de la société civile, il est prévu que l'Etat mette en place un programme de formation et de sensibilisation des associations de la société civile afin qu'elles deviennent vigilantes, engagées, constructives, et qu'elles veillent avec efficacité sur la qualité des services offerts aux consommateurs. Ces associations peuvent servir de baromètre et inciter les entreprises TIC à élever le niveau de qualité de leurs prestations ce qui les emmènera naturellement à se rapprocher des standards internationaux et à consolider leur position sur le marché international.

Qu'en est-il de l'implication des collectivités

locales à la mise en œuvre de la politique nationale des TIC ?

La déclaration de politique du secteur des postes, des télécommunications et des TIC au Bénin se décline en quarante-cinq objectifs dont dix-sept s'adressent aux télécommunications, dix-huit aux TIC et dix concernent le secteur des postes. Aucun de ses objectifs ne s'adresse clairement aux collectivités locales qui jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. De plus, aucune disposition de la DPS n'attribue de rôle aux collectivités locales dans le déploiement des infrastructures TIC. Cependant, la DPS précise que les collectivités locales doivent concevoir des applications TIC répondant à leur préoccupation. Les conditions de réalisation de cet objectif ne sont précisées. En plus, aucune échéance de réalisation, ni l'origine des moyens à utilisés ne sont pas spécifiées.

La DPS aussi bien dans ses objectifs que dans le partage du rôle dans l'exécution de la politique nationale des TIC n'a pas pris en compte les collectivités locales.

III. Usage des TIC dans les collectivités locales du Bénin : Cas des communes à statut particulier

Cette dernière section est consacrée à l'analyse des implications qui découlent de l'absence de participation des collectivités locales à la mise en œuvre de la Déclaration de Politique du Secteur des TIC. Pour bien mener cette analyse, il est possible de considérer d'une part l'offre d'infrastructures TIC dans les communes et, d'autre part, d'évaluer les utilisations des TIC par les collectivités locales. Au Bénin, les collectivités locales n'ont pas la possibilité du point de vue légale et d'un point de vue des finances de devenir des opérateurs. Elles ne peuvent pas de ce fait intervenir directement sur le marché des infrastructures numériques. L'offre d'infrastructures TIC par les collectivités locales béninoises est quasi inexistante. Par conséquence, l'analyse de l'implication des communes dans le développement des TIC sur leur territoire est basée sur l'évaluation de

l'usage en TIC des collectivités locales.

La majorité des collectivités locales disposent d'un site Internet fonctionnel. En raison de l'indisponibilité d'informations sur l'ensemble des soixante-dix-sept communes du Bénin, l'évaluation de l'usage des TIC au niveau des communes est faite ici à partir des informations recueillies sur les trois communes à statut particulier (Cotonou, Porto Novo et Parakou). Ces communes ont des spécificités qui permettent de se rendre à l'évidence de l'utilisation des TIC par les collectivités locales au Bénin. Les trois communes à statut particulier abritent la quasi-totalité de l'activité économique. Elles sont aussi les communes qui sont le plus pourvues d'infrastructures. Elles viennent également en tête en termes de densité de la population.

Les trois collectivités locales à statut particulier au Bénin disposent chacune d'un site Internet dans lequel elles proposent des services d'Administration locale. Ces services concernent des informations sur des procédures d'obtention de certains documents administratifs. Les prestations offertes, leurs tarifications et délais sont précisées dans la plupart des cas. Parmi les trois communes, Porto Novo est celle qui propose le plus de renseignements sur ses prestations. En effet, la commune de Porto Novo, met à la disposition de ses populations, à partir de son site Internet, des informations sur trente-huit prestations qu'elle offre aux citoyens. Les informations proposées concernent les prestations telles que : la délivrance de permis d'habiter, l'établissement de la carte nationale d'identité, du certificat d'hébergement, le certificat de position militaire, etc.

A l'étape actuelle, il n'est pas encore possible de faire la demande de ses prestations en ligne. Il s'agit donc de simple renseignement car la dématérialisation des services administratifs n'est pas encore effective. Les communes offrent aussi à partir de leur site Internet un service de communication avec le maire, première autorité communale. Cependant, les mails de tous les élus ne sont pas disponibles. Les informations sur l'histoire, les atouts touristiques de la commune sont également proposées sur le site Internet des

communes.

Les sites Internet des mairies n'offrent pas de services d'e-Administration avancés. Il n'est pas possible de télécharger en ligne les fiches de renseignement à remplir pour les demandes de pièces administratives. Plusieurs autres services d'e-Administration sont absents. On peut citer : les annonces d'offre d'emploi, les documents téléchargeables sur les plans géographiques des mairies.

L'application des collectivités locales dans le développement des TIC n'est pas encore affirmée au Bénin.

Conclusion

La politique nationale des TIC dans ses objectifs paraît largement optimistes et semblent déléguer aux TIC tout le pouvoir moteur de la croissance économique et du développement dans un pays où le taux d'analphabétisme en français est de plus de 60 %. En dépit de la manifestation d'une certaine volonté politique pour la mise en œuvre de cette politique, de nombreuses difficultés subsistent. A ce jour, la déclaration de politique du secteur des TIC n'est pas vraiment mise en application. L'absence d'implication des collectivités locales, responsables de la gestion de la politique nationale à la base constitue à ne point douter l'un des obstacles les plus importants.

Pour un meilleur développement de l'e-gouvernement à l'échelle des collectivités locales, il est important d'actualiser la DPS en y introduisant des objectifs ayant rapport à l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance locale.

Bibliographie

Attour-Oueslati, A. (2007), « L'implication des communes dans le déploiement des TIC : une analyse économétrique », 4^{ème} Doctorale du GDR TIC et Société.

Attour-Oueslati, A. et al. (2006), « L'administration électronique : vers la définition d'indicateurs d'effort et de performances des collectivités locales dans le déploiement de services », in *L'Administration Electronique : Réalités et Perspectives*.

Chabossou A. (2010), « Revue de performance du secteur des TIC au Bénin : 2009 – 2010 », *Towards Evidence-based ICT Policy and Regulation Volume Two, Policy Paper 18, 2010*.

République du Bénin (2008), « Déclaration de politique du secteur des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication », adoptée en 2008.

Les collectivités locales et les TIC au Burkina Faso. Des expériences contrastées

Sylvestre Ouédraogo

Président de Yam Pukri

Enseignant Chercheur

Université Ouaga II

sylvestre.ouedraogo@gmail.com

Au Burkina Faso, en 1991, la Constitution a consacré la Décentralisation comme axe fondamental du Développement. Les dates suivantes marquent l'histoire de la décentralisation selon le site web de l'association des municipalités du Burkina Faso⁸¹

En 1993, la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles par l'adoption par l'Assemblée Nationale de 5 lois et de 9 décrets sur la Décentralisation, débouche sur la création de 33 Communes dites de pleine exercice, et la création de la Commission Nationale de la Décentralisation (CND). Le 12 Février 1995, ce sont les premières élections municipales dans 33 communes urbaines et 8 arrondissements. Le 24 Septembre 2000: Secondes élections municipales avec la création de 16 nouvelles communes. Le 23 Avril 2006 : Troisièmes élections municipales et création de 302 communes rurales. En décembre 2012 auront lieu les premières élections couplées (municipales et législatives).

Les TIC apparaissent dans ce contexte du développement des communes au Burkina,. Certaines communes telles que Ouagadougou se sont dotées de véritables programmes TIC dont la Maison des Savoirs, anciennement Centres Multimédias de la Mairie. Si les communes nanties arrivent à tirer leur épingle du jeu, certaines et surtout les nouvelles vivent au rythme des appuis et du soutien de certaines coopérations décentralisées. La nécessité d'avoir des repères pour mieux soutenir les collectivités locales dans l'équipe-

ment et la formation se fait sentir surtout avec le départ de certaines personnes qui avaient été formées à ces outils. Leurs départs replongent les localités dans lesquelles ils avaient officié dans un certain analphabétisme numérique.

La ville de Ouagadougou, forte de 2 millions d'habitants environ se pose en exemple dans le domaine de la mise à disposition par la municipalité d'infrastructures en TIC. La ville de Ouagadougou possède en effet ses centres multimédias communaux, sa radio municipale, son centre d'information pour la jeunesse et enfin, le dernier né, sa médiathèque moderne inaugurée en 2011. La médiathèque municipale comprend comme salles, une bibliothèque, une salle de lecture, une salle de reprographie, deux bureaux, un espace de technique. Et au niveau R+1, la médiathèque municipale est équipée d'une salle polyvalente, une salle de lecture, quatre bureaux, une salle de serveur, un magasin et une cafétéria.

Il s'agit ici de présenter quelques initiatives en matière de TIC et collectivités au Burkina et de se poser des questions sur les perspectives de développement d'un tissu TIC dans les collectivités publiques décentralisées au Burkina Faso.

Il apparaît clairement que les usages et équipements TIC sont étroitement corrélés avec les capacités financières des collectivités. Plus une commune est autonome sur le plan financier, plus elle a tendance à s'équiper en outils TIC avec ses propres moyens. Les autres devront attendre les projets et aides diverses pour s'équiper et se former. On voit donc que dans ce schéma, il arrive que beaucoup repartent à la case départ par suite du départ

⁸¹ <http://www.ambf.bf>

de certaines personnes formées ou encore à la fin de vie sans remplacement éventuel des équipements.

Au Burkina Faso, un projet phare qui a pu prendre le jour au niveau de Ouagadougou fut le projet sur les inforoutes communales, ensuite, la vague des projets d'accès collectifs des TIC ou télécentres communautaires et enfin le projet MDS de la francophonie.

Il faut dire également qu'avec le fonds permanent de développement des communes du Burkina Faso, une part est consacrée au domaine des TIC.

I. L'initiative inforoutes communales à la conquête des communes au Burkina

Cette initiative relève du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Sa mission principale est le renforcement de capacités de gestion des collectivités par la mise à leur disposition d'outils de gestion informatique et d'un système d'information adapté à leurs besoins de gestion opérationnelle et stratégique. Le projet se veut être également un instrument d'appui au processus de décentralisation et de transfert des compétences aux collectivités locales.

La phase pilote du Projet Inforoute a été lancée grâce à l'appui de la Coopération Canadienne en 2001 et a duré 12 mois. Selon le Directeur du projet, L'objectif de la phase-pilote a été de démontrer la faisabilité technique du projet Inforoute et la viabilité des outils informatiques mis en place au profit des collectivités locales. La phase a concerné quatre communes : Ouahigouya, Banfora, Pouytenga et Pô. Nous soulignons que cette phase pilote du Projet Inforoute était la toute première expérience de ce type qui se déroulait en Afrique de l'Ouest.

Suite à la phase pilote, quinze communes urbaines sur les quarante-cinq que compte le Burkina Faso ont joint à l'initiative. Le projet a ainsi pu mettre en place dans ces communes une gamme de logiciels de gestion de la comptabilité administrative (GESCOMAD),

gestion de l'Etat civil (GESTEC), gestion de la paie communale (GESPCOM), gestion des parcelles communales (GESPARCOM) et gestion des infrastructures marchandes (GESIMA).

Le projet inforoutes communale fut une expérience grandeur nature de l'utilisation des TIC dans les communes au Burkina Faso. Les problèmes de pannes de serveur ainsi que des problèmes d'utilisation des logiciels furent monnaie courante.

Dans la commune de Kaya lors d'une visite, le chargé de gestion de la salle de serveur me confia qu'ils avaient réparé le serveur jusqu'à concurrence de son prix d'achat. La climatisation était également défectueuse, ce qui occasionnait des blocages du serveur. A Ouahigouya, une autre ville du Burkina, lors d'un passage, on nous expliqua que l'équipe locale ne possédait pas les mots de passe administrateur. Tout était dirigé depuis la capitale, ce qui créait une grande frustration.

Selon Nignan Sylvain, directeur du projet inforoutes au niveau du ministère de l'administration territoriale du Burkina Faso dans un entretien de 2004 au journal officiel Sidwaya : *« Les difficultés sont principalement liées à l'environnement technologique. Les communes de manière générale ont du matériel vétuste. Il faut donc les doter en matériel neuf. Par ailleurs, les communes ne disposent pas de personnel en quantité suffisante. Mais depuis un certain temps, les maires ont compris qu'il leur faut du personnel qualifié d'où de nouveaux recrutements. Nous faisons remarquer que le coût de communication téléphonique est actuellement très élevé pour les communes. »*

Présentement, le projet est terminé et le site web qui a été d'ailleurs primé une fois lors d'une semaine nationale de la fête de l'Internet au Burkina est fermé. On a donc perdu des dizaines de documents et de monographies de plusieurs communes, chose dommageable si l'on se dit que c'était les rares documents numériques qui existaient sur la toile.

II. Les collectivités locales à l'affut des projets de télécentres communautaires.

Les collectivités les plus dynamiques au Burkina Faso ont su profiter des projets de mise en place des télécentres communautaires. Souvent en concurrence avec les associations locales, les lycées et les collèges, certaines communes ont pu ouvrir des CMC même en zone rurale. A Kaya ; la mairie de la ville a pu avoir un projet de CMC et même à sa fin, avec l'appui d'autres partenaires de la coopération décentralisée, ils ont pu continuer l'initiative qui a donné la possibilité aux élèves et aux travailleurs de la ville d'accéder à l'équipement informatique. On dénombre plusieurs collectivités rurales qui ont été bénéficiaires du projet ADEN (projet aujourd'hui arrêté). Avec le soutien de l'Etat, une rallonge fut accordée pour une durée déterminée, mais, à la fin de cette durée supplémentaire, certaines collectivités ont déconnectées du reste du monde. Toutefois, les clés GPRS arrivent bon gré mal gré à suppléer au manque de haut débit dans les zones rurales.

Il faut dire à ce niveau que l'existence d'agents dynamiques et créatifs est à l'origine de ces initiatives. Le fait d'allouer plus de flexibilité à certains agents peut également favoriser cette situation, mais le risque est grand quand cette personne quitte la localité par suite d'une promotion ou d'un meilleur emploi dans une autre structure.

III. Des exemples de e-coopération décentralisée. L'exemple du projet e-limonest

Le projet e-limonest est une initiative de la ville de Limonest en France qui a souhaité accompagner la commune rurale de Boura au Burkina Faso dans le domaine des nouvelles technologies. L'équipe du projet a cherché à entrer en contact avec des partenaires locaux parce qu'elle pensait que cela pouvait accroître les chances de succès, ce qui fut fait et ce fut l'ONG Yam Pukri qui réalisa une étude pour l'installation d'équipements informatiques au niveau de la mairie, du collège et du dispensaire du village. Une autre société fut

chargée de l'installation de l'électricité solaire. Une formation a été dispensée aux enseignants et au personnel de la mairie. Une partie du matériel était issu du recyclage du parc informatique de la mairie de Limonest ou d'autres acteurs locaux.

L'équipe e-limonest a toujours été à l'écoute de Yam Pukri, ce qui a permis à cette dernière de lui proposer des solutions innovantes comme la solution ncomputing⁸² de virtualisation qui permet de connecter plusieurs écrans et claviers à partir d'une seule unité centrale, d'où un gain en énergie, en équipements et en maintenance.

Cette aventure a connu quelques vicissitudes depuis ses débuts voici cinq ans. On peut notamment souligner que le manque d'entretien de base, les problèmes de connectivité Internet ainsi que le départ de certaines personnes formées par le projet ont pu constituer de véritables handicaps.

Actuellement, un petit télécentre communautaire en souffrance dans le village soutenu précédemment par un autre partenaire est en train d'être réveillé par le projet e-Limonest.

IV. Des centres multimédias communaux (CMC) à la Maison Des Savoirs (MDS) de la ville de Ouagadougou : *juste un changement de dénomination ou de philosophie?*

Les centres multimédias de la mairie de Ouagadougou figurent parmi les premières initiatives en la matière en Afrique de l'Ouest. Chaque commune de la ville possède son CMC équipé de 10 à 20 postes. Le premier fut inauguré en février 1999. Les centres multimédias de la commune sont nés du partenariat entre la ville de Ouagadougou et le département de la Vienne (France), mais également de l'appui de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Après la fin de ce projet, les CMC ont continué à fonctionner grâce au soutien de la mairie de Ouagadougou. Une bouffée d'oxygène fut ensuite trouvée avec l'initiative « Maisons des

⁸² <http://www.ncomputing.com/>

Savoirs» (MDS) des institutions de la Francophonie baptisée. La mutation des CMC en MDS leur a redonné du sang neuf⁸³ et ces Maisons sont devenus des endroits par excellence pour apprendre, se former en utilisant des logiciels libres. Selon la charte du réseau de la maison des savoirs, «*Une MDS de la Francophonie est un espace public de services communautaires développés dans une perspective éducative et culturelle, ouvert à tous et à toutes, sans aucune restriction, sauf celle pour les usagers de respecter le règlement intérieur de la MDS*».

Dans la pratique, la MDS a donné aux anciennes CMC un ancrage philosophique ainsi qu'une mission dans la mise en œuvre d'une francophonie « de proximité », autrement-dit, attentive aux besoins des populations. Les activités effectuées dans les MDS ne diffèrent toutefois pas très sensiblement de celles des CMC d'avant. On peut se demander si, à la fin du projet MDS, un autre bailleur ou un groupe de bailleur ne viendrait pas encore changer de dénomination les vaillantes CMC qui ont pu traverser des turbulences diverses.

Conclusion

Vers une réflexion orientée spécifiquement sur les TIC et les collectivités dans le domaine du développement

De façon globale, on peut dire que les collectivités locales expérimentent les TIC à des degrés divers. Le dynamisme et la créativité de certains agents peuvent influencer positivement sur la mise en place des projets TIC. Nous avons constaté lors de nos participations à certains comités de pilotage que certaines collectivités font référence à des personnes ressources situées au niveau de la capitale. Il est parfois difficile d'avoir une personne ressource à temps plein pour s'occuper de la maintenance par exemple et les personnes formées localement quittent la région, d'où le recours parfois à des spécialistes de la capitale. Une initiation à une maintenance informatique de base pourrait solutionner en partie ce problème et permettre aux collectivités d'être

plus indépendantes.

L'homogénéisation des logiciels est également un point important dans la diffusion des connaissances et la maîtrise des processus. Un kit préparé pour les collectivités comprenant des manuels informatiques, des logiciels ... pourrait aider ces structures et éviter qu'elles ne se fassent prendre dans les filets de personnes sans scrupules qui abusent de l'ignorance, facturent souvent des travaux de réparation plus chers que le coût de l'équipement.

Les TIC relèvent en grande partie du domaine de biens public et un rapprochement entre les collectivités à travers leurs Fonds Permanent de Développement des Communes et le Fonds de Service Universel pourrait mieux accompagner les communes rurales démunies dans l'appropriation des TIC.

<http://www.lefaso.net/spip.php?article4252>
<http://www.ambf.bf>
<http://www.burkina-ntic.net>
<http://www.ncomputing.com/>
<http://www.mairie-ouaga.bf/EquipServices/grandeRealisation.htm>
!

OUEDRAOGO Sylvestre (2002) Promotion des technologies de l'information et de la Communication pour le développement humain du Burkina Faso (2002-2005) : Formulation d'une stratégie d'appui aux Télécentres Polyvalents Communautaires, PNUD, Burkina Faso. Novembre 2002.

⁸³ Cf Infra, p. 181

Les collectivités locales et les TIC en France : De l'apprentissage de la Décentralisation à la découverte de la Coopération décentralisée

Emmanuel Eveno

Professeur de Géographie
Directeur de recherches au LISST-CIEU
Université de Toulouse
eveno@univ-tlse2.fr

La prise en compte, par les Collectivités locales françaises, des enjeux liées aux Techniques d'Information et de Communication est contemporaine des prémices de la Décentralisation. La maîtrise de ces questions se présente donc comme une conquête tardive mais aussi comme un marqueur intéressant des expérimentations de Décentralisation « avant la lettre » (en l'occurrence avant les lois de 1982), qui se trouve en fait contemporaines des débuts du « développement local » en France, soit dans la décennie 1960. Quant à la « coopération décentralisée », elle se présente comme une perspective de prise en compte, par les collectivités locales, de nouvelles modalités d'action, au-delà de l'assise territoriale qui avait fondé leur légitimité historique. Au sein de la Décentralisation, la coopération décentralisée pourrait constituer une forme assez subtile d'apprentissage, celle qui amènerait des acteurs territoriaux à considérer l'emprise croissante des espaces réticulaires.

I- De l'aménagement des territoires aux problématiques du Développement Local : l'apprentissage de la Décentralisation

Pendant l'essentiel de leur histoire moderne et contemporaine, les techniques d'information et de communication font partie du monopole de l'Etat. Il s'agit d'une compétence régaliennne, considérée le plus souvent et jusque très récemment, comme éminemment stratégique,

donc inaliénable, non partageable, non négociable. Ainsi, lorsqu'on remonte dans l'histoire, l'Etat s'est toujours efforcé de contrôler les grands réseaux, en particulier ceux qui permettaient la communication et le transfert d'information à distance.

Avec l'apparition du téléphone vers la fin du XIXème siècle, c'est ce même schéma qui se reproduit. Le développement du réseau est confié à une administration, l'administration postale qui, de ce fait, devient l'administration des postes, du télégraphe et du téléphone (les anciens et fameux PTT). Or, au début du XIXème siècle, l'Etat a choisi d'investir financièrement dans un autre réseau, celui du chemin de fer. Pour le développement du réseau téléphonique, on trouvera une autre solution. Plutôt que de gager la croissance du réseau sur le Budget national, l'Etat adopte une méthode déjà en usage dans les Bâtiments et Travaux Publics : le système de l'avance remboursable.

C'est à travers cette méthode que se manifeste le premier rôle attribué aux collectivités locales en matière de réseau téléphonique. Pour financer l'installation du réseau, l'administration demandait en effet aux collectivités locales de faire l'avance financière des coûts relatifs aux travaux et remboursait ces collectivités au fur et à mesure de l'amortissement. Cette méthode a permis d'assurer le maillage territorial assez rapidement, mais il présente assez tôt plusieurs failles.

Si les grandes villes adhèrent assez rapidement au principe, pour convaincre les collectivités rurales, les sous-préfets seront souvent mis à contribution. Par ailleurs, le déploiement du réseau, s'il reste sous le contrôle strict de l'Administration centrale, n'en n'est pas moins soumis à l'adhésion des élus locaux aux bienfaits de la communication moderne. C'est cette dimension particulière que nous avons considéré, dans notre contribution au rapport du Conseil d'Analyse Economique « La société de l'information »⁸⁴, en parlant de la façon dont l'Etat avait « enrôlé » les collectivités locales dans sa planification du réseau téléphonique. Elie Cohen, quant à lui, voyait dans ce modèle un choix désastreux qui avait contribué à faire du téléphone l'otage des notables. En effet, pour faciliter l'adhésion desdits notables, l'Administration dû accepter d'ouvrir des bureaux de commutation (ces fameux bureaux où travaillaient les non moins fameuses « demoiselles du téléphone » du temps de la commutation manuelle) dans de nombreux territoires.... E. Cohen rappelle que, toutes proportions égales par ailleurs, il fallut vingt-deux fois plus de tels bureaux en France qu'aux Etats-Unis.

Rappelons que si les collectivités locales avaient été appelées (sommées parfois) de jouer le rôle de banquier du réseau, elles n'avaient aucun contrôle sur celui-ci. Les archives départementales du début du XXème siècle sont riches de lettres des sous-préfets envoyés aux élus locaux pour les admonester à chaque fois que quelques garnements des villages tiraient à la fronde contre les porcelaines qui isolaient le câble sur les poteaux.

En fait, comme l'a signalé Jean-Guy Rens dans ses travaux portant sur l'histoire du téléphone au Canada, le monde rural canadien, a lui aussi assez mal vécu le fait d'être ainsi relié à l'Etat... le réseau étant parfois perçu comme intrusif.

« Pendant des siècles, la maison a constitué l'élément quasi-autarcique de

⁸⁴ E. Eveno et Daniel Latouche ; Les collectivités locales, acteurs du modèle française de société de l'Information ; Supplément K au Rapport de Nicolas Currien et Pierre-Alain Muet ; La Société de l'Information » ; CAE ; remis au Premier ministre en déc. 2003, pp. 263-276.

la vie économique et sociale (...). L'irruption des infrastructures collectives dans le monde clos de la maison familiale est une véritable révolution. La maison perd son autonomie pour s'insérer dans un ensemble collectif plus vaste. Le monde de la ville. »⁸⁵

Peut-être faut-il ainsi comprendre ces attentats en France contre les poteaux comme des actes de rebellions contre la progression d'un « Etat en réseau » de plus en plus fin et omniprésent.

En fait, ce « téléphone des notables » a longtemps été, notamment dans les territoires ruraux, une réalité sociale et politique. Dans les territoires reculés, par exemple, l'Administration avait installé un téléphone dans la maison du maire ou de tel autre notable du bourg, du hameau, du lieu-dit ou du village et l'exemptait de l'abonnement. En retour, ce notable devait autoriser l'accès de son téléphone à l'ensemble de la population du lieu, contre le paiement à l'acte du tarif de la communication.

Cette expression de « notable » renvoie à une histoire et une organisation socio-politique dans laquelle l'édile local était en fait le garant des intérêts de l'Etat sur son territoire. Le notable était une personne honorablement connue, respectable et fiable... du point de vue du sous-préfet, du préfet ainsi que de l'ensemble des acteurs territoriaux et centraux qui représentaient l'Etat.

Ce téléphone des notables a duré en fait bien au-delà des notables eux-mêmes. Alors que le paysage politique a très profondément été modifié à partir des années 1960 et que les notables cèdent peu à peu la place, au sein des mairies urbaines puis rurales, devant d'autres figures d'élus, la capacité de ceux-ci à intégrer le téléphone et les télécommunications dans une démarche de stratégie locale est en fait extrêmement tardive... Elle doit en fait attendre la décennie 1990 pour commencer à

⁸⁵ Jean-Guy Rens, Le téléphone comme instrument de collectivisation de la vie privée, Communication au Colloque de l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine, Ecole Nationale Supérieure de Paris, 27 janvier 1994, p. 1

se mettre en place. Il aura fallu entre temps deux événements de grande portée : la Décentralisation administrative des années 1980 et la libéralisation du marché des télécommunications des années 1990.

Une « conquête » préalable semble toutefois avoir eu une grande importance, à la fois dans l'expérimentation d'une « décentralisation avant la lettre » et dans la consolidation des expertises locales en matière de développement.

1. L'informatique communale : quand les traditions communales basculent dans l'ère de la rationalité et de l'efficacité...

Dans le courant de la décennie 1960, l'Etat, désireux de favoriser l'éclosion d'une industrie nationale en matière d'informatique, notamment pour s'affranchir de la tutelle états-unienne de fait, lance en 1966 le « Plan Calcul ».

Il s'agissait de bâtir un secteur économique stratégique à base d'investissements publics massifs. Une allocution du Délégué à l'informatique, lors d'un Colloque sur l'informatique dans les Administrations donne la mesure du pari industriel, politique et social: « ...nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle dans laquelle une nouvelle technique va progressivement transformer nos méthodes de travail, puis notre mode de vie (...), cette technique se développe extrêmement rapidement »⁸⁶. L'enjeu politique restait celui défini par la philosophie gaulliste d'indépendance technologique nationale dans les secteurs considérés comme stratégiques. Ainsi, l'informatique, avant même les télécommunications (le Plan de rattrapage des télécommunications, préparé depuis 1967 n'est adopté qu'en 1975), prenait place à côté du pétrole, du nucléaire, du spatial et de l'aéronautique civile et militaire.

Le développement de l'informatique dans les Administrations, y compris celle des grandes

⁸⁶ Maurice Allègre, « l'action de la Délégation à l'informatique », in *L'informatique dans l'administration*, Institut français des sciences administratives, Ed. Cujas, 1969, p.4

villes, se comprend comme une politique de « modernisation administrative », mais aussi comme la mise à disposition d'un marché captif au profit d'une industrie nationale naissante. Le secteur administratif constituait en effet un marché susceptible d'alimenter, par ses carnets de commandes, cette industrie balbutiante sans que le rapport qualité/prix soit une pénalisation dans la concurrence face aux grandes sociétés étasuniennes (IBM évidemment!). Avec le Plan Calcul, l'Etat installe un certain nombre de structures administratives ou para-administratives dont la vocation sera d'initier le développement de ce marché national de l'informatique administrative. Certaines d'entre elles, par le biais de la coopération, auront également une activité internationale : convaincre les Etats notamment africains à ce nouveau *credo* de l'informatique administrative. Ces nouveaux « missionnaires » paraissent en effet animés d'un remarquable prosélytisme.

Ce Plan butte assez rapidement sur de nombreux problèmes, mais, au sein du Ministère de l'Intérieur et plus spécifiquement de sa Direction Générale des Collectivités Locales, il est perçu comme une opportunité. Alors même que le Plan est ailleurs en difficulté, il devient rapidement, au sein du Ministère de l'Intérieur, un levier de la modernisation des collectivités locales. Alors que celles-ci étaient perçues comme des administrations vieillottes, peu efficaces, clientélistes... le fait que certaines d'entre elles, parmi les grandes villes, s'emparent du Plan Calcul, va symboliser la mue des collectivités ancienne manière vers des collectivités acteurs du développement local, capables de penser leur développement, capables de s'affranchir de la tutelle de l'administration centrale. L'adhésion au Plan Calcul par de nombreuses grandes villes dans les années 1960/1970, constitue une innovation majeure. Autour de l'informatisation des administrations de ces grandes villes, on assiste à une transformation progressive des méthodes du gouvernement local.

A l'origine des projets d'informatisation des Administrations urbaines, les référentiels d'action sont mobilisés par un petit groupe d'acteurs au sein de l'appareil politico-admi-

nistratif communal. Au-delà de l'incitation de l'Etat central, l'informatisation apparaît comme un enjeu important dans l'affirmation et la montée en puissance de ces appareils communaux. Leur capacité à maîtriser un dossier réputé complexe et sélectif requalifie de fait leur position vis-à-vis de leurs différents partenaires, dont l'Etat.

A Marseille, lors de la première délibération du Conseil municipal consacré à cette question, le 25 mars 1968, on considère « que l'utilisation des ordinateurs peut être une évolution comparable à celle de l'imprimerie. La ville de Marseille, en tant que Métropole, se devait d'anticiper sur des réalisations qui deviennent désormais inévitables non seulement à l'échelon national mais dans le cadre régional »⁸⁷.

Dans de nombreuses autres métropoles françaises sensibilisées à la question de l'informatisation, on retrouve cette même rhétorique du progrès et de l'anticipation. « La ville de Toulouse ne saurait rester à l'écart de cette évolution de notre temps »⁸⁸ annonce le maire de Toulouse Louis Bazerque, lors d'une séance du Conseil municipal du 26 juin 1970. Ou encore, « A l'ère de l'Informatique, nous [Ville de Lyon] devons chercher tous les moyens propres à accélérer les processus d'automatisation communale »⁸⁹.

Ce n'est évidemment pas un hasard si l'une des toutes premières villes à se lancer dans cette aventure de l'informatisation est la ville de Marseille, dirigée par Gaston Deferre qui deviendra, en 1981, le Ministre d'Etat en charge de l'Intérieur et de la Décentralisation. Pour avoir été l'un des premiers maires à incarner cette volonté d'expérimenter la décentralisation, il apparaissait pleinement légitime pour cette réforme de grande ampleur que fut la Décentralisation administrative.

⁸⁷ Registre des délibérations du Conseil municipal, compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 25 mars 1968, côte 68/129/F, Commission des Finances.

⁸⁸ Registre des délibérations du Conseil municipal de Toulouse, Série « versements contemporains », Commission « Service Foncier », côte 24/19, M. le maire rapporteur.

⁸⁹ Procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Lyon, Délibération n°64-4-061, M. Pilot rapporteur

2. Le Plan Câble

Un autre Plan emblématique fut le Plan Câble, autre grand chantier du premier septennat de François Mitterrand. Il portait de nombreux espoirs en termes de modernisation de la société française. Il concrétisait par ailleurs un aspect important de la politique mitterrandienne en matière de libertés publiques : il s'agissait de desserrer le monopole de l'Etat sur les TIC. On doit ainsi se rappeler que le candidat à l'élection présidentielle de 1981 qu'était François Mitterrand était sous le coup d'une inculpation en tant qu'éditeur d'une radio pirate. Parmi les premières décisions prises après son élection en mai 1981, on trouve en effet l'ouverture des ondes aux « radios libres », puis le Plan câble.

Ce Plan se justifiait par une ambition nationale. La Direction Générale des Télécommunications ayant parfaitement réussi son Plan de rattrapage des télécommunications dans la décennie 1970, les télécommunications étaient dès lors perçues comme un champion national, un domaine d'excellence qu'il s'agissait de valoriser.

Or, pour se déployer, ce Plan câble requérait la participation des collectivités locales. Il devait être géré localement par des « Sociétés Locales d'Exploitation du Câble » (SLEC). Au bout du compte, les villes qui signeront une convention avec l'Etat seront au nombre de 54, de fait les 54 plus grandes villes de France. Se faisant, elles perpétuent la stratégie élaborée dès le Plan Câble : acquérir des compétences et élaborer des projets locaux de développement autour de ces technologies en mettant en œuvre des partenariats locaux stratégiques. En pratique, il s'agissait de revendiquer les TIC comme axe de développement local. Des villes comme Montpellier, Rennes ou Grenoble par exemple sont apparues à cette époque comme des lieux d'innovations significatifs.

II. La mondialisation des enjeux, sur fonds de « dérèglementation » et d' « expérimentations locales »

A la même époque que le Plan câble, débouche aux Etats-Unis un vaste mouvement de « dérégulation » du marché des télécommunications, mouvement initié en fait dès le début des années 1970, sous la présidence de Richard Nixon et qui consiste à affaiblir la tutelle étatique sur les TIC, en particulier en luttant contre les grands monopoles en la matière. Cette politique trouve ses premières conclusions dans les années 1980, sous l'administration Reagan. Avec la fin du monopole accordé historiquement à AT&T et le démantèlement de l'entreprise, il s'agit, pour l'administration fédérale, d'ouvrir à la concurrence les services de télécommunications. Ce mouvement dit de « dérégulation » correspond en fait à une libération de l'ensemble du système de communication des Etats-Unis : « le démantèlement (*divestiture*) d'ATT, effectif au 1^{er} janvier 1984, déclenche une onde de choc mondiale qui précipite la libéralisation des télécommunications (...). Le processus deviendra irréversible en janvier 1998, date de l'entrée en vigueur de l'accord sur l'ouverture des marchés à la concurrence conclu l'année antérieure par soixante-huit gouvernements »⁹⁰.

La décennie suivante, celle des années 1990 est une époque charnière à plus d'un titre. C'est, en effet pendant cette période que sont élaborées les grandes politiques publiques portant sur les TIC. C'est aussi, à la faveur d'un recul de l'interventionnisme des Etats, l'apparition de nouvelles logiques, dites d'expérimentations locales.

1. Mondialisation des enjeux

Les politiques publiques qui se consacrent aux « autoroutes de l'information » ou à la « société de l'information », ne sont pas fondamentalement nouvelles, elles font suite à de nombreux travaux scientifiques ou d'ex-

perts, dont certains datent du début des années 1960 ainsi qu'à des politiques de modernisation des infrastructures de télécommunications (le Plan Câble français notamment) qui peuvent être très ambitieuses. Ce qui change fondamentalement, c'est le fait que ces politiques aient été mises en chantier de façon aussi systématique, à la fois dans une période relativement courte et dans un très grand nombre de pays, y compris des pays parmi ceux qui figurent dans la liste des pays les moins avancés en matière de développement technologique.

Comme l'ont observé plusieurs auteurs, ces politiques publiques sont généralement très mimétiques, elles s'inspirent fortement les unes des autres, et se réfèrent très systématiquement à la matrice originelle, le N.I.I. états-unien qui a eu pour effet de redéfinir fondamentalement les règles du jeu commercial mondial en matière d'information et de communication. A partir de la comparaison qu'il a menée entre cinq pays développés (Etats-Unis, Allemagne, France, Royaume-Uni et Japon), Thierry Vedel en déduit que « *Dans les cinq pays étudiés, on observe une convergence assez nettes des politiques des autoroutes de l'information à la fois dans la définition des enjeux et celles des objectifs visés et dans les stratégies de mise en œuvre* »⁹¹.

Assez souvent, ces politiques sont élaborées dans l'urgence et se caractérisent par un système argumentatif reposant sur deux orientations, apparemment contradictoire, mais de fait convergente. La première est celle qui adopte pour principe que les pays les plus précoces à prendre date sur ces nouveaux enjeux seront les mieux servis. C'est ce que Thierry Vedel proposait d'appeler la « *first mover strategy* »⁹². La seconde se justifie d'une stratégie consistant à éviter que le pays n'accumule du retard en la matière ou ne soit marginalisé.

C'est ainsi que, très tôt après la publication du

⁹⁰ Armand Mattelart, Histoire de la société de l'information, Coll. Repères, Ed. La Découverte, 2001, p. 83.

⁹¹ Thierry Vedel, « Les politiques des autoroutes de l'information dans les pays industrialisés. Une analyse comparative ; In Dossier : les autoroutes de l'information, Revue Réseaux, n°78, juillet-août 1996. p. 19

⁹² Op. Cit. p. 20

N.I.I., apparaîtra, en *incipit* des politiques de très nombreux autres pays, un ensemble de considérations que l'on peut regrouper dans le type d'argumentation du « *first mover* » ou dans celui de la « rhétorique du retard ».

C'est ainsi que, dans l'élaboration de la politique de l'Union européenne, inaugurée par le Livre Blanc de Jacques Delors, on trouve une version assez pure de ce genre de discours :

*« The first countries to enter the information society will reap the greatest rewards. They will set the agenda for all who must follow. By contrast, countries which temporise, or favour half-hearted solutions, could, in less than a decade, face disastrous declines in investment and a squeeze on jobs »*⁹³

La rhétorique du retard, dont on pouvait supposer qu'elle soit davantage utilisée par les pays « en développement », revêt une dimension presque axiomatique en France, soit dans un pays qui, dans le courant des décennies 1970 et 1980, avait fait un gros effort pour entrer dans la « modernité communicationnel ». En rendent compte notamment le rapport Théry, rendu public en 1994, mais aussi le « Programme d'Action Gouvernemental pour la Société de l'Information » (PAGSI) : « Préparer l'entrée de la France dans la société de l'inform@tion » mis en œuvre en janvier 1998 par le Gouvernement Jospin.

Pourtant, cette période qui se situe autour du milieu de la décennie 1990 est tout à la fois marquée par l'urgence à mettre en œuvre des politiques publiques favorisant le déploiement des réseaux, des outils, des usages... mais c'est aussi une période marquée par un renouvellement profond de la méthode de mise en œuvre de ces mêmes politiques.

En effet, le rapport Théry se trouve être la dernière manifestation de l'esprit qui prévalait jusqu'alors et qui se retrouve dans l'expression choisie par Elie Cohen de « Colbertisme High

Tech ». En renonçant à appliquer les préconisations de Gérard Théry, le Gouvernement français tourne une page, celle des grands chantiers décidé, contrôlés et mis en œuvre par l'Etat. Désormais, en matière de TIC comme dans d'autres politiques sectorielles, il faut utiliser d'autres méthodes, accepter de négocier avec d'autres acteurs....

Deux rapports officiels se signalent par le fait qu'ils annoncent une série d'innovations importantes dans la façon de conduire des politiques publiques en matière de « société de l'information » : ce sont, en octobre 1996 et avril 1997, celui de Thierry Miléo sur « Les réseaux de la société de l'information », réalisé pour le Commissariat Général du Plan et celui commandé par le Premier ministre et intitulé « L'Internet: un vrai défi pour la France » rédigé par Patrice Martin-Lalande⁹⁴. Sous des formes diverses, ces rapports mettent en cause le rôle trop directif d'un « Etat Jacobin » et définissent trois voies qui sont destinées à redéfinir son rôle. D'un côté, ils prônent un rapprochement avec le modèle européen pour la mise en place des infrastructures, considérant l'intervention directe de l'Etat, par investissement massif, comme appartenant au passé. Ces rapports marquent donc une rupture très claire vis-à-vis des rapports précédents, en particulier le rapport Théry (1994). Par ailleurs, les rapports Miléo et Martin-Lalande prônent l'un et l'autre un déplacement de l'action de la puissance publique vers un rôle plus prescriptif et d'édition de normes, se caractérisant par une attention nouvelle aux outils de régulation, considérant que: « l'action de la puissance publique est d'assurer une régulation juste et efficace des secteurs ouverts à la concurrence et de garantir les missions de service public »⁹⁵. Enfin, dans une perspective de modernisation des structures de l'Etat, ils prônent une vision moins centralisatrice de l'administration publique avec une administration en réseaux fonction-

⁹³ Livre Blanc, P. 7

⁹⁴ Miléo T. (1996), Les réseaux de la société de l'information, Commissariat général du plan, Editions ESKA, Collection des rapports officiels, septembre.

Martin-Lalande P. (1997), L'Internet ; un vrai défi pour la France, La Documentation française, avril

⁹⁵ Interview dans Le Monde Diplomatique de Jean-Noel Tronc, rapporteur : « La puissance publique incite et régule, mais ne marche plus », n°693, 11 octobre 1996.

nant de façon beaucoup plus décentralisée.

A travers la mise en place d'Internet et, à travers elle, l'entrée de la France dans la "Société de l'Information", ce n'est donc pas une disparition de l'action de l'Etat qui est proposée, mais une vision fortement renouvelée de l'action publique étatique traditionnelle en France. En effet, au nom de l'efficacité de l'action publique par rapport à l'objectif affiché – l'Internet pour tous, une meilleure qualité de vie, faire valoir la culture française et la francophonie dans le réseau mondial – les deux rapports en question préconisent un double déplacement de l'intervention étatique, d'une part, d'une intervention directe à travers les services publics et la réglementation, vers une intervention indirecte de régulation de l'action privée et des marchés, d'autre part, d'une action centralisée à une action plus que décentralisée – déconcentrée – modifiant les rôles et prérogatives des pouvoirs politiques internes à la Nation. C'est à travers ce double déplacement que s'opère le rapprochement préconisé entre le "modèle français" et le "modèle européen"⁹⁶

C'est à la faveur de la mise en œuvre d'une « gouvernance » de ces politiques publiques sectorielles, autrement dit d'un gouvernement négocié avec d'autres acteurs (acteurs industriels ou économiques, acteurs de la société civile...) que les collectivités locales françaises se trouvent réinvesties d'un rôle nouveau. Elles acquièrent, du fait de leur proximité théorique avec la « demande sociale », une sorte de droit à l'expérimentation territoriale. Elles sont, de ce point de vue, les acteurs légitimes en vertu du principe européen de subsidiarité.

⁹⁶ En effet, il nous semble que l'assimilation d'une réduction de l'intervention directe de l'Etat central à une démission des pouvoirs publics face au "capital" relève d'une vision strictement jacobine qui ne permet pas de pleinement mesurer ce que peuvent représenter d'autres modèles d'interventions publiques, plus présents en Europe. On retrouve cependant ici, l'influence grandissante sur la Commission européenne, de l'école des « public choice », école d'inspiration libérale qui a son enracinement original à l'Université de Chicago avec des économistes comme Milton Friedman. Cette école prône un retour drastique de l'intervention de l'Etat sur ses fonctions strictement régaliennes

2. Des expérimentations locales

Le principe de l'expérimentation reconnu aux collectivités locales commence à s'affirmer à la fin de la décennie 1990 comme un élément d'un approfondissement des lois sur la Décentralisation : « Dans une société complexe, l'action publique doit pouvoir s'adapter en permanence aux nouveaux défis qui se présentent à elle. Cette exigence d'adaptation, qui s'impose notamment à l'action publique locale, implique une certaine souplesse dans le cadre juridique d'exercice des compétences. Elle peut également justifier qu'avant que de nouvelles compétences ne leur soient transférées, les collectivités puissent les avoir expérimentées »⁹⁷.

Le rapport de Bruno Lasserre, remis en 2000 au Premier ministre, reconnaît implicitement ce nouveau rôle d'expérimentateur acquis par certaines collectivités locales : « *Le déploiement des technologies de l'information et de la communication dans l'administration française résulte d'un double mouvement : d'abord, depuis le milieu des années 1990, une multiplication d'initiatives locales nées grâce à l'implication personnelle d'élus locaux ou d'agents motivés par ces nouveaux outils, et ensuite l'implication progressive du Gouvernement* »⁹⁸. Non seulement l'Etat colbertiste semble avoir vécu, mais désormais le processus est inversé, ce sont des collectivités locales que sont attendues les innovations.

C'est ainsi que la plupart des rapports officiels de la décennie 2000 s'efforcent d'identifier les lieux et les acteurs de ces innovations. Invariablement, un groupe de quelques collectivités qui ont eu une démarche particulièrement ambitieuse ou qui ont été plus

⁹⁷97 Jean-Paul Delevoye, Michel Mercier, Rapport fait au nom de la mission commune d'information chargée de dresser le bilan de la décentralisation et de proposer des améliorations de nature à faciliter l'exercice des compétences locales ; Sénat, session ordinaire de 1999-2000, annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 2000.

⁹⁸ Bruno Lasserre ; L'Etat et les technologies de l'information et de la communication : vers une administration « à accès pluriels » ; rapport au Premier ministre ; Coll. des rapports officiels, La Documentation française, 2000 ; p. 22.

habiles ou plus précoces que les autres, est censé illustrer au mieux ce qui se fait en matière d'Internet : Metz en Lorraine (dont le sénateur-maire a aussi été ministre des télécommunications), Parthenay, dans les Deux-Sèvres, Issy-les-Moulineaux, dans les Hauts de Seine, la Communauté urbaine du Grand Nancy (en raison de la fameuse « jurisprudence de Nancy »), Castres-Mazamet (Tarn), Besançon (Doubs), Amiens (Somme), Villard-de-Lans (Isère), le Nord-Ardèche, Brest (Finistère), les Régions Bretagne, Pays de la Loire et surtout Nord-Pas-de-Calais constituent de fait les reliefs principaux d'un paysage qui longtemps n'en comporta guère.

L'évolution du droit accompagne cette progressive affirmation des collectivités locales dans un contexte de libéralisation des marchés de télécommunications. Si pendant longtemps, la loi ne considère les collectivités locales, sur ces sujets, que comme des sous-ensembles de l'administration d'État, à partir du début des années 1980 et avec le Plan Câble, les collectivités locales étaient devenues des acteurs de plus en plus importants. La loi a pris en compte cette nouvelle donnée dès 1986 et a évolué dans le sens d'une reconnaissance accrue de ce rôle d'acteur territorial sur les réseaux de communication électronique. A partir de la LOADT (Loi d'Aménagement du Territoire) du 25 juin 1999, puis de la loi du 17 juillet 2001, les collectivités se voient reconnaître la possibilité de développer des infrastructures de télécommunications⁹⁹. Comme le souligne Bruno Cassette, il s'agissait de « reconnaître le rôle primordial des collectivités locales comme aménageurs numériques des territoires »¹⁰⁰. Enfin, la modification de la loi, intervenue le 25 juin 2003, les autorise désormais, sous condition, à devenir des opérateurs de télécommunications¹⁰¹.

⁹⁹ Article 17 de la loi n°99-533 du 25 juin 1999, codifié à l'article L. 1511-6 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

¹⁰⁰ Bruno Cassette ; Le développement numérique des territoires ; Coll. territoires en mouvement, La Documentation française/DATAR ; 2002 ; p. 43.

¹⁰¹ Article L.1425-1, portant modification de l'article L. 1511-6 : « (...) les collectivités territoriales et leurs groupements ne peuvent exercer une activité d'opérateur de télécommunications (...) qu'après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées propres à

2.1. Les villes pionnières en matière de politiques portant sur les TIC

Si on voulait dresser la liste de ces « villes pionnières » -les premières à s'être lancées dans les politiques de promotion des TIC-, il faudrait pouvoir les référer aux généalogies des techniques qui se sont succédées sans se limiter à Internet. Ainsi, des villes comme Metz en Lorraine apparaissent dès la fin des années 1980 comme des villes faisant le pari d'un développement sur les nouvelles technologies, les TIC, et la micro-informatique en réseau notamment. Au début des années 1980, la télématique trouve à Nantes, à Strasbourg ou à Vélizy, des cadres particulièrement favorables tandis que le Plan Câble qui se déploie à partir de 1982 met en lumière le rôle de deux grandes villes « expérimentales » - Rennes et Montpellier-, alors que Biarritz et Lille, avec la mission « Urba 2000 » qui s'y est installée, sont censées réfléchir aux expérimentations à mettre en œuvre en matière de TIC pour préparer la ville du futur. La génération 1990, du multimédia et d'Internet mettra, quant à elle, en lumière, le rôle de villes comme Parthenay, Brest, Issy-Les-Moulineaux, Castres, Besançon, Villard-de-Lans, Besançon... puis, à partir de 2000, les villes innovantes se retrouvent en large partie dans les villes qui obtiendront le classement en « 5 arobases » du Label « Villes Internet ».

Les modèles de développement sont à chaque fois relativement spécifiques mais il est aussi possible de dégager quelques traits qui leur sont communs. Le plus fondamental semble être l'investissement direct et enthousiaste des Maires ou/et des Présidents d'intercommunalités. « Les maires sont obligés d'être un peu visionnaires » affirmait Jean-Marie Rausch, député-maire de Metz. Jean-Marie Rausch, Michel Hervé, André Santini respectivement maire de Metz, maire et Président du District de Parthenay, maire d'Issy-les-Moulineaux sont autant d'incarnations manifestes de cette nouvelle génération d'hommes politiques locaux pour lesquels les « Autoroutes de l'information » et assez rapidement Internet, représentent une priorité et un atout en

satisfaire les besoins des utilisateurs et en avoir informé l'Autorité de régulation des télécommunications ».

matière de développement local.

La capacité de ces projets à mobiliser un partenariat local étendu (Metz a ainsi constitué l'association Metz Interactive avec 13 partenaires publics ou privés), et à s'appuyer sur toute une ramification de projets locaux, d'initiatives du monde associatif ou individuelles, est sans doute un autre trait commun à ces projets, et reflète bien ces nouvelles exigences qui consistent à établir des partenariats ouverts à de nombreux acteurs, de fait impliqués dans une forme de gouvernance locale. Les Villes sont ainsi amenées à favoriser l'apparition d'associations d'utilisateurs locaux : ce fut le cas à Parthenay avec l'association « Parthenet », à Issy-les-Moulineaux avec le « Club des Internautes Isséens ». De ce point de vue, la Ville de Brest a eu une démarche exemplaire, s'appuyant sur le tissu associatif, notamment dans le cadre de son réseau de PAPI (Points d'Accès Publics à Internet), comme dans celui des actions en faveur de la co-publication.

Au-delà du partenariat local, ces villes sont également souvent impliqués dans des partenariats qui intègrent des acteurs économiques extérieurs au territoire voire étrangers. C'est ainsi que, dans les années 1998 à 2000, Parthenay a été la ville qui a testé une nouvelle plateforme Microsoft (dans le cadre du projet européen IMAGINE).

Les services ou applications proposés sont nombreux, inventifs et déployés dans de multiples directions : modernisation des procédures administratives (téléchargement de documents administratifs, « téléprocédures »...); sollicitation des acteurs de l'éducation et de la formation (organisation à Parthenay et à Issy-Les-Moulineaux de Journées NetDays); expériences en matière de vie politique locale (Issy-les-Moulineaux est notamment connu pour avoir expérimenté pour la première fois en France un « Conseil Municipal interactif » associant les séances à la télévision câblée. Un tel dispositif permettait de diffuser la séance du Conseil dans les foyers raccordés au câble avec Internet ou le téléphone et autorisait les citoyens/téléspectateurs à intervenir lors des suspensions de

séance); animation du tissu économique local avec, à Parthenay, l'association « Partenayre Entreprise » et à Issy-les-Moulineaux, le « Club des As » ou le Club PME-PMI. A Metz, le concept de « Metz Interactive » est clairement articulé sur le câble de vidéocommunication. Il consiste « à proposer aux abonnés du réseau câblé de Metz, institutions, professionnels et grand public un ensemble d'une vingtaine de services interactifs : accès à Internet par le câble, services pédagogiques, éducatifs et culturels, informations multiplexées et interactives, télé-services et domotique, télévision à la carte... »¹⁰²

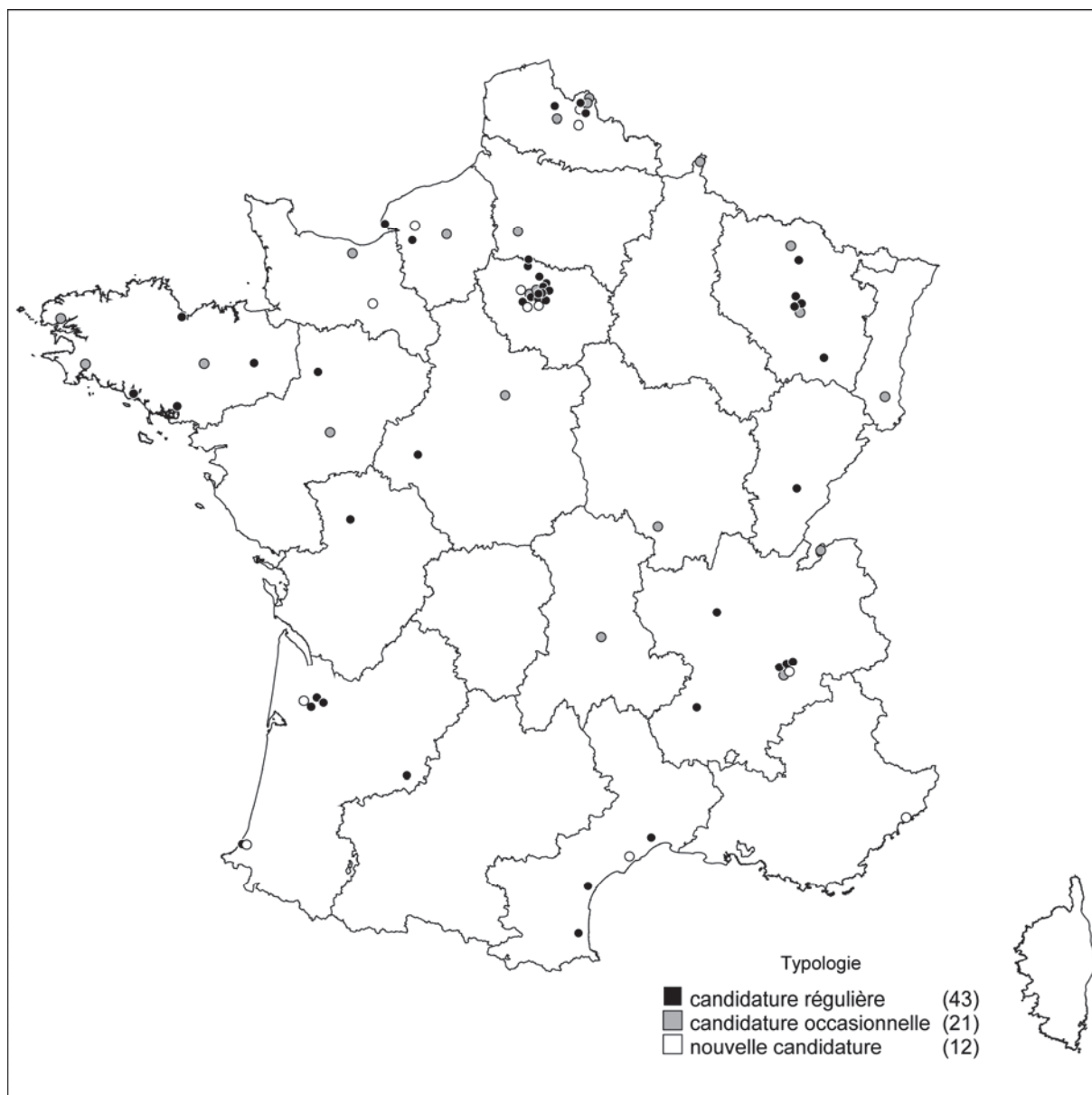
Enfin, le fait d'anticiper sur des changements de fonds permet, en référence au credo dit de la « *first mover strategy* » d'engranger des bénéfices médiatiques, d'occuper une niche spécifique en matière de marketing territorial. Ce genre de stratégie a en outre l'avantage de donner, à l'élue qui a été à son initiative, une stature de visionnaire.

2.2. Les villes référentes du label « Villes Internet »

Le Label « Villes Internet » apparaît en 2000. Mis en œuvre par l'association « Villes Internet »¹⁰³, il a pour objet de stimuler les collectivités locales en matière de politiques portant sur les TIC. Chaque année depuis 2000, un Jury évalue donc les politiques locales et les services proposés par les villes candidates au Label. Ce label reconnaît six niveaux, du plus faible (« Mention villes Internet ») au plus élevé (« Cinq arobases »). Les villes « référentes » du label sont celles qui culminent au haut du classement, soit à 5 arobases ou à 4 arobases.

¹⁰² In http://www.mairie-metz.fr:8080/METZ/ACT/MIA/METZ_MIA.html

¹⁰³ <http://www.villes-internet.net/label/>



Les Villes « référentes » du Label « Villes Internet, de 2000 à 2012

La géographie régionale des meilleurs résultats au Label jusqu'à l'édition 2008, autrement dit la géographie régionale des villes que nous qualifierons de « référentes » (celles ayant obtenu 4 ou 5 arobas) recoupe la géographie de l'ensemble du Label. Les Régions qui fournissent le plus grand nombre de collectivités classées dans ces niveaux sont celles qui fournissent le plus de candidatures : Ile-de-France, Lorraine, Nord-Pas-de Calais, Bretagne, Rhône-Alpes et Aquitaine. Autrement dit, il y a une corrélation évidente entre le nombre de candidatures par région et la réussite au Label de quelques-unes d'entre elles. Ce qui laisse supposer qu'il puisse y avoir

un effet d'entraînement des villes en situation de « leadership » dans leur espace régional. A noter que, dans cette « géographie des villes référentes », quatre Régions ne sont pas représentées : la Corse, Midi-Pyrénées, Limousin et PACA, ainsi que les DOM-TOM.

Cet effet d'entraînement ou la capacité de certaines collectivités locales à s'ériger en « modèle » ou en « référence » pour les autres est une donnée importante à prendre en considération car elle signifie qu'il puisse y avoir échange d'expériences ou de « bonnes pratiques » à l'intérieur d'un espace régional.

Les Villes « 5 arobases »

On peut repérer trois grandes périodes dans la population très sélective des villes ayant obtenu le classement en « 5 arobases ». La première est celle qui va de 2000 à 2002. Pendant ces trois premières éditions, soit ce rang n'est pas attribué (en 2000), soit il l'est à une seule ville : Parthenay qui s'affiche dès lors comme le modèle-école (en 2001 et 2002). La deuxième époque est celle qui débute en 2003 (l'édition 2003 accueille trois villes dans cette catégorie) puis les éditions 2004 et 2005 qui en comptent quatre. Le troisième temps s'ouvre avec l'édition 2006 qui décerne les « 5 arobases » à 9 villes. 2007 et 2008 incluent 14 villes dans ce groupe tandis que l'édition 2010 culmine atteint 16 villes, 2011 en décernant 24 et 2012, 29... Quant aux résultats du label 2013, ils restent confidentiels jusqu'au 31 janvier 2013. Si l'on admet que la méthode d'évaluation du Jury du Label n'a pas significativement changé, ces chiffres illustrent croissance significative du nombre des villes les plus innovantes en matière de politiques TIC.

Ces villes qui sont distinguées par l'obtention du Label « 5 arobases » sont des villes qui excellent dans pratiquement tous les domaines relatifs aux politiques TIC. Elles sont capables d'innover dans le domaine technique, en développant par elles-mêmes des applications spécifiques ; elles ont entamé une modernisation et une restructuration organisationnelle ambitieuse, elles ont établi les bases d'un dialogue social sur l'ensemble de ces enjeux avec leurs citoyens/usagers.

Le Groupe des Villes « 4 arobases »

Il est sans doute le plus significatif de l'ensemble des innovations portées ou suggérées par les collectivités locales en matière de TIC. D'une part parce que le Groupe est plus diversifié, plus représentatif du monde des collectivités locales que le Club très sélectif des villes « 5 arobases », d'autre part parce que ces Villes « 4 arobases » représentent un groupe qui n'a cessé de se renouveler. Certaines villes apparaissent depuis plusieurs années dans cette catégorie, mais, chaque année, elle accueille des villes nouvelles, dont

certaines qui se présentent pour la première fois au Label Villes Internet.

Certaines des villes labellisées dans ce rang sont en fait des collectivités qui ont été pionnières en matière de développement social des TIC, à l'instar de Parthenay. C'est évidemment le cas de Brest comme c'était celui d'Issy-Les-Moulineaux. Bien souvent, la différence entre les villes 5 arobases et les Villes 4 arobases tient au fait que ces dernières ont choisi d'orienter leur action sur quelques axes privilégiés tandis que les Villes 5 arobases continuent de s'efforcer de tenir un niveau d'excellence quelle que soit la catégorie des politiques TIC.

III - Problématiques du développement et recomposition des territoires

Soumis à la pression croissante des réseaux, les territoires sont en voie de recompositions. D'autres concepts apparaissent, tels que « déterritorialisation » et « reterritorialisation », qui soulignent de nouvelles dynamiques à l'œuvre.

A l'espace à métrique topologique des territoires semblerait s'opposer l'efficacité grandissante des espaces réticulaire, aux catégories d'espace de la contiguïté, ceux de la connectivité...

1. Vers une problématique renouvelée de l'aménagement des territoires et du développement local

Depuis le recul de l'interventionnisme d'Etat, le développement de la « Société de l'Information » passe moins par les macro-systèmes que par les projets locaux. Il s'agit moins d'aménager les territoires que de favoriser l'éclosion et la multiplication de projets locaux. Même s'il ne faut pas négliger la problématique des infrastructures, ce que rappelle l'article d'Alain Loukou¹⁰⁴, il est clair cependant que l'existence de telles infrastructures ne signifie pas qu'il puisse y avoir un développement, simplement, il signifie

¹⁰⁴ Cf. Infra, p. 83

que son absence peut constituer un frein au développement.

Autrement dit, le développement, ses causes, ses dynamiques, sont ailleurs, elles sont dans le jeu des acteurs, leurs capacités à innover. Comme le dit Pierre Veltz : « Une (...) idée simple a fait son chemin (...). C'est celle qui affirme que le développement des territoires est de moins en moins, le résultat pratiquement déterministe d'une dotation favorable en facteurs de production (avant-hier, l'énergie et les matières premières ; hier, une main d'œuvre abondante et bon marché), mais le résultat étranger à toute fatalité de la géographie d'un maillage réussi entre les acteurs publics et privés, adossés à des institutions adéquates, porteurs de projets pertinents et mobilisateurs »¹⁰⁵.

D'un point de vue géo-économique, les territoires sont de plus soumis à concurrence. « (...) l'économie globale, les interdépendances à longue distance se mêlent désormais intimement à l'économie locale, aux effets de proximité. Les échelles se brouillent » constatait Pierre Veltz¹⁰⁶. Dans le cadre de ce que cet auteur appelle « l'économie d'archipel », les métropoles dynamiques sont reliées entre elles pour constituer des « réseaux de métropoles-régions constituant les nœuds d'une économie globale transfrontières ».

Pour Laurent Davezies, les politiques françaises d'aménagement du territoire ont eu pour effet depuis le début des années 1960 jusqu'à très récemment, de protéger les territoires. Or, avec la crise économique contemporaine, les territoires pourraient bien faire les frais d'une remise en question de l'aménagement des territoires.

Les territoires en crise apparaissent fragilisés par les stratégies de tels ou tels acteurs qui, en vertu d'une évaluation des différents critères de compétitivité, deviennent les promoteurs d'une logique de délocalisation.

Le développement local apparaît donc comme

intrinsèquement lié avec les problématiques de la « gouvernance des territoires ». Tandis que les territoires sont en voie de recomposition, les acteurs territoriaux « traditionnels » sont amenés à discuter et négocier avec les acteurs privés, mais aussi avec les acteurs associatifs, avec les habitants eux-mêmes, voire avec des acteurs d'autres territoires, que ceux-ci s'inscrivent dans le registre de la contiguïté ou dans celui de la connexité.

2. La problématique des modes de vie.

Les collectivités locales sont loin d'avoir le monopole de l'intervention sur les territoires locaux. D'une certaine manière, elles pourraient même se trouver de plus en plus déqualifiées dans la mesure où les territoires de vie, d'activité, de loisir, de consommation... sont de plus en plus diversifiés et de moins en moins convergents avec les territoires communaux.

Les concepts d'espace, de territoire, de réseaux... évoluent rapidement, intègrent des sens et des dimensions nouvelles en lien avec des pratiques sociales émergentes, avec des représentations inédites du monde environnant. Certains chercheurs parlent désormais d'espaces « mobiles », « réticulaires », « augmentés »...

Les autorités locales, face à la mise en concurrence de territoires proches et lointains, face à l'accroissement de certaines mobilités... semblent devoir faire face à deux tendances fortes dans l'évolution des modes de vie, deux tendances contradictoires : l'une renvoie à la cohésion du territoire, à l'affirmation de son identité, à la défense de ses intérêts... tandis que l'autre semble aller dans le sens de la dislocation.

Selon François Ascher, « Cette évolution de la société fait problème à tous ses acteurs. En premier lieu, elle met en cause une partie des fondements de la démocratie représentative et du système des partis politiques. Ceux-ci supposent en effet que des individus d'un même territoire ont en commun un grand nombre d'intérêts ou d'engagements, et qu'ils peuvent donc se faire représenter collective-

¹⁰⁵ Pierre Veltz, Des liens et des lieux., p. 11.

¹⁰⁶ Idem, p. 44.

ment par des organisations et des individus qui partagent ces mêmes intérêts et engagements. Mais si les individus ont des modes de vie de plus en plus différenciés, s'ils adhèrent à des valeurs de plus en plus diverses et s'ils forment des groupes à géométrie variable, comment élaborer des programmes d'action qui leur soient communs, et comment les représenter ? ».

Cette perte de sens entre les groupes sociaux et le politique est certes vraie à l'échelle nationale, mais elle touche aussi et de façon de plus en plus nette l'échelle locale, communale en particulier. Le lieu a en effet perdu une partie significative de sa capacité à faire le lien social.

Comme le montrent de nombreux et récents travaux de sociologie urbaine, les habitants des villes d'aujourd'hui appartiennent ou se réfèrent de plus en plus à des « groupes sociaux » diversifiés. L'habitant des villes ne peut plus se définir simplement en référence à son lieu de résidence, à son travail, à ses pratiques sociales ou culturelles. Si, pendant longtemps, la production de la société s'inscrivait dans ces principes de « localisation » fortement corrélés entre eux (le lieu de résidence, le lieu de travail, les lieux des loisirs étaient en partie déterminés les uns par les autres, comme enchaînés entre eux), c'est ce principe même qui est fortement remis en question par les formes récentes de l'évolution des sociétés urbaines.

Dès 1988 Michel Maffesoli avec « Le temps des tribus ; le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes »¹⁰⁷, analysait les logiques à l'œuvre dans la production des « groupes sociaux » qui se constituait en référence à des pratiques de consommation et à leur gestion symbolique. Contrairement à la stabilité induite par l'organisation « traditionnelle » en classes sociales et en groupes sociaux sur des territoires à peu près clairement définis et identifiés, le néo-tribalisme est caractérisé par la fluidité, les réunions ponctuelles et la dispersion. Ce type de phénomène n'a fait que s'accroître dans les

années récentes, en lien avec l'usage des réseaux sociaux notamment.

La multiplication, par les grandes enseignes de distribution commerciale, des « cartes de fidélité » constitue ainsi une réaction à cette disparition du lien de fidélité qui existait autrefois entre « groupes sociaux », voire « classes sociales » et pratiques de consommation. C'est précisément parce que le client est de moins en moins lié à une enseigne, à une marque, à une localisation, qu'il est de plus en plus « inconstant » ou « volatile »... qu'il apparaît important de le « relier » par toute une série d'astuces de marketing. En fait, il semble que nous assistions, sinon à la disparition, du moins à une redéfinition drastique de la notion de zone de chalandise. Ces zones de chalandise évoluent à l'instar des territoires. Ici le chaland, là l'habitant/citoyen, ont imposé de par l'évolution de leurs pratiques, de leur mode de vie, une recomposition des territoires.

Au-delà de leurs dimensions politiques, les TIC et Internet sont les outils d'une redécouverte de nouvelles socialités, de nouvelles aménités urbaines.... Avec la croissance urbaine, le développement, à côté des territoires « continus », d'espaces « mobiles », « augmentés », « réticulaires », il se pourrait fort bien que les TIC aient pour rôles essentiels d'offrir la possibilité aux usagers de recomposer des territoires à l'intérieur d'un espace de plus en plus complexes, contradictoire, indifférencié.

Espaces mobiles, augmentés, réticulaires... se présentent comme de nouvelles modalités des formes émergentes de l'urbanité « hypermoderne » telle que la présentent notamment François Ascher¹⁰⁸ ou Dominique Boulier.

Considérant les façons dont l'homme contemporain, urbain et utilisateur des machines à communiquer, dont le téléphone mobile, structure sa relation à l'espace, Dominique Boulier propose le concept d'« habitèle » :

¹⁰⁷ Ed. La table ronde, Paris, 1988

¹⁰⁸ F. Ascher, La société hypermoderne ou Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs, Ed. de l'aube, 2000

« Ce qui constitue l'habitèle comme compétence humaine repose sur ces objets (...), clés, cartes bancaires, moyens de paiement, cartes d'accès, de transport, cartes SIM, papiers d'identité, permis divers, assurances, qui toutes portent un statut juridique clair. Je les appelle « habitèles restreintes, car ils constituent le noyau même de nos appartenances (...)

On pourrait rapprocher ce concept d'habitèle de celui qui avait été proposé par l'éthologiste états-unien Edward T. Hall de proxémie. Chaque être vivant se construit à travers un rapport à plusieurs « distances » qui fondent son rapport au monde, et qui s'articulent dans des échelles variées, entre l'intime et l'extime. De ce point de vue, les « habitèles restreintes » de D. Boulier correspondent à un ensemble d'outils qui permettent de parcourir l'espace urbain sans risque de friction. Ces outils sont des extensions de la corporalité et de son exposition sociale.

En revanche, lorsque nous emportons avec nous notre musique préférée (...) ou nos livres qui vont nous absorber, nous véhiculons avec nous tous nos mondes d'appartenance. Nous déplaçons des morceaux de notre culture particulière dans un environnement urbain supposé anonyme et marqué bonne nuit par la réserve. Nous touchons là déjà à ce que j'appelle « l'habitèle augmenté » (...) et elle se rassemble déjà dans le téléphone portable qui porte aussi nos MP3 et nos eBooks. Mieux encore, nous avons accès à tous nos mondes d'appartenance à la fois, disponibles au bout des doigts. »¹⁰⁹

On pourrait donc considérer que les TIC soient des outils susceptibles de remettre de l'ordre, de réorganiser l'espace. Ils seraient porteurs de « nouveaux périmètres » et de nouvelles capacités à se situer en dehors des territoires du

quotidien, dans les espaces réticulaires, porteurs de nouvelles façons d'être au monde, de nouveaux processus d'identification sociale... Généralement appréhendés comme des outils au service de la montée des individualismes, ces TIC permettraient aussi de se « relier », de se « référer » à des groupes sociaux, sa famille ou sa famille élargie, sa ou ses communautés d'origine ou de référence...

3. L'émergence de la coopération décentralisée en matière de « numérique »

Au registre des grandes réformes et des processus de transformation à l'œuvre au sein des pouvoirs locaux, la notion de Coopération Décentralisée représente de toute évidence une évolution nettement moins importante que l'intercommunalité. Si on a pu dire que cette dernière constituait une « révolution silencieuse », on se rend compte que, quant à elle, l'expression « coopération décentralisée » souffre de nombreuses incompréhensions, de nombreux quiproquos.

Ainsi, dans le vaste questionnaire envoyé aux villes candidates au Label « villes Internet » 2013, 80 % des réponses à la question de ce qu'elles faisaient en matière de coopération décentralisée et de politiques sur les TIC signaient en fait que les villes n'avaient pas compris la question. La coopération décentralisée est généralement confondue, avec la pratique de « jumelage », avec l'intercommunalité ou avec des partenariats publics/privés. Elle ne semble d'ailleurs répondre à des demandes sociales clairement formalisées que dans le cadre des espaces transfrontaliers, dans lesquels les collectivités locales ont été plus tôt qu'ailleurs enrôlés dans des projets de coopérations internationaux.

C'est ainsi que Vellizy-Villacoublay signalait : « Nous avons aidé la société Bulkpix à développer une stratégie d'export. Bulkpix a ouvert un bureau à San Francisco ».

Autrement dit, pour nombre des villes ayant répondu au questionnaire, est coopération décentralisée tout ce qui amène la collectivité à intervenir en dehors du territoire communal et avec d'autres partenaires que le partenaire

¹⁰⁹ Dominique Boulier, (2011), Habitèle virtuelle ; In Dossier Aires numériques, Revue Urbanisme, n° 376, p. 43.

étatique. Seule 20 % des « villes internet » ayant répondu à la question de la coopération décentralisée indiquent des actions en la matière. Même dans ce cas, la coopération décentralisée ne semble pas très clairement maîtrisée puisqu'on peut retrouver, sous cette mention, des partenariats avec des acteurs économiques étrangers : « Metz a répondu à divers appels à projets dans le domaine des TIC qui l'ont amené à un échange avec des partenaires internationaux. De plus, et pour citer le plus récent, la Ville a mis en place le service de paiement de stationnement par téléphone portable gratuit pour l'utilisateur en partenariat tripartite avec une société allemande et diverses entités publiques et privées européennes. Nous pouvons citer aussi le projet Enthroné qui a vu participer aux côtés de la Ville de Metz, des entreprises privées ».

L'ensemble des quiproquos que nous constatons autour de la notion de coopération décentralisée renvoie à plusieurs difficultés, dont une est d'ordre méthodologique, et l'autre plutôt à un phénomène de disjonction entre une réalité en débat et ses représentations.

La difficulté méthodologique est liée au fait que les personnes qui répondent au questionnaire « Villes Internet » sont généralement les spécialistes, dans la commune, des politiques TIC et non les responsables des relations internationales. Dans ce cas, la difficulté rend compte d'une mauvaise collaboration interne, d'une mauvaise circulation de l'information au sein de la collectivité qui participe au Label. Dès lors que les TIC sont censées participer à une réorganisation des services en instituant un décloisonnement des services traditionnels, ce constat souligne toutefois une certaine incohérence.

L'autre difficulté est d'un ordre bien différent. Elle est le reflet d'une difficulté à élaborer une stratégie de développement qui tienne compte du tropisme des réseaux. Dès lors, , au-delà des aspects humanitaires évoqués par le texte de D. Tchéhouali¹¹⁰, la coopération décentralisée présente d'autres intérêts, dont celui de l'apprentissage de politiques non plus territo-

riales, mais réticulaires. Ce sont celles qui sont en capacité à prendre en compte les nouveaux modes de vie en relation avec les espaces de vie contemporains. C'est ainsi, qu'elles peuvent, par exemple, prolonger des pratiques d'une partie de la population présente sur son territoire et qui, au-delà du fait d'être habitants du territoire communal, peuvent aussi être membre de diasporas en relation avec des territoires éloignés, engagés dans des solidarités à distance.

Comme l'ont montré de nombreux travaux récents, les métropoles ont déjà acquis une expérience de fonctionnement en réseaux. Les métropoles sont reliées entre elles et se présentent comme des nœuds d'un réseau intermétropolitain qui finit par avoir plus d'efficacité que les liens que la ville métropole entretient avec son arrière-pays.

Les problématiques récentes du développement local montrent bien en outre que les villes dynamiques sont celles qui acquièrent ce type de compétence du fonctionnement en réseau. Que ce soit pour expérimenter des projets innovants, pour participer à des projets internationaux... ces partenariats ou ces liens de solidarité en réseaux apparaissent de plus en plus importants.

Or, les compétences en la matière sont en voie d'invention, de formalisation. La question cruciale de la formation des compétences est sans doute, dans ce contexte mouvant, le défi le plus important, sachant que ces compétences devraient être celles qui devraient relier les territoires d'un côté, les réseaux de l'autre.

¹¹⁰ Cf. Infra, p. 133

Bibliographie

Ascher François, (2000), La société hyper-moderne ou Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs, Ed. de l'aube.

Castells Manuel, (1999), La société en réseaux, Ed. Fayard.

Cohen Elie, (1992), Le colbertisme High Tech, Economie des Télécom et du Grand Projet ; Ed. Pluriel ; Coll. Enquête.

Bœuf Jean-Luc, (2003), Décentralisation et expérimentations locales, Problèmes politiques et sociaux, N°895, La Documentation française.

Davezies Laurent, (2012), La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale, Coll. La République des idées, Ed. du Seuil.

Eveno Emmanuel (1998), Les pouvoirs urbains face aux technologies de l'information et de la communication, PUF, Coll. QSJ.

Eveno Emmanuel et Latouche Daniel (2003), Les collectivités locales, acteurs du modèle française de société de l'Information ; Supplément K au Rapport de Nicolas Currien et Pierre-Alain Muet ; La Société de l'Information » ; CAE ; remis au Premier ministre, pp. 263-276.

Latouche Daniel, (2011), « Ce que les TIC peuvent (peut-être) faire pour les villes africaines. Réflexions à partir du terrain » ; Communication au Colloque International « Villes et Territoires Numériques », Paris.

Lefebvre Alain, Gaëtan Tremblay (dir.), (1998), Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales, Ed. Presses Universitaires du Québec/Presses Universitaires du Mirail.

Masbouni Ariella, Bourdin Alain, (2004) Un urbanisme des modes de vie, Coll. Ville-Aménagement, Ed. Le Moniteur.

Mattelart Armand, (2001), Histoire de la société de l'information, Coll. Repères, Ed. La Découverte.

Vannier Martin (dir.), (2009), Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives, Presses Universitaires de Rennes.

Vedel Thierry, (1996), « Les politiques des autoroutes de l'information dans les pays industrialisés. Une analyse comparative ; In Dossier : les autoroutes de l'information, Revue Réseaux, n°78.

Veltz Pierre, (2002), Des liens et des lieux. Politiques du territoire à l'heure de la mondialisation, Coll. Poche essai, Ed. de l'aube.

Viard Jean, (2011), Nouveau portrait de la France. La société des modes de vie, Edition de l'aube.

Politiques publiques en matière de société de l'information et collectivités locales en Afrique.

Le chaînon manquant ?

Olivier Sagna

Maître de Conférences à l'Université Cheikh Anta Diop (Dakar)
Directeur des études, des politiques et de la coopération
à la Direction générale de l'enseignement supérieur,
Ministère sénégalais de l'enseignement supérieur et de la recherche
olivier.sagna@gmail.com

Près d'une décennie après la tenue du premier Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de l'Information organisé les 4 et 5 décembre 2003 à Lyon (France) dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), force est de constater que l'écrasante majorité des collectivités locales africaines ne sont toujours pas en mesure de s'approprier les technologies de l'information et de la communication (TIC) et de les intégrer dans leurs stratégies de développement local. Cette incapacité est d'abord liée aux lacunes auxquelles elles font face en matière de ressources humaines, matérielles et financières, lacunes auxquelles s'ajoutent très souvent les compétences limitées des responsables politiques qui sont à leur tête.

Cela étant, il ne faut pas négliger une autre dimension, plus structurelle, qui tient au fait que jusqu'à une date récente tout ce qui touchait aux télécommunications et aux technologies était du ressort quasi exclusif de l'Etat. Ainsi, de leur naissance à la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à leur dérégulation au milieu des années 1980, les télécommunications se sont développées, un peu partout à travers le monde, dans le cadre d'un monopole naturel exercé par des entreprises publiques qui ignoraient royalement les collectivités locales.

Pour ce qui est de l'informatique puis d'Internet, il ne faut jamais oublier que leur naissance découle de programmes de recher-

che militaire visant dans le premier cas à augmenter les capacités de calcul nécessaires aux artilleurs avec pour résultat l'invention du premier ordinateur et dans le second cas la nécessité de disposer d'un réseau de communication maillé capable de résister aux effets d'une attaque nucléaire sur les systèmes de communication qui donnera naissance à Internet.

Outils au service du pouvoir régalien de l'Etat, les télécommunications ont donc toujours été au cœur de préoccupations d'ordre étatique et ayant pour horizon l'intérêt national, compris au sens central, excluant ainsi *de facto* de leur champs d'intervention, les collectivités territoriales et la dimension locale. D'ailleurs, bien que les spécialistes aiment à vanter le caractère horizontal, non hiérarchisé, peu contrôlé, décentralisé, réparti, démocratique, participatif, etc. d'Internet, il convient toutefois d'avoir à l'esprit que le développement des sociétés de l'information à travers le monde a, pour l'essentiel, reposé sur la mise en place de puissantes politiques publiques. National Information Infrastructure (NII) aux Etats-Unis, Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI) en France, livres blancs et autres documents de politique communautaire au sein de l'Union européenne (UE), on ne compte plus les interventions de la puissance publique à l'échelle nationale voire régionale pour mettre en place des cadres propices au développement des TIC.

L'Afrique n'a pas échappé à cette dynamique et

des politiques publiques continentales, régionales, nationales et sectorielles ont été peu à peu élaborées dans le but de tirer profit des opportunités offertes par la société de l'information. Point commun à toutes ces dynamiques, la faible présence, voire l'absence, des préoccupations liées au développement local et/ou s'inscrivant dans les différentes échelles de territoire composant les Etats avec pour conséquence la marginalisation des collectivités locales qui se sont ainsi retrouvées orphelines du numérique.

I. Et Internet tomba du ciel...

Si dans les pays développés Internet s'est construit par le bas, suite au maillage progressif du territoire résultant de l'interconnexion des réseaux dans les laboratoires et les entreprises (LAN), sur les campus (WAN), puis à l'échelle des villes (MAN) jusqu'à former des réseaux régionaux puis nationaux, en Afrique le schéma a été inverse. Compte tenu de l'extrême faiblesse du taux de pénétration de l'informatique et des télécommunications, il n'y avait peu, voire pas, de réseaux à interconnecter à l'exception de quelques rares pays comme l'Afrique du Sud ou l'Égypte. Le déploiement d'Internet n'a donc pas résulté d'un maillage de réseaux existant sur le territoire mais plutôt, dans la grande majorité des cas, d'une connexion via satellite sur une passerelle Internet. Le mot « passerelle » exprime bien le caractère ténu et fragile de cette connexion, située la plupart du temps dans la capitale du pays.

C'est cette genèse qui explique que pendant longtemps, dans nombre de pays africains, l'accès à Internet n'était possible que dans la capitale politico-économique et dans quelques villes secondaires, le reste du pays, notamment les villes tertiaires et les zones rurales, n'étant pas connectées à cette infrastructure. Dès le départ, c'est donc le sommet, le centre, une petite portion du territoire, qui a été partie prenante de cette société de l'information en construction au détriment de la base, du local et de l'ensemble du territoire. Une fois cette infrastructure minimale de connexion à Internet mise en place, s'est posée la question des politiques publiques à mettre en œuvre pour

favoriser l'entrée des pays africains dans la société de l'information.

1. Un texte fondateur : l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information (AISI)

Alors qu'une bonne partie du monde s'était lancé depuis le début des années 1990 dans la réflexion sur ce que devaient être les contours et le contenu de la Société de l'information, l'Afrique est restée pendant longtemps en marge de cette dynamique. En la matière, la situation qui prévalait se caractérisait « par l'existence d'initiatives extérieures au continent, l'absence d'une stratégie globale d'intégration à la société de l'information et une relative marginalisation de ses systèmes d'information »¹¹¹. Le tournant ne s'est opéré qu'en 1995 lors du Colloque régional africain sur la télématique au service du développement organisé à l'initiative d'un partenariat regroupant l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Unesco, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) du 3 au 7 avril 1995 à Addis-Abeba (Éthiopie)¹¹². A cette occasion, la conférence des ministres africains adopta une recommandation sur la mise en place d'autoroutes de l'information en Afrique et demanda à la CEA de créer un groupe d'experts de haut niveau chargé de proposer un plan d'action¹¹³. Dans son allocution, le Secrétaire exécutif de la CEA avait fait remarquer qu'il s'agissait du premier colloque du genre organisé en Afrique et clairement tracé les enjeux, à savoir « discuter de la situation de l'Afrique dans ce domaine et par rapport aux autres régions du monde, afin de proposer un plan d'action pour le futur »¹¹⁴. La

¹¹¹ Pierre Dandjinou. Les pays du Sud dans les nouveaux enjeux de l'information, p. 212 in Acte du colloque Actes du Colloque de l'ABCDEF Université Laval, Québec 23 - 25 octobre 1995. La Formation documentaire. Textes réunis sous la direction de Richard Laverdière avec la collaboration de Claudio Fedrigo. Québec/Paris, ABCDEF/AUPELF-UREF, 1998, 256 p.

¹¹² <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001124/112436fb.pdf>

¹¹³ Résolution 795 (XXX) de la CEA pour la mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique (2 mai 1995).

¹¹⁴ http://www.africa.upenn.edu/Padis/Telem_Alloc.html

recommandation, comme un péché original, proclamait que « L'objectif visé devrait être la promotion des décisions politiques nécessaires et l'établissement des priorités claires pour le développement des services télématiques au plan national et international »¹¹⁵. Dès le début la dimension locale avait été omise au profit du national et de l'international même si cela pouvait se comprendre d'une certaine manière vu le caractère international de la réunion qui regroupait des délégués représentants des Etats.

Présidé par l'égyptien Hisham El Sherif, Président du Conseil consultatif de l'*Information and Decision Support Center* (IDSC), le groupe d'experts mis en place était composé du Sud-africain Michael Jensen qui en fut le rapporteur, du Nigérian Raymond U. Akwule, Directeur du *Centre for Telecommunications, Informatics and Broad-casting* du *Department of Communication* de George Mason University (États-Unis), de la Tunisienne Karima Boune-mra, Directrice de l'Institut régional des sciences informatiques et des télécommunications (IRSIT), du Sud-africain Ben Fouche du *Council for Scientific and Industrial Research* (CSIR), du Camerounais Richard Maga, Conseiller du ministre des postes et télécommunications, du Kenyan Muriuki Mureithi de la *Telecommunications Foundation of Africa* (TFA), du Sénégalais Momar Aly Ndiaye, Délégué à l'informatique et de l'Ethiopien Dawit Yohannis, porte-parole de l'Assemblée nationale. Ils ont été assistés par deux universitaires états-uniens, Derrick Cogburn et Ernest Wilson, respectivement Directeur exécutif et Directeur exécutif adjoint de la *Global Information Infrastructure Commission-Africa* (GIIC Africa)¹¹⁶ basée au *Center for Strategic & International Studies* de Washington (États-Unis). Après trois réunions

de travail organisées respectivement au Caire (Égypte), à Dakar (Sénégal) et à Addis-Abeba (Éthiopie), le groupe d'experts remet, au printemps 1996, un document intitulé « Rapport relatif à l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information (AISI) : Cadre d'action pour l'édification d'une infrastructure africaine de l'information et la communication ». Sa principale recommandation est de mettre en place, dans chaque pays africain, une infrastructure nationale d'information et de communication ou *National Information and Communication Infrastructure* (NICI). Il est par ailleurs mentionné que la stratégie mise en œuvre se doit de répondre, dans chaque pays, aux défis du développement que sont notamment la gestion de la dette, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, la population, le chômage, la création d'emplois, l'industrialisation, la bonification des terres, les ressources en eau, le tourisme, le commerce, etc. Si la dimension sectorielle est prise en compte, par contre la dimension spatiale, avec les différentes échelles de territoires que sont notamment le local et le sous-régional, sont totalement ignorées de même que les collectivités locales en tant qu'institutions décentralisées.

Parmi les arguments mis en avant pour justifier la mise en place de cette infrastructure nationale d'information et de communication figurent la nécessité de connecter l'Afrique à l'infrastructure mondiale d'information afin de pouvoir bénéficier de toute une série d'opportunités parmi lesquelles figurent en bonne place le saut des étapes du développement par le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC), un positionnement avantageux et à faible coût dans la nouvelle économie, la diffusion de la culture africaine, de ses produits d'information et même des produits et services informatiques dans le reste du monde, la diminution de l'exode rural (en permettant aux populations de travailler et de vivre là où elles se trouvent), etc. Les auteurs du document sont conscients du fait que « les populations illettrées et rurales ne pourront pas tout de suite utiliser directement l'infrastructure africaine de l'information » mais ils relativisent cet inconvénient en arguant que « les avantages induits pour le pays dans son ensemble se traduiront par des profits pour

¹¹⁵ Recommandations du Colloque Régional Africain "La télématique au service du développement" (3-7 avril 1995).

¹¹⁶ La GIIC-Africa est la branche africaine de la GIIC créée suite à la réunion ministérielle extraordinaire des pays du G7 sur les autoroutes de l'information tenue en 1995 à Bruxelles (Belgique). Créée à l'initiative de dirigeants de grandes firmes du monde des technologies de l'information et de la communication, la GIIC a pour vocation de faire valoir les intérêts du secteur privé dans la construction de la Société de l'information.

toutes les fractions de la société ».

2. Une vision privilégiant le national et ignorant le local

La vision de l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information se place clairement à l'échelle continentale¹¹⁷ et fait sienne la réalisation des objectifs du traité instituant la Communauté économique africaine signé le 3 juin 1991 à Lagos (Nigeria)¹¹⁸ qui prévoit notamment la création de réseaux d'information et de bases de données régionales qui s'inscrit lui-même dans le Plan d'action de Lagos (1980-2000) adopté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'objectif stratégique qui est décliné pour l'année 2010 est que « chaque homme et chaque femme, chaque écolier, village, service public et entreprise [ait] accès aux ressources en informations et aux bases de connaissances grâce aux ordinateurs et aux télécommunications ». En ce qui concerne les objectifs spécifiques, la connexion au reste du monde, la création de services d'information, la mise en place de communications peu coûteuses, la diffusion d'information auprès des particuliers, des milieux d'affaires, des ONG et du secteur public ainsi que l'échange et l'exportation de produits et services TIC figurent au rang des priorités. Dans les objectifs connexes et en avant dernier point, il est recommandé d'« adopter des politiques et des stratégies facilitant l'accès aux moyens d'information et de communication en donnant la priorité aux zones rurales, à la population au niveau local et aux autres groupes "sans voix", en particulier les femmes et les jeunes ». Le document identifie également la création d'emplois, la santé, l'éducation et la recherche, la culture, le commerce, le tourisme, la sécurité alimentaire, les femmes et le développement ainsi que l'environnement comme étant les problèmes prioritaires auxquels l'Afrique doit s'attaquer.

Les zones rurales, qui ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la Conférence mondiale sur le développement des télécom-

¹¹⁷ Dans le jargon du système des Nations unies le terme région est utilisé en lieu et place du terme continent.

¹¹⁸ Ahmed Mahiou. La Communauté économique africaine in *Annuaire français de droit international* volume 39, 1993, p. 798-819.

munications (CMDT) de 1994¹¹⁹, et le local sont certes évoqués mais pas de manière centrale et surtout pas comme constituant des espaces d'intervention. Les tâches les plus importantes assignées aux gouvernements africains sont la création d'une infrastructure d'information et de communication à travers la libéralisation du secteur des télécommunications et des médias, l'élaboration de nouvelles législations et le respect des textes internationaux en matière de propriété intellectuelle, de protection de la vie privée, ainsi que de respect de la liberté d'expression et la garantie du droit d'accès à l'information. Si le secteur privé, les ONG et les médias se voient assigner un rôle, les collectivités locales quant à elles ne sont nullement mentionnées.

La mesure phare qui est proposée consiste en l'élaboration de plans relatifs à l'infrastructure nationale d'information et de communication plus connus sous l'appellation de « plans NICI ». Ils sont censés répondre aux besoins des différentes composantes de la société que sont les décideurs, les hommes d'affaires, les étudiants, les travailleurs et le grand public mais ne prennent pas en compte de manière spécifique les élus locaux. La seule allusion au développement local figure dans le programme 4 intitulé « Développement rural intégré » qui recommande la création de centres de télécommunication ruraux, de kiosques ainsi que de services mobiles d'informatique et de télécommunication dans des endroits choisis avec l'aide de bailleurs de fonds internationaux (sic!).

Le premier plan NICI, avant la lettre, sera développé dans le cadre de l'Initiative ACACIA-Sénégal. Lancée par le CRDI, l'Initiative ACACIA¹²⁰ se veut une contribution du Canada à l'Initiative société africaine à l'ère de l'information¹²¹. Développée dans un cadre

¹¹⁹ Plan d'action de Buenos Aires pour le développement mondial des télécommunications.
<http://www.itu.int/itudoc/itu-d/wtdc/wtdc1994/baape-fr.txt>. [Consulté le 20 octobre 2011].

¹²⁰ L'acronyme ACACIA désigne le programme intitulé « Communautés et Société de l'Information en Afrique ».

¹²¹ L'initiative ACACIA in ACACIA Communautés et société de l'information en Afrique, Bulletin de liaison des acteurs de la stratégie ACACIA-Sénégal, n°1 décembre 1997.

institutionnelle a été initiée avec la création progressive de collectivités locales et la mise en œuvre d'une déconcentration administrative des services étatiques. Cette démarche s'est accéléré à partir de 1998 avec l'adoption de cinq lois organisant la décentralisation¹²⁸ qui seront complétées par quatre autres lois votées en 1998 avant qu'un Code général des collectivités territoriales ne soit adopté en 2005. Au Mali, le processus de décentralisation a été lancé en 1993 avec la création d'une Mission de décentralisation (MDD) et l'adoption d'une série de textes législatifs et réglementaires dont le point d'orgue sera le vote de la loi n°96-059 du 4 novembre 1996 portant création de communes qui parachève la réorganisation territoriale conduite par la MDD et aboutit à la création de 701 communes¹²⁹. Au Sénégal, où le processus a commencé dès 1972 avec la création de communes rurales, la décentralisation est entrée dans une phase nouvelle en 1996 avec le transfert par l'État de neuf domaines de compétences aux collectivités locales en matière économique (planification, aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles, urbanisme et habitat), culturelle (éducation, jeunesse et culture) ainsi que sociale et sanitaire (santé publique et action sociale) suite à l'adoption de la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités locales¹³⁰. Au Niger, l'adoption de la loi n° 98-29 du 14 septembre 1998 créant 73 communes, de la loi la loi n° 98-30 du 14 septembre 1998 créant 36 départements, de la loi n° 98-31 du 14 septembre 1998 créant 7 régions, de la loi n° 98-32 du 14 septembre 1998 déterminant le statut des communautés urbaines et de la loi n° 98-33 du 14 septembre 1998 créant la communauté urbaine de Niamey ont jeté les bases du processus de

décentralisation¹³¹. Au Bénin, des états généraux de l'administration territoriale ont été organisés en 1993 qui ont débouché sur l'adoption de la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale qui consacre la décentralisation¹³².

Dès lors, il est difficile de comprendre pourquoi tant les bailleurs, pourtant très présents dans la gestation puis l'accouchement de l'AISI, que les États africains engagés dans des processus de décentralisation de même que la société civile et les ONG fortement impliquées dans des expériences visant à promouvoir le développement local, n'aient pas pensé voire exigé que les collectivités locales soient impliquées dès le départ dans cette dynamique majeure qu'était la construction de la société de l'information en Afrique. Conséquence de cette situation, en dehors des projets-pilotes mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative ACACIA et des télé-centres communautaires polyvalents (TCP) implantés par l'Unesco à Malanville (Bénin), Tombouctou (Mali), Nakaseke (Ouganda), Sengerema (Tanzanie), Manhi-ça et Namaacha (Mozambique) et Harar (Éthiopie) pendant de nombreuses années, très peu d'initiatives liées au développement de la société de l'information en Afrique s'inscriront dans la dynamique du développement local. D'ailleurs, lors de la seconde vague de plans NICI, élaborés avec l'appui de l'Union européenne (UE), la même démarche sera reconduite quasiment à l'identique mettant toujours l'accent sur la dimension nationale, centrale et étatique au détriment de la dimension locale, décentralisée et des collectivités locales¹³³.

1. La priorité donnée à l'intégration régionale et continentale

Si la dimension locale a été pendant longtemps ignorée, par contre la dimension sous-régio-

¹²⁸ Pamphile Sebahara. Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local. Expériences d'une commune du Burkina Faso. Document de réflexion ECDPM n° 21, novembre 2000, 31 p.

¹²⁹ Bréhima Kassibo, « La Décentralisation au Mali : État des Lieux », *Bulletin de l'APAD*, n°14, 1997, URL : <http://apad.revues.org/579> [Consulté le 15 octobre 2011].

¹³⁰ Djibril Diop. Décentralisation et Gouvernance Locale Au Sénégal - Quelle Pertinence Pour Le Développement Local ? Paris, L'Harmattan, 2006, 267 p.

¹³¹ M. Maman Salifou. Historique de la décentralisation au Niger. Direction générale de l'administration territoriale et des collectivités locales, mai 2008, 15 p.

¹³² Direction générale de la décentralisation et de la gouvernance locale. Recueil des lois sur la décentralisation. Septembre 2010, 130 p.

¹³³ Les pays concernés étaient le Ghana, le Mali, le Niger, le Malawi, le Nigeria, l'Ouganda et la République centrafricaine.

nale s'est très vite imposée sous la houlette notamment des organismes d'intégration économique tels l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté de développement des États d'Afrique australe (SADEC) ou encore le marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), soucieux d'unifier les marchés des télécommunications et des TIC. C'est ainsi que des associations de régulateurs telles la *Telecommunications Regulators Association of Southern Africa* (TRASA)¹³⁴, l'Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique de l'ouest (ARTAO)¹³⁵ et l'Association of *Regulators of Information and Communications for Eastern and Southern Africa* (ARICEA)¹³⁶ se sont mises en place avec pour principal objectif l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires. En Afrique de l'ouest, ce processus a débouché d'une part sur l'adoption de directives sur les télécommunications par l'UEMOA en 2006 et d'actes additionnels au traité de la CEDEAO en 2007 suite à un processus d'harmonisation commun initié avec l'appui de la Banque mondiale, de l'UE et de l'UIT en 2003¹³⁷.

A l'échelle continentale, des politiques publiques ont également été élaborées dans le cadre du volet TIC du NEPAD. Lancées sous le label « Connecter l'Afrique », lors d'un sommet rassemblant les dirigeants africains qui s'est tenu les 29 et 30 octobre 2007 à Kigali (Rwanda), cette initiative vise à compléter, accélérer et renforcer les projets et investissements TIC existants dans le secteur public comme privé. L'action du NEPAD porte

principalement sur deux grands axes à savoir les infrastructures et l'introduction des TIC dans le système éducatif. S'agissant du premier aspect, le NEPAD a pour ambition de bâtir un réseau d'infrastructures à haut débit visant d'une part à relier tous les pays africains entre eux et au reste du monde par des câbles sous-marins existants et à construire (Uhurunet) et d'autre part à relier chaque pays africain à ses voisins par des câbles terrestres (Umojanet)¹³⁸. Concernant le second aspect, il est connu sous l'appellation « e-Schools du NEPAD » et a pour objectif d'exploiter les TIC afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les écoles primaires et secondaires d'Afrique en vue de doter les jeunes du continent de connaissances et compétences qui leur permettront de participer à la société de l'information et à l'économie du savoir¹³⁹.

2. Le déclic de Bamako 2000

La prise en compte de la dimension développement local dans les politiques publiques liées à la société de l'information a été un long processus dont les résultats n'ont commencé à se faire sentir que plusieurs années après le lancement de l'AISI. C'est à l'occasion de Bamako 2000, la conférence organisée par le réseau ANAIS¹⁴⁰ du 21 au 26 février 2000, que le rôle des collectivités locales dans la mise en place de la société de l'information en Afrique a sans doute été évoqué pour une des toutes premières fois. Cependant, le plan d'action adopté à cette occasion ne leur accorda pas une place très importante. Tout au plus recommandait-il une plus grande implication des élus dans les discussions touchant aux politiques liées à la société de l'information. Il mentionnait les potentialités des TIC pour le

¹³⁴ Créée le 15 septembre 1997 à Dar Es Salaam (Tanzanie), la TRASA s'est muée en Communications Regulators' Association of Southern Africa (CRASA) en 2006 pour prendre en compte la convergence de l'audiovisuel et des télécommunications.

¹³⁵ Lancée en septembre 2000 à Abuja (Nigeria), l'ARTAO a été officiellement mise en place en novembre 2002.

¹³⁶ L'ARICEA a été lancée en janvier 2003 à Addis-Abeba (Éthiopie).

Jacques Blanché et Raphaël Nkolwoudou. OHADA des Télécoms : harmoniser les cadres réglementaires pour dynamiser le marché africain des communications électroniques. <http://www.ohada.com/>, 6 oct. 2006.

¹³⁸ En swahili le terme « Uhuru » signifie « liberté » tandis que le terme « Umoja » veut dire « unité ».

¹³⁹ D'ores et déjà, plus de 80 e-Schools ont été créées, chacune disposant d'un laboratoire, d'un serveur et d'au moins vingt (20) ordinateurs fonctionnant en réseau ainsi que des périphériques tels que des scanners, des tableaux blancs électroniques interactifs et des imprimantes.

¹⁴⁰ L'Advisory Network for African Information Strategies (ANAIS) est né à l'issue des Rencontres internationales "L'Afrique et les nouvelles technologies de l'information", auxquelles avait notamment participé le président malien Alpha Oumar Konaré, organisées par la Fondation du devenir les 17 et 18 octobre 1996 à Genève (Suisse)

développement local et préconisait des échanges entre experts et responsables de collectivités locales de manière à partager les compétences et l'expertise¹⁴¹. En fait, le réseau ANAIS avait retenu d'organiser sa prochaine rencontre sur le thème « Cyber-citoyenneté et coopération décentralisée » à Dakar l'année suivante¹⁴² mais celle-ci ne put se tenir pour des raisons financières. Ceci dit, un des faits les plus marquants de la conférence Bamako 2000 fut sans aucun doute l'annonce faite par le président malien Alpha Oumar Konaré, lors de la cérémonie de clôture, de son intention de lancer un projet visant à connecter les 701 communes du Mali à Internet¹⁴³. Cette annonce avait fortement marqué les esprits car c'était la première fois qu'un Chef d'État africain exprimait avec autant de conviction sa volonté d'insérer son pays dans le développement de la Société de l'information et que par ailleurs il ne s'agissait pas de lancer une énième stratégie nationale conçue par l'État mais au contraire d'aller vers les collectivités locales et de s'inscrire dans la logique du développement local.

3. Les collectivités locales et la dynamique du SMSI

Malgré cette avancée, le développement local et les collectivités territoriales africaines n'ont véritablement commencé à avoir le droit de cité qu'à l'occasion du processus préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui comportait un « Sommet des villes, des pouvoirs locaux et des régions ». C'est dans le cadre de la préparation à cet événement que s'est déroulé le premier « Forum régional des collectivités locales africaines sur la Société de l'Information » du 8 au 10 juillet 2003 à Nouakchott (Mauritanie). Cette réunion a débouché sur l'adoption d'un plan d'action et la constitution d'un réseau des acteurs africains de la société de l'information. Dans la déclaration adoptée à l'issue de cette rencontre, les collectivités locales africaines

ont pour la première fois revendiqué « le droit d'être étroitement associés au processus de négociation et de décision qui déterminent les contours de la nouvelle société de l'information et de la communication » arguant du fait que « les autorités locales, incarnant une politique de proximité, sont généralement les mieux placées pour dégager des priorités, opérer des choix et déterminer des solutions techniques adaptées aux réalités du terrain, à la vie quotidienne des citoyens et aux savoirs locaux ». Elles ont également demandé au NEPAD de « mettre en place un cadre de mise en œuvre des projets "NTIC" qui encouragent la coopération décentralisée entre les pays africains, le continent et le reste du monde »¹⁴⁴. De plus, les collectivités locales ont joué un rôle aussi important qu'imprévu dans le cadre du SMSI puisque ce sont elles qui ont approuvé et donc légitimé, lors du Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de l'Information organisé les 4 et 5 décembre 2003 à Lyon (France), la proposition de création du Fonds de solidarité numérique (FSN) faite par le président sénégalais Abdoulaye Wade en février 2003¹⁴⁵ qui avait reçu un accueil pour le moins mitigé de certains pays et une fin de non-recevoir de la part des pays développés¹⁴⁶.

Le second Forum africain des collectivités locales sur la Société de l'Information qui s'est tenu du 13 au 15 juillet 2005 à Dakar (Sénégal) s'est à nouveau prononcé en faveur du FSN et a proposé la création d'un Réseau africain des collectivités locales pour la solidarité numérique (RACOLSON). Il a fait une série de recommandations parmi lesquelles (1) la promotion de la bonne gouvernance par la mise en place d'infrastructures adéquates afin de renforcer les instruments et mécanismes de gouvernance et de gestion de l'économie locale, (2) la

¹⁴¹ Plan d'action de Bamako 2000.

¹⁴² Amadou Top. Internet au service du développement social, c'est possible ! *Batik* n°7, février 2000.

¹⁴³ Alpha Oumar Konaré. L'appropriation collective des NTIC légitimise nos espoirs. Discours de clôture de la Rencontre internationale Bamako 2000, 25 février 2000.

¹⁴⁴ Forum régional des collectivités locales africaines sur la Société de l'Information. Déclaration de Nouakchott. <http://www.cities.lyon.fr/Nouakchott.html>

¹⁴⁵ Proposition faite lors de la Prepcom II de la phase I du SMSI qui s'était déroulée en février 2003 à Genève (Suisse).

¹⁴⁶ Cf. Olivier Sagna. La participation de l'Afrique au SMSI. L'approche d'une ère nouvelle ? p. 93-113 in *Le Sommet mondial sur la société de l'information et après : Perspectives sur la cité globale*, sous la direction de Michel Mathien, Bruxelles, Bruylant, 2007

vulgarisation, la formation de formateurs et l'usage de logiciels libres pour le développement des agendas locaux de gouvernance électronique, (3) le renforcement des capacités des pouvoirs et élus locaux ou encore (4) la prise en compte et l'intégration des TIC dans les projets de coopération décentralisée¹⁴⁷. Le deuxième Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de l'Information organisé du 9 au 11 novembre 2005 à Bilbao (Espagne) a quant à lui recommandé la mise en place d'agendas numériques locaux, appelés à renforcer le rôle des autorités locales et régionales afin qu'elles puissent assurer la mise en place d'infrastructures technologiques adaptées et fiables et favoriser, grâce aux TIC, l'accès aux services pour tous et demandé la mise en œuvre de programmes de coopération décentralisée entre les villes, les autorités locales et régionales et leurs associations, à travers le monde, pour contribuer à réduire la fracture numérique¹⁴⁸. Les collectivités locales africaines ont tiré profit de cette dynamique tant du fait de la reconnaissance internationale du rôle qui pouvait et devait être le leur dans la construction de la Société de l'information que des engagements pris en matière de coopération. Ainsi, l'Unesco et de la Direction du développement et de la coopération (DDC) suisse s'engagèrent à financer l'implantation de vingt centres multimédias communautaires (CMC) dans des collectivités locales situées en milieu rural au Mali, au Mozambique et au Sénégal¹⁴⁹. De son côté, la France lança le projet « Appui au désenclavement numérique » (ADEN) qui permit la création d'une cinquantaine de centres dans onze pays

d'Afrique subsaharienne¹⁵⁰. Cependant, l'Agenda de Tunis releva qu'en matière de TIC au service du développement, les initiatives des collectivités locales et des communautés locales n'avaient pas fait l'objet d'une « attention adéquate »¹⁵¹.

3. Des projets confrontés au défi de la pérennisation et de la pertinence

Dans le cadre de la dynamique impulsée par le SMSI, un certain nombre d'initiatives visant à mettre les TIC au service du développement local, avec un accent particulier sur la « bonne gouvernance », ont été lancées dans différents pays¹⁵², notamment dans le cadre de la coopération décentralisée. Au Sénégal, les projets les plus significatifs ont été la création de sites d'information populaires (SIP) dans un certain nombre de communes et communautés rurales par le Centre de ressources pour l'émergence sociale participative (CRESP), la mise en œuvre du projet Cyberpop Bombolong d'Enda Tiers-Monde, la création de la Cellule régionale du numérique (CERENUM) du Conseil régional de Saint-Louis dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée avec la ville du Havre (France)¹⁵³ ou encore le portail de Guédiawaye lancé dans le cadre du projet eAtlas F.A.O.¹⁵⁴ De son côté, le Burkina Faso a développé « l'Inforoute communale »¹⁵⁵ qui se veut un portail d'information présentant les collectivités locales ainsi que des outils d'aide à la décision. Quant au Bénin, à travers l'Agence pour la gestion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (AGENTIC), il a mis en œuvre le programme e-gouvernance locale « Internet au service des

¹⁴⁷ Déclaration du Forum régional des collectivités locales africaines sur la Société de l'Information (13-15 juillet 2005, Dakar).

<http://www.cipaco.org/spip.php?article313> [Consulté le 16 octobre 2011].

¹⁴⁸ Déclaration politique du II^{ème} Sommet mondial des villes et pouvoirs locaux sur la Société de l'information. Bilbao 11 novembre 2005. Document WSIS-05/TUNIS/CONTR/11-F

¹⁴⁹ Le programme des CMC, alliant radio communautaire, téléphone, télécopie et ordinateurs connectés à Internet et offrant tant des services commerciaux que des services non lucratifs, gratuits ou subventionnés, orientés vers le développement à des communautés vivant dans des zones rurales, a été lancé par l'Unesco en janvier 2001 sous la forme d'un projet-pilote au Sri Lanka.

¹⁵⁰ Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Guinée, Mali, Mozambique, Nigeria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal et Tanzanie.

¹⁵¹ Agenda de Tunis pour la société de l'information. Document: WSIS-05/TUNIS/DOC/6 (Rév.1)-F. 18 novembre 2005.

¹⁵² Hamani Kargne. TIC, décentralisation administrative et bonne gouvernance p. 69-76 in Actes du colloque Développement durable : leçons et perspectives, 1-4 juin 2004, Ouagadougou (Burkina Faso).

¹⁵³ Le projet CERENUM Saint-Louis.

<http://193.55.175.48/eatlas-francophonie/portail-afrique-francophone/liens-vers-d-autres-projets/le-projet-cerenum-saint-louis> [Consulté le 18 octobre 2011].

¹⁵⁴ Cf. Infra, p. 161

¹⁵⁵ Cf. Infra, p. 99

communes et de la coopération décentralisée au Bénin »¹⁵⁶ qui a pour but, dans un premier temps, de doter toutes les communes de sites web.

Malgré les efforts déployés ici et là, il s'avère que la greffe numérique a du mal à prendre au sein des collectivités locales africaines. Les initiatives financées par la coopération, qu'elle soit bilatérale, multilatérale ou décentralisée, ne survivent généralement pas au cycle du projet et lorsqu'elles subsistent ce sont plus comme des corps étrangers que comme de nouveaux démembrements /services de la collectivité locale. Au-delà des difficultés structurelles déjà mentionnées et de la marginalisation des collectivités locales dans les agendas numériques nationaux, cette situation découle également d'un manque de réflexion interne sur les contours que devrait prendre la société de l'information dans les territoires en réponse notamment aux besoins concrets des citoyens. En effet, le réflexe est trop souvent de vouloir copier ce qui se fait ailleurs en matière d'initiatives numériques sans se poser la question de l'utilité et de la pertinence du dispositif mis en place tant pour la collectivité locale que pour ses administrés. Ainsi dans la seconde moitié des années 2000, nombre de collectivités locales se sont lancées dans la réalisation de sites web souvent pauvres en informations utiles, fournissant rarement des données à jour et ayant pour principal objectif de servir de vitrine promotionnelle pour les élus¹⁵⁷. La principale faiblesse de ces dispositifs et de ceux qui leur ont succédé est qu'ils ne fournissent aucune espèce de service utiles tant pour la gestion des collectivités locales que pour les besoins des citoyens. Fondamentalement, ce qui fait défaut dans les collectivités locales désirant utiliser le numérique au service du développement local, c'est une réflexion systémique et systématique portant autour des trois dimensions-clés que sont les infrastructures, les services et les usages.

¹⁵⁶ Cf. *Infra*, p. 91

¹⁵⁷ Voir à ce sujet la thèse d'Ibrahima Sylla. Les collectivités locales face au défi du numérique. Le cas des communes d'arrondissement de l'agglomération dakaroise. Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, UCAD - UTM, 2009, 446 p.

3. Des infrastructures locales pour des services adaptés et en adéquation avec les usages

La question des infrastructures locales est critique dans le sens où elle détermine le champ du déploiement des services par les collectivités locales et par conséquent les possibilités d'y accéder pour les citoyens. Or, suite aux politiques de libéralisation du secteur des télécommunications mises en œuvre depuis le milieu des années 1990 et ayant abouti à la privatisation de la majorité des opérateurs historiques, la puissance publique est désormais privée de cet instrument majeur d'aménagement du territoire¹⁵⁸.

Désormais, la couverture du territoire par les réseaux permettant d'accéder aux services TIC et de télécommunications est du bon vouloir des opérateurs privés. Or ceux-ci donnent la priorité aux réseaux mobiles au détriment des réseaux filaires plus coûteux à déployer et à entretenir et surtout plus long à rentabiliser que les réseaux mobiles. Certes, le territoire est souvent couvert dans des proportions approchant ou dépassant les 90% de sa superficie comme de la population mais il n'empêche que la fracture sociale fait qu'un grand nombre de personnes n'est pas en mesure de tirer profit des opportunités offertes par ces réseaux.

Obsédées par la présence à tout prix sur Internet, nombre de collectivités locales oublient que la majorité de leurs administrés n'ont pas accès à ces outils et paradoxalement très peu d'entre elles se lancent dans des politiques d'aménagement numérique du territoire. Rares sont en effet les collectivités locales qui ont dans leurs projets le déploiement de réseaux wifi municipaux comme ceux que l'on trouve par exemple sur les places publiques du Cap-Vert¹⁵⁹ ou encore

¹⁵⁸ Olivier Sagna. Privatisation, libéralisation, régulation : La réforme des télécommunications au Sénégal in *Afrique contemporaine*, n° 234, (2010/2), p. 113-126.

¹⁵⁹ Michel Lesourd. De l'oral à l'écran : des administrations numérisées. Réduire la fracture, créer la fracture. Exemples africains in *Actes du Colloque : Interactions et Usages autour du Document Numérique*. Onzième colloque international sur le document électronique, 28-

qui s'attèlent à créer des réseaux de points d'accès collectifs à Internet dans les écoles, les centres sanitaires, les espaces culturels, etc. afin de faciliter l'accès à Internet à leurs concitoyens. Enfin, à un niveau supérieur, on ne voit guère de grandes villes africaines ou des régions investir dans les infrastructures de télécommunications, dans le cadre de partenariat public-privé par exemple, de manière à en faire un atout en termes de marketing territorial et d'être ainsi capables d'attirer les investisseurs s'appuyant sur les TIC.

L'absence de services utiles aux citoyens est le second goulet d'étranglement majeur qui rend chimérique nombre de projets numériques initiés par les collectivités locales africaines. Le problème de fond en la matière est que malgré les nombreux discours sur le développement à la base, l'approche participative, les démarches inclusives, etc. le travail de recueil des besoins est rarement opéré auprès des personnes physiques comme morales qui sont localisées sur le territoire des collectivités locales de manière à pouvoir déterminer objectivement et avec précision le type de services qui répondrait le mieux à leurs attentes. Ainsi, il est rare de trouver en ligne les formulaires et la description relative aux différentes démarches administratives que l'on peut vouloir effectuer dans les collectivités locales ou tout simplement de disposer des adresses et heures d'ouvertures des différents services, sans parler des coordonnées des médecins et des pharmacies de garde. De même, il est généralement impossible d'obtenir facilement des informations pratiques sur la localisation et le fonctionnement des principaux services publics opérant sur le territoire des collectivités locales. Certes, beaucoup d'efforts ont été faits en vue d'informatiser l'état civil mais le bénéfice se mesure plus en termes de fonctionnement interne que d'amélioration de la qualité du service fournie aux citoyens. Là où l'état-civil est informatisé, les citoyens doivent toujours se déplacer et faire la queue pour faire des demandes d'actes et se les voir délivrer. Enfin, lorsque des informations sont

disponibles, les dispositifs manquent généralement d'interactivité et se montrent peu adaptés aux profils des usagers tant du point de vue des canaux de diffusion que de la langue utilisée.

En effet, l'autre dimension-clé qui n'est généralement pas correctement prise en compte par les collectivités africaines et leurs partenaires au développement dans le cadre des projets locaux numériques, c'est bien la réalité des comportements et des usages des citoyens. Alors que le taux de pénétration d'Internet reste confidentiel dans la plupart des pays africains, que l'acquisition de l'outil informatique reste onéreuse, les connexions ADSL rares et coûteuses, l'analphabétisme numérique fort répandu et la non maîtrise des langues de communication officielles largement partagée, les uns et les autres développent, comme si de rien n'était, des applications Internet accessibles uniquement à une minorité de citoyens pour ne pas dire à une élite. Pendant ce temps-là, la téléphonie mobile présente un taux de pénétration dans la population africaine de 62,62%¹⁶⁰, qui atteint 88,01% au Sénégal¹⁶¹, 110% en Afrique du sud et même 135% au Botswana¹⁶² avec le phénomène multi-abonnement, sans que ceux qui développent des applications numériques ne cherchent à tirer profit de ce phénomène pour toucher un maximum de personnes ! En fait cette situation n'a rien de paradoxale et illustre bien les conséquences de l'imposition multiforme de l'idéologie du développement véhiculée tant par les bailleurs de fonds que par les ONG qui veut que les solutions ne peuvent que venir d'ailleurs même si elles s'avèrent totalement inefficaces dans les conditions du contexte local ! Ainsi depuis des années, les « penseurs » de projets numériques, braqués qu'ils sont sur l'adaptation voire la réplique au Sud de dispositifs numériques

¹⁶⁰ GSMA. Rapport 2011. Observatoire de la téléphonie mobile en Afrique.

<http://www.gsma.com/publicpolicy/wp-content/uploads/2012/04/africamobileobservatoryfrenchexecutivesummary-1.pdf> [consulté le 3 novembre 2012].

¹⁶¹ ARTP. Observatoire de la téléphonie mobile. Juin 2012.

¹⁶² PricewaterhouseCoopers. 600 millions d'abonnés mobiles en Afrique en 2016!

<http://www.pwc.fr/600-millions-abonnes-mobiles-en-afrique-en-2016.html>. [consulté le 3 novembre 2012].

30 octobre 2008, Rouen (France), 280 p., Coord. Maryvonne Holzem & Eric Turpin, Ed. Europa Productions, Paris, 280 p., pp. 271-278.

mis en œuvre dans les collectivités locales du Nord, développent-ils des applications web auxquelles bien peu de gens peuvent accéder alors que des applications mobiles seraient beaucoup plus appropriées¹⁶³.

Conclusion

Au final, il apparaît qu'une des manifestations méconnues de la fracture numérique est l'exclusion des collectivités locales africaines des agendas numériques continentaux, régionaux et nationaux ainsi que de ceux des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Les rares tentatives visant à déployer des initiatives numériques dans les collectivités locales africaines, sont le fait de la coopération décentralisée mais pèchent généralement par une insuffisante prise en compte du contexte et des attentes des acteurs locaux. Fondamentalement, il apparaît que les collectivités locales africaines ne sont pas prêtes pour s'engager dans la construction de sociétés locales de l'information compte tenu des nombreuses limitations auxquelles elles sont confrontées. Loin de nous l'idée de vouloir laisser entendre qu'elles ne devraient pas s'engager dans des projets de modernisation reposant sur les TIC ni bénéficier d'appuis nationaux ou internationaux leur permettant de tirer profit des opportunités offertes par le numérique. Simplement, force est de constater qu'elles ont besoin d'un puissant accompagnement avant de s'engager dans toute aventure numérique qui se veut pérenne. Dans cette perspective, plutôt que de leur proposer des projets et encore des projets, leurs partenaires au développement devraient au préalable les aider à établir des diagnostics numériques visant à faire le point sur l'état de l'infrastructure à l'intérieur des frontières qu'elles gèrent, les ressources en tous genres dont elles disposent, les attentes de leurs administrés en termes de produits et services d'information, les capacités des futurs bénéficiaires de ces services à y accéder, etc. Sur cette base, et dans le cadre d'un processus participatif et inclusif, il sera alors possible de

¹⁶³ Au Sénégal, ce n'est que tout récemment que l'ONG *Aide et Action* a développé une application permettant de déclarer des naissances par SMS dans des zones isolées, application certes peu spectaculaire mais qui a l'avantage d'être simple et sacrément utile.

définir des agendas numériques locaux pertinents articulés aux stratégies nationales, régionales et continentales visant à promouvoir la société de l'information. Sans ce travail d'analyse préalable et renforcement de capacités, les collectivités locales africaines resteront un chaînon manquant essentiel à la construction de la société de l'information dans les territoires, la projection dans le global ne pouvant se faire durablement sans un fort ancrage local.

Bibliographie

Pierre Dandjinou, (1998), Les pays du Sud dans les nouveaux enjeux de l'information, p. 212 in Acte du colloque Actes du Colloque de l'ABCDEF Université Laval, Québec 23 - 25 octobre 1995. La Formation documentaire. Textes réunis sous la direction de Richard Laverdière avec la collaboration de Claudio Fedrigo. Québec/Paris, ABCDEF/AUPELF-UREF, 256 p.

Michel Lesourd, (2008), De l'oral à l'écran : des administrations numérisées. Réduire la fracture, créer la fracture. Exemples africains in Actes du Colloque : Interactions et Usages autour du Document Numérique. Onzième colloque international sur le document électronique, 28-30 octobre 2008, Rouen (France), 280 p., Coord. Maryvonne Holzem & Eric Turpin, Ed. Europa Productions, Paris, 280 p., pp. 271-278.

Olivier Sagna, (2010), Privatisation, libéralisation, régulation : La réforme des télécommunications au Sénégal in *Afrique contemporaine*, n° 234, (2010/2), p. 113-126.

Ibrahima Sylla, (2009), Les collectivités locales face au défi du numérique. Le cas des communes d'arrondissement de l'agglomération dakaraise. Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, UCAD - UTM, 446 p.

Partie III

Actions et expériences locales

La coopération décentralisée en matière de solidarité numérique : Quels enseignements tirer de cinq années d'expérimentations ?

Destiny Tchéhouali

Doctorant au LISST-CIEU

Université de Toulouse

Consultant TIC et Développement

destinygodson@gmail.com

L'aide au développement numérique dans les pays du Sud, notamment en ce qui concerne la fourniture d'équipements et l'installation d'infrastructures de télécommunications, obéit aux logiques technomarchandes imposées par les grands bailleurs de fonds internationaux et les multinationales du secteur des télécommunications qui s'organisent en consortiums privés de câblo-opérateurs. Cette aide est principalement orientée par l'influence décisive de la politique onusienne de connectivité mondiale promue par l'union Internationale des Télécommunications (UIT).

Cependant, les mécanismes et principes de solidarité numérique adoptés lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont changé la donne avec l'émergence au-sur scène de nouveaux acteurs tels que les collectivités territoriales et les ONG qui s'engagent dans la définition et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives locales de développement numérique, en se posant parfois en contrepoids à l'idéologie néolibérale d'une société globale de l'information.

Les collectivités territoriales ont eu l'occasion de se faire entendre en organisant en marge du SMSI leur propre Sommet (Sommet des villes et des pouvoirs locaux, Lyon

2003 et Bilbao 2005) afin de sensibiliser la communauté internationale sur le rôle incontournable qu'elles devraient être dorénavant appelées à jouer en matière d'appui institutionnel à la structuration au niveau local des sociétés de l'information. Cet extrait de la Déclaration finale du Sommet de Lyon illustre l'intérêt de la mobilisation des collectivités territoriales :

« Nous, maires, présidents de régions et élus des villes et des pouvoirs locaux du monde, associés aux représentants des organisations de la société civile et du secteur privé, réunis à Lyon pour le premier Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information...nous nous engageons à assurer dans nos territoires un accès aux TIC, aussi égalitaire que possible, en portant une attention particulière aux zones les plus isolées, en particulier aux zones rurales, ainsi qu'aux quartiers et territoires où habitent les populations les plus fragilisées... ».

C'est ainsi qu'à travers des conventions de coopération décentralisée, les collectivités françaises ont expérimenté des actions de solidarité numérique visant une intégration solidaire et durable des villes du Sud dans la société de l'information.

Ce travail s'appuie sur les résultats d'une

enquête-bilan des expériences de « solidarité numérique » menées entre les collectivités territoriales françaises et leurs partenaires du Sud entre 2006 et 2011. Il montre comment la coopération décentralisée française, dans le domaine de la solidarité numérique, à travers son histoire à la fois récente et complexe, acquiert des caractéristiques spécifiques qui la distinguent des autres modalités de coopération Nord-Sud dans le domaine des TIC. Ce sont ces spécificités que nous tenterons de mettre en lumière à partir d'une démarche méthodologique mêlant recherche et action, au cœur d'un processus d'analyse réflexive sur le mandat d'expertise technique et d'évaluation de projets de solidarité numérique confié par la DAECT /MAEE¹⁶⁴ à l'Agence mondiale de solidarité numérique (ASN).

I. Des pratiques françaises de jumelages et de « coopération container » aux partenariats décentralisés de solidarité numérique

Comme en témoignent les lois de décentralisation de 1982 et la loi d'orientation spécifique de 1992, la coopération décentralisée est un domaine d'intervention relativement récent des collectivités territoriales qui trouvent à travers ce canal l'opportunité de donner de la visibilité et de valoriser à l'international des compétences et expertises construites au niveau local. Reposant sur des conventions, cette forme de coopération regroupe l'ensemble des initiatives et actions de coopération internationale menées par une ou plusieurs collectivités territoriales françaises (régions, départements, communes et leurs groupements) d'une part, et une ou plusieurs autorités territoriales étrangères et/ou leurs groupements clairement identifiées d'autre part. Depuis une trentaine d'années, l'action

¹⁶⁴ Mise en place depuis 1983, la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du Ministère français des Affaires Etrangères (MAEE) accompagne les autorités locales dans leur action extérieure.

publique des collectivités territoriales françaises n'a cessé de se diversifier et de s'exporter vers les pays du Sud, en complément des dispositifs traditionnels de la diplomatie étatique ou de la coopération dite « classique » qui s'appuie sur des accords bilatéraux entre Etats ou sur une coopération multilatérale entre institutions internationales et intergouvernementales. Profitant des critiques et dénonciations (détournement, corruption, clientélisme,...) dont fait parfois l'objet la coopération Nord-Sud conduite par les Etats occidentaux, la coopération décentralisée en tant que raccourci favorable aux relations directes d'autorités locales à autorités locales s'est vue renforcée d'une nouvelle légitimité.

Au 31 octobre 2012, l'Atlas français de la coopération décentralisée¹⁶⁵ recensait ainsi plus de 4806 collectivités françaises engagées avec 10 232 collectivités locales partenaires réparties dans 147 pays, pour plus de 13 000 projets conduits en liaison avec des postes diplomatiques et consulaires, avec les services de coopération et d'action culturelle (SCAC), et depuis peu avec l'Institut français ou l'Agence française de développement (AFD). Cette vitalité de la coopération décentralisée française constitue, à n'en pas douter, une forme moderne d'influence stratégique et politique de l'action extérieure de la France, dont le succès s'explique selon certains par le fait que les relations décentralisées ainsi que les financements et actions qui en découlent sont plus adaptées aux réalités locales et aux besoins des populations qui en sont les bénéficiaires directes. D'autres spécialistes du domaine évoquent une coopération « à visage humain », une coopération de « l'écoute » et de « la réciprocité », ou encore une « école de la solidarité », censée théoriquement échapper aux dérives bureaucratiques et financières et aux formalismes politico-juridiques de la coopération classique entre les Etats.

Il faut rappeler que l'action internationale des collectivités territoriales françaises s'inspire de la tradition plus ancienne des accords de

¹⁶⁵ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/cooperation-decentralisee/atlas-francais-de-la-cooperation/article/acces-a-atlas>

jumelage ayant vu le jour au lendemain de la seconde guerre mondiale et qui s'inscrivaient dans une perspective de réconciliation des peuples. Cet objectif de « rapprochement des peuples » constitue une approche interculturelle et humanitaire que l'on retrouve à l'origine de toutes les actions de coopération dites « coopération conteneur », par analogie aux conteneurs de matériels et équipements médicaux, de livres et de mobiliers scolaires envoyés par des collectivités du Nord vers leurs partenaires au Sud, pour répondre à des besoins concrets à partir d'une logique de l'offre.

Mais depuis la fin des années 1980, dépassant la simple relation d'amitié et de jumelages culturels entre les villes, la coopération décentralisée s'est davantage professionnalisée dans le champ de l'appui au développement des pays du Sud en passant de la logique d'action humanitaire d'urgence à une logique d'action durable de développement. Elle se revendique au passage comme la manifestation d'une solidarité « tiersmondiste » épurée de tout relent de colonialisme¹⁶⁶. A partir de là, la coopération décentralisée française sera également caractérisée par des conventions centrées sur une approche d'appui institutionnel à la démocratisation et au renforcement de la décentralisation, s'engouffrant ainsi dans la voie tracée par les institutions de Bretton Woods, pour accompagner les pays en développement dans le processus de « bonne gouvernance », dont la recette « locale » aurait pour ingrédients un mélange de « démocratie participative », de « gestion transparente » et de « proximité inclusive » des citoyens. L'appui institutionnel à la gestion municipale se mani-

¹⁶⁶ Dans sa thèse réalisée sur le ministère de la coopération, Julien Meimon affirmait que : « *La coopération entre la France et ses anciennes colonies africaines, telle que saisie par ces accords bilatéraux...se présente comme un cadre de substitution, imposé à ces territoires dès avant leur autonomie formelle, et permettant ainsi à la France de préserver plus longtemps ses intérêts et son autorité sur eux* ». Julien MEIMON, En quête de légitimité. Le ministère de la Coopération (1959-1999), Thèse pour le doctorat en science politique, université de Lille II, 15 décembre 2005.

feste de façon transversale dans des domaines aussi variés que l'eau et l'assainissement, l'agriculture et l'alimentation, le tourisme durable, la valorisation et la préservation du patrimoine culturel ou naturel.

C'est seulement depuis 2006 qu'un dispositif d'appel à projets en soutien à la coopération décentralisée, mis en place par la DEACT/MAEE et portant spécifiquement sur la thématique de la lutte contre la fracture numérique, a permis l'émergence d'un certain nombre de projets engageant les collectivités territoriales françaises et leurs partenaires du Sud autour de véritables actions de solidarité numérique.

En effet, avec l'avènement du plan RESO (« Plan pour une REpublique numérique dans la SOciété de l'Information ») en 2007, un certain nombre de mesures ont permis de reconnaître les collectivités territoriales françaises comme étant des acteurs centraux en matière de politiques d'aménagement numérique du territoire et en matière d'appropriation des usages des TIC et de l'Internet par et pour tous les citoyens. Il s'agit entre autre des décisions du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), de la loi sur la société de l'information (LSI) et celle sur la décentralisation et la modification de l'arsenal législatif du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1511-6 fixant les conditions de création par les collectivités territoriales d'infrastructures de télécommunication. Charlotte Ullmann explique à ce sujet :

« Les collectivités françaises se mobilisent donc de plus en plus sur un triptyque de projets : « infrastructures » pour développer la connectivité des territoires, « services » pour favoriser la création des services et des contenus en ligne, « usages » pour favoriser l'appropriation des outils technologiques par les populations »¹⁶⁷.

Il incombe désormais aux collectivités territo-

¹⁶⁷ Ullmann Charlotte, « Les régions françaises dans le millefeuille institutionnel des politiques de développement numérique » in *NETCOM*, vol 21 (2007), n° 1-2, p.116

riales de formuler des projets d'informatisation de leurs services municipaux et des projets de gouvernance locale en ligne (e-administration / e-gouvernance locale) afin de garantir l'inclusion des populations marginalisées à travers une solidarité numérique effective, utilisant les TIC comme un outil d'aide à la prise de décision pour le développement local et la planification des services publics.

C'est cet ensemble de compétences et de savoir-faire que certaines collectivités territoriales en France ont maîtrisé et souhaitent transférer à leurs partenaires du Sud à travers des projets de coopération décentralisée dans le domaine de la solidarité numérique.

II. La coopération décentralisée en matière de solidarité numérique : Logiques d'intervention, financement et généralités sur les projets expérimentés

1. Éléments de définition et logiques d'intervention

Selon la définition donnée par le guide de la coopération décentralisée en matière de solidarité numérique : « *La solidarité numérique se veut une approche positive de la coopération visant à déployer toutes les potentialités de l'Internet et du multimédia auprès de tous les publics concernés. La solidarité peut s'exercer à travers le transfert de ressources financières, matérielles et humaines. [...] En effet, donner du matériel informatique ne constitue pas, en soi, un projet de solidarité numérique. Il manque précisément au don les dimensions d'apprentissage, d'appropriation, de création de contenus et d'usages qui donnent son véritable sens à la solidarité numérique* »¹⁶⁸.

Il s'agit en d'autres termes d'une démarche visant à réduire les inégalités dans l'accès, la production, le partage et l'utilisation des TIC à travers une solidarité active s'exprimant par

différentes formes d'appui et de collaboration, librement consentis dans une approche multi-acteurs, pour assurer le financement et le développement de projets sur des territoires et auprès de populations ne disposant pas de moyens pour tirer bénéfice des avantages de la société de l'information.

A l'échelle locale, nous pouvons définir la solidarité numérique par l'ensemble des politiques et des formes d'action collective visant à optimiser la diffusion et l'appropriation des TIC par et pour tous les citoyens. Les partenariats de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique s'appuient sur des stratégies ambitieuses de développement numérique qui mobilisent l'implication de différents partenaires et acteurs du développement territorial. Pour réussir des politiques efficaces de citoyenneté numérique inclusive, les collectivités territoriales sont parfois obligées dans le cadre de leur convention de coopération décentralisée de recourir à des opérateurs externes (ONG, associations,...) auxquels elles délèguent certaines de leurs compétences, principalement sur des actions de sensibilisation, de dons d'équipements informatiques et/ou de formation aux TIC. Cette forme de solidarité numérique se veut participative, car elle établit une relation de confiance horizontale et une collaboration directe entre plusieurs types d'acteurs (la société civile et les collectivités territoriales, les administrations publiques locales, les agences locales ou régionales de développement de la société de l'information, les entreprises du tissu économique local opérant dans le secteur de l'informatique et des télécommunications).

Les principales modalités de mise en œuvre à l'échelon local des actions de solidarité numérique sont : l'assistance technique, le transfert de compétences et d'expertise, le financement de projets, la formation et le renforcement des capacités, le lobbying, le plaidoyer et la sensibilisation.

Si l'on considère la coopération décentralisée en matière de solidarité numérique comme un champ d'action de coopération au développement, on peut alors distinguer deux principales logiques d'acteurs sociaux qui cohabitent

¹⁶⁸ Direction générale de la coopération internationale et du développement – DGCID, Guide de la coopération décentralisée pour la solidarité numérique, Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, Paris, 2008, p.21.

et façonnent, à travers leur confrontation, les dynamiques locales de la solidarité numérique décentralisée. On peut donc distinguer d'une part les logiques des « solidaires » ou « assistants » qui financent, conçoivent et promeuvent diverses actions de solidarité numérique et d'autre part les logiques des « démunis » ou « assistés » qui sont les bénéficiaires de ces actions. Dans le jargon des socio-anthropologies, on parle plutôt des « développeurs » et des « développés ». Concrètement, si les « démunis » ou « assistés » (que sont les collectivités territoriales et les populations du Sud) aspirent à un idéal de développement numérique, les « solidaires ou assistants » interviennent comme des « développeurs », autrement dit des acteurs et des agents catalyseurs du développement numérique au Sud. On retrouve dans cette dernière catégorie des acteurs clé tels que : la **DAECT/MAEE** (principal bailleur des actions de coopération décentralisée en matière de lutte contre la fracture numérique), les **collectivités territoriales françaises** (principaux porteurs de projets, intervenant souvent comme maîtres d'ouvrage), **l'ASN** (en tant que référent technique auprès de la DAECT pour instruire les dossiers de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique, suivre les projets et accompagner les collectivités dans leur mise en œuvre). On peut aussi classer dans le registre des « solidaires / assistants », les différents opérateurs au Nord et au Sud tels que les universités ou les organisations de la société civile qui interviennent sur ces projets de solidarité numérique en tant que maître d'ouvrage associé ou maître d'œuvre, ou encore assistant au maître d'œuvre.

2. Dispositif de financement

Chargée de définir et de mettre en œuvre la stratégie du Ministère des Affaires Etrangères en matière de soutien et de développement des coopérations décentralisées, la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités (DAECT) agit à travers son dispositif d'appels à projets comme le principal bailleur financier des actions de solidarité numérique portées par les collectivités territoriales françaises ayant développé un savoir-faire en matière de lutte

contre la fracture numérique.

De 2006 à 2012, sept appels à projets dont cinq annuels (**2006, 2008, 2009, 2011, 2012**) et deux triennaux (**2007-2009 ; 2010-2012**) ont été lancés par la DAECT sur la thématique B4 « **Lutte contre la fracture numérique - Solidarité numérique** ». Ces appels à projet thématiques visent à soutenir des projets qui favorisent l'utilisation de TIC dans les domaines tels que la gouvernance locale, l'apprentissage et la formation des jeunes, le développement économique, l'agriculture,.... Sur un total de 75 dossiers déposés sur cette thématique dans l'intervalle de sept ans, 51 ont été retenus pour un cofinancement de la DAECT/MAEE (soit plus des deux tiers du nombre total de dossiers de candidature déposés). Les projets retenus représentent un coût de financement global de 3 638 971 euros.

3. Géographie de la solidarité numérique décentralisée

La coopération décentralisée française dans le domaine de la solidarité numérique est d'abord francophone et africaine. Elle trace une carte très concentrée sur l'Afrique de l'Ouest francophone où quatre pays (Sénégal, Mali, Bénin, Burkina-Faso) totalisent à eux seuls 26 des 51 projets cofinancés par le MAEE entre 2006 et 2012.

Avec 13 projets, le Sénégal est de loin, le pays qui suscite le plus d'intérêt auprès des collectivités territoriales françaises prêtes à s'engager dans une action de solidarité numérique dans le cadre de la coopération décentralisée. Deux facteurs peuvent permettre d'expliquer cette situation :

D'une part, le Sénégal tenait dans la première moitié de la décennie 2000-2010 un rang de pionniers parmi les Etats africains œuvrant pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales en matière de TIC. Abdoulaye Wade, alors Chef de l'Etat sénégalais et Président du volet TIC du NEPAD, assumait à la fois un rôle de leadership pour l'intégration des TIC en Afrique et un statut de Père-fondateur de la « solidarité numérique », statut acquis lors du SMSI, grâce à son lobbying

et son plaidoyer décisifs auprès de la communauté internationale.

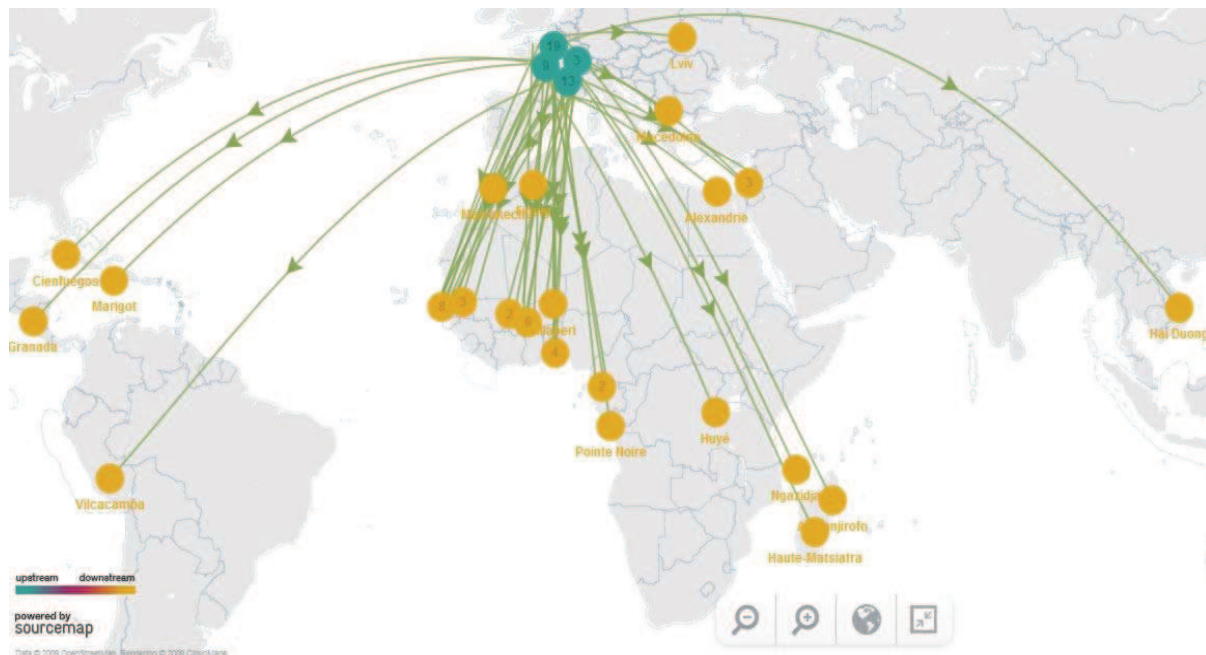
D'autre part, sur les six premiers projets de solidarité numérique financés à titre expérimental en 2006 et 2007 par le MAEE, trois ont été réalisés au Sénégal. Il s'agit de :

- « **Sénéclic** » : projet porté par la ville de Besançon au bénéfice de la ville de Dakar et du gouvernement sénégalais ;
- « **CERENUM** » (Création d'une Cellule Régionale du Numérique) : projet réalisé dans le cadre de la coopération décentralisée entre la ville du Havre et la Région de Saint-Louis du Sénégal ;
- « **Outils collaboratifs (SIG participatif et portail)** pour l'e-gouvernance et le développement local durable de l'agglomération dakaroise » : projet s'appuyant sur la coopération décentralisée entre la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et la ville de Guédiawaye au Sénégal.

En dépit de leur bilan mitigé, ces projets pilotes ont certainement servi d'exemple pour les autres collectivités territoriales françaises et sénégalaises qui ont souhaité par la suite nouer des partenariats de solidarité numérique.

Outre le Sénégal, le Mali (5 projets), le Bénin (4 projets) et le Burkina-Faso (4 projets) sont les autres pays sur lesquels se concentrent le plus de projets de solidarité numérique portés par des collectivités territoriales. Ce constat n'est pas surprenant dès lors qu'on se souvient que le MAEE a appuyé l'organisation dans ces pays de manifestations ou d'événements clé (exemples des Assises de la coopération décentralisée ou des Rencontres du réseau eAtlas FAO à Bamako en 2009 et à Cotonou en 2011), qui ont été l'occasion de promouvoir le dispositif de financement des projets de solidarité numérique, de faire le bilan des projets pionniers en la matière et de sensibiliser les élus à travers le partage des bonnes pratiques.

Sur le reste du continent, les projets de solidarité numérique décentralisée sont plutôt isolés : 3 en Afrique du Nord (Egypte, Maroc), 3 en Afrique centrale (Cameroun, Congo, Gabon), 2 en Madagascar, 1 au Rwanda et 1 dans les Iles Comores. En Europe, on dénombre cinq projets tout comme sur le continent américain.



Cartographie des partenariats de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique¹⁶⁹

¹⁶⁹ La version interactive de cette carte est consultable en

ligne à l'adresse suivante : <http://sourcemap.com/view/4439>

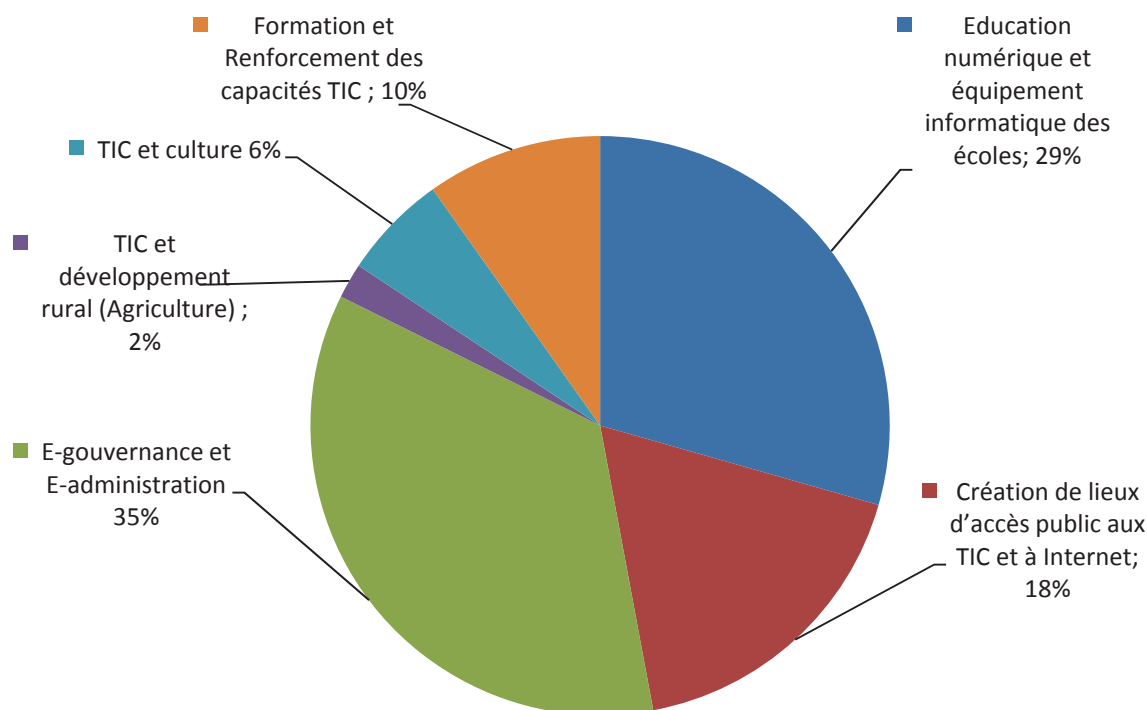
4. Secteurs d'intervention de la coopération décentralisée en matière de solidarité numérique

Les projets de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique peuvent être thématiquement regroupés en six secteurs d'intervention : (1) E-gouvernance et E-administration ; (2) Education numérique et équipement informatique des écoles ; (3) Accès public et communautaire aux TIC et à Internet ; (4) Formation et renforcement des capacités TIC, (5) E-culture ou utilisation des TIC dans la culture ; (6) E-agriculture ou utilisation des TIC dans l'agriculture.

Comme le montre la figure (page suivante), les secteurs de prédilection de l'action internationale des collectivités en matière de solidarité numérique sont principalement la gouvernance et l'administration électronique (18 projets) ainsi que l'éducation numérique et l'équipement informatique des écoles (15 projets).

Dans le domaine de l'administration électronique, la plupart des projets visent l'informatisation de l'état civil, des cadastres ou des actes domaniaux, la mise en réseau et l'interconnexion des services municipaux. Pour ce type de projets, l'objectif est généralement de doter les municipalités en matériel informatique ou en logiciel afin de les accompagner dans leur processus de numérisation ou de dématérialisation des actes ou des registres civils.

On peut citer à titre d'exemple : l'informatisation de la municipalité de Figuig au Maroc (coopération décentralisée avec le Conseil Général de Seine Saint-Denis / projet financé en 2006) ; l'informatisation et interconnexion des cinq communes du Plateau-Bénin (coopération décentralisée avec l'Agglomération du Grand Chalon/projet financé en 2006) ; l'informatisation des services municipaux de Cienfuegos (en coopération décentralisée avec la ville de Saint-Nazaire/projet financé en 2006 et en 2010) ; l'informatisation des services municipaux de la Mairie de Ntsoudjini (coopération décentralisée entre le Conseil général de Seine-Saint-Denis et l'Association des maires



Répartition thématique et sectorielle des projets de solidarité numérique menés dans le cadre de la coopération décentralisée entre 2006 et 2012

de Ngazidja dans les Iles Comores / projet financé en 2012).

Les projets menés dans le domaine de l'équipement informatique des écoles ont également la cote auprès des autorités locales du Nord et du Sud puisque ces projets ont des retombées directes pour les populations bénéficiaires et donnent souvent lieu à des cérémonies d'inauguration qui permettent de promouvoir à travers les médias et auprès de l'électorat l'efficacité de l'équipe municipale en matière de coopération internationale. La ville de Besançon s'est ainsi illustrée en 2006, puis en 2010 avec ses partenaires sénégalais (Dakar et Guinguiné) respectivement à travers les projets « Sénéclit » et « Guinguéoclic » visant à fournir des solutions informatiques pour équiper les écoles primaires, les collèges et lycées de ces localités. Soulignons que depuis 2010, en dehors des projets « classiques » d'introduction de l'informatique en milieu scolaire (exemple de la coopération entre Limonest et Boura au Burkina-Faso), le nombre de projets de coopération décentralisée s'appliquant spécifiquement à l'éducation numérique s'est multiplié. En effet, beaucoup de ces nouveaux projets qui ont bénéficié du cofinancement du MAEE s'inscrivent dans le cadre du programme « Sankoré », promu par la Délégation interministérielle à l'éducation numérique en Afrique (DIENA), et dont l'objectif est de contribuer à réduire la fracture numérique à travers l'équipement massive en tableaux numériques interactifs (TNI) des écoles en Afrique.

C'est le cas des projets de jumelages numériques entre les écoles et les lycées de Rosny-sous-Bois et de Cotonou, de Malakoff et de Ngogom (Sénégal), de Mantes-la-Jolie et de Matam (Sénégal, ou encore du Nord-Pas-de-Calais et d'Analanjirifo (Madagascar)

Outre les projets d'e-gouvernance/d'e-administration locale et les projets d'éducation numérique, on dénombre 9 projets portant sur la création de lieux d'accès public aux TIC. C'est le cas de l'espace public numérique de Dissin au Burkina-Faso (projet porté par la Manche) ; des centres multimédias municipaux d'Abu Dis en Palestine et de Kaya au Burkina-Faso (pro-

jets respectivement portés par Rezé et par Châtellerauld) ou encore le cas de la bibliothèque numérique de la ville de Granada au Nicaragua (projet porté par le Conseil général d'Indre et Loire en 2012).

En ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités TIC, seuls 5 projets sont recensés. Le Conseil Général de Seine Saint Denis a ainsi soutenu la formation des experts en management des systèmes d'information et en sécurité informatique de la province de Hai Duong en 2008. Plus récemment, en 2011, Fontenay-sous-Bois a monté avec la ville de Kougheul au Sénégal un programme dénommé « Kougheul : ville informatique », qui mise sur la formation de techniciens « kougheulois » à la maintenance informatique de ces matériels, en partenariat avec l'Association Ateliers sans frontières.

Tous ces projets témoignent du fait que la coopération décentralisée offre un cadre privilégié pour passer des discours globaux sur la société de l'information à la mise en œuvre d'actions concrètes de solidarité numérique selon une approche territorialisée. Cependant, la principale question qu'on est amené à se poser est de savoir quelle est l'efficacité et l'impact des actions menées ? Il sera d'ailleurs particulièrement intéressant d'étudier si les projets de solidarité numériques expérimentés dans le cadre de la coopération décentralisée permettent aux bénéficiaires du Sud de s'autonomiser durablement et de contrôler les avantages et retombées liés à l'utilisation des équipements et outils offerts par les partenaires du Nord ou plutôt si ces projets entraînent des situations de dépendance et d'assistanat.

III. Les projets de solidarité numérique décentralisée menés entre 2006 et 2011 : Bilan sommaire et principaux enseignements

Les principales analyses livrées ici s'appuient sur un ensemble de cas significatifs dont on a voulu tirer des enseignements de portée plus large, valables en tant qu'éléments de

problématisation des processus décentralisés de solidarité numérique.

représentatif de la diversité des opérations de développement de manière à permettre un bilan qualitatif des types de situations et des types de problèmes afin de mettre à jour, à partir de l'échantillon retenu, les logiques des dispositifs, des systèmes d'action et de relations et ainsi pouvoir les confronter aux rationalités explicites (aux bonnes raisons) des acteurs aux prises avec les situations concrètes et avec l'histoire de leurs interactions.

Sur les 51 projets de coopération décentralisée recensés dans le domaine de la solidarité numérique recensés, notre enquête-bilan couvre la période 2006-2011 et concerne donc uniquement les 39 projets financés par le MAEE sur cette période. Notre enquête exclut en effet les douze (12) projets sélectionnés au mois de mai 2012 dans le cadre du dernier appel à projet du MAEE, car ces projets démarrent à peine et nous ne disposons ni de données, ni du recul nécessaire pour pouvoir évaluer objectivement leurs effets ou impacts sur les bénéficiaires. L'échantillon étudié (39 projets sur 51 au total) permet déjà de refléter la diversité des modalités de mise en œuvre des partenariats, des types de difficultés ou problèmes rencontrés sur le terrain, des facteurs clé de réussite,...

Nous avons enregistré 27 répondants (soit 69% de taux de réponses) au questionnaire d'enquête diffusé en ligne du 1er juillet au 31 décembre 2011. Parmi ces répondants (dont 47% de femmes et 53% d'hommes), on distingue : 9 Directeurs/Responsables des relations internationales et de la coopération décentralisée/coopération internationale ; 10 Chargés de mission Relations internationales et coopération décentralisée ; 3 Chargés de projets Coopération et Relations internationales, 1 Chef de projet-Directeur des Systèmes d'Information (DSI), 1 Adjoint au Maire et 2 conseillers municipaux et enfin 1 Président de comité de jumelage et du conseil des villageois. A la question « *votre projet a-t-il déjà fait l'objet d'une évaluation auparavant ?* », 18 réponses sont négatives (NON) contre 9

affirmatives (OUI). Ce qui présume déjà que la plupart des répondants à cette enquête-bilan se sont retrouvés pour la première fois en situation d'auto-évaluation de leur projet et qu'ils n'ont peut-être pas échappé à la tentation de démontrer, à travers des appréciations manquant d'objectivité, que leur projet est un exemple de réussite.

Sans pour autant émettre des doutes sur la sincérité ou l'impartialité des réponses de ces répondants, nous tenons à souligner que ce genre d'enquête amène souvent les questionnés à tenir des « discours autorisés », en d'autres termes des discours qui correspondent à ce que leur pouvoir, leur statut ou leur hiérarchie les autorise à dire ou à révéler sur tel ou tel projet. Généralement, ce type de discours correspond aux intérêts collectifs ou individuels (professionnels, politiques, économiques ou même affectifs) que défendent les personnes investies dans des actions auxquelles elles consacrent une grande partie de leur temps et de leur énergie. Nous observons donc un minimum de distance avec les réponses au questionnaire en ligne tout en prenant la précaution de les recouper avec d'autres types de discours, des témoignages de « vérité » à forte plus-value informative, recueillis auprès de citoyens ordinaires (bénéficiaires directs des actions de solidarité numérique) ou auprès d'autres acteurs de terrain dont la responsabilité dans ces projets est moins engagée et qui n'éprouvent aucune gêne à critiquer objectivement les résultats obtenus en fonction des ambitions affichées au départ.

1. Le poids politique de l'engagement des collectivités dans des actions de solidarité numérique

En tant que solidarité de territoire à territoire, la solidarité numérique s'inscrit donc dans la dynamique des politiques de développement local, mettant spécifiquement l'accent sur la lutte contre la fracture numérique et l'inclusion des citoyens. L'engagement des collectivités territoriales dans des actions de solidarité numérique commence symboliquement à partir du moment où l'autorité locale officialise

la mise à l'agenda¹⁷⁰ des TIC dans la politique de coopération décentralisée. Même si la plupart des collectivités françaises affirment que la lutte contre la fracture numérique Nord-Sud est désormais un axe important de leur action internationale, les TIC ne constituent pas pour autant l'entrée thématique principale des projets de coopération décentralisée. Elles sont plutôt des leviers d'actions transversales s'appliquant à d'autres secteurs d'intervention prioritaires pour les collectivités (éducation, formation et renforcement des capacités, appui institutionnel à la gouvernance locale, culture et tourisme, ...). Il n'est pas rare de constater lors de l'instruction des dossiers déposés par les collectivités dans le cadre des appels à projets thématiques « Lutte contre la fracture numérique » que sur des dossiers pouvant comporter en moyenne 4 à 8 actions, souvent une seule action (figurant généralement dans les dernières pages du dossier ou noyée au milieu de celles-ci) est véritablement consacrée au volet « lutte contre la fracture numérique ». Le montage d'un projet de solidarité numérique n'est donc pas toujours justifié par la nécessité de mettre en œuvre une action cohérente découlant de la politique globale de coopération décentralisée d'une collectivité ; un tel montage peut servir de prétexte politique dans le cadre d'une stratégie opportuniste consistant à lever ponctuellement des fonds en revendiquant simplement une action de solidarité numérique qui en réalité n'en est pas une.

Le budget alloué à une action de solidarité numérique peut suffire pour mesurer la durabilité et la teneur des ambitions d'une collectivité territoriale qui s'engage politiquement dans un tel projet. D'après le recoupement des témoignages de plusieurs

¹⁷⁰ Pour rappel, « la mise à l'agenda appelle et justifie une intervention publique légitime sous la forme d'une décision des autorités publiques, quelles qu'en soient la forme (gouvernementale, législative, administrative) et la modalité (mesures d'urgence, plan d'action à plus long terme, loi, décision administrative ou financière, désignation d'une commission, etc.) ».

Boussaguet, Jacquot, Ravinet, "Agenda" in Dictionnaire des politiques publiques, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2006, p. 52.

Directeurs des relations internationales et de la coopération décentralisée, les postes de dépenses qui mobilisent le plus de ressources financières dans le budget global d'un projet de solidarité numérique sont par ordre décroissant : l'achat d'équipements et de matériels, les missions de terrain et les déplacements dans le cadre du suivi et de l'accompagnement du projet et enfin les dépenses liées à la formation et au renforcement des capacités. Parmi les 27 collectivités participant à l'enquête-bilan, 16 déclarent que le budget alloué à leur projet de solidarité numérique (cofinancement du MAEE compris) n'est pas totalement à la hauteur de leurs ambitions. Ces réponses ne reflètent peut-être pas forcément la réalité puisqu'on sait que certaines de ces collectivités, conscientes du fait que les résultats de l'enquête-bilan seront transmises au bailleur (MAEE), insistent sur l'insuffisance des moyens alloués afin de pouvoir justifier plus tard (dans le cadre des prochains appels à projets) le renouvellement de leur requête de financement auprès de ce bailleur.

Les projets de solidarité numérique qui témoignent d'un véritable engagement politique de la collectivité misent beaucoup sur la mobilisation des élus, y compris ceux n'étant pas en charge de la coopération. Ces projets consacrent des moyens humains conséquents pour assurer le suivi et l'accompagnement du projet, prévoyant une formation spécialisée pour renforcer les capacités des agents au sein de l'équipe du projet (46% de cas), un recours au service de consultants externes (36% de cas) ou un recrutement en interne d'un chargé de mission ou d'un stagiaire (18 % de cas). Précisons au passage que les projets qui mobilisent plusieurs intervenants, avec des strates hiérarchiques fortes et des niveaux de responsabilité transversaux, sont ceux qui tombent inévitablement dans le piège de la lourdeur bureaucratique et des conflits de gestion.

En ce qui concerne la communication sur les projets, des efforts restent à faire pour valoriser et rendre plus visibles ces initiatives car seulement 6 collectivités sur les 27 répondants communiquent sur leurs actions de solidarité numérique (principalement via le site

internet de la collectivité, la presse locale ou le bulletin municipal) pour communiquer sur leurs actions de solidarité numérique.

2. La qualité du partenariat Nord-Sud : Quelles relations entre les porteurs et les bénéficiaires de projets de solidarité numérique

L'un des premiers éléments qui détermine la qualité d'un partenariat de solidarité numérique Nord-Sud est le choix du partenaire et les conditions dans lesquelles ce choix s'est effectué. Il ressort de notre enquête que la grande majorité des partenariats sont noués sur la base d'anciennes relations d'amitié ou de jumelages. Les deux tiers des collectivités qui s'engagent dans un projet de solidarité numérique ont déjà au préalable été liées par une convention de coopération décentralisée. Le choix du partenaire se fait donc sur la base d'un diagnostic croisé des deux territoires (étudiant les forces et faiblesses, les risques et opportunités du projet,...etc.). La stratégie globale du partenariat de solidarité numérique n'est cependant pas conjointement élaborée entre les deux collectivités. Tandis que les collectivités françaises, porteurs des projets, déclarent effectuer cette démarche de concertation préalable à la définition de la stratégie partenariale, les collectivités du Sud participant à la même enquête et répondant par rapport à un même projet affirment pour leur part qu'elles n'ont été consultées que ponctuellement pour valider la stratégie et la démarche globale du projet, entièrement conçue par leur partenaire au Nord. La plupart des collectivités du Sud estiment ainsi ne pas être sur le même pied d'égalité avec leur partenaire au Nord en termes de pouvoir dans la gouvernance institutionnelle et financière de la coopération (influence du Nord sur la ventilation des fonds). Plus orientée par l'offre que par la demande, cette approche du partenariat de solidarité numérique ne procède pas forcément par une identification des besoins de développement en TIC des collectivités du Sud. Celles-ci se laissent ainsi passivement assister en attendant les « cadeaux du blanc ». La question financière (en tant que question politique et condition majeure pour garantir l'autonomie) et celle de la conduite du projet ou du management des ressources humaines

constituent les principaux nœuds de distorsions qui peuvent dégrader les relations entre les deux partenaires. Ceci étant, les relations interpersonnelles entre les représentants respectifs des collectivités partenaires sont quant à elles équilibrées.

Si des deux côtés (au Nord et au Sud), nos différents interlocuteurs s'accordent sur l'existence d'une véritable relation de confiance entre partenaires, il apparaît à partir des témoignages recueillis lors d'entretiens informels avec les référents techniques des projets, qu'il y a également une certaine méfiance dans les deux sens : d'une part une méfiance du Nord vis-à-vis du partenaire au Sud suspecté par exemple de corruption ou de détournements des fonds affectés aux actions de terrain ; et d'autre part une méfiance du Sud vis-à-vis du partenaire au Nord suspecté par exemple de ne pas tenir ses engagements, de viser des intérêts économiques (conquête de nouveaux marchés) pour favoriser le retour de l'aide en France (retour sur investissements ou retour en exportations) ou de ne pas avoir une bonne connaissance socio-culturelle du territoire du projet et d'envoyer des technologies/équipements/logiciels inadaptés aux besoins réels de la population. Par ailleurs, les gages d'un partenariat de long terme restent déterminés par l'implication en amont, pendant la mise en œuvre et en aval du projet, de personnes ressources de la diaspora ou de membres actifs d'associations de migrants résidant dans la collectivité du Nord, mais ayant conservé un lien avec leur territoire d'origine au Sud. Or seulement 10 collectivités sur 27 affirment mobiliser et utiliser les compétences de la diaspora pour garantir le suivi et la mise en œuvre du partenariat de solidarité numérique.

La plupart des projets bénéficient d'un dispositif de concertation mis en place pour faciliter le copilotage de la coopération. Des réunions se tiennent en moyenne deux à trois fois par an soit par des outils de communication à distance (Skype) ou à l'occasion de missions ou de visites de terrain. Mais ces réunions ne sont pas toujours le lieu de discussions franches puisque certains interlocuteurs avouent que dans certaines circons-

tances, leurs partenaires appliquent la politique de l'autruche pour ne pas aborder les sujets qui fâchent (notamment les questions de financements ou de libertés de choix technologiques) et qui constituent des points de désaccords et des blocages sérieux pour le projet.

Compte tenu de la multiplicité des acteurs qui interviennent dans le domaine des TIC sur le même territoire et par manque de coordination et de mutualisation entre ces acteurs, il arrive (6 cas sur 27) que des expériences se répètent sur un même territoire sans que les acteurs (anciens et nouveaux) ne se soient concertés. Les projets gagneraient donc à passer d'une approche « sectorielle » vers une approche « territoriale »

3. Quelle efficacité et quels impacts des actions relations entre les porteurs et les bénéficiaires de projets de solidarité numérique

17 porteurs de projets déclarent que les objectifs de leurs projets sont adaptés aux besoins des bénéficiaires. 11 d'entre eux estiment que les résultats obtenus à l'issue de leur projet sont insuffisants comparés aux objectifs initiaux. Et pourtant certains projets sont en décalage avec leur contexte socio-culturel, politique et économique. C'est le cas des projets de coopération décentralisée, guidés par des résultats à court terme (peu important les moyens et la manière, seul le résultat compte) et s'inscrivant dans des agendas électoralistes, se fixant des objectifs purement quantitatifs. Ces projets combinent des objectifs de solidarité numérique avec une approche d'action humanitaire conduite dans l'urgence et mêlent amateurisme de conception d'offre clé en main et inadaptation de technologies transférées. La solidarité numérique « conteneur », qui consiste à envoyer des containers de matériels informatiques, et d'ordinateurs pour informatiser les services municipaux au Sud ou plus récemment à offrir des tableaux numériques interactifs pour équiper les écoles et collèges africains, peut servir d'illustration à ce type de projet décalé de la réalité et engendrant des déceptions et des frustrations chez les bénéficiaires. Dans ces cas, les équipements et services informatiques

mis en place ne sont pas assez utilisés par manque de formation des utilisateurs potentiels. Ceci soulève la question de l'appropriation des équipements et des processus à mettre en place pour pouvoir faire perdurer les projets de solidarité numérique au-delà de leur période de financement initial.

Les porteurs et les bénéficiaires reconnaissent à l'unanimité que le « développement d'usages et d'applications liés à l'e-administration » (outils de démarche en ligne, informatisation de l'état civil, outils cartographique SIG, logiciels libres appliqués à la gestion du cadastre ou du foncier,...) constitue la principale plus-value de « solidarité » dans les projets de solidarité numérique menés par les collectivités territoriales. La « formation et la capacitation des acteurs » sont cités comme la deuxième plus-value de « solidarité ». Les actions de désenclavement numérique (accès aux réseaux et aux infrastructures TIC de base) ainsi que les dons d'équipement et de matériels constituent également une dimension solidaire fortement appréciée notamment chez les populations bénéficiaires.

Parmi les difficultés (facteurs d'échec) les plus fréquemment évoquées par les porteurs de projets, on retrouve par ordre d'importance : (1) L'insuffisance des infrastructures de base (exemple : réseau électrique fiable, réseaux de télécommunication et de transports,...) ; (2) le manque de formation des agents d'exécution et des référents techniques du projet au Sud ; (3) l'absence de volonté politique ou le manque de sensibilisation des élus locaux à la problématique de la fracture numérique ; (4) la maîtrise insuffisante du cycle de projet (non-respect du planning du projet et du suivi technique du partenariat) ; (5) le manque de sensibilisation et de formation des populations bénéficiaires, qui ne comprennent pas l'intérêt et n'utilisent pas les équipements et services TIC proposés.

Quant aux facteurs clé de réussite des projets de solidarité numérique, les différentes expériences menées ont démontré l'importance de : (1) l'identification et l'implication en amont du projet des personnes ressources (acteurs locaux) susceptibles d'apporter une

expertise locale sur le projet ; (2) la continuité du suivi technique du partenariat au sein de chacune des deux collectivités partenaires favorisant la capacité d'appropriation et d'adoption des méthodes et des outils par les partenaires selon les besoins futurs du projet ; (3) le choix des solutions techniques les plus simples et efficaces dans le design du projet : plateforme technologique, logiciels libres, logiciels propriétaires, applications, supports,... ; (4) l'étude de faisabilité du projet (diagnostic territorial) et la répartition des responsabilités de chaque partenaire dès la phase initiale du projet ; (5) l'investissement dans la formation pour développer au Nord et au Sud des compétences locales en matière d'ingénierie de projet numérique territorial.

4. La solidarité numérique. Entre transferts, assistantat et autonomisation

Le bilan sommaire de ces projets permet de dégager trois axes de réflexion à partir desquels l'on peut expliquer les facteurs de réussite et d'échec des projets de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique : les logiques de transferts de « modèles institutionnels », les logiques d'assistantat et les logiques d'autonomisation.

Les logiques de transferts de « modèles institutionnels » (transferts d'idées, de procédures, de techniques et technologies sociales, de modèles institutionnels ou de gouvernance) induits dans la solidarité numérique décentralisée s'inscrivent dans des logiques de modernisation et de développementalisme (Cf *travaux de transfert policy*) qui entretiennent les mythes de la société de l'information. Ces transferts de « modèles institutionnels » permettent de prendre conscience du caractère inopérant des modèles de « société de l'information » plaqués de l'extérieur par des institutions (en l'occurrence les collectivités) qui se lancent de façon hasardeuse dans un projet de colonisation numérique par les TIC, avec des contradictions évidentes entre les montages institutionnels au Nord et la volonté du Nord à appuyer les stratégies d'autonomisation des populations du Sud. Les partenaires du Sud ont alors le sentiment d'être soit instrumentalisés ou soit totalement dépossé-

dés du projet. Nous voulons mettre l'accent ici sur le fait qu'on ne peut transférer un modèle type ou un type idéal de société numérique sans tenir compte des conditions de vie des populations concernées et des réalités sociales, culturelles et politiques de leur milieu de vie. Cette préoccupation est partagée par Chrystelle Grenier-Torres lorsqu'elle s'interroge, non sans une pointe d'ironie : « *Si un modèle est en soi restrictif du fait même de la nature de sa construction, comment peut-on penser – puisqu'il va être finalement une sorte d'idéal type de résolution d'un problème dans le domaine du développement – qu'il peut être pertinent pour résoudre le même problème dans des sociétés différentes ? Sociétés au sein desquelles il y a de fortes chances que le problème auquel on tente d'apporter une résolution, présente des formes différentes et ne soit pas identifié par ailleurs en tant que tel et, par extension, comme quelque chose qui demande une solution ou comme une priorité dans ces mêmes sociétés.*¹⁷¹ ».

En ce qui concerne les projets de solidarité numérique mis en œuvre suivant des logiques d'assistantat, le transfert de modèle (offre/produit) est institutionnellement imposé pour contrôler le marché ou le créer. L'offre du Nord est fortement structurée, créant un décalage par rapport aux capacités de réception, de réappropriation ou de réinvention souvent défailtantes au Sud (demande limitée, mal structurée) et obligeant les bénéficiaires à rester dans une situation de dépendance vis-à-vis d'une expertise ou d'une technologie sur laquelle ne peuvent intervenir que les concepteurs ou les offrants au Nord.

Enfin, le modèle d'autonomisation ou cercle vertueux d'appropriation durable conçoit les TIC comme levier d'inclusion citoyenne et de gouvernance participative. Les projets de solidarité numérique décentralisée menés suivant cette approche se base sur la demande, la

¹⁷¹ Grenier-Torres Chrystelle, « Modèles et développement. Rencontre entre analyses et sociétés », in DARBON Dominique (dir.), *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris - Pessac, Khartala - MSHA, 2009, p.67

valorisation de la production de contenus locaux, l'utilisation de logiciels libres, les équipements *low-cost* et adaptés, les apprentissages contextualisés et la formation aux usages. Ces projets sont adossés) des politiques inclusives basées sur une démarche concertée et multi-acteurs, s'appuyant sur un relais et un lobbying actif de la société civile. Les objectifs qualitatifs, centrés sur les utilisateurs finaux et l'intérêt des citoyens, sont privilégiés.

En tout état de cause, il faudrait convenir du fait que les valeurs de solidarité, de réciprocité, d'ouverture et de transparence prônées dans les politiques décentralisées de solidarité numérique comportent intrinsèquement deux approches qui se télescopent : (1) Globalisation/production/diffusion Vs (2) Localisation/consommation/réception. Une chose est claire : il n'y a pas un modèle unique de solidarité numérique à suivre. Il n'y a pas de "best practices" TIC pouvant être standardisées au rang de «devoir inconditionnel» de solidarité numérique transnationale. Il n'y a que des innovations collaboratives à imaginer pour faire des TIC des agents de médiation, de solidarité, de réciprocité et d'équité dans la coopération Nord/Sud.

Conclusion

Le gouvernement français a pris l'option à travers la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales de faire de la solidarité numérique une de ses priorités sectorielles pour lutter plus efficacement contre la fracture numérique Nord-Sud en soutenant des actions au niveau local où les besoins en matériel informatique, en formation et en contenus sont les plus importants.

Un bilan sommaire des projets réalisés montre qu'il y a des motifs évidents de satisfecit compte tenu des modestes moyens de financement qui ont permis de réaliser des avancées importantes en matière de plaidoyer, de sensibilisation, d'équipement et de formation, à travers une cinquantaine de projets dans 22 pays. Grâce à l'engagement des collectivités territoriales françaises et de leurs partenaires, des infrastructures locales de réseaux de communication ont pu être

déployées, des administrations municipales ont pu être modernisées par les TIC (avec des gains de temps et l'optimisation des coûts de gestion, l'acquisition de logiciels libres et de d'équipements informatiques,...) et de nombreuses populations ont pu bénéficier de lieux d'accès public à Internet, de formations à l'utilisation des TIC, et d'accès à des contenus en ligne adaptés au contexte local.

Toutefois il faut relativiser l'efficacité de ces actions car la solidarité numérique a découvert elle-même ses limites dans le cadre de la coopération décentralisée. En effet, de nombreux projets restent plus sectoriels que transversaux, ponctuels en raison de la durée courte de la période de financement (entre 1 et 3 ans). Certains experts parlent de « saupoudrage » en raison du caractère hétéroclite, disparate et dispersé de ces projets. On dénonce également la mainmise des organisations spécialisées dans le secteur des TIC et des associations élitistes de la société civile des pays du Sud sur les processus de participation des populations locales ainsi que sur les flux de financement et d'opportunités. Philippe Vidal résume bien la situation :

« le concept de solidarité numérique en tant que support des volontés locales manque d'une stratégie partagée avec les partenaires du Sud et reste encore aujourd'hui malade de son administration [...] Faire naître l'innovation dans des environnements sociétaux où les besoins les plus élémentaires (nourriture des populations) ne sont pas toujours garantis, reste un défi compliqué et de long terme. »¹⁷²

Par ailleurs, les partenariats noués affichaient au départ des principes d'action « du bas vers le haut » (*bottom-up*), et qu'en cours d'exécution, ils se sont pris aux pièges des méthodes de mise en œuvre des projets « du haut vers le

¹⁷² Vidal Philippe, (2011), "L'aide au développement dans le domaine des TIC : entre logiques technomarchandes et charity business", pp.95-96, chapitre 4, in Nonjon Alain (ed), L'Afrique des nouvelles convoitises, Ellipses, collection marketing, septembre 2011, 144 p.

bas » (top down) en proposant des solutions technologiques clé en main (comme la clé USB de ressources éducatives libres conçues dans le cadre du programme Sankoré et proposant des ressources « clé en main » livrées avec les tableaux numériques interactifs aux enseignants et élèves africains).

En dehors des risques évidents de pérennisation de l'assistanat numérique que sous-tend une telle démarche, c'est la question même des conflits d'intérêts et de l'équilibre des partenariats qui se posent avec comme préoccupation centrale la place de l'éthique et celle de la réciprocité de la solidarité numérique Nord-Sud.

Il conviendrait en effet d'accentuer dans l'avenir les aspects suivants de ce type de coopération :

- Les collectivités en France devraient davantage impliquer les associations de migrants et la diaspora des pays Sud au montage, à la mise en œuvre des projets et à l'évaluation des projets de solidarité numérique ;
- Les collectivités territoriales, porteurs de projets de solidarité numérique, devraient également privilégier dans leur recherche de cofinancement des pistes de partenariats public-privés afin d'impliquer des entreprises du secteur de l'informatique et des télécommunications implantées localement sur les territoires de projets et pouvant fournir de façon rapide et efficace des services et des technologies adaptées aux besoins des populations, tout en garantissant des dispositions pour leur réparation ou leur maintenance.
- Il faudrait également mettre un accent plus prononcé sur la mutualisation et la coordination des ressources et compétences des collectivités territoriales françaises intervenant sur les mêmes zones géographiques afin que se développent de véritables pôles d'observation et de développement des territoires numériques à l'échelle de la coopération décentralisée Nord-Sud, mais aussi Sud-Sud.
- La pérennité des projets de solidarité numérique pose un véritable problème de lisibilité de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises et de ses impacts sur la lutte contre la fracture numérique. En effet, dans le dispositif d'appel à projets du MAEE, le cahier des charges et la grille de montage des dossiers doit être réajusté de manière à véritablement contraindre les porteurs de projet à apporter des garanties de viabilité du projet et à faire la démonstration de leur capacité à pouvoir autonomiser les bénéficiaires de leurs actions, au terme de la période de financement du projet par les bailleurs extérieurs.
- Le MAEE devrait pouvoir se référer à un opérateur qui serait spécialisé dans la fonction d'appui-conseil-formation pour accompagner les collectivités françaises et leurs partenaires dans la mise en œuvre de leurs projets de solidarité numérique ainsi que dans le processus d'appropriation et d'autonomisation durable par les TIC.
- Il serait également important de réaliser une recherche-action plus approfondie, s'inscrivant dans une démarche participative pour évaluer si les bénéficiaires finaux des projets de solidarité numérique sont réellement satisfaits des réalisations accomplies.

Bibliographie

DGCID (Direction générale de la coopération internationale et du développement), Guide de la coopération décentralisée pour la solidarité numérique, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Paris, 2008, 136 p.

Favreau Louis, Fréchette Lucie, Lachapelle René, (2008), Coopération nord-sud et développement : le défi de la réciprocité, Presses de l'Université du Québec/Québec, 185 p.

Grenier-Torres Chrystelle, (2009), « Modèles et développement. Rencontre entre analyses et sociétés », in **Darbon Dominique** (dir.), La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation, Paris - Pessac, Khartala – MSHA.

Marie Alain, (2005), La coopération décentralisée et ses paradoxes. Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique, Paris, Karthala, 229 p.

Lassonde Louise, (2007), « L'ONU face à la société de l'information : quel rôle pour les Etats et les collectivités territoriales ? », in *NETCOM*, vol. 21, no 1-2, p. 25-36.

Loum Ndiaga, (2009), «Questionner la solidarité numérique : une tentative de construction théorique», in **AGBOBLI Christian** (sous la direction de), *Quelle communication pour quel changement: les dessous du changement social*, PUQ, pp.127-142.

Vidal Philippe, (2011), "L'aide au développement dans le domaine des TIC : entre logiques techno-marchandes et charity business", pp.95-96, chapitre 4, in **Nonjon Alain** (ed), *L'Afrique des nouvelles convoitises*, Ellipses, collection marketing, 144 p.

SIG et gestion participative du foncier

Le cas des communautés rurales de la Vallée du fleuve Sénégal

Labaly TOURE,

Géographe-Géomaticien, Section de Géographie
Université Gaston Berger, Saint Louis, Sénégal
labalytoure@gmail.com

Pape Samba Ndiaye,

Expert Système d'Information Foncier, chercheur
papesamba100@yahoo.fr

La gestion du foncier rural est une compétence transférée aux communautés rurales qui peuvent affecter et désaffecter la terre. Le plan de développement local est le principal outil dont dispose les collectivités locales. Il est destiné plus à planifier des activités de développement qu'à élaborer des stratégies de gestion des territoires. La non maîtrise de l'assiette foncière constitue une des causes des problèmes de gestion notés. En ce sens que le système d'information géographique foncier pourrait être d'un grand apport en modernisant et surtout en mettant en place un outil de gestion pratique.

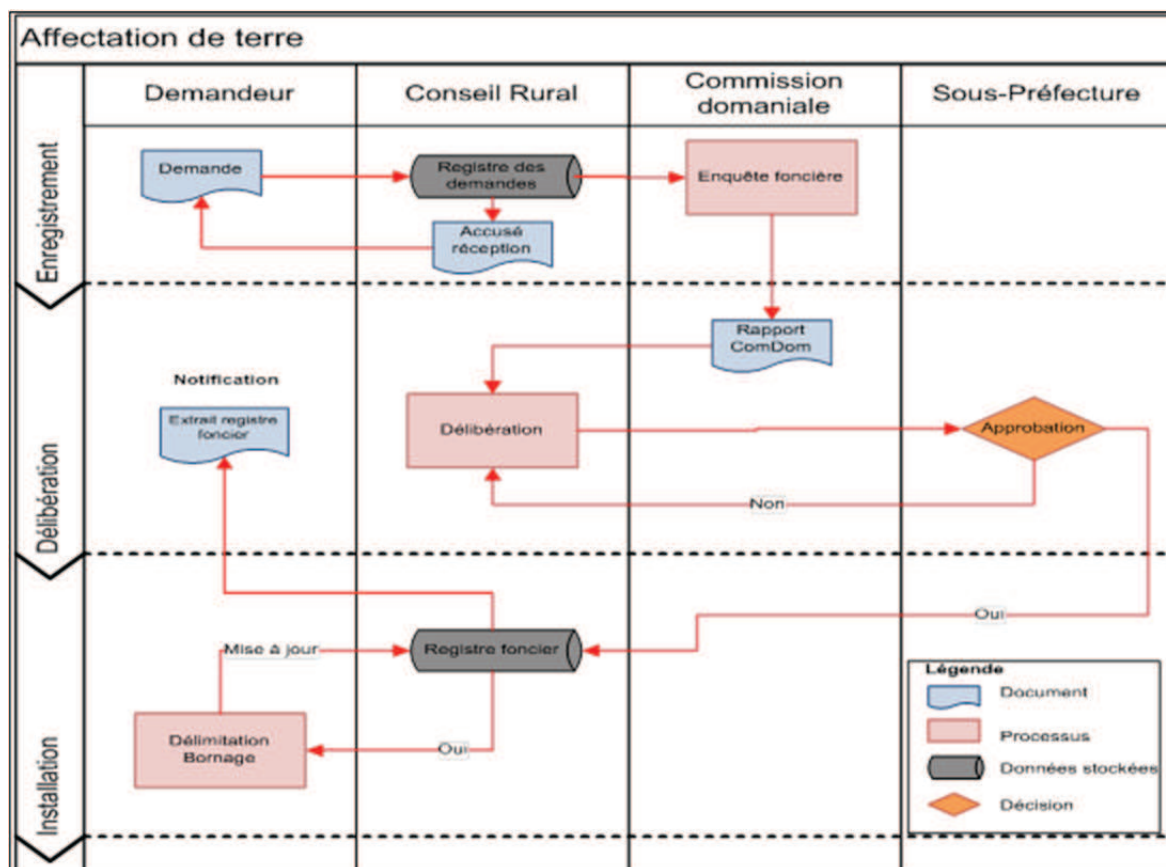
Cette étude traite deux cas d'application de la mise en place de SIG pour la gestion du foncier rural dans les communautés rurales de Mbane et Keur Momar Sarr (carte ci-après). Il est question d'analyser les problèmes de gestion de foncière(1), la méthodologie de la mise en place du SIG(2) ainsi que de son apport dans la gestion des ressources naturelles principalement foncières(3).



Situation de la zone d'étude

I. Les problèmes de gestion foncière

Dans toutes les sociétés, la gestion des ressources naturelles, principalement la terre, a toujours fait l'objet de beaucoup de conflits, d'opposition pour son accès et/ ou son contrôle du fait des enjeux qu'elle suscite. Le domaine foncier est un lieu par excellence de convoitise et de récupération politique. Les hommes ont ainsi mis en place des règles et des outils pour réguler l'organisation, l'accès et la gestion des terres.



Processus d'affectation des terres

Le problème le plus récurrent lié à la faible capacité des élus locaux est noté au niveau du non-respect de la procédure d'affectation des terres décrites dans la figure 1 ci-dessous.

Pour la communauté rurale de Keur Momar Sarr, les délibérations sur les affectations foncières sont consignées dans le registre du conseil rural. Les registres exploités étaient gardés par le Président de la communauté rurale. Ce qui signifie que ce dernier en est le seul détenteur et qu'il n'existe qu'une seule copie. Ceci peut constituer un grand risque en cas de perte ou de détérioration du document surtout que ce dernier est en papier (format analogique) et les conditions de conservation ne sont pas des meilleurs. En cas de renouvellement des instances du conseil rural, la disponibilité des documents fonciers pourrait poser problème. Il peut arriver que le PCR ne soit pas reconduit ou qu'il ne soit pas du même parti politique que son successeur ou même qu'il existe des tensions politiques entre eux.

L'analyse de l'exercice de la gestion foncière dans la CR de Mbane nous montre l'existence des pratiques différentes. Il s'agit là d'une co-existence de deux systèmes ou pratiques foncières : la gestion moderne et la gestion coutumière des terres. La gestion moderne marquée par l'application timide de la loi sur le domaine national tandis que la **gestion traditionnelle** visible par l'existence de la « propriété coutumière ».

La situation de Mbane n'est pas une exception. La plupart des communautés rurales sont affectées par la non maîtrise de l'assiette foncière.

Dans la communauté rurale de Keur Momar Sarr, les affectations sont enregistrées par délibération du conseil rural sans donner beaucoup d'informations sur l'affectataire. Souvent on ne mentionne que son nom, sa localité et la surface affectée. Il peut arriver aussi qu'on affecte des terres à un groupe d'habitants sans une précision de ces derniers. Par exemple il a été affecté à 128 habitants de Ganguet balla une surface de 30 x 30 mètres.

Le tableau suivant montre la situation des affectations des terres dans la communauté rurale de Mbane.

Superficie CR	192 500
Superficie Domaine irrigué	40 000
Nb d'attributaires recensés	983
Superficie totale attribuée	211584
Taille moyenne des parcelles	27
Nb de parcelles sur le DI	245
Superficie attribuée sur le DI	34799
Taille moyenne des parcelles sur le DI	142
Nb parcelles aménagées	202
Superficie aménagée	21646.29
Nb attribuées non aménagées	34
Superficie non aménagée	2512
Nb parcelles cultivées 2009/2010	284
Nb parcelles objet de litiges	41
Nb parcelles chevauchées	40
Sup globale zone de chevauchement	3900

Situation des affectations de terre dans la communauté rurale de Mbane

Certaines délibérations d'affectations des terres sont insuffisantes et ne renseignent pas sur le lieu exactement. Seulement on indique un espace entre deux villages. Exemple, entre Diassarnabé et Loumbiguido. Cette information est loin d'être précise. Ceci est fréquent dans le registre.

La gestion des ressources par le conseil rural ne se fait pas sans difficultés. Des conflits opposent souvent les usagers et gestionnaires. Les communautés rurales ne maîtrisent pas leur espace de gestion : méconnaissance de son assiette foncière, absence de cadastre rural, doubles affectations, etc. Cette situation découle des lacunes techniques et organis-

ationnelles constatées au niveau des mécanismes de planification et de gestion de l'espace par la collectivité locale. De plus, les décisions d'affectation des terres ont des impacts environnementaux, sociaux et économiques qui peuvent compromettre la durabilité des ressources naturelles et principalement la terre.

La location de la terre est socialement acceptée malgré son interdiction par la loi. Cette pratique est très fréquente dans la communauté rurale de Keur Momar Sarr. En effet, nombreux sont les éleveurs, propriétaires de terre, qui louent leurs parcelles aux agriculteurs qui sont souvent sans terre. Le contrat est souvent tacite. En général, la location se fait par coût à l'hectare. Selon nos enquêtes, la location d'un hectare varie entre 30000 et 60000 F. Les coûts varient d'un propriétaire à un autre et d'une campagne à une autre. Il est très rare de voir un éleveur louer sa parcelle à une même personne pendant deux campagnes successives. Ceci s'explique souvent par le non-respect des engagements d'une partie contractante.

Cette situation découle de l'affectation des parcelles de terres aux non exploitants en privant une grande partie des agriculteurs qui sont dans le réel besoin d'accès à la ressource terre. Les éleveurs, propriétaires de terres, mettent très rarement en valeur la terre et sont souvent mobiles du fait de leur transhumance. Pendant la saison des pluies, rares sont les éleveurs qu'on trouve dans la zone. Ils partent à la recherche de pâturage avec leur bétail. Au même moment, les agriculteurs, demeurent sans terre et sont obligés de louer la terre pour trouver des revenus.

Les éleveurs gagnent doublement dans la location de terre car en plus de l'argent, ils bénéficient des résidus de récolte pour l'alimentation de leur bétail.

Quant à l'emprise grandissante des exploitations privées au détriment de celles familiales, elle est assez nette. On entend par exploitation familiale, les foyers composés de nombreuses personnes vivant ensemble, gérant les ressources productives et les activités de manière commune, et entre-

prenant des activités diverses pour réduire les risques et s'adapter à un environnement en constante évolution.

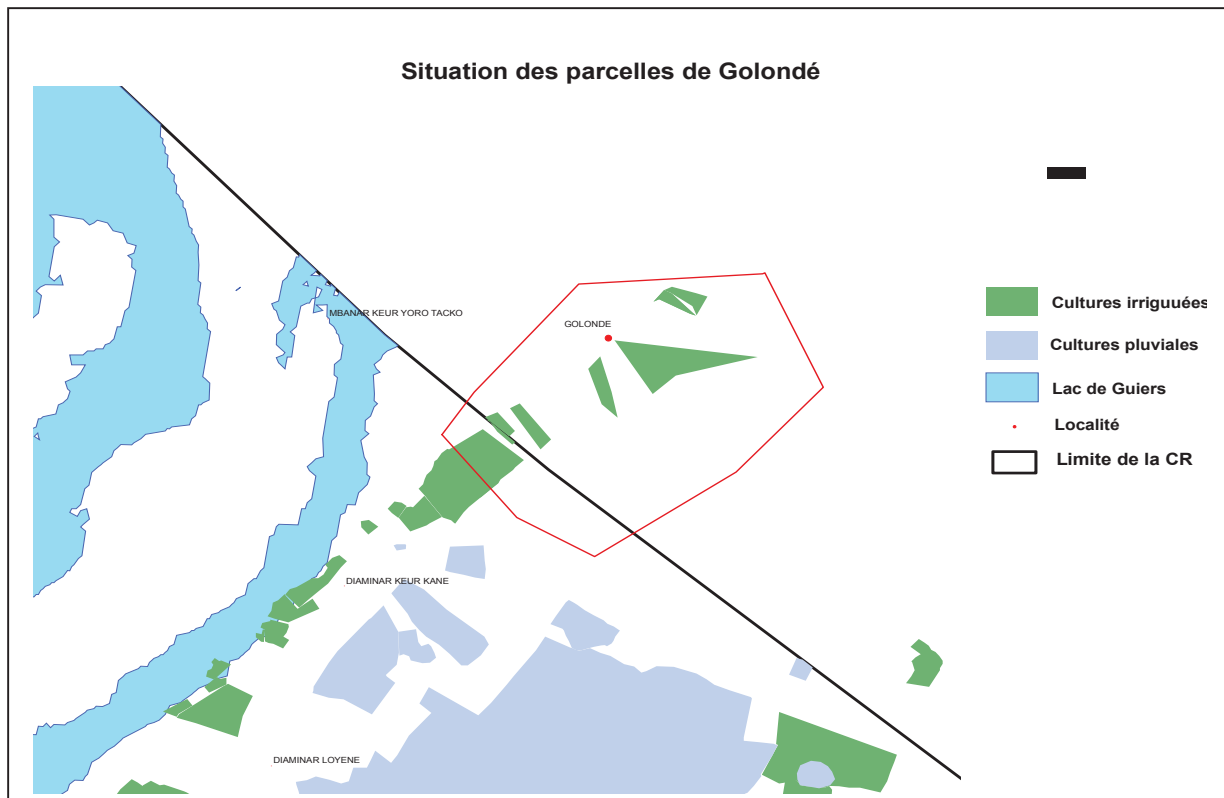
En effet, si en 1985 les exploitations privées ne représentaient que 5% du total des affectations, elles ont connu une nette progression passant à 9%, 15% respectivement en 1990 et 2000. Pendant ce temps, la proportion d'affectations destinées aux exploitations familiales connaît une baisse au fil des années, passant de 95% en 1985 à 76% en 2005. C'est dire par conséquent que les décisions d'affectation ne garantissent pas une viabilité des exploitations familiales.

En plus de cela, les conflits fonciers sont souvent récurrents dans la zone. Il s'agit de conflits qui ont généralement persisté dans le temps. Dans beaucoup de cas, ils ont été portés à la connaissance de l'administration seulement après que les autorités villageoises se soient montrées incapables de les résoudre avec satisfaction des parties. Et très souvent, l'intervention de l'administration s'est étalée sur des années, puisque les décisions prises (essentiellement suspension de l'exploitation des terres objet de dispute) ne s'étaient pas avérées efficaces. La grande majorité des conflits concernent des terrains situés aux frontières entre villages appartenant souvent à des CR ou même à des arrondissements différents, la DAT (Direction de l'Aménagement du Territoire) n'ayant jamais tracé de frontières entre les CR, mais défini seulement les villages appartenant à ces dernières. Parmi les conflits enregistrés, peu ont éclaté au sein d'un même village ; si cela est le cas, soit les parties opposées sont des autochtones et des allochtones, soit l'enjeu est constitué par des terres prêtées depuis longtemps et revendiquées par les héritiers du prêteur. Souvent les conflits portés à la connaissance des instances administratives se sont transformés rapidement en conflits à caractère politique. C'est le cas du litige foncier qui a opposé le village de Diaminar Keur Kane et celui de Diaminar Loyenne.

Le problème des limites territoriales est également un phénomène connu dans la communauté rurale de Keur Momar Sarr. Il

existe des villages qui sont géographiquement situés dans la communauté rurale de Syer mais qui payent l'impôt dans celle de Keur Momar Sarr. Les parcelles des habitants du village de Mbanar Keur yoro Tacko et de Golondé sont situées dans la communauté rurale de Keur Momar Sarr. Ceci met en sellette le problème récurrent des limites des communautés rurales car celles existantes datent de 1976.

En effet, les parcelles des habitants de Golondé et de Mbanar Keur Yoro Tacko, villages situés dans la communauté rurale de Keur Momar Sarr, sont dans celle de Syer. Le paradoxe réside dans le fait que c'est le conseil rural de Keur Momar Sarr qui affecte ces terres qui sont géographiquement dans une autre collectivité locale. La carte qui suit montre nettement les parcelles de Golondé qui sont situées au-delà de la limite de la CR de KMS.



Situation des villages

II- SIG : méthodologie et composantes

Projet de conception et réalisation du SIF

Dans tout projet de développement informatique, la phase de conception est cruciale. Elle vise essentiellement l'élaboration du schéma détaillé du système et son plan de construction qui va servir dans toutes les autres phases de fabrication. Le soin apporté à cette phase détermine la qualité et l'acceptabilité du système. Les différentes composantes du système sont définies en utilisant des méthodes de conception qui s'appuient sur un formalisme et un langage spécifique comme **Unified Modeling Language (UML)** qui permettent de créer des supports visuels permettant le dialogue avec les utilisateurs aboutissant à un consensus sur les fonctionnalités du système.

C'est un processus participatif dans lequel les futurs usagers du système sont associés afin de garantir la bonne prise en compte des besoins exprimés.

Etudes et modèles conceptuels

Cette activité vise la création des modèles détaillés de l'architecture du système, de l'interface et des fonctions ainsi que de la base de données. Ces trois modèles seront soumis aux clients pour validation avant le passage à la réalisation effective. Les logiciels devront être acquis à la fin de cette.....

Développement du Système

La phase de développement s'appuiera sur une démarche de prototypage qui permettra une production rapide des différents éléments du système : l'interface, les applications et la base de données. Cette démarche souple permet l'interactivité entre les différentes équipes et les usagers. Elle permet aussi de tester en temps réel les solutions retenues afin de mieux les adapter aux besoins des utilisateurs.

L'interface : c'est la composante qui va permettre aux utilisateurs d'interagir avec le système. Un soin particulier devra être apporté à l'ergonomie, la convivialité, la facilité d'utilisation pour des utilisateurs non spécialistes. L'interface expose toutes les

fonctionnalités du système aux utilisateurs de la manière la plus simple possible pour en faciliter l'usage optimal.

Les applications : elles devront modéliser la logique de gestion des processus liés à la gestion foncière et exposer toutes les fonctions SIG pertinentes. Une conception modulaire permettra d'éviter la majorité des bugs et permettre une maintenance aisée des programmes.

La base de données : elle constitue le troisième tiers servant de réceptacle aux données qui seront gérées par le Système : les données administratives relatives aux transactions entre les citoyens et le CR, les données foncières (cadastre, registre foncier, adressage etc.) et les autres données géographiques.

Le modèle conceptuel, le catalogue et le dictionnaire de données devront préciser le contenu, les normes, la qualité et les mécanismes de mise à jour des données de manière détaillées.

Le prototype présentera une version minimale de ces trois composantes et permettra la validation. L'architecture du SIG prend en compte l'importance de la participation effective des différents acteurs dans toutes les étapes du processus d'affectation et de désaffectation des terres

Dans le premier cas, un système monoposte est logé dans la communauté rurale. Le système fonctionnera avec un ordinateur dans lequel résidera la base de données foncière avec les logiciels permettant d'interagir avec celle-ci.

Il est composé d'une banque de données comprenant des couches géographiques (cadastre, occupation du sol, voirie et route, villages et terroirs, zonages etc. ...) et d'une base de données foncières regroupant l'ensemble des enregistrements relatives aux dossiers fonciers (demandeurs, affectataires, documents de références, droits et usages sur les parcelles). Ces bases de données reliées entre elle par des paramètres logiques constituent le cœur du SIG.

L'interface permet aux utilisateurs autorisés

d'accéder aux fonctions des logiciels de gestion de bases de données et de SIG pour extraire l'information nécessaire à l'exécution des tâches : saisie, consultation et impression de formulaires ou de cartes en fonction du besoin.

Les équipements comprennent l'ordinateur et les périphériques : imprimante pour les documents, les formulaires et les cartes ; disque externe pour la sauvegarde des données.

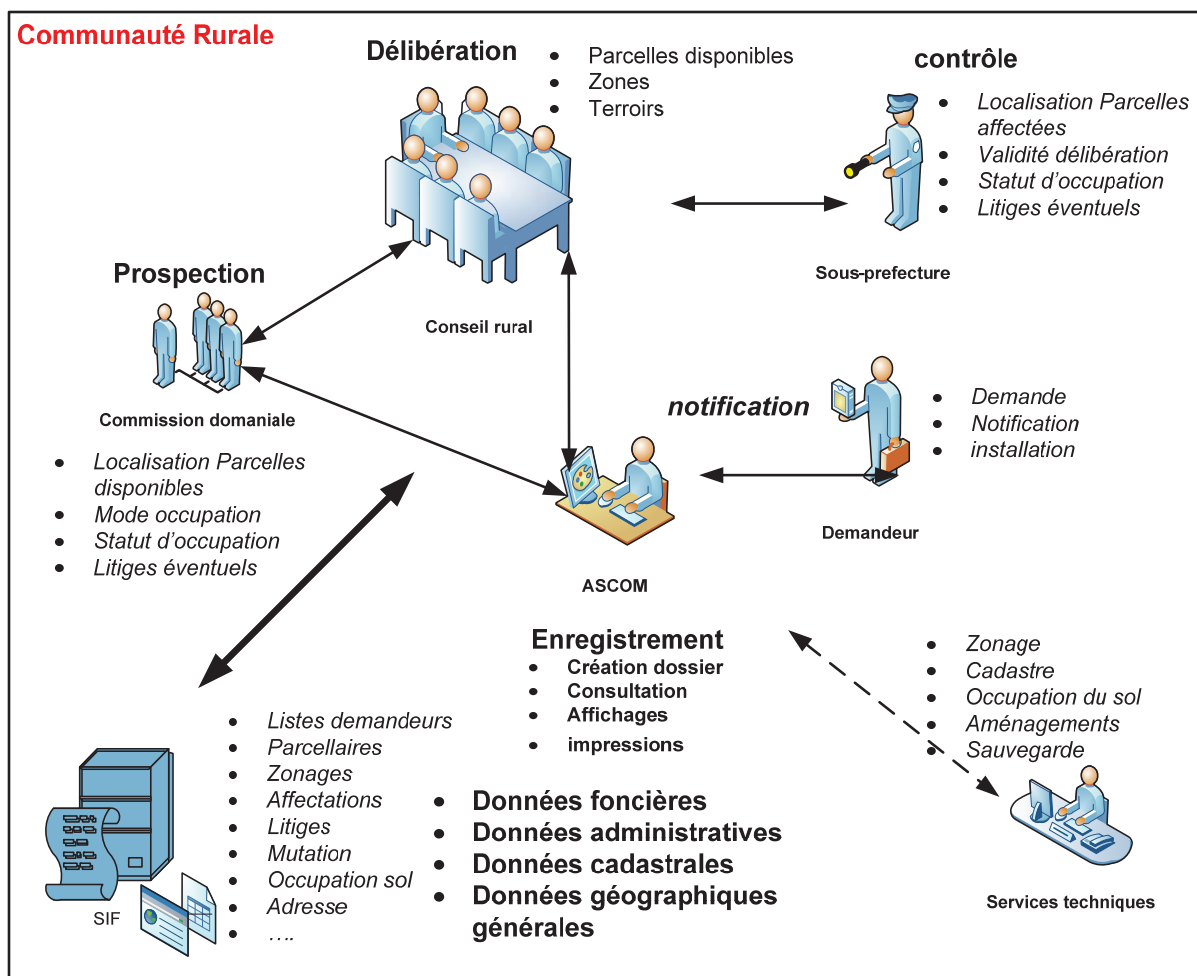
Le GPS, utilisé pour les opérations de prospections, ou d'installation (mesure de longueurs, de superficie, bornage ou vérification) permettra la mise à jour des données cartographiques après chaque opération. L'onduleur préservera les appareils des variations de tension ou des coupures d'alimentation en énergie électrique.

La participation effective est réelle des différents acteurs dans tout le processus de mise en place de l'outil. En effet, l'avenir des outils, quelle que soit son utilité, dépend de son degré d'appropriation par les acteurs. Donc la sensibilisation et la formation ne seront jamais de trop car favorisent dans le processus d'appropriation des élus, des gestionnaires locaux car ils sont les bénéficiaires des outils mis en place.

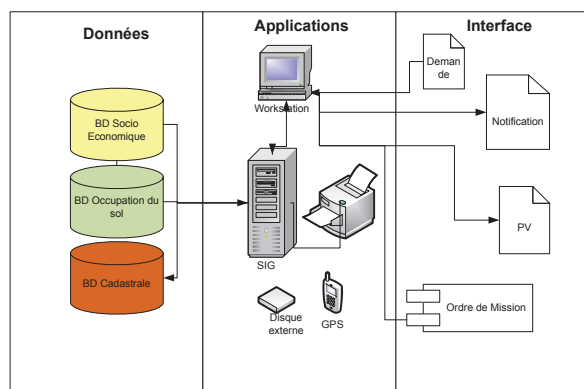
III- Apports du SIG

Le SIG est un outil pouvant être appliqué dans beaucoup de domaines surtout dans la gestion des ressources naturelles. Il a l'avantage de constituer une base de données graphiques et alphanumériques et de production de cartes thématiques assez précises.

De nos jours, la régulation et la modernisation de la gestion des ressources foncières constituent un enjeu très important pour les communautés rurales. Des outils adéquats et efficaces sont à concevoir, pour éviter que ces ressources ne reviennent principalement à ceux qui ont les moyens et le pouvoir : les hommes plus que les femmes, les agriculteurs plus que les éleveurs, les riches plus que les pauvres, certaines ethnies ou catégories socio-professionnelles plus que d'autres.



Modèle conceptuel du SIF



Architecture physique du SIG autonome

Pour apporter de la transparence dans ce processus, le SIG peut jouer un rôle important dans la gestion foncière en rendant compte de la réalité, visualiser et comprendre la complexité des territoires et de leurs occupations, afin de pouvoir diriger le développement, l'aménagement et ainsi prendre des décisions.

Il permettra aux collectivités locales de disposer d'un système de gestion de l'information au service de la planification des ressources. Il facilitera notamment l'élaboration d'informations relatives à l'utilisation des terres en suscitant de nouvelles manières d'élaborer, de livrer et d'intégrer des approches de planification de l'utilisation des terres. Les décideurs aux échelles locale et régionale accroîtront alors leur capacité à reconnaître et à solutionner les problèmes d'utilisation des terres dans les paysages agricoles et pastoraux.

Vu le rôle stratégique que joue l'information, le SIG constituera pour la communauté rurale un moyen d'actualiser la gestion des affectations et désaffectations de leurs terres par la disposition de bases de données dynamiques reflétant l'occupation spatio-temporelle de l'espace et une maîtrise des superficies affectées. Le SIG ainsi obtenu et mis à la disposition du conseil rural permettra aux gestionnaires de vérifier la disponibilité de la terre et d'évaluer

ou de mieux maîtriser les éventuelles conséquences et impacts environnementaux, sociaux et économiques des affectations de terres par un suivi dynamique des décisions d'affectation. Aussi, les problèmes tels que les doubles affectations, la non matérialisation sur le terrain de la délibération du conseil rural sont autant de situations qui pourraient être résolues pour une meilleure connaissance du capital foncier communal. Ainsi, les décideurs pourront disposer d'une base de données foncière, mais aussi d'une base de cartes thématiques sur l'occupation des sols par une meilleure visibilité et identification des occupants.

Cette modernisation de la gestion foncière constitue un véritable instrument de bonne gouvernance et de gestion efficace pour identifier les cas de fraudes, de corruption et des spéculations foncières. Ceci a pour but de créer un processus de changement satisfaisant ou une amélioration des conditions de vie des collectivités, qui passe nécessairement par la viabilité du système d'exploitation des ressources naturelles (dimension environnementale du développement), l'appropriation du changement par les populations locales, qui résulte de leur participation. L'outil SIG ainsi réalisé permettra de sécuriser les droits fonciers coutumiers et modernes, réduire et maîtriser par ce moyen les conflits fonciers et, ainsi, promouvoir le développement rural. Cette sécurisation passe au minimum par :

- l'identification, à l'aide d'enquêtes contradictoires auprès des populations, de tous les droits reconnus localement ;
- la délimitation topo-cartographique du bien foncier correspondant (qui peut être, en principe, une zone d'usage, comme par exemple un parcours de troupeau)
- l'enregistrement par une agence officielle ;
- la mise en place d'instances locales (commissions foncières) chargées de conserver la documentation foncière et d'en assurer l'actualisation.

La base de données ainsi obtenue permet de voir la répartition spatio-temporelle des

affectations de terre, avec une identification de l'affectation de la surface attribuée, des droits réels, de la localité, de la superficie de la parcelle, de l'usage souhaité et de l'année.

L'intégration de ces données foncières permet d'étudier au mieux les affectations de terre en les localisant sur l'espace communal; mais aussi par une vérification pratique de la disponibilité foncière avant toute décision d'affectation par une visualisation de l'espace de gestion.

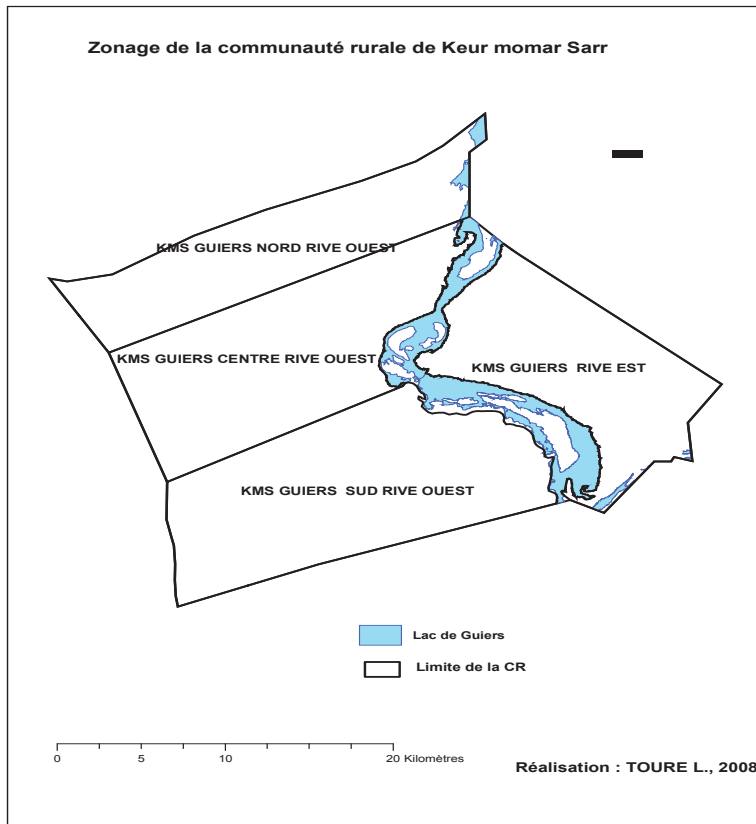
Le SIG constitue un outil permettant à la communauté rurale de gérer de façon plus efficace les terres relevant de sa compétence. Les résultats sont des représentations cartographiques ou statistiques ; il s'agit de la carte de l'occupation du sol des villages concernés. Elles permettent également, pour les élus, la visualisation de leur espace de gestion. Le déploiement du système de la communauté rurale consiste en l'installation de l'ensemble des composantes du système pour le rendre opérationnel. Il s'agira d'installer et de tester :

- les équipements informatiques et leur configuration ;
- les logiciels et leur paramétrage ;
- l'application SIG ;
- les bases de données ;
- Les tests et validations nécessaires seront ensuite conduits pour ensuite intégrer les données initiales dans le système.

Toute base de données sur des phénomènes dynamiques nécessite une mise à jour périodique pour que les données reflètent au mieux la réalité de terrain. Le volet cartographie qui consistera à faire l'état des lieux devra être réalisé. Ce sont ces données qui alimenteront le SIG. La réalisation de l'état des lieux de la Communauté rurale sera le point de départ de toute la clarification foncière. La qualité des données géographiques sera l'élément de base du SIG.

La sensibilisation et la formation constituent des composantes essentielles à l'opérationnalisation du SIG.

La sensibilisation des décideurs et des populations permet d'assurer l'appropriation de l'outil par le conseil rural et son intégration



Découpage zonal de la Communauté rurale de Keur Momar Sarr

par les autorités de tutelle comme un outil de gouvernance territoriale. Dès la fin de la phase de conception, des supports seront disponibles pour permettre la vulgarisation par la sensibilisation. Celles-ci seront mises à profit pour informer les décideurs sur le SIG, son rôle et les bénéfices qu'il peut apporter à la gestion locale.

Le SIG constitue un outil permettant à la communauté rurale de gérer de façon plus efficace les terres relevant de sa compétence. Les résultats sont des représentations cartographiques ou statistiques ; il s'agit de la carte de l'occupation du sol de la communauté rurale. Ces cartes, en plus de la localisation des parcelles affectées, présentent aussi des données structurelles : comme les cours d'eau (le Lac de Guiers), les limites des communautés rurales, les routes et pistes, les forêts classées, etc. Elles permettent également, pour les élus,

la visualisation de leur espace de gestion.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités locales (PACR), la SAED doit mettre en place le plan d'occupation et d'affectation des sols pour la communauté rurale de Keur Momar Sarr. Le PAOS a pour objectif :

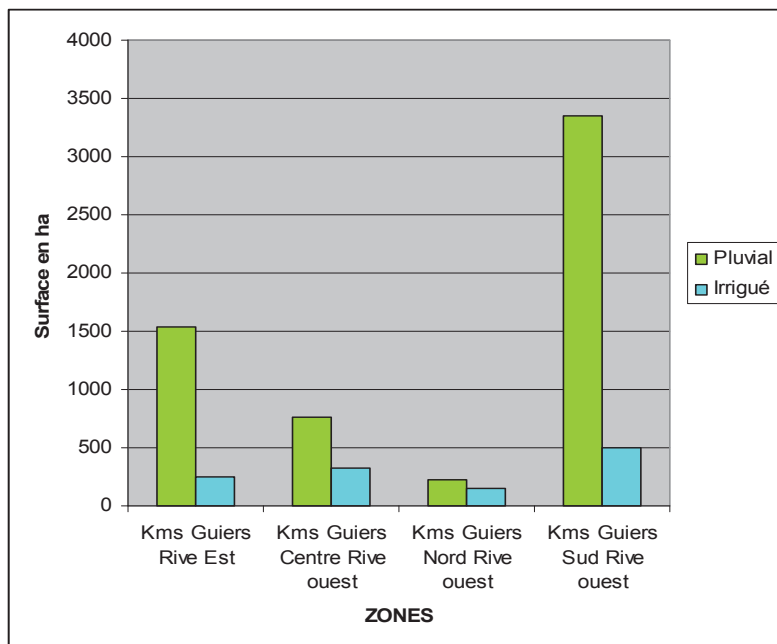
- la clarification foncière, pour une meilleure maîtrise du disponible et plus de clairvoyance dans les affectations
- le renforcement de la complémentarité entre l'agriculture et les autres activités productives dans une optique de développement intégré durable,
- le développement de la démocratie locale à travers une implication des populations dans le choix, la prise en charge et le suivi des actions de développement à la base.

Dans la perspective du futur PAOS de la communauté rurale de Keur Momar Sarr, nous avons déjà effectué un découpage de l'espace. Il est basé sur les caractéristiques géomorphologiques et géographiques des localités ainsi que de leur proximité au lac de Guiers. Ceci a l'avantage de contourner certaines ambiguïtés dans la localisation des affectations contenues dans les délibérations du conseil. Ce découpage regroupe les villages aux caractéristiques communes en une zone. Ainsi, nous aboutissons à quatre zones comme le montre la carte ci-dessus.

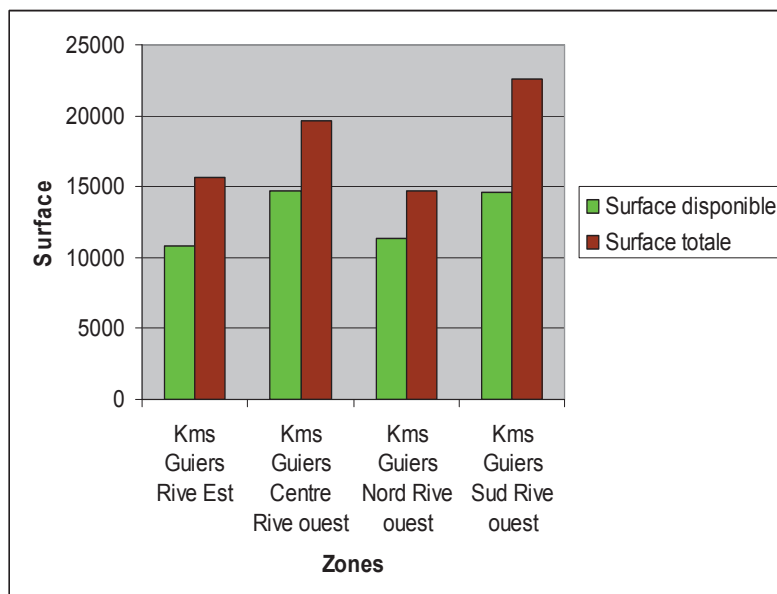
Dans le premier traitement des affectations par village, nous étions confrontés au problème de localisation de certaines affectations car on ne savait pas exactement dans le compte de quel village faut-il mettre l'affectation en question ; par exemple, dans la zone Brar –Teller. Ce sont deux localités. Ceci est une ambiguïté ou une imprécision que nous avons réglée dans le découpage zonal.

Pour ce qui concerne les affectations, en les

regroupant par zone, nous aboutissons au résultat suivant :



Estimation de la superficie occupée par l'agriculture pluviale et irriguée



Estimation du potentiel foncier par zone.

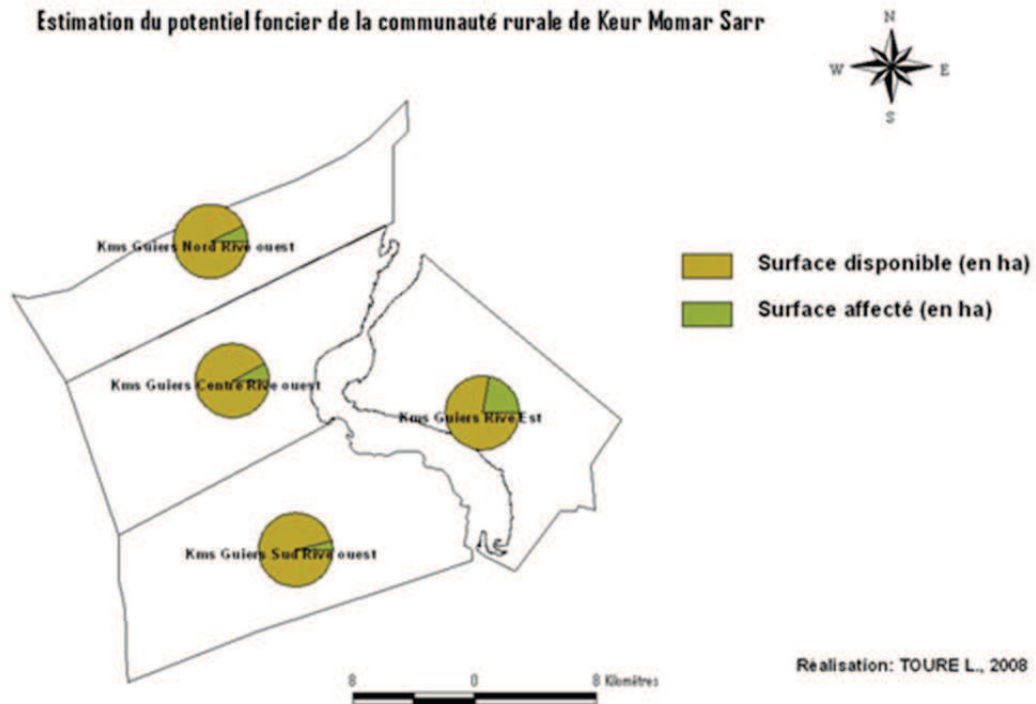
Dans la communauté rurale de Keur Momar Sarr, l'agriculture pluviale occupe la plus grande partie des surfaces surtout dans la zone Guiers Sud Rive ouest du fait surtout de sa situation et de son éloignement par rapport au lac de Guiers. En effet, les surfaces disponibles autour du lac de Guiers qui constitue le seul potentiel d'eau douce sont de plus en plus

rurales. Du coup, la migration vers les terres du diéri devient la seule alternative pour les habitants. Cependant, l'aménagement de ces parcelles nécessite d'importants moyens financiers ce qui explique la petite taille des parcelles qui y sont mises en valeur.

Les affectations sont importantes d'une zone à une autre et par conséquent les disponibilités foncières également car celles désignent la différence entre la superficie totale et celle occupée par les activités agricoles, pastorales, l'habitat. A partir d'une analyse de l'occupation des sols et des affectations, nous sommes arrivés à estimer le disponible foncier par zone comme le montrent bien la carte et le graphique ci-après. Si la carte représente la distribution spatiale, la figure montre les valeurs en ha de l'assiette foncière. Une lecture simultanée de ces deux illustrations permet une meilleure compréhension de la disponibilité foncière. Dans la communauté rurale de Keur Momar Sarr, les affectations de terre dans la zone Guiers Rive est représenté près de la moitié du total des affectations. Ceci peut s'expliquer par la proximité du lac de Guiers, la plupart des villages de cette zone n'étant pas trop distants du lac et disposant de terres assez fertiles. Aussi l'accès à l'eau constitue un critère assez important pour la mise en valeur de la terre. La présence de l'eau réduit les coûts d'aménagement pour les habitants qui n'ont pas de revenus financiers suffisants.

Cependant cette situation ne concerne pas l'ensemble de la zone car les affectations sont faites dans les 40 premiers kilomètres à partir du lac.

Estimation du potentiel foncier de la communauté rurale de Keur Momar Sarr



Il existe des étendues de terre dans la zone du Diéri, distants du lac dont l'aménagement constitue une contrainte pour la plupart des demandeurs de terre.

- Les villages de cette zone sont majoritairement des villages maraboutiques et/ou stratégiques avec un fort potentiel électoral. Ce qui constitue l'attraction de cette zone. En plus de cela, ils regroupent la plus grande part de la population.

Après la zone rive est, la zone centre vient en seconde position en termes de surfaces affectées (1213ha). Cette zone aussi est située à la bordure ouest du lac et bénéficie des terres fertiles en plus de l'accès au lac. Aussi, on y retrouve de grands villages comme Brar, Teller, Ndour 2,...

En somme, le Système d'information géographique sur le foncier ou le système d'information foncière permettra au conseil rural et aux différents usagers :

- une mise en place d'une base de données foncière
- Une meilleure connaissance de la dynamique foncière et de l'Occupation spatio-temporelle des terres
- Une plus grande transparence dans la gestion des ressources communautaires
- Modernisation de la gestion des terres
- Efficacité dans le traitement des dossiers

Conclusion

Une meilleure gestion des ressources naturelles passe nécessairement par la mise en place d'outils de gestions efficaces et modernes mais pas forcément très technique. Ce n'est pas le degré de technicité de l'outil qui fera sa performance mais plutôt sa manipulation, son cout et son utilité pratique En effet, ce processus de modernisation se fait de manière progressive et surtout par un fort de degré de participation des acteurs surtout locaux aux différentes activités du processus. La mise en

place de l'outil est un fait mais le plus important est l'adhésion et l'appropriation que les bénéficiaires feront de l'outil. Plus ils sont impliqués mieux ils se sentiront concernés. Aujourd'hui, avec le développement des outils libres en SIG, ce processus peut nécessiter moins de moyens financiers mais le noyau du système demeure la volonté politique des décideurs à emprunter le chemin de la clarification et de la gestion transparent des ressources foncières.

Bibliographie

Boutillier J-L. et Schmitz J., (1987) - *Gestion traditionnelle des terres (systèmes de décrues / système pluvial) et transition vers l'irrigation. Le cas de la vallée du Sénégal.* Cah. Sci. Hum 23 (34) : 553 – 554.

Le Roy E. Karsenty A, Bertrand A., (1996), *La sécurisation foncière en Afrique-Pour une gestion viable des ressources renouvelables,* Paris, Karthala, 388 p

Maurel P. et Moity-Maïzi P., (2001), « Télédétection et carte socio-foncière dans des projets participatifs en Afrique », in S. Lardon, P. Maurel, V. Piveteau (dir.), *Représentations spatiales et développement territorial,* éditions Hermès Sciences, Paris : 301-317

Ndiaye P.S., (2011), *Amélioration de la gestion foncière à travers le Système d'Information Foncière (SIF) : Exemple de la Communauté Rurale de Mbane,* mémoire Master2, 105p

Touré I., Gah A., D'Aquino P, Dia, I., (2004). *Savoirs experts et savoirs locaux pour l'élaboration d'outils cartographiques d'aide à la décision.* Cahiers Agricultures 13 : 546-53

Touré L., (2007), *Elaboration d'un SIG sur l'évolution de l'occupation et l'affectation des sols dans la zone lac de Guiers –Tatki,* rapport de stage, 43 pages

Touré L., *Mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion foncière : l'exemple de la communauté rurale de Keur Momar Sarr,* mémoire de DEA, 120p

Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) à Guédiawaye: La coopération décentralisée entre Castres-Mazamet et Guédiawaye (Sénégal)

Bruno Blaise

Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet

Bruno.BLAISE@castres-mazamet.com

Françoise Desbordes

Ingénieur d'études au LISST-CIEU

Université de Toulouse

desborde@univ-tlse2.fr

Mamadou DIENG

Coordonnateur Agenda 21local,

réfèrent local de la coopération Castres-Mazamet/Guédiawaye

Municipalité de Guédiawaye

mdieng14@yahoo.fr

La coopération entre la communauté d'agglomération Castres-Mazamet et la ville de Guédiawaye est née de convergences croisées préalables entre ces deux entités et des chercheurs de l'Université de Toulouse le Mirail. Elle s'est formalisée dans le cadre de la solidarité numérique sur un objectif de mise en place d'un SIG dont les contours et la réalisation se sont affinés tout au long du processus de la coopération dans le cadre de deux projets de trois ans soutenus par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

I. Repères

Guédiawaye est une ville de la région de Dakar d'environ 400000 habitants, très fortement urbanisée, à vocation essentiellement résidentielle pour une population qui travaille à l'extérieur de la commune. Guédiawaye, entité administrative, est née des lois de décentralisation au Sénégal qui l'ont consacrée commune en 1990 puis ville en 1996 et département depuis 2002. Malgré sa création relativement récente, les acteurs locaux (élus, administratifs, populations) ne cessent de multiplier les séances de concertation et les initiatives pour un développement local harmonieux, à travers des approches telles que l'élaboration d'un projet de ville et le déroulement d'un Agenda 21 local.

Castres-Mazamet est une communauté de 80 000 habitants, ancien bassin industriel textile elle a misé sur le développement d'une plateforme numérique autour d'une boucle en fibre optique depuis 1999, vecteur majeur de son développement actuel. La communauté composée de 16 communes a par ailleurs acquis un savoir-faire sur le déploiement de son SIG communautaire depuis une dizaine d'années.

L'inscription du projet dans le réseau scientifique **eAtlas Francophone de l'Afrique de l'Ouest** réseau initié par les universités de Toulouse le Mirail et l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, lui a ouvert une scène de diffusion, de débat, d'échanges et de réflexion lors des Rencontres du réseau à Dakar, Bamako, Cotonou, que ce soit avec des chercheurs ou d'autres acteurs du développement numérique.

1. Un contexte de développement de l'usage des SIG

Les SIG sont perçus comme un des éléments de la panoplie des outils TIC au service du développement local Ils permettent la collecte, la structuration et le stockage de l'information localisée, la visualisation cartographique de cette information dans un système de coordonnées géographiques unifié qui permet la superposition et le croisement des informations stockées.

Un SIG orienté vers la gestion d'une ville ou d'une communauté territoriale permet de capitaliser, analyser, combiner des données sur les ressources d'un territoire et d'évaluer des conditions sociales, économiques et environnementales. Il permet de produire cartes et documents statistiques destinés à l'aide à la décision et à la cogestion.

Des références de plus en plus nombreuses aux démarches territoriales participatives ont conduit à l'émergence d'expérimentations de SIG participatifs (SIGP).

Si on peut commencer à mesurer l'efficacité de ces méthodes et outils de gestion de l'information à référence spatiale dans la planification, de l'aménagement du territoire à la gestion urbaine, vers une organisation plus cohérente de projets, d'équipements, de politiques sur un espace déterminé deux questions vives restent néanmoins ouvertes :

- Comment intégrer dans un processus participatif la dimension territoriale apportée par les acteurs ?
- quelles conditions réunir pour que ces outils de gestion de l'information, cartomatique, SIG et mise à disposition sur Internet puissent y concourir ?

2. Un contexte de transfert de compétences aux collectivités locales par les lois de décentralisation

Les lois de décentralisation au Sénégal ont transféré aux villes plusieurs domaines de compétence dont l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la planification l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat.

II. Enjeux

1. Les atouts du contexte sénégalais

Le contexte sénégalais se montre favorable au développement d'un tel projet pour une collectivité urbaine.

Le Sénégal a mis en place depuis longtemps des politiques incitatives à l'utilisation des

NTIC. Déjà en 1997, la Déclaration de Dakar du 10 juillet encourageait l'accès à l'Internet, l'élaboration de propositions et la réalisation de projets incluant l'utilisation des NTIC.

Plus spécifiquement orienté vers les services publics, le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) identifie les NTIC comme un instrument privilégié pour l'amélioration de la productivité du service public, la mise en place des prestations de qualité et l'instauration d'une communication moderne.

On a pu observer ces dernières années un développement de la production de données cartographiques, l'utilisation initiale des outils de DAO pour leur représentation évoluant rapidement vers la mise en place de SIG dans les administrations permettant une meilleure gestion de ces données

2. Les faiblesses des avancées dans les collectivités locales

Pour autant au niveau des collectivités locales les SIG restent encore peu développés. La cartographie numérique utilisée essentiellement pour la gestion des services techniques et la planification à l'échelle de l'agglomération dakaroise reste souvent inaccessible pour des collectivités comme celle de Guédiawaye car l'information est peu partagée par ses détenteurs, transmise dans des formats papier ou numériques différents, dans des projections différentes rendant leur utilisation et leur éventuelle diffusion peu commode. En sus, les collectivités locales souffrent d'un manque criant de compétences techniques, de ressources financières et moyens matériels (informatisation des services déficiente) pour assurer un développement optimal d'un SIG.

3. Les enjeux du SIG de Guédiawaye

Les objectifs propres au SIG de Guédiawaye se sont précisés sur deux temps de coopération. Lors de la première phase définie en réponse à l'appel à projet « solidarité numérique » du MAEE, il s'agissait au départ globalement de donner à Guédiawaye une capacité nouvelle à centraliser des données cartographiques éparpillées et à valoriser ces données en réalisant leur

intégration dans un SIG, permettant leur extraction, leur mise à jour et un début d'analyse croisée par superposition d'informations.

Dans la deuxième phase de développement du projet, l'accent a été mis sur l'utilisation de ce noyau de système d'information selon deux axes :

- L'aide au renforcement des capacités financières par un travail en liaison avec le service du cadastre
- L'aide à une meilleure structuration des services comme la gestion des ordures ménagères par exemple.

La déclinaison de ces enjeux a permis de fixer les priorités de travail à engager pour créer les premières couches d'information du SIG.

- **Renforcement des services techniques de la ville**

Décentralisation et compétences transférées, les villes ont créé les services correspondants, mais peu de moyens financiers et techniques leur ont été alloués. Un des enjeux premiers du SIG de Guédiawaye est d'améliorer le fonctionnement de ces services en créant un outil qui permette une gestion à jour des localisations et des données liées des principaux équipements urbains (ordures ménagères, éclairage publics, routes, trottoirs, équipements publics).

- **Renforcement des finances locales**

Guédiawaye commune de banlieue accueillant peu d'activités économiques mais toujours soumise à une pression résidentielle forte dispose de peu de rentrées fiscales pour répondre aux besoins de services de sa population. Le recouvrement des impôts et taxes, lacunaire, en partie par manque de d'information fiabilisées, aggrave la situation.

Un autre enjeu du SIG est de constituer une base d'information localisée fiable, en appui au recouvrement de l'impôt foncier et des taxes de marché dans un

premier temps.

- **Aide à la gestion de problèmes environnementaux**

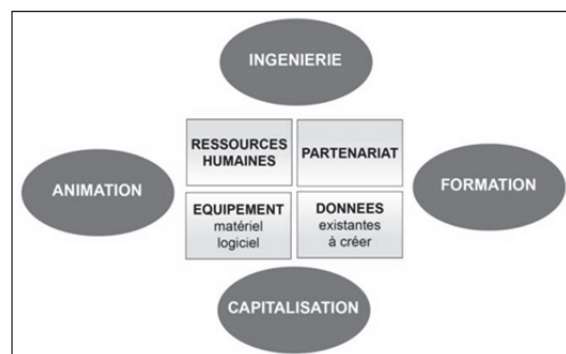
La bande littorale de 7,5km en limite nord de Guédiawaye constitue un atout important pour la ville Sa dégradation est liée à l'extraction de sable, au dépérissement des arbres plantés en protection, aux dépôts sauvages d'ordures et à son envahissement par la construction d'habitat illégal ou autorisé. Le suivi de l'état de cette bande littorale nécessite de disposer d'une information finement localisée et superposable, ces informations provenant de différentes sources et administrations compétentes sur cette partie du territoire.

De graves problèmes d'inondation à la saison des pluies sont en passe de devenir chroniques dans certains quartiers, neutralisant de grandes zones d'habitat et abaissant le niveau de qualité de vie pour d'autres.

L'enjeu du SIG de Guédiawaye est de constituer un entrepôt de données à partir de sources éparses, favorisant la concertation des acteurs et la prise de mesures d'urgence en particulier lors d'inondations.

4. Les étapes de la mise en place du SIG de Guédiawaye

Le processus de mise en place et de fonctionnement d'un système d'information géographique mobilise les relations entre plusieurs domaines (schéma 1, Bruno Blaise)



Eléments du processus de création du SIG

Il faut ainsi connaître les données existantes,

nouer des partenariats avec les producteurs de ces données, analyser ces données et orienter la recherche ou la production de nouvelles données, produire des cartes, en tenant compte des ressources humaines disponibles, de l'équipement à mobiliser, de la formation à donner, assurer une animation du réseau de partenaires et utilisateurs, capitaliser sur les

SIG pour la municipalité de Guédiawaye mais bien que la ville construite à son rythme un outil qui réponde à ses besoins tout en tenant compte de ses capacités à produire l'information nécessaire et à l'utiliser dans son fonctionnement quotidien.

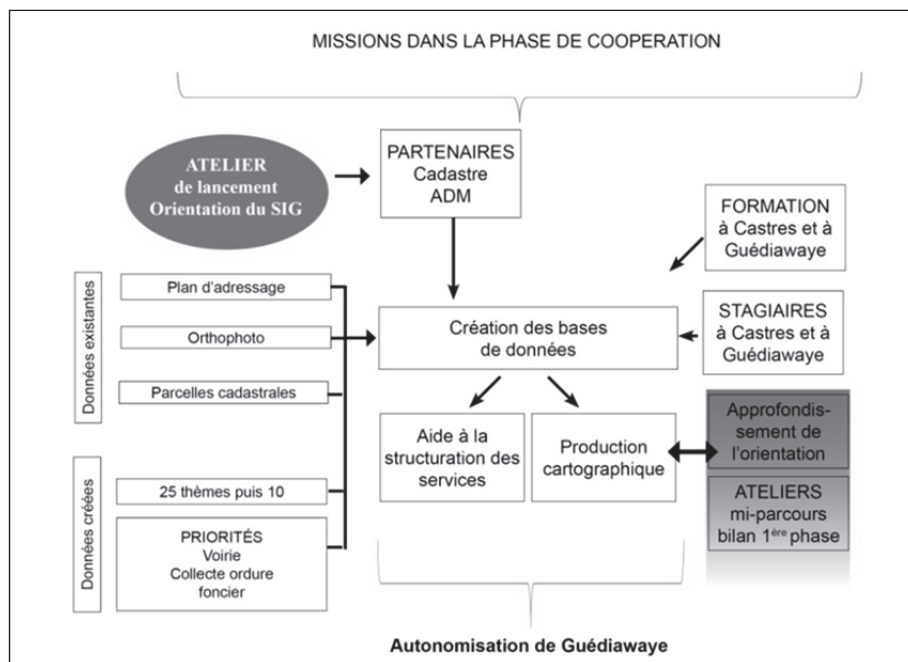
Une observation et une description fine du déroulement du programme permettent de poser un bilan circonstancié de l'expérimentation afin d'envisager sa reproductibilité à d'autres communes.

Introduire un outil de ce type dans le fonctionnement d'une municipalité peu ou pas sensibilisée à l'usage du numérique passe par un temps long nécessaire à la formation à l'usage et aux contraintes de l'outil, à la mobilisation des partenaires et services

fournisseurs de données, à la définition des priorités compte tenu des moyens disponibles et des utilisations prioritaires.

Quelques grandes étapes ont marqué le déroulement du processus :

- des ateliers de travail à Guédiawaye réunissant les principaux partenaires et les principaux acteurs de la ville de Guédiawaye, équipes municipales, représentants des administrations déconcentrées, organisations de la société civile, complétées par des réunions plus techniques d'ajustement des engagements pris par chacun.
- des périodes de formation du coordinateur du SIG en immersion dans le service SIG de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet, centrées sur la production et l'utilisation de l'information cartographique.
- délégations d'élus et de responsables administratifs de Guédiawaye impliqués



Les étapes de la réalisation du SIG de Guédiawaye

connaissances acquises, les savoir-faire et les retours d'expérience.

Principe de base du projet de Guédiawaye

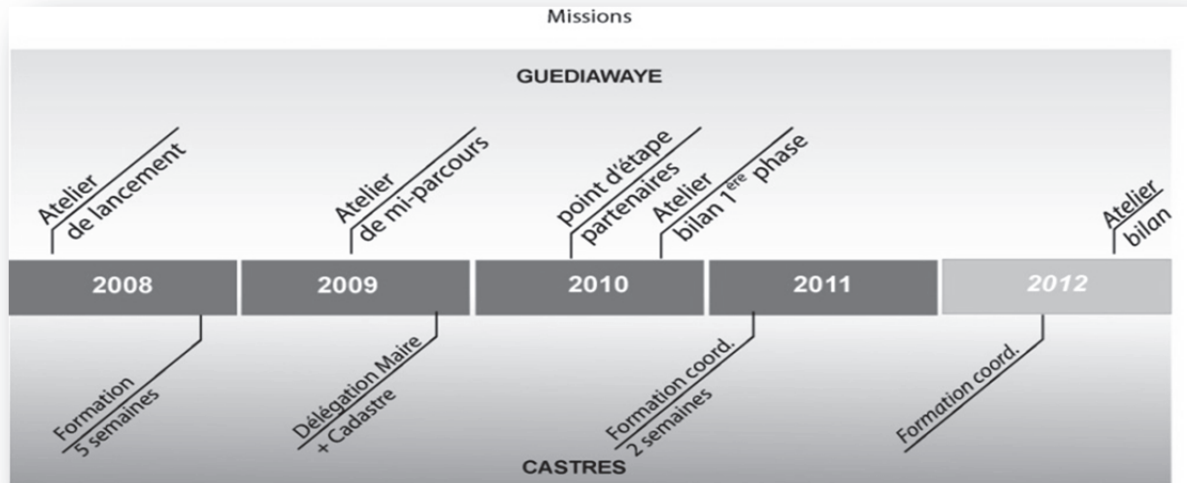
Compte tenu de l'expérience et du savoir-faire développé par la communauté Castres Mazamet dans la construction pas à pas de son SIG communautaire, le choix a été de démarrer en centralisant l'information cartographique existante sur le territoire de Guédiawaye et d'utiliser un applicatif SIG (MINIVUE) qui permette de faciliter l'accès à l'information et à sa visualisation. Cet applicatif autorise aussi la saisie de la base d'information et la création d'objets géographiques nouveaux par un utilisateur formé à son utilisation mais pas nécessairement un expert en SIG.

Les grandes étapes de la réalisation du programme

L'objectif du programme n'était pas de faire un

dans le projet, à Castres Mazamet dans un objectif d'amélioration de la compréhension réciproque du fonctionnement des deux collectivités locales.

de son plan d'adressage, la visualisation rendue possible de ces trois informations superposées constituait une grande première. Elle a aussi permis de préparer la structuration des données à



5. Les séquences de réalisation

1. **Matérialisation du pôle SIG** par un achat de matériels et l'installation du logiciel retenu.
2. L'Atelier de lancement organisé à Guédiawaye a permis de présenter la démarche, faire l'état des lieux des attentes et des compétences et de poser les premiers pas d'une **adhésion large au projet**. Il a permis de contacter deux **partenaires importants**, les services départementaux du cadastre et l'ADM, Agence de Développement Municipal dont l'objectif est d'accompagner le processus de décentralisation. Ces deux partenaires ont concrétisé leur intérêt au développement du projet et leur engagement dans le partenariat par la remise de données géographiques qui ont permis la mise en place du noyau du SIG.
3. Cinq semaines de **formation** du coordonnateur à Castres ont permis d'intégrer les données existantes en superposant les trois couches du noyau, orthophoto, plan d'adressage de la ville, découpage des parcelles. Si la ville disposait déjà de d'impressions papier

saisir retenues au cours de l'atelier de lancement.

4. Les missions de juin 2009 et juin 2010 et les stagiaires accueillis à Guédiawaye au cours de l'été 2010 ont permis d'initier la **création de données nouvelles**, propres à la ville de Guédiawaye. Un temps important a été consacré à la **recherche d'un consensus** sur la définition précise de ces données, les modes de collecte à mettre en place, les contraintes de saisie en liaison avec leurs usages possibles.
5. Grâce à cette première réalisation le **partenariat** a été **élargi** avec le cadastre et avec l'ADM lors des différentes missions : un échange de données entre Guédiawaye, le cadastre départemental et l'ADM a été défini, l'ADM mettant à disposition son serveur FTP pour cet échange. Une rencontre avec le service national du cadastre à Dakar qui a lancé une opération ambitieuse de numérisation du cadastre sénégalais a permis de vérifier que les travaux menés parallèlement étaient compatibles et que ce qui était en construction à Guédiawaye pouvait s'inscrire dans un contexte d'évolution au niveau national et

pouvait même y participer à l'échelle locale.

6. Un atelier bilan fin 2010 réuni à Guédiawaye a permis de montrer en grandeur réelle les premières réalisations afin de **démontrer les potentialités d'usage** et de mettre à jour des besoins à traduire en termes de données à collecter et à introduire dans le système. L'outil a été très positivement perçu par les élus, les partenaires et structures en relation avec Guédiawaye, la société civile, mettant à jour un nombre important de besoins se traduisant par une masse importante de données à créer et à implémenter dans le système, masse trop importante pour être traitée par les ressources humaines locales disponibles pour le SIG.
7. Au cours de la mission de février 2011, le travail a été recentré sur 10 couches de données déterminées et tout particulièrement en 2011, la couche voirie – voirie existante, projets, ronds-points, points noirs -, la couche collecte des ordures ménagères – circuits de collecte, points de collecte, dépôts sauvages -. En 2012 une couche sur le foncier disponible à la construction et une sur les points bas du territoire en lien avec la problématique des inondations seront implantées dans le système.

5. Les données utilisées

Des données pré existantes ont été fournies par les partenaires extérieurs :

- le scan du plan d'adressage, donnée raster qui devrait être remplacée à terme par la même information vectorisée issue du futur SIG de l'ADM.
- l'orthophoto, donnée raster, mise à jour sur le site l'ADM
- le parcellaire, donnée vectorisée du cadastre, dont la mise à jour dépend du programme national de modernisation du cadastre en cours, une convention devant alors en préciser les termes.

Une dizaine de thèmes d'information ont été

structurés dans la base d'information, prêts pour la saisie : scolaire, économie, santé, espace public, administrations, projets, transport, foncier, environnement.

Parmi ces thèmes, une priorité de travail a été fixée sur les voiries, la collecte des ordures ménagères, le foncier disponible, les points bas de la commune.

6. Les compétences mobilisées

La communauté d'agglomération Castres Mazamet a mobilisé les compétences de deux personnes ressources, l'une en charge du SIG communautaire, l'autre en charge de l'observatoire socio-économique de la communauté, assurant l'animation, le suivi technique administratif et financier, la valorisation du projet et les formations nécessaires.

La ville de Guédiawaye a mobilisé plus particulièrement les compétences de son responsable de l'Agenda 21 local, chargé aussi des questions d'urbanisme au titre de coordonnateur du projet ; elle a récemment créé un poste dédié au SIG par embauche d'une technicienne.

Elle a par ailleurs mobilisé plus ponctuellement des responsables de ses services et d'administrations délocalisées.

L'Université s'est impliquée dans l'animation scientifique du projet et dans la définition de trois stages d'étudiants avancés.

7. Matériels et logiciels

Un pôle SIG totalement autonome a été équipé. Il comprend un PC de bureau, un ordinateur portable, une imprimante, un scanner, un appareil photo, un disque dur externe, une clé USB, un modem wifi et un GPS. Le logiciel Minivue, applicatif basé sur ArcGis a été offert par la société Imagis méditerranée qui l'a développé.

III. Quel bilan actuel ?

1. Les problèmes rencontrés

La production de données numériques est en plein développement au Sénégal, mais en 2008 au début du projet, peu de données numériques étaient accessibles au niveau des communes, souvent non géo référencées, ou dans des systèmes de coordonnées différents, dans des formats de fichier variables

L'ambition du SIG de Guédiawaye pourrait être qualifiée de prématurée si on rappelle que l'Agence de Développement Municipal travaillait alors en mode dessin ; elle est actuellement en train de construire son SIG. Les services du cadastre étaient en cours d'expérimentation sur la mise en place d'un SIG et la numérisation des données foncières, actuellement le programme Pamoca (Projet d'appui à la modernisation du cadastre) va permettre de doter 40 villes sénégalaises d'un plan cadastral consultable sur internet et d'une matrice cadastrale numérique. Au niveau de la commune les données recherchées n'étaient souvent disponibles que sous forme de documents papiers, ou sous traitement de texte, localisées sur des tirages de plan papier, le support du plan d'adressage récent n'étant encore que peu utilisé.

L'expérimentation démontre néanmoins que partant de ces éléments il a été possible de poser les bases du SIG de montrer son usage potentiel sur le territoire de Guédiawaye et de ce fait de progresser dans la définition des étapes à atteindre.

Une autre difficulté à résidé dans le manque de moyens humains pour assurer un suivi continu.

Maintenir un SIG à jour, animer le partenariat des fournisseurs de données, valoriser les données existantes, en promouvoir l'usage nécessite un travail quotidien. Jusqu'en 2011 une seule personne à temps partiel limité pouvait assurer une partie de la tâche. La municipalité a réaffirmé son intérêt réel pour le SIG en obtenant la création d'un emploi nouveau sur un profil dédié à ces tâches.

Bilan quantitatif :

Un bilan chiffré du SIG en termes de contenu produit et de coût de l'investissement matériel peut être proposé :

Production :

- Trois couches géographiques récupérées et superposées,
- dix thématiques ciblées et structurées pour les créations de données
- deux couches prioritaires saisies : voirie et collecte
- deux couches réalisées sur papier prêtes à saisir : foncier disponible, points bas
- des cartes de localisation produites pour les communes d'arrondissement
- une première carte d'analyse spatiale produite par croisement de la couche voirie et du circuit de collecte des ordures ménagères

Investissement matériel :

- achat du matériel pour un pôle fonctionnel à hauteur de 4000€, complété par un équipement logiciel de 700€
- pas de coût d'achat de données pour le moment, leur fourniture faisant l'objet de conventions de partenariat ou d'échange.

Le coût principal du projet est lié au temps passé et aux missions (4 missions à Guédiawaye et 3 missions à Castres).

Bilan qualitatif

Au-delà de ces quelques chiffres la coopération autour du SIG a contribué au développement d'échanges et d'interconnexions favorables notamment à la pérennité du SIG.

Le décloisonnement des relations de Guédiawaye avec l'ADM et le Cadastre s'est joué sur l'établissement de relations positives dans un premier temps grâce à l'appui apporté par l'expertise de la communauté d'agglomération au projet, puis au fur et à mesure de l'avancée concrète du programme.

Le constat mutuel d'engagement sur des

démarches complémentaires et durables, les discussions sur la comptabilité des systèmes, l'intérêt mutuel pour l'avancement des démarches de type SIG ont permis de déboucher sur l'écriture de conventions et la matérialisation d'échanges de données ; ainsi la couche voirie avec l'adressage saisie par Guédiawaye a été fournie au Cadastre.

Les actions de communication et valorisation du projet, que ce soit auprès de l'ensemble des acteurs de Guédiawaye, ou dans le cadre du réseau eAtlas – réseau articulant monde de la recherche académique et monde des acteurs du développement intervenant dans le champ de la société de l'information-, ont conféré une certaine notoriété à l'expérimentation de Guédiawaye. Guédiawaye a ainsi été retenue comme ville pilote sur le SIG par l'ADM.

Les documents produits au cours de l'expérimentation, reformulés et édités à destination d'un plus large public constituent une base de référence pour le développement de projets similaires.

D'autre part la communication sur le projet faite auprès des élus et personnels de la communauté Castres Mazamet dont c'était la première opération de coopération décentralisée a participé du renforcement de son engagement dans la coopération, en particulier lors de l'accueil des délégations de Guédiawaye et des stages de formation. Cet engagement s'est concrétisé par des apports en numéraire supplémentaires pour assurer des missions complémentaires, l'envoi de matériel informatique et la participation à des réunions ou manifestations sur la coopération, au niveau national et régional.

L'objectif fixé en commun d'arriver à l'autonomisation du SIG au terme de ces deux phases de coopération a conditionné la démarche et l'avancée du programme.

La coopération a permis d'apporter de la méthode, des conseils, de la formation. Le travail autour du partenariat et des axes de développement du SIG a été conduit en commun.

Quelques questions en guise de conclusion. Le projet tel qu'il a été réalisé est-il adapté aux attentes ?

On peut constater qu'au fil de modifications importantes du contexte, changement de majorité politique et d'équipe municipale lors des élections municipales de 2008, décès du Maire en 2011 et son remplacement, le projet a continué avec le soutien des élus.

Le fait que le SIG soit orienté vers la gestion municipale et n'ait pas encore produit d'information graphique à l'usage direct des citoyens comme c'était attendu au lancement du projet n'a pas affecté le soutien des différents acteurs de la société civile lors des ateliers de suivi du projet.

Le projet est-il adapté aux besoins ?

Les SIG à l'échelle d'une ville ou d'une communauté territoriale, que ce soit au Nord comme au Sud apportent une aide significative à la gestion urbaine, le plus souvent par la production de cartes et documents statistiques destinés à l'aide à la prise de décision et à l'information réciproque, mais leur mise en œuvre concrète est différente. Si le service SIG d'une collectivité comme la communauté d'agglomération Castres Mazamet rassemble et traite des données déjà gérées par ses différents services, la ville de Guédiawaye dispose certes, d'informations mais éparses et mal gérées, sans compter que les informations numériques sont quasi inexistantes. Elle rejoint en cela la situation de petites communes de Castres-Mazamet il y a une dizaine d'années au moment du démarrage du projet de SIG communautaire. La charge d'une cellule SIG à Guédiawaye est à envisager sur le long terme : il faut faire des relevés, former un personnel à la saisie, mettre en place des procédures pour le suivi et la mise à jour, animer le réseau des producteurs et des usagers et de l'existence réelle de cette cellule dépend la survie et l'efficacité du projet SIG.

Le projet est-il opérationnel ?

Oui, il l'est d'ores et déjà. Mais un SIG est un processus continu de construction et de mise à jour des données. Ce projet montre qu'un SIG

peut être progressivement élaboré à moindre coût pour une collectivité, en s'appuyant sur les ressources locales existantes (partenaires, données) et les ressources internes de la collectivité.

Quelles perspectives pour le SIG de Guédiawaye ?

La plus importante serait une banalisation de l'usage des produits du SIG, extraction d'information validée, production de cartographie d'analyse, lors des travaux des commissions, des services.

Si on peut rêver, à terme, d'une application qui pourrait être consultée par tous sur internet, la perspective d'implanter dans chaque commune d'arrondissement un poste de consultation du SIG semble de nature à renforcer, par l'usage, l'intérêt des communes au maintien et au développement du SIG de la ville.

La diffusion systématique des cartes réalisées à partir des données du SIG sur le portail de Guédiawaye – deuxième volet de la coopération – est une action directement réalisable et complémentaire, ouvrant une perspective de diffusion des informations aux citoyens de Guédiawaye.

Mise en place d'un logiciel d'informatisation de l'état civil. Le cas de coopération décentralisée entre le Grand Chalon et la Communauté des Communes du Plateau

Abdel Affissou Adègbité

Responsable TIC

Communauté des Communes du Plateau

alkadoum001@gmail.com

I. Contexte et contractualisation du partenariat

L'idée d'une coopération entre la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et la Communauté des Communes du Plateau (CCP) est née d'un partenariat instauré depuis plusieurs années entre un lycée agricole du chalonais et un collège d'enseignement technique agricole du Plateau et qui a fait se rencontrer à plusieurs reprises des élus des deux structures.

Alors en pleine application des lois de décentralisation (2003), pour les maires des communes fraîchement installés du Plateau, la coopération apparaissait comme un outil d'accompagnement au développement de leur territoire,

L'intercommunalité n'étant pas définie, en 2005, par la loi béninoise, les 5 communes constituant le département du Plateau ont pris le parti de se regrouper en association intercommunale, faisant figure de précurseur (le statut d'intercommunalité a été adopté en août 2009 au Bénin).

Les axes de coopération ont été identifiés suite à un diagnostic réalisé sur le territoire de la CCP en 2005. Les thématiques ont également été choisies pour être en adéquation avec les compétences de la communauté d'agglomération du Grand Chalon.

Le premier programme de coopération décentralisée a été concrétisé en décembre 2005 par la signature d'une convention cadre quadriennale (2006-2009).

Ce premier programme a été prolongé par un avenant d'un an sur l'année 2010 afin de finaliser les actions en cours. A l'échéance de ce document et suite à une mission d'évaluation qui a eu lieu en juillet 2010, le second programme de coopération a été matérialisé par la signature d'une convention cadre en janvier 2011 portant sur 3 années (2011-2013).

Ces documents permettent de contractualiser le partenariat entre les deux organismes signataires en fixant ses grandes lignes. Ainsi la convention cadre de coopération décentralisée 2011-2013 a pour objet de définir les objectifs et les différents axes de coopération, de présenter la méthode d'intervention et les échéances du programme de coopération décentralisée, tout en précisant les droits et les obligations des deux parties contractantes durant la période de coopération. Il est important de noter qu'en plus de cette convention, qui répond à l'obligation législative française, les partenaires ont souhaité préciser chaque année les modalités de fonctionnement, d'organisation des actions qui seront conduites pour la mise en œuvre des objectifs souhaités dans un document plus souple nommé convention opérationnelle technique. Ce dernier document qui est un document plus technique a donc pour objet de préciser, d'affiner les méthodes d'intervention au regard des actions déjà réalisées. En effet, cette convention opérationnelle technique est basée

sur l'évaluation intermédiaire réalisée chaque fin d'année en interne par les deux structures coopérantes.

Les projets du programme de coopération décentralisée

Le programme de coopération 2006-2009 (prolongé pour un an par avenant) s'est caractérisé par les deux principaux axes suivants :

- L'aménagement du territoire : Il s'agissait de développer les capacités techniques des communes dans le domaine de la cartographie.
- L'informatisation des services communaux avec en particulier la mise en place d'une gestion informatisée de l'état-civil et des affaires domaniales.

A l'échéance de cette convention et suite à une mission d'évaluation, il a été constaté les éléments suivants :

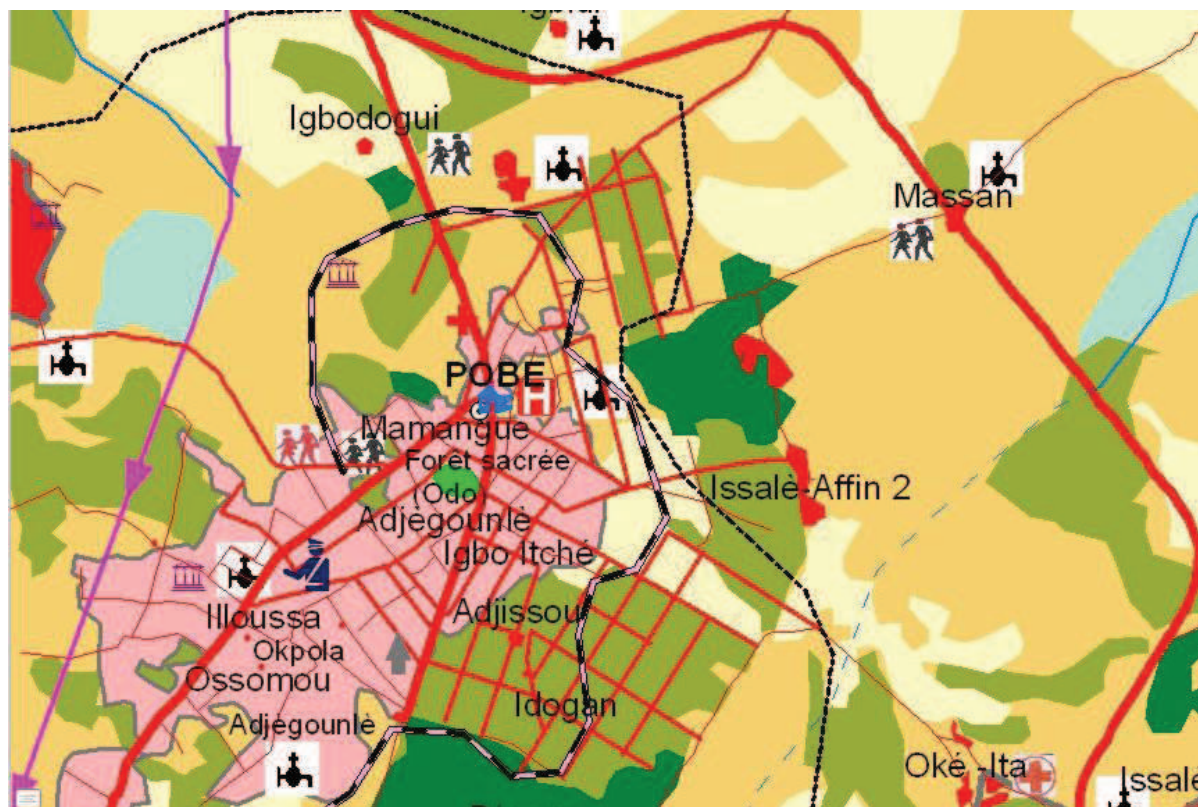
- Chaque commune a été dotée de carte d'occupation du sol. Les cartes thématiques sont des outils de planification qui permettent aux communes de se représenter leur territoire. Cependant les services municipaux des cinq communes ne sont pas formés et ne disposent pas des outils nécessaires pour leur mise à jour. Les salles multimédia de chaque commune sont équipées et répondent à la préoccupation de 2005 bien que ces préoccupations évoluent vite. La mise en place de ces outils a permis de simplifier certaines procédures. Cet équipement aurait dû être accompagné de formation et de sensibilisation à l'usage de l'outil informatique afin que les agents et les élus aient une base commune nécessaire à l'appropriation et à la diffusion des TIC (en termes de vocabulaire, de technique et d'usages). Cette action de formation n'a pas pu être réalisée sur la durée de la première convention. Mais elle est actuellement en cours grâce au recrutement par la CCP d'un technicien

informatique intercommunal en 2011.



Salle multimédia de la mairie de Sakété : Equipement informatique installé sous le programme de coopération décentralisée

- Le logiciel métier pour les services des affaires domaniales et environnementales a été installé dans chaque commune. La première version a été installée en octobre 2007. Bien que cet outil ne soit pas finalisé, il a permis dès 2010 d'avoir une traçabilité et une sécurisation des actes fonciers qui ont été réalisés avec ce dernier.
- Le logiciel métier pour les services d'état-civil a été installé dans chaque commune en 2010 pour des phases test réalisées en situation réelle.
- Chaque commune a été dotée d'une connexion internet fiable et sécurisée afin de répondre aux besoins des services municipaux. Cette action vise au désenclavement des communes en leur fournissant un accès à l'Internet fiable et pérenne, en leur assurant une maîtrise des coûts récurrents d'abonnement.



Exemple de carte d'occupation du sol, carte représentant un zoom sur la commune de Pobè, réalisé par le Centre National de Télédétection et Cartographie Environnementale - CENATEL, Organisme Béninois

Infrastructures d'interconnexion du Plateau

Au vu des éléments précédents et afin de pérenniser toutes les actions accomplies, la CCP et le Grand Chalon ont décidé de poursuivre leur partenariat par la signature d'une nouvelle convention 2011-2013, comme précédemment citée.

Ce nouveau programme de coopération décentralisée vise à répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner la CCP dans sa structuration. Après six ans d'existence, il s'agit d'appuyer l'association « Communauté des Communes du Plateau » dans son rôle de groupement intercommunal afin de permettre la pérennisation des actions mises en place. Cette action vise à renforcer les capacités administratives de la CCP ;

- Appui à l'autonomie dans le domaine cartographique. Cette action vise à appuyer la CCP dans l'acquisition de logiciel S.I.G et l'acquisition de GPS, afin que les communes puissent mettre à jour leurs données cartographiques notamment les cartes d'occupation du sol.
- Pérennisation des logiciels métiers de Gestion des Affaires Domaniales (GAD) et Gestion de l'Etat-Civil (GEC). Cette action vise à pérenniser la mise en place de ces logiciels en réalisant des formations complémentaires et un transfert de compétences vers une société béninoise qui en assurera les évolutions techniques.
- Appui technique dans le domaine de la gestion des déchets. La gestion des déchets est quasi inexistante sur le Plateau. Elle se limite le plus souvent à un système de pré-collecte des déchets qui sont ensuite entreposées sur des terrains vacants. Cette action vise à appuyer la CCP dans la réalisation d'un diagnostic intercommunal sur la gestion des déchets.

II. La mise en place du logiciel de Gestion de l'Etat Civil (GEC)

1. Constats et Objectifs

Suite aux visites de terrain préliminaires d'élus du Plateau et techniciens du Grand Chalon, il a été constaté ce qui suit :

- Les actes d'état-civil étaient établis manuellement et à la dactylographie ;
- Il existe un manque d'un système d'information d'état-civil fiable ;
- La difficulté de recherche des actes produits était quotidienne ;
- Il était impossible de s'assurer d'une sécurisation des différents actes d'état civil ;
- La perte probable des actes en cas d'inondation ou d'incendie était envisageable.

Ainsi l'objectif fondamental fut la sauvegarde des différents actes d'état civil, d'où l'importance du logiciel de Gestion de l'Etat Civil (GEC).



Saisie et sauvegarde des actes d'état civil avant le logiciel de Gestion d'Etat Civil (GEC)

2. La démarche de Travail

Afin d'impliquer au mieux les élus et agents communaux à la démarche de coopération, il a été décidé d'instaurer des groupes de travail, au niveau de la CCP, relatifs à chacun des axes principaux du programme. Ces groupes de travail ont ainsi initiés à un rapprochement des agents des cinq communes et une mise en réseau des compétences. Cette méthode collaborative nous a paru la plus naturelle pour impliquer très tôt dans le projet les agents des 5 communes, qui se connaissaient mais n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble auparavant.

Ainsi une organisation participative en mode projet a été établie pour mettre en œuvre les actions techniques, sur la base de la démarche suivante :

- Constitution d'un groupe de travail composé des agents responsables des services de l'état civil de chaque mairie
- Elaboration d'un cahier des charges de l'application à développer : état des lieux, recensement des besoins, définition des processus de gestion, harmonisation des différents actes civils...
- Analyse de l'existant,
- Développement de l'outil d'après l'utilisation, les attentes et les remarques des utilisateurs,
- Mise en place de la première version de l'outil pour une phase test,
- Formation
- Réunion de groupe de travail pour analyser l'outil et apporter des corrections
- Validation,
- Mise en production.

Cette démarche a été appuyée par un suivi régulier à distance du Grand Chalon. Les agents de la Communauté d'Agglomération française ont assuré des missions annuelles voire biennuelles afin d'assurer les fonctions suivantes :

- Mise en œuvre des actions ;
- Suivis des actions ;

- Rencontre des différents prestataires béninois ;
- Groupe de travail avec les agents concernés par la coopération ;
- Formation ;
- Transfert de compétence ;
- Appui technique.

Ces missions sont indispensables car elles permettent de maintenir un lien direct entre les partenaires et sont nécessaires à la validation des actions menées majoritairement à distance.

3. Le logiciel de Gestion de l'Etat Civil (GEC)

Le logiciel a été développé en France par la société « La puce à l'oreille » sur la base d'une synthèse des procédures fournies par le groupe de travail « Gestion de l'Etat Civil ».

Le logiciel a été installé en Mai 2010 dans les communes du plateau. Des échanges réguliers ont eu lieu entre les agents de l'état Civil du Plateau, les agents du Grand Chalon et le développeur du logiciel. Suite à l'analyse de l'existant avec les constats évoqués précédemment, une démarche de prospection a été entreprise afin d'identifier un logiciel existant sur l'état-civil au Bénin ou correspondant aux contraintes béninoises. Après de multiples recherches auprès notamment des organismes œuvrant dans le domaine de la coopération, des sociétés béninoises en cours de développement de logiciel ont été rencontrées. Cependant après des démonstrations et divers échanges, le groupe de travail état-civil a jugé ces outils comme insatisfaisants. Ces outils ne répondaient pas au cahier des charges et avaient un coût de licence exorbitant. Bien que le choix de prestataires locaux fût un choix prioritaire dans la mise en œuvre de la coopération, après cinq années de recherche et de négociation infructueuse, la CCP a souhaité que cet outil soit développé en France sur la base des demandes et contraintes fournies par le groupe de travail « état-civil » et dans le respect du code de la personne et de la famille béninoise.

Ce logiciel devait également être développé en

« open source » afin qu'il puisse être diffusé à l'ensemble des communes béninoises ou autres structures qui le souhaiteraient. Au vu de l'ensemble de ces contraintes, le choix du prestataire s'est porté sur la société « La Puce @ l'oreille ». Cette dernière connaissait le contexte et les contraintes de travail dans le cadre de la coopération décentralisée pour avoir déjà réalisé le logiciel de « Gestion des Affaires Domaniale ». Le nouveau logiciel a été installé en mai 2010 afin que les agents d'état-civil puissent le tester. De multiples échanges ont eu lieu entre les différents acteurs du projet afin que des corrections soient apportées au fil de l'eau.

Aujourd'hui le logiciel est toujours en cours de finalisation. Un transfert de compétence devrait avoir lieu vers une société béninoise afin qu'elle assure la maintenance et accompagne la CCP dans la prise en main de cet outil (ainsi que le logiciel GAD). Ce transfert de compétence doit être fait auprès d'une société qui s'engage à respecter les principes, éthique que nous avons souhaités dans ce programme de coopération à savoir : développer un logiciel en open source. La société peut faire des prestations de conseil, d'accompagnement mais ne peut vendre ces logiciels.

3.1. Les différents actes établis sous GEC

Les actes d'état civil qui seront établis sous le logiciel de gestion d'état civil sont :

- L'acte de naissance ;
- L'extrait d'acte de naissance ;
- Le jugement supplétif ;
- Le certificat de recherche infructueux ;
- La copie intégrale d'acte de naissance
- L'acte de mariage ;
- La copie intégrale d'acte de mariage ;
- L'acte de décès ;
- L'autorisation parentale.

Une opératrice de saisie a bien acceptée de nous livrer ses impressions :

« Le logiciel Gestion de l'Etat-Civil appelé communément GEC est un logiciel adopté par les services Etat-civil des Mairies du Plateau avec l'accord du partenariat CCP-Grand Chalon qui permet au fait à l'établissement en un temps record des actes de l'Etat-Civil tels que les Actes de naissance de mariage, de décès, des Jugements supplétif, des certificats de recherches infructueuse des copies intégrale et d'autorisation parentale.

En résumé, nous pouvons dire que "GEC" est un logiciel modernisé et présentable nous permettant de satisfaire les demandes de la population en un bref de temps en nous facilitant la tâche. Le logiciel GEC nous a permis aussi d'avoir tous nos actes établis une fois et de l'imprimer toutes fois que les usagers viennent demander l'acte »



Une opératrice édite les actes sous le logiciel GEC

III. Bilan et perspectives du programme de coopération décentralisée

Les limites et perspectives du logiciel GEC

Au niveau des logiciels de gestion de l'état civil et des affaires domaniales, les Communes du Plateau pourront désormais parvenir à une meilleure gestion de l'état civil et du foncier. En effet ces logiciels vont permettre l'établissement des actes en temps réduit et de constituer une base de données foncières et

d'état civil pour la sécurisation des actes afin d'offrir un meilleur service à la population. Pour la mise en place du logiciel GEC nous nous sommes confrontés à un certain nombre d'obstacles :

- Le choix de travailler en groupe de travail intercommunal a été bénéfique pour que les agents puissent échanger sur leur pratique, leur procédure en matière d'état-civil. Mais cela a également eu des conséquences sur le rallongement du temps de validation de chaque étape. Cela peut paraître comme anecdotique mais il n'est pas forcément simple pour les agents de se retrouver sur un lieu commun notamment en terme logistique (contrainte du temps, mise à disponibilité des agents pour le temps de la réunion, frais de déplacement...). De plus, bien que la compétence état-civil soit encadrée par la législation avec le code de la personne et de la famille, une part d'interprétation persiste. Les communes n'ont pas forcément la même interprétation d'un cas, ou de trouver un compromis simple sur une procédure. Cela a eu pour effet notamment d'entraîner des lenteurs dans les mises à jour du logiciel. On a pu constater qu'il y a un taux de va et vient assez conséquent entre des demandes de modification, par exemple : la suppression d'un terme pour le rajouter par la suite. Il est plus que nécessaire de faire valider par tous les acteurs en ouvrant dans les services d'état civil chaque élément des actes ;
- Manque de reconnaissance des actes par les autorités car les services de la préfecture demandent toujours la photocopie légalisée du volet n°3 ou souche afin de pouvoir établir la carte d'identité ;
- Aléas de la fourniture électrique ;
- Peur de changement c'est-à-dire que les agents ont du mal à laisser les habitudes archaïques pour passer à l'informatisation ;
- Importance du choix du prestataire : malheureusement, le prestataire fran-

çais a fait faillite entraînant ainsi des difficultés dans la mise en œuvre d'une version finalisée et stabilisée de l'outil laissant les agents avec des demandes non abouties.

Les perspectives aujourd'hui pour le logiciel métier Gestion de l'état civil sont énormes mais les tâches urgentes sont les suivantes :

- Le transfert de compétence du logiciel et mise à jour du logiciel sur place ;
- Réelle appropriation de l'outil par les acteurs de l'ensemble des mairies du Plateau
- Lobbies auprès des autorités nationales pour une meilleure reconnaissance de l'outil ;
- Eventuellement diffusion de l'outil à d'autres communes ;
- Amélioration de l'offre de service auprès de la population au niveau du Plateau suite au projet de mise en place du réseau VPN ensuite de le réaliser au niveau national :
 - Souche disponible dans toutes les administrations
 - Rapidité de création des pièces d'identités
 - Interlocuteur unique

Bilan des autres actions

Au terme du premier programme de coopération décentralisée entre le Grand Chalon et la CCP, le bilan était mitigé : quelques actions ont pu aboutir et leur pérennité a pu être garantie ; d'autres actions n'ont pas été finalisées et certaines ont été modifiées en cours de programme.

La CCP a procédé au recrutement d'un technicien informatique en décembre 2010 et d'un secrétaire permanent en février 2012 ce qui a permis d'entamer la phase de structuration de la CCP.

Cependant dans le domaine de l'aménagement du territoire ce programme est satisfaisant. Grâce aux cartes réalisées par le CENATEL, l'acquisition des logiciels de SIG et les GPS, les communes du Plateau disposent d'un véritable

outil d'information sur des thématiques. Les cartes permettent en effet de faire rapidement le point sur les infrastructures sociocommunitaires dont dispose la Commune devenant ainsi une base de planification pour un aménagement du territoire cohérent.

La mise en place d'une connexion Internet fiable et permanente sur le Plateau est une réalité qui fait le bonheur des services municipaux et permet les échanges et la recherche professionnelles en temps réel sur le monde extérieur, et suscite la mise en place d'un réseau VPN pour centraliser les logiciels et offrir des services en ligne à la population.

A l'heure actuelle et pour la convention opérationnelle technique 2012, toutes les actions sont au statu quo, parmi les facteurs on peut citer :

- La non disponibilité de ressources des communes en ces temps de crise économique, ce qui a ralenti la pérennisation de certaines actions et le démarrage effective d'autres (diagnostic sur la gestion des déchets) ;
- La CCP manque de structuration, cette situation à des répercussions sur les actions du programme de coopération et ne permet pas un fonctionnement adéquat et cohérent d'une structure intercommunale ;
- La gestion du temps de projets qui peut être décalé entre les deux structures. Cela peut entraîner quelques difficultés pour la réalisation d'un projet dont les investissements sont prévus dans un laps de temps impartis.

Le Réseau des Maisons Des Savoirs de Ouagadougou

Boubacar BERTE

Animateur Principal

Maison Des Savoirs

Commune de Ouagadougou

berteboubacar@gmail.com

Les problèmes d'accès aux TIC (manque d'infrastructures), de connectivité, de coût d'accès, de cadre juridique et de faiblesse des investissements du secteur privé constituent les éléments principaux de la fracture numérique africaine.

Depuis une bonne dizaine d'années, les politiques de lutte contre cette fracture numérique connaissent diverses formes, leur expression la visible étant celle qui renvoie aux acteurs étatiques-nationaux¹⁷³. Or, dans le cadre du processus de Décentralisation, les acteurs locaux se trouvent amenés à élaborer eux aussi des politiques à des niveaux d'échelle qui leur sont propres.

C'est ainsi que la Ville de Ouagadougou a choisi d'agir au travers du projet des Maisons des savoirs de la Francophonie pour améliorer la connectivité, l'accès et utiliser les opportunités offertes par les nouvelles technologies, ceci dans le contexte du processus de décentralisation.

Parmi les activités qui sont dispensées dans les MDS à Ouagadougou on retrouve des activités d'apprentissage aux technologies de l'Information et de la communication (TIC) comme les formations sur la bureautique (open office, Microsoft office, Access, Gimp, etc.); des activités de formation pour la promotion de la langue française, de diffusion et d'information; des activités d'information sur les services publics de la Ville; des activités culturelles; des activités de services à la population et des activités ludiques.

Depuis leur création, près de 50 000 jeunes déscolarisés, chômeurs, élèves, enseignants, fonctionnaires de l'administration municipale (secrétaire, agents de saisie, policiers municipaux) ont bénéficié des formations et participent aux activités dispensées dans les Maisons des savoirs de Ouagadougou.

I. Le développement des accès et des usages aux TIC.

1. Une initiative des institutions de la Francophonie pour lutter contre la fracture numérique et développer une « francophonie de proximité »...

La problématique de l'accès aux technologies de l'information et de la communication n'a eu de cesse de préoccuper les instances de la francophonie. En effet une place importante dans les travaux du sommet de Bucarest en Roumanie les 28 et 29 septembre 2006 a été accordée aux TIC, ce qui manifeste clairement dans 2 articles de la déclaration de Bucarest.

L'article 7 insiste sur le fait que les pays francophones en développement sont les plus touchés par la fracture numérique et les moins en mesure d'exploiter efficacement les potentialités de la société de l'information, et qu'un accès insuffisant aux technologies de l'information menace d'exacerber toutes les autres disparités et d'aggraver leur marginalisation.

Dans l'article 24, les Chefs d'Etat préconisent d'agir contre les inégalités numériques persis-

¹⁷³ Cf Infra, p. 94 et ss, l'article d'O. Sagna

tantes, en accélérant la mise en place d'infrastructures de base et en améliorant l'accès à Internet.

Cet accès doit être durable et financièrement abordable, ce qui implique un environnement international favorable au transfert de technologie et une coopération internationale renforcée dans ce domaine.

Ces deux articles vont être, après le sommet, le fondement du projet pilote des « Maisons Des Savoirs », mené conjointement par l'OIF et l'AIMF, avec pour objectif :

- De répondre aux enjeux de la fracture numérique définie par la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'information de Tunis et de la fracture cognitive "qui additionne les effets des différentes fractures observées dans les principaux champs constitutifs du savoir : accès à l'information, l'éducation, la recherche scientifique, la diversité culturelle et linguistique",
- D'offrir une alternative au développement de plus en plus important de la marchandisation des savoirs, en rendant disponible, à faible coût, des connaissances et des outils permettant de les acquérir,
- Créer un espace de créativité et de convivialité favorisant la cohésion sociale dans un milieu urbain en forte croissance
- Valoriser les savoirs existants dans les pays en développement pour lutter contre la fracture cognitive et encourager le développement d'une approche participative de l'accès à la connaissance.

Le projet, dans sa phase pilote, visait l'installation de quatre Maison Des Savoirs regroupant des espaces publics numériques, dont la caractéristique était de contribuer à répondre au défi de la fracture numérique en proposant l'accès aux TIC, gratuit (ou à prix réduit), aux populations défavorisées.

Les Maisons des Savoirs s'inscrivaient dans le cadre de la volonté des Chefs d'Etat en faveur d'une « francophonie de proximité » et orientée auprès d'un vaste public.

L'OIF et l'AIMF se sont associées pour mettre en œuvre le projet pilote des Maisons des Savoirs. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et TV5MONDE sont partenaires associés au projet. Les quatre réseaux de Maisons des Savoirs ont été localisées dans les villes suivantes :

- Ouagadougou au Burkina-Faso.
- Kinshasa en République Démocratique du Congo
- Hué au Vietnam, et
- Chisinau en Moldavie

2. Les politiques en faveur de l'accès et des usages des TIC à Ouagadougou

L'investissement en matière de TIC de la ville de Ouagadougou se faisait essentiellement au travers d'espaces dénommés « centre » municipaux multimédia » (CMM).

Le Maire Simon COMPAORE et l'ensemble de l'équipe communale avaient fait de l'introduction des NTIC, puis de son appropriation par la population surtout dans sa frange jeune, une priorité de leur mandat 1995-2000.

« Nous allons apporter l'internet dans la rue, nous allons vulgariser l'outil informatique » déclarait le Maire.

Et cela fût effectivement fait. En effet en mars 1999, la ville de Ouagadougou avait procédé à l'inauguration officielle du premier centre municipal multimédia (CMM), en présence de Pierre FIGEAC et de Simon COMPAORE. Ce Centre était équipé de dix ordinateurs pentium avec système d'exploitation Windows 95 et sa suite bureautique Microsoft office 97.

Les objectifs poursuivis étaient l'appropriation de l'outil informatique, la lutte contre l'oisiveté des jeunes, la recherche de partenariat nord/sud.

De 2000 à 2004 un centre a été construit et ouvert dans chacun des 5 arrondissements :

- CMM1 en 1999 avec l'appui de l'AIMF dans l'arrondissement de Baskuy
- CMM2 en 2001 avec l'appui de l'AIMF

- dans l'arrondissement de Baskuy
- CMM3 en 2002 avec l'appui du conseil général de la Vienne dans l'arrondissement de Boulmiougou
- CMM4 en 2003 avec l'appui de l'AIMF dans l'arrondissement de Nongr Maasom
- CMM5 en 2004 avec l'appui du conseil général de la Vienne dans l'arrondissement de Sig Noghin inauguré par René Monory grand ami de la ville et initiateur du jumelage Ouaga Loudun
- CMM6 en 2004 avec l'appui de l'AIMF dans l'arrondissement de Bogodogo

L'informatique évoluait vite tant dans le matériel que les logiciels, les besoins des jeunes étaient sans cesse en perpétuelle évolution et leurs attentes nombreuses.

Les Maisons des Savoirs (MDS) ont été initiées en 2007 à la suite des CMM et graduellement mise en service à partir de 2009. Les centres municipaux multimédias se convertissent donc en Maisons Des Savoirs grâce au financement reçu de l'OIF et l'AIMF en 2009 pour redynamiser leurs activités.

Ce réseau aura deux missions principales :

- la lutte contre la fracture numérique
- la promotion des technologies éducatives

2.1. Lutte contre la fracture numérique

Dans la poursuite de ce qu'avaient inauguré les CMM en matière de lutte contre l'oisiveté des jeunes, le réseau des MDS s'adresse prioritairement aux jeunes. A ce premier public, elle rajoute celui des femmes et des personnes handicapées.

En quelques trois années de fonctionnement, le réseau s'est ainsi adressé à plus de 50 000 jeunes dans l'ensemble des cinq arrondissements de la ville.

Le pari consistait à promouvoir l'accès aux connaissances, à améliorer les compétences et les qualifications des publics « fragiles » :

- par les pratiques de formation, d'enseignement, d'apprentissage en français avec les instruments et les environnements numériques,
- par la diffusion de contenus francophones, dans sa diversité, sur les supports multimédias et les réseaux numériques ;
- par l'utilisation de panneaux solaires pour alimenter les espaces numériques ;
- par l'usage de la visioconférence pour la formation à distance,
- par l'utilisation d'un Tableau Numérique Interactif (cas de Sankhoré),
- par l'utilisation des logiciels libres (cas d'Ubuntu) pour proposer une nouvelle alternative peu coûteuse,
- par la promotion de la lecture publique à l'ère du numérique avec une bibliothèque pour jeunes,
- par la promotion et l'accompagnement socioculturel des jeunes des milieux défavorisés avec l'appui du programme de volontariat international de la francophonie.

2.2. Promotion des technologies éducatives

Corrélativement, la mission du réseau des MDS Ouagalais se précise. Outre la lutte contre la « fracture numérique », il s'agit de participer à la promotion des technologies éducatives auprès des établissements scolaires pré-universitaires partenaires.

Au-delà de la simple initiation à Internet et à la bureautique, les animateurs multimédias accompagnent les enseignants dans la maîtrise des technologies éducatives afin d'appuyer les projets d'établissements dans l'introduction des TIC en classe.

A cet effet la MDS a conclu une entente de partenariat avec une douzaine d'établissements scolaires dans la ville. Ensemble, ils s'accordent à coopérer entre eux en vue de contribuer à l'intégration des TIC dans l'enseignement et le développement de la culture numérique auprès du corps professoral et des étudiants.

C'est ainsi que la MDS de Ouagadougou a initié deux sessions de formation en informatique avec 75 enseignants en 2011 et 2012 autour du

thème : « je découvre, j'apprends et j'enseigne avec les logiciels libres ».

La mise en œuvre de la programmation se concrétise par des activités telles que:

- former l'enseignant à l'utilisation de base de données spécialisées dans l'enseignement du français dont l'exploitation du dispositif « j'enseigne et j'apprends » avec TV5Monde ;
- développer une culture numérique auprès des professeurs et des étudiants dans le domaine notamment du logiciel libre (tel Linux, Ubuntu et Open Office, etc.) ;
- accroître les compétences des usagers à la recherche sur Internet ;
- organiser des conférences-débats en français sur les grandes questions d'actualité ;
- réaliser des activités de nature socioculturelle (café littéraire, soirée cinéma, animation autour du livres jeunesse, etc.).
- mettre à disposition les locaux et les équipements informatiques aux OSC (organisations de femmes, de jeunes et des secteurs structurés ou informels) et aux associations.
- contribuer au renforcement des capacités des apprenants à travers des formations à distance.
- faciliter l'utilisation de la visioconférence (formation à distance des enseignants, des médecins, recrutements, entretiens etc.)

II. Le fonctionnement du réseau ouagalais de MDS.

Le réseau des MDS est piloté par un Comité de gestion, sous l'autorité du Maire de la Ville de Ouagadougou. C'est un lieu ouvert au grand public, à but non lucratif qui ne fait pas concurrence à des opérateurs privés (cyber-cafés, organismes de formation). Il est accessible au plus grand nombre, selon des amplitudes horaires en adéquation avec les publics visés. Des plages horaires pour la consultation grand public, particulièrement adaptées pour les jeunes et les femmes sur la base d'horaire flexible.

L'OIF et l'AIMF ont pris en charge le budget des

opérations de réhabilitation des bâtiments des CMM, l'acquisition de l'immobilier et le matériel informatique tandis que la ville de Ouagadougou devait assurer la prise en charge des salaires des employés, les frais de consommation d'électricité, de téléphone, d'eau, de déplacement, de gardiennage et de nettoyage.

L'appui de la Francophonie a en outre consisté à offrir des éléments d'analyses stratégiques et d'accompagnement au renforcement de la création d'un Cadre de mesure du rendement à l'égard des résultats opérationnels.

L'OIF coordonne le projet et co-pilote, avec l'AIMF. L'AIMF assure la mise en lien avec les équipes municipales -maîtrise-d'ouvrage. L'AUF quant à elle apporte son expertise technique, et TV5MONDE son appui à l'utilisation de son dispositif d'apprentissage de la langue française.

1. Une large palette d'outils, de services et d'applications.

Logiciels libres, Bibliothèque numérique, panneaux solaires et visioconférence sont des traits de la particularité du réseau des MDS de Ouagadougou.

Le projet vise à rénover et équiper les lieux physiques regroupant un ensemble d'espaces qui offrent des services multiples - outils numériques, ressources internet, bibliothèque - permettant la transmission des savoirs. Les MDS sont gérées selon un modèle multi-acteurs (co-gestion avec les représentants issus du secteur public et de la société civile).

Chaque Maison des Savoirs offre des services polyvalents d'accès aux connaissances en utilisant tous les médias existants. Elle est une structure complémentaire d'appui aux institutions de formation du milieu en offrant aux utilisateurs des ressources de sensibilisation, de formation initiale, d'auto-formation et d'accompagnement pour la réalisation d'un projet individuel ou collectif.

Une Maison des savoirs est dotée des équipements de base suivant :

- 25 à 30 postes informatiques et composantes (vidéo numérique, projecteur, scanner, télévision, visioconférence)
- Un centre de documentation/vidéothèque /bibliothèque
- Des salles de réunion et de formation pour les cours de langue française (expression orale et écrite);
- Des espaces d'animation socio-culturelle et des aires d'exposition.

La MDS de Ouagadougou dispose d'un système de panneaux solaires photovoltaïque d'une capacité de 1 mégawatt. Cette puissance est suffisante pour alimenter les 30 ordinateurs portables, le système de visioconférence et de façon continue. Tant qu'il y aura du soleil le système délivrera de l'énergie d'une puissance inférieure ou égale à 1000 watts. Elle dispose également d'un système de visioconférence et de formation à distance. C'est ainsi que successivement depuis 2009 nous avons pu établir des connexions en visioconférence avec la France (Paris, Bordeaux), Rabat, Lomé, Dakar, Bobo Dioulasso et Ouaga à travers des candidats pour les entretiens d'embauche, des étudiants pour des formations à distance diplômantes, des médecins pour des cours de perfectionnement et les volontaires francophones pour des tests d'entretiens...

Les MDS ont comme objectif d'améliorer la maîtrise de l'outil informatique au sein des groupes usagers, d'accroître la compétence des enseignants pour qu'ils puissent développer de nouvelles pratiques numériques en classe. Le choix des systèmes d'exploitation repose sur les logiciels libres notamment Ubuntu, la bureautique opère avec Open Office, Gimp, etc. Les systèmes de sécurité et l'administration des serveurs sont paramétrés sous Linux. La promotion des logiciels libres est concrètement au centre de la mission des MDS.

Cependant des poches de résistances existent encore au niveau des apprenants d'où la nécessité de maintenir l'utilisation des « logiciels propriétaires », bien que ceux-ci soient coûteux au niveau de l'acquisition des licences.

Tous les espaces numériques des MDS

disposent de connexions internet plus ou moins rapides et utilisant différents types de connexions (ADSL, BLR, WIMAX).

Le réseau des MDS permet des formations à distance avec son système de visioconférence qui nécessite une bonne connexion internet, sûre et fiable.

Les coûts d'abonnement à internet à Ouagadougou sont soutenables pour les MDS puisque dans le cas des connexions ADSL les tarifs facturés mensuellement sont de 41.900fcfa (63 euros) pour un débit de 512kbits/s et de 80.400 cfa et 153.900 fcfa pour 1Mbits/s et 2 Mbits/s.

L'obsolescence technologique fait que le matériel doit être renouvelé, en moyenne tous les trois ans. Le public étant à la recherche de possibilités qu'il n'a pas à domicile, il faut lui proposer des configurations haut de gamme avec des périphériques spécifiques (appareil photos numérique, caméra vidéo, visioconférence) et une vaste gamme de CD-RM d'apprentissage éducatif ou ludique afin de maintenir son attrait. Les concours, les projections de films et les expositions permettent d'attirer un large public.

2. Les Ressources humaines

Les ressources humaines sont constituées essentiellement de quatorze animateurs (2 animateurs plus un agent d'accueil sur chacune des 6 antennes) et du personnel de soutien. Ce ratio s'explique par la nécessité d'une présence permanente d'au moins un animateur.

Une équipe minimale est composée de trois animateurs : un animateur-principal, une bibliothécaire, un animateur-numérique ayant la fonction de technicien (mise à jour du réseau, systèmes d'exploitation, dépannage informatique). Le technicien aura idéalement une formation d'informaticien et les compétences relatives à la bureautique et la gestion du parc composé d'une trentaine de micro-ordinateurs.

Toutefois, les animateurs des espaces numériques rencontrent des difficultés pour péren-

niser leurs rôles du fait de :

- la rapidité d'évolution des technologies Internet ;
- la lassitude des utilisateurs du lieu si les activités proposées ne sont pas renouvelées ;
- le manque d'outils, de méthodes et de formation des animateurs.
- le peu de moments libres des étudiants puisque le temps scolaire accapare les élèves plus de 40 heures par semaine;

Les animateurs possèdent une formation minimale de bac +3, des compétences techniques sous forme de connaissance générale des principaux logiciels multimédia (navigateur, messagerie, babillard électronique, visio-conférence) et de bureautique Open Office, enfin la capacité d'animer des formations, de les mettre au service des usagers et des capacités d'adaptation continue pour se mettre à jour.

3. L'aménagement des lieux et la question des aménités

Dans les villes, chaque MDS se situe de préférence à proximité de position stratégique : à proximité des réseaux de transport urbains tout en étant facile d'accès pour les mobylettes qui sont les moyens de transports privilégiés des Ouagalais. La proximité des établissements scolaires pré-universitaires (ou de résidences étudiantes) est garante d'une fréquentation des enseignants avec leur élèves. D'autres types d'infrastructures peuvent avoir un effet d'entraînement et favoriser la venue de publics variés : maison de retraite, restauration rapide, terrain de sports, centre commerciaux, marchés publics, hôpitaux, etc.

L'incidence du nombre de postes et de leur position

Les conditions d'accès dépendent aussi du nombre de postes disponibles, du confort et de l'aménagement de l'espace, de leur affectation et des horaires d'ouverture. Le nombre de postes informatiques est à étudier lors de la phase de faisabilité et s'établit en fonction des flux d'usagers à prévoir. Une configuration à cinq ou dix postes ne permet pas d'obtenir la masse critique suffisante pour accueillir les

classes d'élèves. Une trentaine de postes informatiques paraît être un bon nombre, étant donné les phénomènes de concentration des scolaires les jeudis et en soirée ou les fins de semaine avec les adultes.

Certains postes peuvent être affectés de manière permanente ou dans des créneaux horaires précis pour des usages spécifiques : consultation de cédéroms, recherche documentaire sur Internet, etc. en fonction des besoins exprimés par les usagers.

La disposition des postes de travail a une influence sur les usages avec les trois possibilités d'orientation des écrans dans la salle numérique.

L'incidence des horaires

Les horaires d'ouvertures sont aussi à moduler avec précision pour éviter les heures creuses ou le matériel serait sous-employé ou qui pénaliserait la fréquentation. Il est fortement recommandé d'ouvrir les espaces numériques et la bibliothèque le samedi, les jours fériés et en soirée. Ces plages horaires ont l'avantage de permettre aux usagers de fréquenter la MDS puisque les jeunes sont disponibles. Cela reste néanmoins difficile à faire car les agents communaux ont encore les réflexes des fonctionnaires de l'administration publique.

La flexibilité de l'aménagement horaire des MDS permet d'attirer de multiples profils d'usagers. Il est réconfortant de voir la multiplicité des publics fréquentant les MDS. Les tranches d'âges sont suffisamment larges pour permettre un dialogue intergénérationnelle afin de diversifier le public.

1. Aujourd'hui les MDS

Ce sont 1200 abonnés en moyenne par an plus de 31 853 fréquentations en 2010, (32 804 en 2011) et déjà, au 3ème trimestre, la fréquentation cumulée était de 69 638 pour les 6 antennes, les espaces ou salles d'études et la bibliothèque.

730 attestations de reconnaissances des aptitu-

des informatiques. Autres éléments d'un premier bilan quantitatifs : 50 mémoires de fin de cycles saisies ; 36 activités organisées en 2011 dans les 3 espaces (numérique socioculturelle et bibliothèque).

<http://www.onatel.bf/internet/adsl.htm>

L'évaluation du projet MDS au bout de ces 3 ans (2008-2011) de pilotage devrait déboucher sur le renforcement du budget de fonctionnement et des activités, afin de permettre d'asseoir les activités entamées et de les pérenniser.

Nous pensons que les perspectives sont nombreuses, les défis nombreux et les MDS devront être leaders dans la promotion et l'imagination de nouveaux services TIC au profit de la population tout en recherchant une relative autonomie financière.

En somme il s'agit de devenir ce pôle de compétences numériques souhaité favorisant la diffusion vers ses consœurs des provinces moins nanties et utiles à tout le continent.

Les collectivités locales devront permettre à tous les habitants, surtout ceux des milieux défavorisés d'avoir des informations sur les services communaux autour de la santé, de l'éducation, de l'état civil et de la gestion de leur cité, toute chose qui va concourir à une bonne décentralisation et une bonne gouvernance véritablement locale .

Nous remarquons que plusieurs initiatives autour des TIC sont lancées, la recherche d'une synergie d'action s'impose. Les MDS lutteront pour une réduction significative de la fracture numérique nord/sud mais aussi à l'intérieur des différentes couches sociales de la population.

Il faut que les TIC servent à la population en répondant à leur besoin de recherche d'emploi, de promotion de leurs activités, de quête de savoirs. Le savoir à la portée de tous

<http://www.mds-ouaga.org>

Rapport d'activité 2011 MDS

Dépliant corporatif de la MDS (OIF)

<http://www.francophonie.org/-Acces-aux-ressources-nouvelle-.html>

Postface :

Simon Compaoré
Maire de Ouagadougou

Très chers lecteurs,

C'est un grand plaisir pour ma ville, Ouagadougou, d'accueillir les prochaines rencontres d'eAtlas F.A.O.

Cette initiative sera une occasion pour nous de partager notre expérience en matière d'insertion des technologies de l'information et de la communication dans la ville de Ouagadougou et recevoir des autres villes, chercheurs et collectivités publiques décentralisées des conseils et informations pour mieux porter notre action.

La ville de Ouagadougou peut se vanter aujourd'hui d'être à la page dans le domaine des TIC. Avec nos propres efforts et ceux de nos partenaires, nous avons engagé très vite les chantiers des TIC avec la mise en place de nos centres communautaires multimédias installés dans tous les arrondissements de la commune. Ces centres font partie actuellement du réseau des Maisons des Savoirs et font un bon travail dans le domaine de la formation et de l'information aux TIC au niveau de la population jeune de la ville qui est la plus intéressée.

Nous avons essayé de couvrir plusieurs aspects des TIC dans notre ville et c'est pour cela que nous avons une radio de diffusion municipale ainsi qu'une médiathèque.

Le changement rapide des TIC nous impose de nous ajuster sans cesse et d'être à l'écoute des expériences des autres villes. Notre désir est que la ville de Ouagadougou puisse devenir

une ville numérique modèle où la plupart des actes municipaux se feront en ligne. D'ores et déjà, notre site web est fonctionnel depuis plusieurs années et nous sommes un modèle pour les autres villes du Burkina et de la sous-région.

Nous espérons que les Rencontres de Ouagadougou ouvriront de nouvelles perspectives de collaboration dans le domaine des TIC et des collectivités en redessinant nos villes avec des leurs d'espairs pour un meilleur être de nos populations.

Je vous lance le défi de nous aider à trouver des solutions grâce aux TIC pour une meilleure fluidité de la circulation de l'information dans nos villes et pour renforcer les capacités de nos agents de manière continue.

A bientôt pour les Quatrièmes rencontres, à Ouagadougou en 2013



**Les partenaires
des Rencontres eAtlas F.A.O.**

MAEE

AUF

CRDI

AGETIC

ENDATM

OSIRIS

PDM

RPAD

Yam Pukri

Villes Internet

Ville de Guédiawaye

Communauté
d'agglomération
Castres Mazamet

Université Cheikh Anta Diop

Université de Bamako

Université Abomey Calavi

Université Ouaga 2

LISST Cibu



Qu'est-ce que eAtlas Francophone de l'Afrique de l'Ouest ?

eAtlas F.A.O. est à l'origine un projet de recherche scientifique sur l'émergence des sociétés de l'information dans leurs rapports aux sociétés et aux territoires. Il s'est rapidement affirmé comme un projet de recherche - action.

C'est un modèle d'articulation entre le monde de la recherche et le monde des acteurs du développement qui interviennent dans le champ de la société de l'information, que ce soient des acteurs publics, de la société civile ou des acteurs privés.

Il s'agit d'explorer les différents modèles de « sociétés de l'information » et par là même les politiques publiques et les expérimentations qui peuvent y conduire.

Le principe du travail collectif repose sur la confrontation des points de vue, des expériences et des expertises afin de mettre en perspective la pluralité des stratégies qui se dessinent en terme de développement des sociétés de l'information à l'échelle locale en Afrique de l'Ouest.

Le Collectif se réunit à l'occasion de Rencontre Régionales :

- Dakar 2006 : « TLC, gouvernance et développement local »
- Bamako 2009 : « Localiser la société de l'information : Le rôle des ONG dans l'appropriation sociale des TIC dans les territoires de l'Afrique de l'Ouest. »
- Cotonou 2011 : « Localiser la société de l'information : Les collectivités locales et l'appropriation des TIC pour la gouvernance et le développement local. »
- Ouagadougou 2013 : « La formation et le renforcement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement et de la gouvernance locale. » (en préparation)